



REPUBLIQUE DU MALI
Systeme des Nations Unies

Bilan Commun de Pays

2019

Rapport définitif

Juillet 2019

MISE A JOUR JUIN 2022

Moncef KOUIDHI, Consultant international
Ibrahim NIENTA, Consultant national
Saliha DOUMBIA, Consultant national

INTRODUCTION

Le présent Bilan Commun de Pays (BCP) qui a été réalisé entre février et mai 2019 est la première étape du processus de formulation de l'UNSDCF 2020-2024. Document d'analyse stratégique de la situation humanitaire, du développement et de la paix, le BCP jette les bases de réflexions sur les défis et les axes stratégiques nationaux qui guideront la formulation de l'UNSDCF. Le BCP s'est appuyé sur plusieurs études, évaluations, analyses et prospectives conduites par les différentes institutions nationales, sous-régionales et internationales. Le BCP a pris en compte les ODD en tant que matrice d'analyse de la situation de référence en 2019 et cadre stratégique pour les priorités du Mali et les pistes de domaines de coopération au cours des cinq prochaines années.

Le BCP a identifié les problèmes majeurs selon les différentes causes (immédiates, sous-jacentes et profondes) et les défis à relever par le Mali, en s'appuyant sur les cinq principes programmatiques du SNU :

- « *Ne laisser personne de côté* » qui constitue le principe fédérateur autour duquel l'analyse est articulée
- Droits Humains
- Egalité entre les sexes et autonomisation des femmes et des jeunes
- Durabilité et résilience
- Ethique et responsabilité

Le BCP s'est assigné les objectifs suivants :

- Identifier les problèmes et les défis majeurs qui minent le développement du Mali
- Elucider les causes des problèmes identifiés
- Identifier les personnes laissées de côté et qui subissent les multiples privations et violences
- Apprécier les avantages comparatifs du SNU
- Proposer des axes stratégiques et certaines lignes d'action pour faciliter l'élaboration de l'UNSDCF 2020-2024.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	2
SCIGLES ET ABBREVIATIONS	5
Résumé.....	7
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	13
1.1. Démarche d'ensemble.....	13
1.2 Principales étapes du processus	13
1.3. Principe fédérateur des analyses et des actions programmatiques : « Ne laisser personne de côté »	15
II. ANALYSE DES PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT, HUMANITAIRES ET DE PAIX : <i>potentiel de ressources à valoriser, ressources naturelles sous pression et fragilité multidimensionnelle</i>	16
2.1 Contexte national marqué par une fragilité multidimensionnelle.....	16
2.1.1. <i>Conflits et instabilité</i>	16
2.1.2 <i>Environnement fragile, chocs environnementaux et climatiques récurrents</i>	26
2.1.3 <i>Croissance économique à faibles effets sur la diversification des bases productives et la réduction de la pauvreté</i>	33
2.1.4 <i>Forte croissance démographique et ambitions pour maximiser les bénéfices du dividende démographique</i>	37
2.1.5. <i>Gouvernance politique et économique à effets limités sur la restauration de l'autorité de l'Etat, de la confiance et de l'efficacité des politiques publiques</i>	38
2.1.6 <i>Aggravation de la situation des droits de l'homme</i>	Error! Bookmark not defined.
2.2. Développement humain précaire, pauvreté et vulnérabilités socioéconomiques	49
2.2.1 <i>Vulnérabilités multi dimensionnelles</i>	49
2.2.2. <i>Pauvreté monétaire et multidimensionnelle</i>	50
2.2.3. <i>Sécurité alimentaire et nutrition</i>	55
2.2.4. <i>Education</i>	64
2.2.5 <i>Santé</i>	67
2.2.6 <i>Eau et assainissement</i>	74
2.2.7 <i>Genre</i>	74
2.2.8 <i>Jeunesse</i>	78
III. Vision nationale pour le développement durable	79
3.1 Défis actuels et futurs du Mali	79
3.2 Enjeux et défis des ODD pour le SNU.....	81
IV. Progrès accomplis par le Mali vers l'agenda 2030.....	86
4.1 Leçons apprises de la mise en œuvre des OMD.....	86
4.2 Leçons apprises de l'UNDAF 2015-2019.....	87
4.3 Trajectoire des ODD du Mali	89
V. Ne laissez personne de côté	91

VI. Perspectives transfrontalières et régionales du sahel	93
6.1 Milieu naturel sous contraintes et marqué par un développement humain très faible	93
6.2 Faiblesse du mode de gouvernance dans les pays du Sahel	95
6.3 Sahel, espace de convoitises, d'enjeux géostratégiques et de conflits à répétition	96
6.4 Poids de la croissance démographique, les crises alimentaires récurrentes et l'impact du changement climatique	97
VII. Paysage de financement des ODD et opportunités de partenariats	100
7.1 Situation et perspectives de financement des ODD	100
7.2 Analyse des partenariats	106
<i>7.2.1 Opportunités et attentes des partenaires</i>	<i>106</i>
<i>7.2.2 Atouts et perspectives pour une coordination plus efficace</i>	<i>108</i>
VIII. Analyse des risques	109
IX. Contraintes et défis pour la réalisation des cibles de l'agenda 2030	110
X. Orientations stratégiques pour l'UNSDCF 2020-2024	114
10.1 Avantages comparatifs du SNU	114
10.2 Eléments d'orientation pour l'UNSDCF 2020-2024	115
XI. ANNEXES	119
11.1 Bilan des OMD	119
11.2 Cibles prioritaires des ODD	121
11.3 Personnes rencontrées	122
11.4 Tableau récapitulatif des trajectoires des ODD	124
11.5 Bibliographie et documents consultés	135

SCIGLES ET ABBREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique de l’Afrique Subsaharienne
APD	Aide Publique au Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BSI	Budget Spécial d’Investissement
CANAM	Caisse Nationale d’Assurance Maladie
CCA/BCP	Bilan Commun Pays
CH	Cadre Harmonisé
CMSS	Caisse Malienne de Sécurité Sociale
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CREDD	Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSCom	Centre de Santé Communautaire
CSRef	Centre de Santé de Référence
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DGB	Direction Générale du Budget
DCPND	Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation
DCM	Direction de la Coopération Multilatérale
DNP	Direction Nationale de la Population
DNPEF	Direction Nationale de la Promotion de l’Enfant et de la Famille
DTM	Matrice de Suivi des Déplacés
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDSM	Enquête Démographique et de Santé du Mali
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
ENEM	Enquête Nationale sur l’Emploi auprès des Ménages
ENP	Etude Nationale Prospective
ENSAN	Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
EPH	Etablissement Public Hospitalier
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FNG	Fill the Nutrition Gap
GANE	Groupes armés non-étatiques
IDE	Investissement Direct Etranger
INSTAT	Institut National de la Statistique
IP	Insuffisance Pondérale
IPC	Indice de Pauvreté Communale
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
IRIS	Institut des Relations Internationales et Stratégiques ISF Integrated Strategic Framework
MAG	Malnutrition Aiguë Globale
MAPS	Mainstreaming, Acceleration and Policy Support
MAECI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
MAM	Malnutrition Aiguë Modérée
MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
MATD	Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEADD	Ministère de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable
MEB	Minimum Expenditure Basket/ Panier de dépense minimum
MEF	Ministère de l’Economie et des Finances
MGF/E	Mutilations Génitales Féminines/Excision

MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
MINUSMA	Mission Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali
MODA	Multiple Over lapping Deprivation Analysis
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
ODD	Objectif de Développement Durable
ODHD/LCP	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté
OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PF	Planification Familiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RC	Retard de Croissance
RIA	Evaluation Intégrée Rapide
SAP	Système d'Alerte Précoce
SFD	Système Financier Décentralisé
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNU	Système des Nations Unies
SSN	Système Statistique National
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain
UNCDF	UN Capital Development Fund
UNCT	United Nation Country Team/ Equipe Pays des Nations Unies
UNDAF/PNUAD	Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNSDCF	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le développement durable
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine /Syndrome de l'Immunodéficience Acquis

RESUME

Démarche méthodologique

1. Le processus d'élaboration du Bilan Commun de Pays (BCP) en vue de faciliter la formulation de l'UNSDCF 2020-2024 a été conduit selon une démarche participative impliquant d'une part l'ensemble des agences du SNU et la MINUSMA et d'autre part les partenaires nationaux (gouvernement, secteur privé et société civile) et les partenaires techniques et financiers. Le processus a veillé à respecter certains principes directeurs :
 - Le caractère inclusif en impliquant tous les partenaires nationaux clés et les agences du SNU ainsi que la MINUSMA, compte tenu de l'importance de ses interventions ;
 - Le recours systématique à l'analyse des problèmes, basée sur les droits humains permettant de saisir la profondeur des questions des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations en vue de bien orienter les programmes du SNU dans le traitement des causes immédiates, sous-jacentes et fondamentales qui font obstacle à la réalisation des droits ;
 - La prise en compte des ODD en tant que matrice d'analyse de la situation de référence et cadre stratégique pour les priorités de développement du pays ;
 - La prise en compte de cinq principes de programmation dans les analyses et l'établissement des priorités :
 - « *Ne laisser personne de côté* » qui constitue le principe fédérateur autour duquel l'analyse est articulée
 - Droits Humains
 - Egalité entre les sexes et autonomisation des femmes et des jeunes
 - Durabilité et résilience
 - Ethique et responsabilité
2. La démarche méthodologique adoptée a privilégié les analyses causales des problèmes afin de mieux identifier :
 - Les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles ;
 - Les relations entre les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations pour préciser le rôle des différents acteurs selon les domaines où les déficits constatés ;
 - Les lacunes des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations en vue de cibler les capacités à renforcer.
3. L'objectif de la démarche est d'apporter des éléments de réponses aux questions suivantes :
 - ❖ ODD : Quelle est la trajectoire actuelle et future des ODD au Mali afin de mieux cerner les contraintes, les goulots d'étranglement et les opportunités en vue de créer les meilleures conditions de leur mise en œuvre ?
 - ❖ « *Ne laisser personne de côté* » : Qui sont-ils ? Pourquoi en est-on arrivé là ? Quels sont leurs droits ? Que doit-on faire et comment les aider et accompagner ?
 - ❖ Quels sont les rôles et responsabilités des acteurs de développement et le type de partenariats à développer ?
 - ❖ Quelle est la portée stratégique et programmatique du Nexus en tant qu'approche novatrice dans les nouvelles méthodes de travail entre les partenaires, la conception et la mise en œuvre de certains programmes intégrés et bien localisés combinant les actions humanitaires, de développement et de Paix ?
4. Le BCP fera l'objet d'une révision annuelle sur la base des développements sociopolitiques et économiques pouvant impacter la trajectoire des ODD et les axes stratégiques de l'UNSDCF¹.

¹ La mise à jour du BCP en 2021, a consisté à revisiter le document à la lumière des développements sociopolitique et économique survenus dans le pays en 2020 et à actualiser les données et les analyses.

Contexte sous régional

5. Le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, noyau central de l'espace sahélien, partagent le même environnement fragile, la même diversité ethnique, le même climat semi-aride, la même économie de subsistance basée sur la culture intensive, le pastoralisme et l'exploitation de certaines ressources naturelles. L'enclavement, limitant les échanges commerciaux, et le faible développement du réseau routier sert de zone de transit à plusieurs flux migratoires, et depuis les vingt dernières années est utilisé de plus en plus comme base arrière par plusieurs groupes armés non-étatiques (GANE) et trafiquants d'armes et de drogue.
6. Les trajectoires de développement du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad se distinguent par la fragilité de leurs institutions étatiques et leurs très faibles niveaux de développement humain, plaçant ces pays parmi les plus faibles, avec des IDH compris entre 0,524 pour la Mauritanie et 0,404 pour le Tchad. Dans l'ensemble, les cinq pays sahéliens font face à une forte prévalence de la pauvreté qui frappait, en moyenne, 42 % de la population en 2016 dont la majorité est constituée de jeunes et de femmes sans emplois ou en emplois précaires.
7. Les performances de la gouvernance dans les cinq pays selon les composantes de l'indice de Gouvernance de Mo Ibrahim en Afrique pour la période 2008-2017 indiquent clairement la dégradation des situations nationales en matière de sécurité et de droits humains. Les questions sécuritaires sont liées aux situations du Nord du Mali, du Burkina Faso et du Niger, avec de nets reculs dans la sécurité des personnes et le maintien des populations dans leurs villages. Les deux pays qui connaissent des nets reculs en matière de sécurité sont le Mali (-11,1) et le Burkina Faso (-2,5). Les violations des droits de l'homme sont préoccupantes avec des reculs (-10,5) au Mali et en Mauritanie (-0,5) alors que dans les autres pays, le respect des droits enregistre des progrès notables. Ce contexte sous-régional influence directement ou indirectement selon les domaines la trajectoire actuelle et future du Mali. Les questions centrales liant tous ces pays et appelant des stratégies claires et bien coordonnées dans leur mise en œuvre sont la sécurité, le terrorisme, la réduction de l'insécurité alimentaire, la lutte contre les effets du changement climatique, la forte croissance démographique, les flux migratoires et les synergies en matière de développement et de résilience sur les espaces transfrontaliers.

Principaux problèmes de développement

8. La situation de fragilité et d'insécurité au Mali, qui s'est aggravée avec la crise de 2012-2013, résulte de l'interaction entre différents facteurs aux niveaux régional, transfrontalier, national mais aussi au niveau local et micro-local faisant intervenir plusieurs acteurs (acteurs étatiques, acteurs non étatiques, groupes armés non-étatiques, communauté internationale, etc.). La dégradation de la situation sécuritaire résulte de l'accumulation de problèmes non résolus par le mode et les pratiques de gouvernance politique et économique qui ont prévalu pendant plusieurs décennies. Cette situation socio politique a connu son apogée avec la rupture institutionnelle survenue le 18 août 2020. Un gouvernement de transition a été mis en place afin de réaliser certaines réformes institutionnelles et d'organiser des élections dans un délai de 18 mois.
9. La dégradation de la sécurité au Centre, au Nord et plus récemment au Sud, se manifeste clairement par l'accroissement des incidents sécuritaires et de radicalisme des jeunes ainsi que par l'augmentation du nombre des conflits inter et intracommunautaires. Ainsi, le système de suivi cartographique du nombre d'incidents enregistrés par les services de la MINUSMA entre 2015-2018 montre la situation critique des régions du Nord et du Centre. Le nombre d'incidents liés aux actions des Groupes Armes non-étatiques n'a cessé d'augmenter depuis 2014, alors limités à une quarantaine pour atteindre près de 1134 incidents en 2020. Les conflits à caractère inter- et intracommunautaire prennent également de

l'ampleur, particulièrement au Centre du Mali. Depuis 2015, le Centre s'enlise dans une crise dont les causes et les conséquences sont plus profondes et plus graves en raison de l'insécurité alimentaire, la pauvreté, l'injustice, la faible présence des institutions étatiques, l'expansion de l'idéologie fondamentaliste, la fermeture des écoles, la lutte pour l'accès aux ressources naturelles, la marginalisation des femmes et des filles, etc.

10. Les problèmes multidimensionnels que rencontre actuellement le Mali renvoient à plusieurs causes immédiates, sous-jacentes et profondes. Ainsi les principaux problèmes identifiés par le BCP selon leurs causes peuvent être résumés comme suit :

- A. **Impacts des jeux de positionnement géostratégiques et du terrorisme violent au Sahel** : La multiplicité des acteurs non étatiques dans la zone du Sahel agissant selon des intérêts différents influence la situation sécuritaire, économique et politique au Mali. Les actes terroristes au Sahel et les revendications identitaires de la région du Nord du Mali ainsi que le radicalisme religieux ont eu plus d'impacts sur le Mali que sur les autres pays.
- B. **Milieu naturel fragile et sous pression** : la fragilité du milieu naturel est liée à la pression démographique, au développement du secteur agro-pastoral sans une stratégie nationale de grande envergure intégrant les fondamentaux du développement durable, les effets du changement climatique, l'impact des activités liées à la culture du coton, l'orpaillage et au développement anarchique de certains quartiers des principales villes du Mali.
- C. **Croissance faiblement inclusive et vulnérabilité socio-économique des populations** : La faible inclusivité de la croissance économique se traduisant par une pauvreté monétaire plombée autour de 45% depuis plusieurs décennies ; l'insécurité alimentaire : **nutritionnelle** touchant régulièrement 2,3 millions de personnes depuis plusieurs années est non seulement un problème d'actions humanitaire mais il est avant tout un problème de développement surtout au niveau des choix de différentes filières agricoles. La croissance économique subit également les effets de la croissance démographique qui se situe à 3,6 % et la transition démographique est loin d'être engagé sur un sentier très encourageant ; **Le manque d'emplois pour les jeunes et les femmes s'est accentué, notamment dans les régions du centre, ainsi que la dégradation des ressources naturelles en raison des conflits inter-communautaires et des attaques meurtrières djihadistes contre les populations.**
- D. **Gouvernance politique et économique à effets limités** : En matière de gouvernance, le Mali est un pays de plus en plus fragile, compte tenu des instabilités institutionnelles, de l'aggravation de la situation sécuritaire et des difficultés à rétablir la paix dans le Nord du pays. Les faibles performances du Mali en matière de gouvernance s'expliquent par la dégradation de certains facteurs liés à la sécurité (individuelle et nationale), à l'Etat de droit et à la qualité de participation des populations dans la gestion des affaires publiques ainsi qu'à la dégradation de la situation des droits de l'homme. Sur une longue période de 2008 à 2017, les indicateurs qui ont accusé les plus grands reculs sont ceux liés aux violences à l'encontre des civils-surtout des femmes et des filles-, aux trafics, à la faible représentation des femmes et des jeunes dans les institutions judiciaires, économiques, et politiques. **Au niveau de l'Assemblée nationale, le niveau de représentativité des femmes était de 27,89 % en 2020. Cette valeur représente certes une progression notoire par rapport à la période de 2013 – 2018 où ce chiffre était seulement de 9,52 % ; mais le pays n'a pas atteint les 30% selon la loi 052, du 18 décembre 2015, encore moins la parité 50/50. Actuellement, la représentation des femmes au sein du Conseil National de la Transition (CNT), organe qui joue le rôle législatif dans le cadre de la transition en cours a encore chuté, s'établissant à 26,4 %.**
- E. Les reculs enregistrés en dix ans varient de -50 (sécurité nationale et individuelle) à -26 (développement des crimes, recul des espaces de libertés et des droits civiques). Parmi d'autres causes, il y a surtout la persistance des violences sexuelles et basées sur le genre, le manque de confiance des populations dans les forces de sécurité à les protéger, surtout dans le Nord et le Centre, ainsi que la faiblesse du système judiciaire.
- F. **Impact des épidémies émergentes** : Le Mali, à l'instar des pays du monde fait face depuis mars 2020 à la pandémie de la COVID-19. Cette situation mondiale a imposé des mesures sanitaires de

confinement de quarantaine, de fermeture des frontières de nombreux pays qui ont fortement impacté les économies nationales et mondiale. Au Mali, les conséquences de la Covid 19 ont ainsi concouru à la chute du PIB, de 4,8% en 2019 à -1,2% en 2020. L'enquête rapide sur les effets de la Covid 19 dans une perspective genre, réalisée en 2020 par le SNU et le Gouvernement du Mali montre que 79% des répondants ont subi une diminution ou une perte de leurs revenus. Cela touche 83% des femmes contre 76 des hommes. Par ailleurs, 6% des femmes disent avoir perdu complètement leurs revenus contre 4% des hommes. Il ressort donc que la COVID 19 a eu aussi comme effet de fragiliser davantage la situation des femmes avec en plus l'exacerbation des violences conjugales.

G. **Développement humain faible** : L'analyse de l'évolution du taux de croissance annuel moyen de l'IDH du Mali sur la période 2010-2019 indique un taux de croissance de 0,69 %, très en retrait par rapport aux décennies précédentes. Les inégalités de revenus jouent un rôle négatif dans le processus de gains rapides de rattrapage et les difficultés d'accès aux services sociaux de base, liées à l'aggravation de la situation sécuritaire dans le Nord et le Centre du pays ont impacté le net ralentissement des progrès de l'IDH. La proportion des ménages en insécurité alimentaire (légère, modérée, et sévère) est passée de 60% en 2015 à 72% en 2016 puis 75% en 2017. La prévalence de la malnutrition aigüe des enfants de moins de 5 ans est passée de 8,6 à 10,7% entre 2013 et 2016. Il a évolué de 10 % en 2018 à 9,40 % en 2019 et 7,20 % en 2020. Au niveau du secteur de l'éducation, la situation est marquée par le fait que près du tiers des enfants d'âges scolarisables n'accède toujours pas à l'école et près de la même proportion abandonne avant la fin du Fondamental. En matière d'accès à une structure sanitaire dans un rayon de 5 km, 48 % de la population malienne n'accède pas à ce type d'infrastructures sanitaires obligeant plusieurs millions de personnes du monde rural à parcourir plus de 10 km pour trouver un centre de santé. Quant au VIH/Sida, la prévalence relativement faible est estimée à 1,2%. Moins de la moitié des personnes vivant avec le VIH (43% des 140 000) connaissent leur statut sérologique et seulement 36% reçoivent le traitement antirétroviral (ARV)². A cela s'ajoute le manque de disponibilité du personnel médical et para médical, surtout dans les zones rurales, et la dégradation de plusieurs infrastructures sanitaires. L'analyse de la malnutrition au Mali entre 2011 et 2018 montre que la situation est préoccupante, malgré la baisse enregistrée en 2018 de la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) avec un taux 10,0 %. En matière de Genre, selon les données du PNUD, l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) de 2019 classe le Mali au 158^{ème} rang sur 160 pays reflétant clairement le chemin à parcourir pour réduire les inégalités entre homme et femme, garçon et fille dans tous les domaines. Enfin, les jeunes vivent aujourd'hui au Mali dans un environnement social où ils sont plus considérés comme une charge sociale que comme de véritables acteurs du développement et citoyens à part entière prenant activement part aux responsabilités sociales, économiques et politiques.

Leçons apprises et avantages comparatifs du SNU

11. Au cours de la mise en œuvre de l'UNDAF 2015-2019, le SNU au Mali s'est distingué par la qualité, la neutralité et l'efficacité de ses appuis dans les domaines de la paix, de plaidoyers pour l'agenda 2030 et les droits humains. Il a veillé à maintenir ses capacités d'écoute et de contact direct avec les populations les plus vulnérables surtout dans les zones du Nord et du Centre affectées par les conflits, la violence et l'insécurité. Il a joué un rôle très important pour la mise en œuvre de ses programmes d'urgence humanitaire et de développement en lien avec les organisations de la société civiles et les administrations centrales et locales. Le SNU a su ajuster ses méthodes de travail et d'intervention pour s'adapter aux situations d'urgence et accompagner le gouvernement et les communautés de base pour permettre au pays de continuer à améliorer la qualité d'offre des services de base et réduire l'insécurité alimentaire

² <https://AIDSinfo.unaids.org> _ Mali Country Factsheets 2019

ainsi que toutes les formes de violences faites aux femmes. Le SNU et la MINUSMA ont su se coordonner pour engager des actions multi sectorielles bien ciblées dans les zones de conflits en vue de maintenir les populations dans leurs villages et villes devant le mouvement des départs vers le Sud du pays face à la montée de la violence et de l'insécurité. Mais cette proximité entre les deux institutions n'a pas permis l'émergence d'une approche consensuelle et opérationnelle du concept Nexus dans le cadre d'un programme conjoint catalyseur impliquant le gouvernement et les autres partenaires de développement.

12. Les avantages comparatifs du SNU au Mali sont divers et multiples. Avant tout, de par sa neutralité et l'efficacité de ses appuis dans la consolidation de la paix en synergie avec la MINUSMA, dans les processus électoraux, et dans l'accompagnement des groupes vulnérables, même dans les zones les plus difficiles, tous les partenaires nationaux et internationaux reconnaissent la valeur ajoutée du SNU dans les processus de consolidation de l'état de droit, les actions d'urgence humanitaire, la réduction de l'insécurité alimentaire et le genre. Ensuite, les expertises ont été mobilisées par le SNU pour accompagner l'élaboration et le suivi des stratégies de développement et des politiques publiques ; c'est notamment le cas de tout le processus de contextualisation des ODD et d'élaboration du CREDD. Enfin, le SNU a joué un rôle catalyseur par ses appuis dans les domaines de la protection des groupes vulnérables, du droit de l'enfant et l'amélioration de l'accès aux secteurs sociaux de base. Son rôle est capital en matière de normes de santé, d'éducation et d'environnement car il permet au gouvernement de disposer de références internationales et de se fixer des objectifs d'amélioration.

Eléments d'orientations stratégiques l'UNSDCF

13. Même si le Mali a toujours été historiquement confronté à des conflits internes, la profondeur et la complexité de la crise durant les dernières années mettent en exergue plusieurs sources de fragilité et de problèmes de développement dont les plus importantes sont : (i) l'inefficacité des modèles de gouvernance et la faiblesse des institutions de l'Etat ; (ii) la perte de confiance des populations en les institutions de l'Etat y compris les forces de défense et de sécurité ; (iii) le haut niveau de la corruption et de l'impunité ; (iv) la détérioration de la situation des droits de l'homme, l'accroissement des nouvelles formes de violences faites aux femmes et l'insécurité grandissante à de larges échelles ; (v) le développement des réseaux de trafics illicites et criminels ; (vi) le chômage des jeunes et des femmes et le sous-emploi ; (vii) la dégradation du niveau de qualité des services sociaux de base qui entraîne un faible niveau de développement humain, et qui s'est aggravée par la survenue de la pandémie à Corona virus; (viii) la pauvreté monétaire et multidimensionnelle avec une vulnérabilité particulière pour les femmes; (ix) l'insécurité alimentaire et l'impact de la crise sur les flux migratoires et le déplacement des populations affectées ; (x) l'impact du terrorisme sur la sécurité du pays, (xi) l'accroissement des conflits inter communautaires dans le Nord et Centre du pays, (xi) l'influence des leaders religieux sur les sphères publiques et privées mettant parfois en difficulté l'Etat à s'affirmer et faire respecter fermement ses principes républicains et laïcs, dont le point culminant a été atteint avec la rupture institutionnelle du 18 Août 2020 ; et accentue les restrictions des droits fondamentaux des femmes et (xii) les impacts du changement climatique, des tensions et des conflits sur l'accès aux ressources naturelles.
14. Sur la base des principaux éléments du diagnostic stratégique conduit dans le cadre de l'exercice du BCP, d'une lecture croisée des principaux référentiels programmatiques du gouvernement (principalement le CREDD 2019-2023), du SNU (agenda 2030 lié aux ODD) et de la MINUSMA (à travers l'ISF) ainsi que des avantages comparatifs du SNU dans le cadre de ses programmes inscrits dans l'UNDAF+ 2015-2019, le SNU devrait agir sur certains fondamentaux :
 - **La consolidation de plusieurs acquis de l'UNDAF+ en cours** par la capitalisation et l'élargissement des bonnes pratiques liées :

- Au plaidoyer sur le respect des droits humains, la lutte contre l'impunité des actes de violations des droits humains, l'accélération de la réforme du système judiciaire et le renforcement des capacités de veille et de suivi des droits de l'homme et de lutte contre les violences sexuelles, de résilience des communautés et de promotion des droits des enfants ainsi que la dissémination des bonnes pratiques ;
- A la clarification et l'opérationnalisation du concept Nexus visant à la mise en place des programmes phares portés par un leadership national fort et appuyé à la fois par le SNU, la MINUSMA et d'autres partenaires ;
- A l'opérationnalisation des ODD selon une approche régionalisée fondée sur la recherche des gains rapides selon les déficits établis au niveau des régions et suivant les secteurs concernés.
- **La contribution à l'approfondissement de la portée programmatique de la croissance inclusive et l'inclusion sociale dans le cadre de la mise en œuvre du CREDD 2019-2023 à travers :**
 - La détermination des principaux piliers et déterminants de la croissance inclusive durable visant à aider le gouvernement à mettre en place des politiques sectorielles ciblant les créneaux porteurs dans la diversification de l'économie malienne et le développement des pôles régionaux de croissance dans le cadre d'une nouvelle stratégie de développement régional s'inscrivant dans l'esprit de l'Accord pour la paix de 2015 et de la nouvelle politique nationale de décentralisation ;
 - L'amélioration et l'approfondissement des connaissances et analyses sur les questions de la vulnérabilité socio-économique des populations, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, dans le cadre d'une mutualisation des approches et moyens des agences du SNU, afin de contribuer plus efficacement au ciblage des groupes et régions vulnérables ;
 - L'articulation des politiques sectorielles alignées sur les priorités des ODD et les instruments de programmation budgétaire (CDMT, budget-programme, etc.) afin de mieux sécuriser les ressources allouées aux cibles des ODD ;
 - Le renforcement des capacités du système national de la statistique, dans le cadre d'un programme conjoint du SNU et ouvert à d'autres partenaires, en vue de créer les meilleures conditions de suivi des ODD et d'évaluation des politiques publiques.
- **L'intégration de l'approche Nexus dans les référentiels stratégiques et programmatiques** comme le CREDD, l'ISF et l'UNDAF visant les cibles prioritaires de certains ODD porteurs d'effets multiplicateurs sur l'amélioration de la sécurité alimentaire, les droits humains, la paix et l'accès aux services sociaux de base. Cela impliquera que tous les acteurs du développement, de l'humanitaire et de maintien de la paix s'inscrivent dans une stratégie nationale novatrice fondée sur des résultats collectifs dans la mise en œuvre de 3 à 4 initiatives régionalisées en réponse à des problématiques différenciés selon les régions. Cette approche devra se traduire par :
 - Une analyse conjointe sensible au genre de la situation de chaque zone ciblée en vue de dégager les enjeux, défis et besoins spécifiques de développement ;
 - La convergence des processus de planification, de programmation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des performances dans le cadre d'une matrice des résultats communs ;
 - L'importance du leadership gouvernemental dans le pilotage et la conduite du processus de coordination et de partage des résultats collectifs ;
 - L'importance de la prévisibilité et de la sensibilité au genre des financements dans un cadre temporel de 3 à 5 ans en combinant plusieurs instruments et mécanismes ;
- **La mise en place d'instruments visant des analyses actualisées régulièrement sur les causes profondes et les facteurs déclencheurs des conflits et des dynamiques conflictuelles combinant plusieurs dimensions** (gouvernance, sécurité, droits humains, fragilité sociale, etc.) et visant à mieux outiller l'Etat (Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale ou Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire) à prévenir et mettre en place des mécanismes inclusifs de prévention, médiation et résolution crédibles, durables et de proximité ainsi que des

réponses rapides sur la base des facteurs d'instabilité liés aux tensions entre communautés et groupes sociaux.

15. Compte tenu de tous ces éléments, trois axes d'intervention du prochain UNSDCF peuvent être privilégiés :

1. Gouvernance inclusive, paix et cohésion nationale
2. Croissance inclusive, capture du dividende démographique et développement durable
3. Accès aux services sociaux de base et statut nutritionnel amélioré

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

1.1. Démarche d'ensemble

16. Le processus d'élaboration du Bilan Commun de Pays (BCP) en vue de faciliter la formulation de l'UNSDCF 2020-2024 a été conduit selon une démarche participative impliquant d'une part l'ensemble des agences du SNU et la MINUSMA et d'autre part les partenaires nationaux (gouvernement, secteur privé et société civile) ainsi que les partenaires techniques et financiers. Le processus a veillé à respecter certains principes directeurs :

- Le caractère inclusif du processus en impliquant tous les partenaires nationaux clés et les agences du SNU ainsi que la MINUSMA, compte tenu de l'importance de ses interventions ;
- Le recours systématique à l'analyse des problèmes basées sur les droits humains permettant de saisir la profondeur des questions des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations en vue de bien orienter les programmes du SNU dans le traitement des causes immédiates, sous-jacentes et fondamentales qui font obstacle à la réalisation des droits ;
- La prise en compte des ODD en tant que matrice d'analyse de la situation de référence et cadre stratégique pour les priorités de développement du pays ;
- La prise en compte de cinq principes de programmation dans les analyses et l'établissement des priorités :
 - Ne laisser personne de côté qui constitue le principe fédérateur autour duquel l'analyse est articulée
 - Droits Humains
 - Egalité entre les sexes et autonomisation des femmes et des jeunes
 - Durabilité et résilience
 - Ethique et responsabilité

17. Le processus d'élaboration de l'analyse conjointe de la situation nationale a été conduit en respectant certaines séquences en lien avec les principales étapes d'élaboration de l'UNSDCF, selon les nouvelles procédures du SNU.

1.2 Principales étapes du processus

18. La méthodologie qui a été adoptée consiste à bien préciser les questions clés à adresser pour chacune des séquences du processus. Pour l'ensemble des travaux, cette méthodologie peut être résumée comme suit.

- i) Exploitation des études et statistiques existantes : elle a visé à dégager le profil du développement humain du Mali et plus particulièrement les questions liées au retard pris pour certaines cibles des ODD, à la question de la résilience, à l'état de droit et au développement des

économies régionales /locales à travers des données plus actualisées et des diagnostics stratégiques pertinents.

ii) Analyse de la situation de référence : le travail s'est focalisé sur :

- La confirmation/affinement de certaines tendances lourdes des problèmes de développement du pays, de sécurité et d'efficacité du mode de gouvernance dans ses multiples dimensions ;
 - L'identification des tendances non manifestes se dégageant des données socio-économiques qui ont pu marginaliser certaines catégories de la population ;
 - La mise en évidence des disparités catégorielles et spatiales engendrant toute forme de discrimination ;
 - L'analyse des causes profondes des problèmes identifiés ayant eu des impacts directs et/ou indirects sur le développement, en particulier en matière d'accès aux services sociaux de base, de réduction de la pauvreté, de croissance démographique et de consolidation de la paix ;
 - La conduite d'une analyse centrée sur les droits humains en vue de dégager les déficits et les solutions alternatives ; ainsi l'accent été renforcé sur l'analyse causale pour mieux identifier :
- Les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles ;
 - Les relations entre les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations pour préciser le rôle des différents acteurs selon les domaines où les déficits constatés ;
 - Les lacunes des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations en vue de cibler les capacités à renforcer.
- L'identification des personnes et groupes d'individus qui sont dans l'obligation d'agir et les capacités dont ils ont besoin pour agir ;
 - L'examen des risques et des catastrophes naturelles ainsi que des crises humanitaires ;
 - L'appréciation du niveau de vulnérabilité et de l'état de respect des droits humains ;
 - La priorisation des problèmes et des solutions en lien avec les diagnostics sectoriels et transversaux.

iii) Mise en perspective des leçons apprises de l'exécution de l'UNDAF 2015-2019 : quatre problématiques centrales ont été examinées :

- Qu'a apporté l'UNDAF+ 2015-2019 comme changements dans le mode de fonctionnement de certaines institutions et dans le relèvement socio-économique des populations ainsi que dans leur autonomisation par rapport aux facteurs de vulnérabilité et de risques ?
- Quels étaient les avantages comparatifs du SNU méritant consolidation et approfondissement sur la base des bonnes pratiques des différents programmes mis en œuvre dans le cadre de l'UNDAF+ ?
- Le SNU a-t-il été assez souple et pro actif pour s'adapter aux différentes situations de crises socio-politiques et d'insécurité dans le pays au cours des dernières années ?
- Les mécanismes de coordination du SNU au Mali ont-ils été suffisamment efficaces et pro actifs dans la mise en œuvre des différents programmes/projets et le renforcement du dialogue avec le gouvernement et les autres partenaires au développement ?

iv) Proposition des axes stratégiques possibles pour le prochain UNSDCF sur la base des principaux problèmes identifiés et défis à relever pour les cinq prochaines années.

v) Réunions d'échanges, de travail de concertation et ateliers de mise en commun des résultats du BCP

- *Echanges sur l'approche méthodologique* : avant le démarrage des travaux du BCP et sur la base de la note méthodologie proposée par l'équipe des consultants intégrant les nouvelles directives d'élaboration du BCP, deux réunions élargies avec la Task Force et une réunion avec l'UNCT ont été organisées et ont permis de dégager une vision commune des objectifs assignés et des attentes de l'exercice BCP.
- *Réunions d'échanges et de réflexion avec les trois groupes de travail de la Task Force* qui a été mise en place par le PMT en vue à la fois de faciliter les travaux et de s'assurer de l'appropriation de l'ensemble par toutes les agences et institutions du SNU : les travaux du BCP ont été conduits selon un processus participatif impliquant les partenaires nationaux et les agences du SNU. Ainsi, des réunions de travail et d'échanges sur les premiers éléments des diagnostics sectoriels et thématiques ont été organisés avec la Task Force dans le cadre de trois groupes de travail :
 - Gouvernance, sécurité, paix et droits humains
 - Economie, résilience et développement durable
 - Secteurs sociaux et protection sociale
- *Organisation d'un atelier de mise en commun des résultats du BCP* : sur la base du rapport provisoire, un atelier national a été tenu le 23 avril 2019. Cet atelier a eu pour objectif principal d'une part, de partager les principaux constats, enseignements, orientations stratégiques et programmatiques du SNU en matière d'ODD, de gouvernance, de paix et de sécurité et, d'autre part de dégager un consensus sur un socle de processus et de domaines clés de concentration que le SNU pourra envisager sur la base de ses avantages comparatifs avérés et des principaux défis socio-économiques et politiques à relever. Cet atelier a réuni, les agences et organismes du SNU et les principaux partenaires nationaux (gouvernement, société civile et secteur privé).

1.3. Principe fédérateur des analyses et des actions programmatiques : « Ne laisser personne de côté »

19. La grille d'analyse des principaux problèmes de développement selon leurs multiples causes et les propositions pour apporter les solutions les plus appropriées, surtout pour le SNU, a utilisé le principe **central et fédérateur** « *Ne laisser personne de côté* ». Ce principe vise à ce que les Nations Unies identifient les principaux problèmes, les défis critiques et priorisent leurs interventions programmatiques pour prendre en compte les droits et les besoins de ceux qui sont les plus à risque d'être marginalisés, discriminés et exclus et en vue de renforcer leurs capacités en tant qu'agents actifs de développement. Les travaux des investigations et analyses conduites ont toujours mis en avant les questions suivantes par rapport aux personnes laissées de côté à travers la matrice des ODD :

- Qui sont-ils et pourquoi en est-on arrivé là ?
- Quels sont leurs droits ?
- Qui doit faire quoi pour les aider et comment ?

20. Quatre autres principales thématiques transversales ont été utilisés pour mieux prendre en compte certaines problématiques à forte portée stratégique et programmatique sur la qualité des programmes à initier pour les cinq prochaines années, le ciblage des groupes vulnérables, la durabilité des actions à mener, les capacités de résiliences des populations et le développement de la culture de redevabilité dans tous les domaines et à tous les niveaux. Ces quatre principes sont :

- Droits humains
- Egalité entre les sexes et autonomisation des femmes et des jeunes
- Durabilité et résilience

- Ethique et redevabilité

21. En dehors de la partie consacrée à de l'analyse régionale des principaux problèmes au niveau du Sahel en termes d'impacts et d'opportunités pour le Mali, le présent document structure fondamentalement l'analyse des problématiques humanitaires, de développement et de paix au Mali autour de ce principe de programmation fédérateur « *Ne laisser personnes de côté* », en analysant :

- Tout d'abord les éléments du contexte national qui influencent directement ou/et indirectement la situation de « laissés pour compte » de certaines catégories de la population ;
- Ensuite les multiples privations et la non-jouissance de droits auxquels les plus « laissés pour compte » sont confrontés, dans une analyse mettant en avant les questions d'accès à la justice, de participation, de sécurité, de dignité humaine, de revenus, de sécurité alimentaire et de nutrition, de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et aux ressources productives dans une vision de gestion durable des ressources naturelles ;
- Enfin, les enjeux, défis et priorités stratégiques du SNU pour les cinq prochaines années au regard des principales cibles des ODD et des avantages comparatifs du SNU au Mali.

II. ANALYSE DES PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT, HUMANITAIRES ET DE PAIX : potentiel de ressources à valoriser, ressources naturelles sous pression et fragilité multidimensionnelle

2.1 Contexte national marqué par une fragilité multidimensionnelle

2.1.1. Conflits et instabilité

2.1.1.1 Eléments déclencheurs des instabilités socio-territoriales et dynamiques des conflits

22. La situation de fragilité et d'insécurité au Mali, qui s'est aggravée avec la crise de 2012-2013, résulte de l'interaction entre différents facteurs aux niveaux régional, transfrontalier, national mais aussi au niveau local et micro-local faisant intervenir plusieurs acteurs (acteurs étatiques, acteurs non étatiques, groupes armés, GANE, communauté internationale, etc.). La crise de 2012 est la dernière d'une série de rébellions que le Mali a connues depuis 1963. En 2020, la crise socio-politique a conduit à une rupture de l'ordre constitutionnel survenu le 18 août 2020 avec la démission du Président de la République et du Gouvernement précédée de la dissolution de l'Assemblée Nationale. Cette rupture de l'ordre constitutionnel est l'aboutissement de vives tensions sociales et politiques prolongées imputables entre autres, à des déficits de gouvernance dans différents secteurs de la vie publique. **L'année 2021 a été marquée par de vives tensions socio-politiques affectant la gouvernance et les relations politiques internationales avec le Mali. Depuis janvier 2022, le pays connaît des sanctions politico-économiques (embargo, restriction, gels de financements etc.) de la CEDEAO. Des séries de dialogues politiques et institutionnels ont été menées et qui ont permis d'élaborer une feuille de route et des recommandations bien définies. Le gouvernement, parallèlement prend des dispositions internes de sortie de crise (adoption d'un calendrier des élections, élaboration d'une nouvelle constitution, adoption d'un nouveau code électoral, etc.) La décision sur la levée des sanctions a été repoussée au Sommet des Chefs d'Etat de la CEDEAO prévu le 3 juillet 2022.**

23. **La crise multidimensionnelle malienne résulte d'un ensemble de facteurs externes et internes parmi lesquels, on peut citer :**

- Le terrorisme international et les conséquences de la déstabilisation de la Libye ;
- L'expansion de groupes radicaux dans les régions du Centre qui ont instrumentalisé les tensions intercommunautaires préexistantes autour de la gestion des terres et des couloirs de transhumance ;
- Les dynamiques conflictuelles qui existaient bien avant 2012 se sont exacerbées à la faveur du retrait de l'Administration et des services publics du Centre, en même temps que l'accélération des effets du changement climatique dans la sous-région ;

- La transformation de l'économie, de l'élevage et de l'agriculture notamment dans le Delta intérieur du Niger, a accentué les rivalités séculaires entre agriculteurs et pasteurs. Alors que la taille du cheptel augmentait, on constate une diminution des pâturages ;
- La crise du monde rural s'est accompagnée d'injustices frappant les populations vulnérables. Les mouvements de population liés aux conflits, les changements climatiques, l'affaiblissement des leaders traditionnels et l'absence de l'Etat ont déstabilisé les systèmes de production, socles sur lesquels reposent les rapports socio-économiques entre les différentes communautés, privant progressivement les populations de la prise en charge adéquate des conflits qui naissent de l'accès aux ressources. Les mécanismes communautaires, y compris les autorités traditionnelles (les Dioros), sont devenus dysfonctionnels à la suite des compromissions de ces autorités dans la gestion des pâturages. Dans le passé un système traditionnel de gestion des terroirs connu sous le nom de Code de la DINA permettait de régler pacifiquement ces conflits entre agriculteurs et éleveurs et au-delà entre les possesseurs de terres traditionnels et ceux qui bénéficiaient du droit d'usage à titre non privatif sous forme de pâturage. Mais ces paramètres ont changé.
- La densité des activités agricoles a entraîné une surexploitation des terroirs en partage avec les activités d'élevage.
- Le déficit de gouvernance se traduisant par la faible présence de l'Etat et le vide sécuritaire, la corruption et le déficit de la justice aux yeux des populations, le déficit de confiance vis-à-vis de l'Etat, ainsi que le chômage endémique favorisent le recrutement des jeunes par les groupes radicaux. Le besoin de protection a renforcé les solidarités communautaires et poussé celles-ci à s'organiser en groupes d'auto-défense.
- Compte tenu de la gravité de la crise dans le Centre, le Gouvernement a créé le Cadre Politique de Gestion de la crise du Centre par le décret n°2019-848/PM-RM du 22 octobre 2019 incluant les priorités du Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC) dans une unité d'action et de coordination holistique des efforts de stabilisation de l'ensemble des parties prenantes.
- Afin de contribuer au renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national comme indiqué dans le PAG 2021-2022 et tout en tenant compte de la résolution 2584 du 29 juin 2021 de la MINUSMA demandant au Gouvernement du Mali la mise en œuvre effective d'une stratégie globale axée sur les aspects politiques, le CPGCC, à travers son Secrétariat Permanent, a fait de l'élaboration d'une stratégie de stabilisation, une priorité.

24. L'incapacité de l'Etat à mettre pleinement en œuvre les différentes initiatives de paix et de réconciliation, l'impunité des crimes commis par les parties au conflit identitaire/territorial et le rôle que jouent le Nord et le Centre dans le développement de l'économie de trafics, de contrebande, des groupes armés non-étatiques et des conflits intra et inter communautaires ont contribué aux dynamiques du conflit qui ont aujourd'hui leur portée dans la sous-région (principalement le Burkina Faso, le Niger et le Tchad). La dégradation de la situation sécuritaire est une conséquence de l'accumulation de problèmes non résolus par le mode et les pratiques de gouvernance politique et économique qui ont prévalu pendant plusieurs décennies. La responsabilité de l'Etat dans le manque de veille active sur la cohésion et l'efficacité des forces de sécurité (police et armée) et de justice, les attermoissements du processus de décentralisation, l'incapacité des forces et leaders politiques à trouver des compromis politiques pour jeter les bases solides d'un mode de gouvernance inclusive, efficace et apaisée sont parmi les causes profondes des difficultés que rencontre le Mali actuellement.

25. Les interférences des groupes non-étatiques, dont des GANE se référant à un islam très rigoureux, des groupes armés d'autodéfense et des réseaux de trafiquants de marchandises, de drogue, d'armes et de personnes ont engendré une perte de confiance des populations envers l'Etat censé les protéger devant la montée de l'insécurité, de l'injustice et de la violation des droits de l'homme et de la violence. Enfin, la non-résolution des problèmes fonciers entraînant un accès toujours plus réduit aux ressources, la faiblesse de capacités des acteurs locaux (collectivités locales et STD, secteur privé, OSC), la vulnérabilité des populations devant les changements climatiques et la profondeur de la pauvreté, surtout dans les zones rurales, ainsi que la marginalisation des jeunes et des femmes, ont rendu les populations plus vulnérables

aux conflits et à l'extrémisme violent, accentuant ainsi le sous-développement local. Par conséquent, l'État perd en crédibilité et en autorité, surtout par rapport à la sécurité, à l'état de droit, à la justice, et à l'inclusion sociale et territoriale.

26. 26. Le contexte malien s'inscrit dans un mouvement général touchant plus particulièrement le Sahel. Depuis les années 2000, la région du Sahel fait face au développement rapide de l'extrémisme religieux, notamment au Nigéria, au Niger et au Mali. Ce développement coïncide avec le reflux de certains groupes islamistes dans le Sahel, tout particulièrement avec la chute du régime libyen en 2011, qui ont eu pour conséquence la prolifération de la circulation des armes de la Libye vers la zone sahélienne. Le Mali s'est retrouvé au premier rang des pays sahéliens faisant face aux groupes rebelles Touareg revenus de Libye. Ceux-ci ont noué des alliances volatiles avec d'autres groupes et réseaux locaux, dont certains avaient pour objectif l'instauration de l'application de l'islam le plus rigoureux et ainsi instaurer une autre forme de gouvernance que celle de l'État républicain sur le territoire du nord du Mali. L'occupation des régions du Nord a été marquée par le développement d'une vision politique de l'islam fondamentaliste, s'appuyant sur la violence et la destruction d'infrastructures et de symboles autres que ceux prônés par l'islam. Ainsi, lors des attaques de 2012 dans le Nord et le Centre du Mali par le MNLA, allié à Ansar Dine, des symboles culturels forts de Tombouctou, dont neuf mausolées et la porte de la mosquée de Sidi Yahia ont été détruits. Cette crise a conduit à l'adoption de la résolution 2071 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et l'intervention de l'armée française en janvier 2013, afin de stopper l'avancée des GANE vers le Sud et la récupération des régions occupées.

27. En 2013, les GANE se référant à la « pureté » de l'islam ont engagé une action de « nettoyage culturel » à fort impact sur la mémoire collective des populations du Nord et du Centre avec un message au plan mondial. L'utilisation de la destruction délibérée et systématique de la culture comme arme de guerre visait à entraver les pratiques religieuses de ceux qui considèrent ces sites importants au regard de leur religion, leur culture, leur identité et leur dignité. Les conséquences sont la déstabilisation des populations et le dysfonctionnement des sociétés sur le long terme. Pour contrer ce type de discours et de pratiques, le potentiel et la dimension de la culture comme outils de stabilisation et de renforcement de la paix, de réconciliation et de cohésion sociale au Mali, sont à mettre en valeur pour qu'ils soient réappropriés par les acteurs locaux et nationaux. Ainsi, le gouvernement doit noter que la stabilisation du pays doit passer par une prise en compte plus forte et explicite de la Culture de la Paix et notamment à travers la dimension du Patrimoine culturel malien, à la fois matériel et immatériel. Ceci concerne les pratiques liées au dialogue social et interculturel, aux traditions encore vivantes et propices à la cohésion sociale et à la réconciliation.

28. Sur la base de deux sources d'informations relatives au nord et au centre du Mali concernant la dynamique des conflits constatés selon leurs causes³, la dégradation de la situation sécuritaire et la vulnérabilité de certaines zones s'est accélérée à partir de 2016 pour atteindre en 2018 de façon plus massive le centre et très légèrement le sud. Plusieurs facteurs expliquent cette escalade, en particulier les actes terroristes, les conflits fonciers, le banditisme et les conflits liés au leadership politique.

29. L'analyse des dynamiques de conflits dans le nord et le centre, réalisée par le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale en 2017 montre clairement le poids de certains facteurs structurels. En effet, sur la base d'un indice de vulnérabilité⁴ des communes des sept (7) régions du nord et du centre qui exprime une forte vulnérabilité quand la valeur de l'indice est très proche de 1 ; dans les sept (7) régions du Nord et du Centre l'indice révèle que les régions les vulnérables sont Mopti (0,68-0,92), suivies par Ménaka (0,83-0,85) et Tombouctou (0,65-0,92); la région qui est relativement la moins

³ Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Nationale (MRNCS)/Union Européenne : *Etude Cartographique des conflits dans les régions du Centre et du Nord du Mali*, Mai 2018 et MINUSMA 2019 : *incidents des conflits dans le Nord et le Centre*.

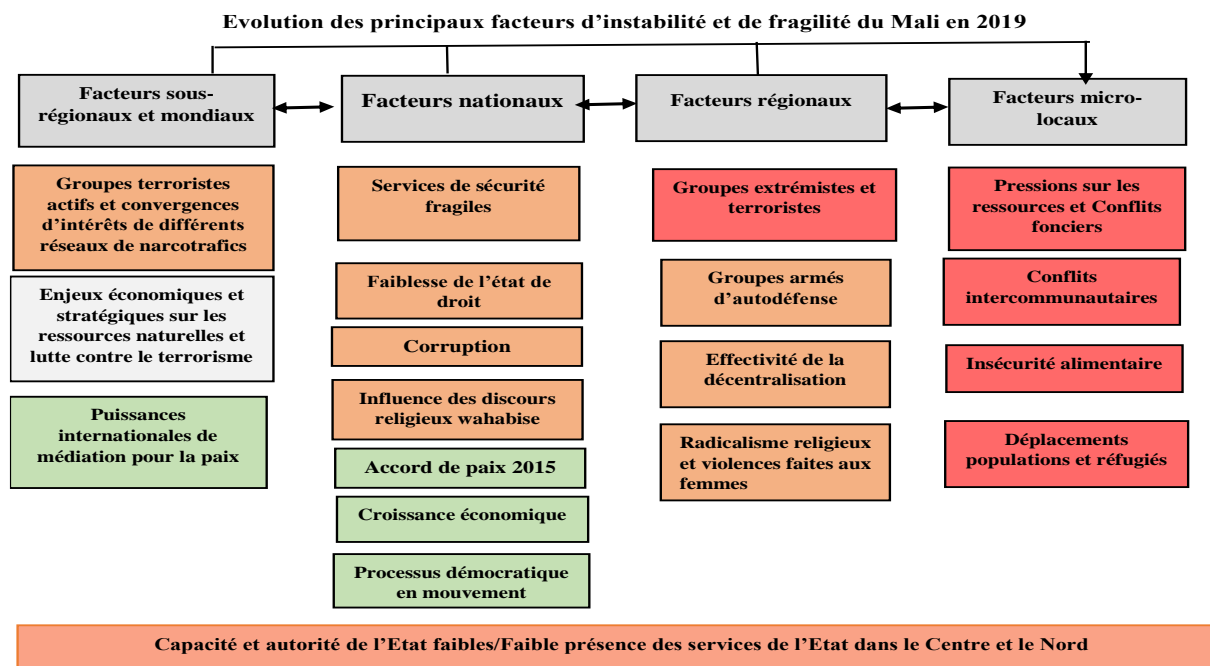
⁴ L'indice de vulnérabilité qui exprime l'échelle de valeur de chacun des facteurs de vulnérabilité retenus a été calculé de 0 à 1 pour six dimensions: i) divergence sur les plans du mode de vie, de l'idéologie, et de la religion, ii) facteurs interpersonnels, iii) besoins en lien avec la gestion des ressources naturelles, iv) besoins, vœux ou désirs concurrents, v) conflits antérieurs non complètement gérés, vi) manque d'information/désinformation et non-respect des décisions de justice et autres conventions. Cet indice donne le niveau de vulnérabilité de chaque commune ; plus il est proche de 1 plus élevée est la vulnérabilité de la commune.

touchée par les facteurs de vulnérabilité est Kidal, avec un indice compris entre 0,21 et 0,54. Les principales causes des conflits identifiées sont :

- Les enjeux en lien avec l'accès aux ressources (espaces cultivables, espaces de pâturage, eaux, etc.) et au foncier ;
- Les conflits antérieurs non complètement gérés avec la présence des personnes ou mécanismes locaux pour apaiser les conflits et/ou l'existence de catalyseurs qui attisent les conflits ;
- La divergence sur les plans du mode de vie, de l'idéologie et de la religion mettant en exergue les questions de coexistence des courants religieux (islam principalement), le niveau de hiérarchisation sociale et les rivalités politiques très fortes ;
- Les disparités spatiales en matière de développement et d'accès aux services sociaux de base perçues comme une injustice ou une inégalité par les populations.

Principales causes des conflits dans le Centre et le Nord du Mali en 2018

Régions	Indice de vulnérabilité Compris entre 0 et 1	Cercles les plus vulnérables	Principales causes
1. Gao	0,63 - 82	Gao	*Enjeux en lien avec l'accès aux ressources et au foncier *Conflits antérieurs non complètement gérés avant *Divergence sur les plans de mode de vie, de l'idéologie et de la religion *Manque d'information et/ou désinformation
2. Mopti	0,68 - 0,92	Mopti, Femaye, Koro	*Conflits antérieurs non complètement gérés avant *Disparités spatiales en matière d'accès aux services sociaux de base *Manque d'information et/ou désinformation
3. Ségou	0,60 - 0,89	Niono et Barouéli	*Enjeux en lien avec l'accès aux ressources et au foncier *Disparités spatiales en matière d'accès aux services sociaux de base *Manque d'information et/ou désinformation
4. Ménaka	0,83 - 0,85	Andréramboukan et Inékar	*Enjeux en lien avec l'accès aux ressources et au foncier **Manque d'information et/ou désinformation
5. Tombouctou	0,65 - 0,92	Niafunke, Goundam	*Enjeux en lien avec l'accès aux ressources et au foncier *Disparités spatiales en matière d'accès aux services sociaux de base *Manque d'information et/ou désinformation
6. Taoudéni	n. d	n. d	n.d
7. Kidal	0,21 - 0,54		*Disparités spatiales en matière d'accès aux services sociaux de base *Facteurs interpersonnels
Valeurs : 1 = Forte vulnérabilité et 0 = Absence de vulnérabilité			
Source : Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Nationale (MRNCS)/Union Européenne			



Légende

- Négatif/intensité conflits
- Peu satisfaisant/progrès lents
- Positif/progrès

Source : SNU : Bilan Commun Pays mars 2019

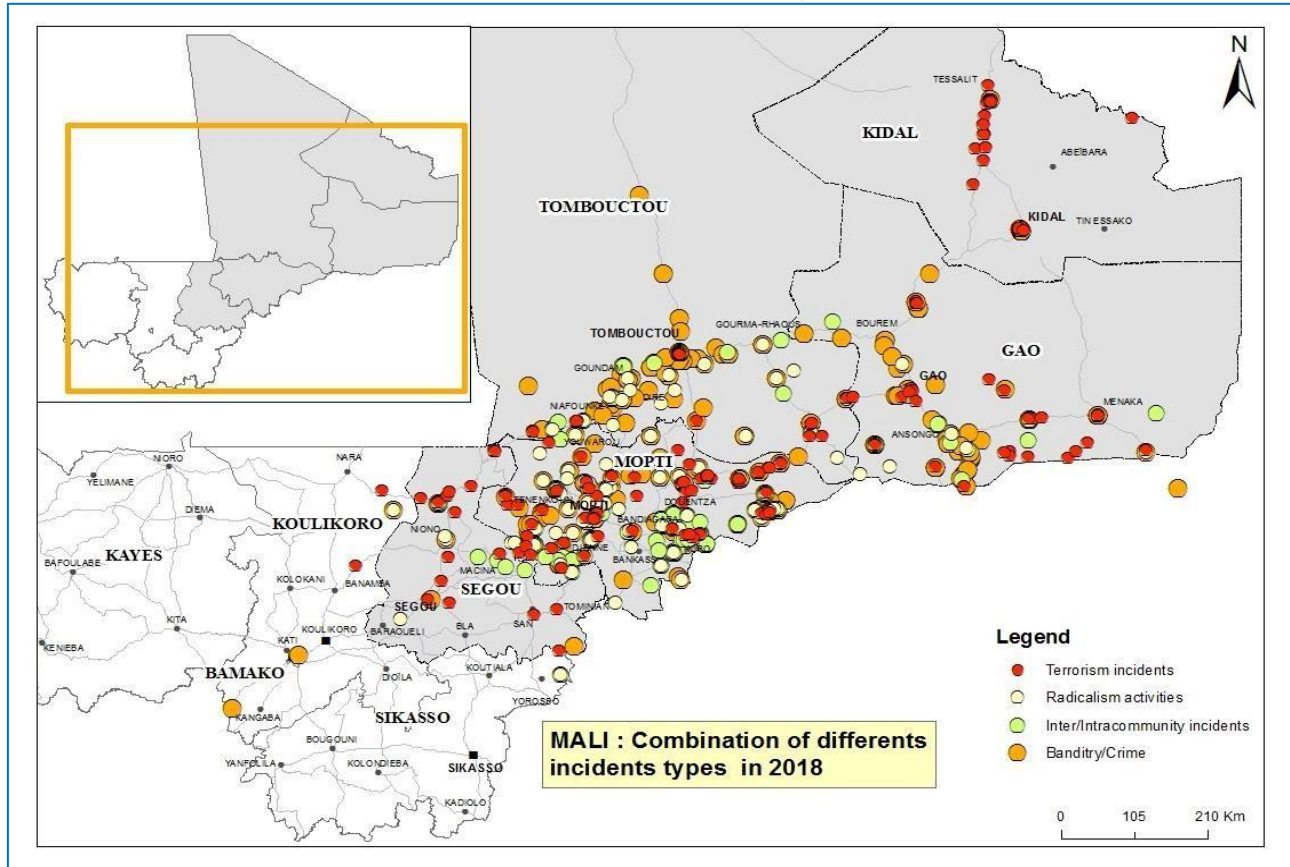
La dégradation de la sécurité au Centre et au Nord se manifeste clairement par l'accroissement des incidents sécuritaires et de la radicalisation des jeunes ainsi que par l'augmentation du nombre des conflits inter et intracommunautaires. On a constaté une dégradation de l'environnement sécuritaire et l'extension du conflit vers le sud du Mali et marquée aussi par une intensification des activités des Groupes Armés Non Etatiques (GANE) contre les populations civiles avec des impacts négatifs sur l'espace humanitaire (Ségou, Koulikoro, Sikasso).

30. Ainsi, le système de suivi cartographique du nombre d'incidents enregistrés par les services de la MINUSMA entre 2015-2020 montre la situation critique des régions du Nord et du Centre. Le nombre d'incidents liés aux actes terroristes n'a cessé d'augmenter depuis 2014, allant à une quarantaine à près de 200 incidents en 2018. Les actions se sont intensifiées à partir de 2015. Les actes terroristes commis étaient concentrés en 2013 dans la zone de Kidal et très marginalement à Tombouctou alors qu'en 2018 une grande partie du Centre a connu une densification très forte des actes violents autour de Mopti, Gao et Ségou.

31. Les conflits à caractère inter- et intracommunautaire prennent également de l'ampleur, particulièrement au centre du Mali : au premier semestre de 2019, ont eu lieu au moins quatre attaques et incidents meurtriers dont la plus importante a été perpétrée le 23 mars 2019 contre le village d'Ogossagou Peul de la région de Mopti où 164 personnes ont trouvé la mort. Certaines localités du sud du Mali ne sont plus épargnées comme Bamako. A ce mouvement d'intensification des incidents parfois très violents créant une psychose d'insécurité et de déplacements des populations, s'ajoutent d'une part les incidents liés au développement du radicalisme militant se référant au djihadisme atteignant près de 150 cas de violence et, d'autre part la large diffusion du banditisme et des crimes dans la zone de Gao et Mopti. Le nombre de conflits inter communautaires a doublé entre 2015 et 2018 dans plusieurs villages du centre principalement, avec d'intenses conflits dans les zones de Ménaka et le sud de Mopti (voir carte des incidents répertoriés selon leurs causes).

32. Depuis 2015, le Centre s'enlise dans une crise dont les causes et les conséquences sont plus profondes et plus graves en raison de l'insécurité alimentaire, la pauvreté, l'injustice, l'absence d'institutions étatiques, l'expansion de l'idéologie fondamentaliste, la fermeture des écoles, la lutte pour l'accès aux ressources naturelles, le manque/faible emploi et la marginalisation des jeunes, des femmes et des filles, etc. Les groupes islamistes et les milices ont su remplir le vide de l'Etat et capitaliser sur une soif de justice des populations et un mode de gouvernance décrié pour proposer un autre mode de gouvernance en phase avec les attentes des populations pour plus de justice, de protection et la fin de la corruption.

Mali : répartition spatiale des incidents en 2018 selon quatre catégories (terrorisme, radicalisme, banditisme et inter communautaire)



Source : MINUSMA 2019

2.1.1.2 L'Accord de 2015, entre espoirs et attentes

33. Le rapport d'évaluation de l'Observateur indépendant datant du 18 février 2019 sur l'état de mise en œuvre de l'Accord de paix de 2015 met en lumière plusieurs constats et enseignements utiles sur la dynamique de mise en œuvre des différents articles de l'Accord et l'importance de la qualité de la gouvernance et de l'engagement politique pour accélérer la mise en œuvre des principaux piliers de l'Accord.

34. Avant tout, les feuilles de route et les chronogrammes élaborés ne s'inscrivent pas dans une vision stratégique permettant de mettre en œuvre les principaux piliers de façon concomitante et dynamique. L'existence de certains chevauchements des missions des structures gouvernementales en charge de la mise en œuvre, réduisant le leadership et l'efficacité de l'action gouvernementale, n'a pas non plus facilité le leadership gouvernemental. La baisse du rythme des activités du Comité de Suivi de l'Accord (CSA) et des engagements plus fermes de la Médiation internationale ont contribué au ralentissement du processus de mise en œuvre de l'Accord, surtout en 2018 avec l'élection présidentielle. La plupart des progrès réalisés ont eu lieu avant 2018 et concernent principalement la mise en place des mesures préalables.

35. A mi-parcours de la mise en œuvre de l'Accord, la situation générale est marquée par un découragement général de toutes les parties liées par l'Accord en raison de la recrudescence de la violence dans le Centre du Mali ainsi que des attermoissements sur les réformes constitutionnelles. Pour donner un nouvel élan à cet Accord, le Conseil de sécurité des Nations Unies dans sa Résolution 2423 (juin 2018) à

travers le « Pacte pour la paix », a mis l'accent sur l'urgence de prendre les mesures les plus adéquates pour « accélérer la mise en œuvre intégrale et inclusive » de l'Accord. L'application des sanctions des Nations Unies contre trois personnes ciblées en décembre 2018 a été un signal fort pour mettre les Parties maliennes devant leurs responsabilités.

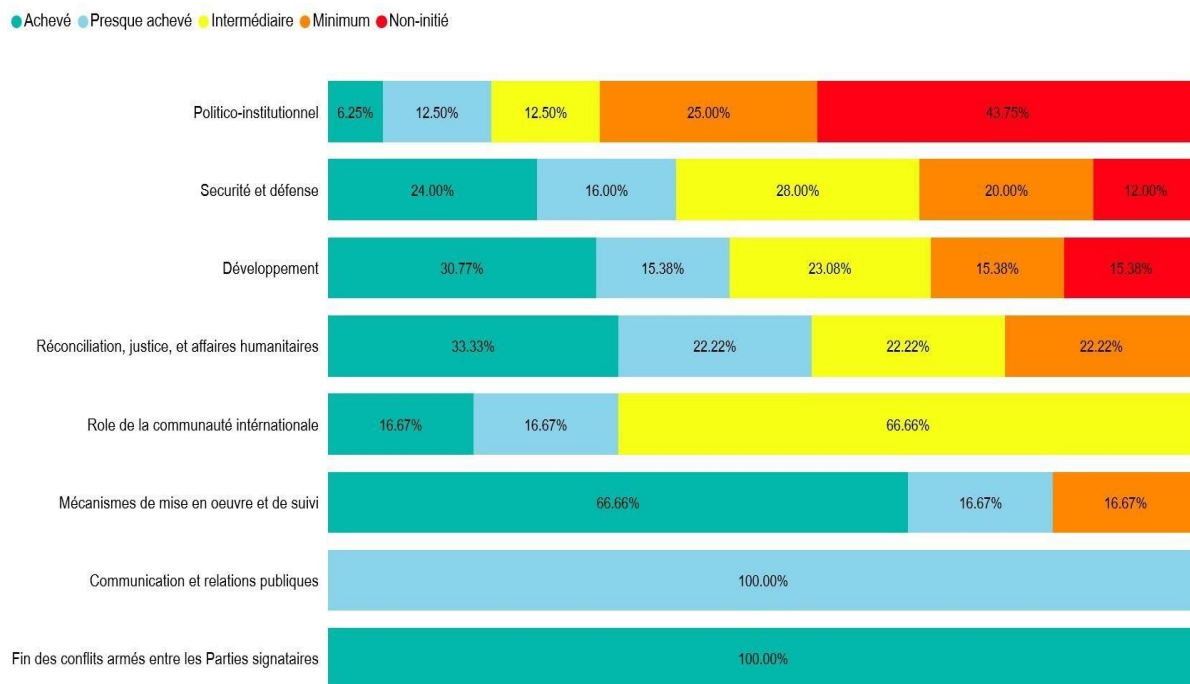
36. Il faut noter que le niveau de mise en œuvre de l'ensemble de l'Accord reste très modeste, 30 % seulement au mois de décembre 2018 ; les 58 engagements restants représentent 70 % de l'Accord. Parmi les progrès réalisés, il y a i) la cessation effective de l'état de belligérance entre le gouvernement et les mouvements signataires de l'Accord de paix, ii) la création du Ministère de la Cohésion Sociale, de la Paix et la Réconciliation Nationale comme principal coordonnateur de la mise en œuvre de l'Accord, iii) la promulgation en juin 2018 des lois créant les collectivités territoriales, les régions, les cercles et les communes des nouvelles régions de Taoudénit et de Ménaka, iv) l'élaboration du cadre de gestion du Fonds de Développement Durable et v) l'adoption du document portant sur la politique nationale concernant la justice transitionnelle et l'adoption d'un plan d'action pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Les engagements les plus structurants qui tardent à se mettre en place et qui sont de nature à avoir une portée stratégique sur le rétablissement de la confiance des populations et l'engagement des parties prenantes, concernent les réformes politiques, institutionnelles, sécuritaires et de réconciliation nationale. Actuellement, la mise en œuvre de l'Accord concerne essentiellement les mesures les plus visibles qui n'ont pas une traduction sur la vie quotidienne des populations, qui aspirent à plus de sécurité, un meilleur accès aux services sociaux de base, une présence effective de tous les services de l'Etat et de meilleures conditions pour les trajectoires de leurs projets économiques, personnels, sociaux et familiaux.

37. L'aggravation de l'insécurité et la montée en puissance des conflits inter et intracommunautaires dans le Centre, le retard pris dans la révision de la Constitution et l'adoption d'une nouvelle loi sur la décentralisation risque de fragiliser l'Accord de paix avec le Nord. Pour les prochaines années, les parties signataires devront redoubler d'efforts et d'initiatives pour que i) l'Accord de paix dans ses mécanismes de mise en œuvre soit bien approprié par le gouvernement et les populations concernées, ii) le gouvernement prenne des mesures audacieuses et à effets immédiats pour que les principaux services de l'Etat reprennent dans le Nord et le Centre puisque la stabilisation du Nord dépend du niveau sécuritaire dans la région du centre, ii) le système judiciaire prenne des initiatives fortes pour punir les personnes ayant commis des actes et crimes avérés, iii) les mouvements signataires de l'Accord laissent de côté toute stratégie dilatoire sur le processus DDR et l'engagement dans le processus politique des réformes convenues et iv) le gouvernement, les mouvements signataires et les partenaires internationaux adoptent des nouvelles méthodes de travail plus contraignantes visant la synchronisation des quatre piliers de l'Accord et le suivi des recommandations de l'Observateur indépendant de l'Accord.

38. L'accord de paix de 2015 a reconnu explicitement l'importance de s'attaquer aux causes sous-jacentes et profondes des conflits parmi lesquelles les faibles réponses aux attentes et aspirations des populations⁵. Les deux volets de l'Accord de paix devant contribuer à s'attaquer à ces causes sont le « développement socio-économique et culturel (Titre IV) », « la justice, la réconciliation et les questions humanitaires (Titre V) ». La contribution du SNU à travers son nouvelle approche Nexus pourrait contribuer à appuyer le gouvernement à mieux traduire ces aspirations dans la Feuille de route de l'Accord de paix et initier un processus de formulation d'un programme intégré « Humanitaire-Développement-Paix » multi acteurs.

⁵ L'enquête sur la perception des populations de 2018, réalisée dans le cadre des études du CREDD, en donne une idée claire des attentes et espoirs des populations.

Mali : Niveau de mise en œuvre de l'Accord de paix en 2018 par pilier



Source : Rapport de l'Observateur indépendant de la mise en œuvre de l'Accord de paix, Carter Centre Février 2019

39. Le contexte du pays durant l'année 2020 a été essentiellement marqué par la crise socio-politique ayant conduit à une rupture de l'ordre constitutionnel survenu le 18 août 2020 avec la démission du Président de la République et du Gouvernement précédée de la dissolution de l'Assemblée Nationale. Cette rupture de l'ordre constitutionnelle est l'aboutissement de vives tensions sociales et politiques prolongées imputables entre autres, à des déficits de gouvernance dans différents secteurs de la vie publique.

40. Les déclencheurs immédiats de cette crise politique sont en lien avec les résultats contestés des élections législatives de mars-avril 2020. Le manque de confiance d'une frange importante de la population dans les institutions de l'État a fait que les élections législatives de mars/avril 2020 se sont déroulées dans un climat de suspicion généralisée d'iniquité électorale parmi l'opposition et ses partisans. Ces suspicions ont été renforcées à la suite des décisions rendues par la Cour constitutionnelle sur les litiges électoraux qui ont été perçues comme biaisées en faveur du parti au pouvoir. Les remous nés des élections n'ont été que le couronnement d'une situation de pourrissement général dû à de nombreux facteurs, notamment les niveaux trop élevés de pauvreté et d'inégalité, touchant en particulier les femmes et les jeunes dans les zones rurales, la perception de longue date de la corruption au sein de l'appareil d'Etat qui tend à se généraliser, le sentiment d'impunité, ainsi que l'insécurité et la violence persistantes dans les régions du Centre et celles du Nord du pays.

41. Le mécontentement populaire a également été alimenté au fil des ans par un manque de confiance dans la volonté et/ou la capacité du gouvernement à relever les multiples défis auxquels le pays est toujours confronté. Ces événements sont survenus dans un contexte suffisamment déjà tendu, marqué par des mouvements de grève de certains agents publics.

42. Sous l'égide de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des concertations ont été tenues et ont abouti à la mise en place d'une transition de dix-huit mois. Ainsi, le Président et le Vice-Président de transition ont prêté serment le 25 septembre 2020, le Premier ministre et les membres du Gouvernement de transition ont été respectivement nommés les 27 septembre et 05 octobre

2020, puis le Conseil National de la Transition (CNT) installé le 03 décembre 2020. Le Gouvernement s'est doté d'un programme d'actions. ***Ce programme définit les priorités de la transition au rang desquelles l'organisation des élections générales et les réformes politiques et institutionnelles. A cet égard, il sert de repère pour le Systèmes des Nations Unies et de l'ensemble des partenaires techniques et financiers durant les prochains 18 mois et même au-delà.***

43. A la crise sécuritaire déjà très aigüe, caractérisée par une recrudescence des conflits communautaires au centre du pays et leur glissement vers le sud, se sont greffées des revendications sociales, une nouvelle crise politique post-électorale et sanitaire liée à la pandémie du COVID – 19 avec ses répercussions sur la situation socio-économique. La COVID-19 a eu une incidence sur les initiatives d'appui à la gouvernance, les processus de dialogue ont été ralentis à cause des mesures barrière. Ce contexte de crise sanitaire a été utilisé pour étouffer certaines initiatives de la société, notamment en rapport avec des plaidoyers pour améliorer les conditions de vie des populations. Les mobilités ont été freinées pour l'exécution des actions visant les transferts des capacités et l'accompagnement des acteurs clés impliqués dans le processus d'amélioration de la gouvernance et de renforcement de la cohésion sociale.

44. Ces différentes crises ont eu une incidence négative sur l'état global de la gouvernance au Mali qui est passé de 50,1 /100 en 2017 (28ème sur 54) à 46,6/100 (31ème en Afrique) en 2019. En matière de Sécurité et Etat de droit, le Mali est passé de 49,7/100 en 2018 à 45,1/100 en 2019 selon l'Indice Mo Ibrahim 2020.

45. Les *causes* de la fragilisation de l'Etat malien et des dynamiques de conflits sont :

Causes immédiates

- La montée des groupes d'auto-défense, des réseaux des GANE et de trafiquants ;
- La non-utilisation efficace des mécanismes traditionnels de prévention et gestion des conflits ;
- L'impunité généralisée en raison de la très faible efficacité du système judiciaire et la défaillance des forces de sécurité ;
- Les déplacements des populations en raison de l'insécurité physique et alimentaire ainsi que du manque d'accès aux infrastructures et services sociaux de base ;
- Les faibles capacités d'organisation des Organisations de la Société Civile (OSC) dans leurs rôles de veille, de promotion et de défense des droits de l'homme et des groupes les plus vulnérables surtout les femmes, les jeunes et les enfants.

Causes sous-jacentes

- Les instabilités institutionnelles et l'affaiblissement des forces de sécurité ;
- Les limites du processus de décentralisation qui a plus généré des systèmes de « féodalités locales » que de réelles plateformes multi acteurs pour la gestion du développement régional/local dans lequel le citoyen est considéré comme acteur et non comme sujet pour mieux résoudre les problèmes de développement des populations locales et réduire leur niveau de privations multidimensionnelles ;
- La sous-estimation et la négligence des pouvoirs locaux et traditionnels dans la prévention et la gestion des conflits.

Causes profondes

- Les limites du schéma de croissance non inclusive et le manque d'efficacité et d'efficience des politiques publiques pour réduire les risques des facteurs déclencheurs et l'entretien des conflits de vulnérabilité et d'instabilité des régions ;
- Les inégalités sociales et géographiques qui ont créé des sentiments d'injustice et le manque de confiance en l'Etat et ses représentants, ont limité l'accès aux opportunités pour les jeunes et les femmes notamment, et ont engendré l'impunité et la corruption.

- La perte de confiance des populations en la capacité de l'Etat (en particulier des forces de sécurité et de l'armée) à assurer souverainement l'intégrité territoriale et à les protéger contre toutes les formes de violence ; mais aussi la perte de confiance entre les acteurs nationaux dans le consensus d'un nouveau mode de gouvernance ;
- Le manque de volonté politique pour donner plus d'initiatives, de compétences et de moyens aux régions et affirmer leur identité culturelle et le développement de leurs territoires.

2.1.2 Environnement fragile, chocs environnementaux et climatiques récurrents

46. Le Mali est un vaste pays continental, avec une superficie d'environ 1.241.238 Km², présentant trois zones écologiques distinctes : la zone soudanienne au sud, la zone sahélienne au centre et la zone saharienne au nord. Il a un climat de type tropical sec avec une grande variabilité, des périodes sèches et pluvieuses. Il est arrosé par deux des plus importants fleuves de l'Afrique (le Niger et le Sénégal) qui s'écoulent dans d'immenses bassins versants partagés avec douze pays. Cette situation explique à la fois le potentiel de ses ressources naturelles, la vulnérabilité du pays aux chocs et son exposition aux risques de catastrophes d'origine naturelle et/ou anthropique suivants : sécheresses récurrentes, inondations, invasions acridiennes, épidémies, etc.

47. Avec ses vastes zones arides et semi-arides, le Mali subit souvent les effets des épisodes de sécheresse et des inondations qui se sont accélérées ces dernières années avec le changement climatique. En 30 ans, le pays a connu cinq épisodes majeurs de sécheresse, dont celles des années 1980 et 2005 qui ont affecté respectivement 1,5 millions et 1 million de personnes avec des conséquences économiques et sociales importantes. Les sécheresses subies au cours des dernières décennies ont entraîné une forte migration des populations du Nord vers le Sud et aussi en dehors du pays, mais elles ont aussi intensifié la pratique de l'agriculture pluviale dans les bas-fonds et dans les vallées inondables des fleuves et marigots particulièrement pour la riziculture. Le Mali subit aussi parfois les conséquences de l'invasion des criquets ravageurs pour le secteur agricole **et autres prédateurs/ennemis de cultures (oiseaux granivores etc.) ainsi que des catastrophes naturelles. La grande variabilité inter annuelle et spatio-temporelle des précipitations touche l'ensemble du pays. Les différents modèles utilisés montrent clairement une corrélation entre changement climatique et augmentation de la température en moyenne de 2°C à l'horizon 2050 et un accroissement des événements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, vents forts, vents de sable, etc.).**

48. Les risques des inondations surtout en zones urbaines se sont amplifiées par les constructions anarchiques et la faiblesse d'infrastructures d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales. Les inondations liées à la crue des eaux frappent principalement les zones se trouvant dans le Delta Intérieur du fleuve Niger (64 000 km²). Outre Bamako, les régions de Tombouctou, Gao, Mopti, Ségou, Kayes, Koulikoro et Sikasso sont toutes exposées.

49. L'état de l'environnement au Mali est caractérisé par les vents (poussières) sahariens, les feux de brousse et domestiques ainsi que l'incinération des déchets qui affectent la qualité de l'air dans les différentes régions du pays. Dans certaines localités du pays (comme à Bamako), la teneur en carbone dans l'air est 4 fois supérieure à la valeur limite annuelle de 10 µg/m³ recommandée par l'OMS. Les feux de brousse sont également à l'origine de grosses pertes en production et en biomasse **ou domestique par l'utilisation de bois-énergie et par la circulation automobile. Cette qualité de l'air, a un impact négatif important sur la santé que ça soit au niveau rural ou urbain.**

50. Les sols subissent une dégradation liée à une perte annuelle de terres arables variant de 6,5 t/ha à 30 t/ha en fonction du type de sol. L'érosion éolienne accélérée des sols dégradés entraîne la création de dunes provoquant une réduction de la productivité sur plus de 20.000 ha. **Plus de 70 % du potentiel d'érosion annuel est produit entre mi-avril et mi-juillet. Le sous-sol regorge d'importants gisements miniers (or, diamant, cuivre, plomb, zinc, fer, phosphate, bauxite, manganèse, uranium, calcaire et gypse, réserves pétrolières, lithium).**

51. Au niveau des écosystèmes naturels, les forêts ne couvrent plus, avec 17,4 millions d'ha, que 54 % des superficies recensées en 1985. Les surfaces allouées aux pâturages sont en augmentation et représentent 35 millions d'ha dont 40 % sont brûlés annuellement. Les produits forestiers non ligneux sont des ressources biologiques très importantes dans l'autoconsommation, la sécurité alimentaire et l'économie familiale. Toutefois, la gomme arabique n'est pas exploitée durablement et les acacias producteurs de gomme sont menacés. Les terres boisées disparaissent au rythme de 400.000 à 500.000 ha/an.

52. Plusieurs efforts et actions ont été menées afin de préserver le potentiel écologique du Mali, avec le suivi du réseau de 20 aires protégées (5,6 millions d'ha) et de 118 forêts classées (1,3 millions d'ha), soit au total 5,5 % du territoire national. A ceci s'ajoutent les zones transitoires et tampons, le site Ramsar du Delta intérieur du Niger (4 millions d'ha), etc. Par ailleurs, le pays fait des efforts pour protéger les mammifères à forte valeur patrimoniale.

53. Face aux défis environnementaux et climatiques, le Mali a ratifié la Convention cadre des Nations unies sur le Changement climatique (CCNUCC) en 1994 et le Protocole de Kyoto en 2002. Ces engagements se sont concrétisés par l'élaboration de documents suivants :

- Le Programme d'Action national d'Adaptation aux effets du changement climatique (PANA), élaboré en 2007
- Les trois premières Communications nationales sur le Changement climatique (2000 et 2017), la quatrième étant en cours de préparation ;
- La Politique Nationale sur le Changement Climatique (PNCC, 2014)
- Le Plan National Climat (PANC 2012-2017), afféré à la Politique et la Stratégie nationales propose des actions visant à intégrer le changement climatique dans les politiques sectorielles.
- La Contribution déterminée au niveau national (CDN 2018) **et la version révisée de 2021 prenant en compte le secteur des déchets et mettant le focus sur une appropriation nationale et locale avec les acteurs locaux dans leur planification (PDESC intégrés) et l'intégration du genre.**

En effet, en 2015, le Mali avait soumis sa première CDN, bien que le Pays restât un faible émetteur des Gaz à Effet de Serre. Malgré un contexte économique difficile, un certain nombre de mesures a été pris par le Gouvernement pour sa mise en œuvre. Sur la base de l'évaluation de la première CDN, avec les insuffisances constatées au niveau mondial, le Mali s'est inscrit dans une démarche collective de rehaussement des ambitions de ces objectifs de 2015 nationaux et locaux du développement qu'a été opérée la révision de la CDN en fin 2021.

Ce rehaussement de l'ambition du Mali a été suivant les actions suivantes :

- L'ajout des déchets comme 4^{ème} secteur de sa CDN ;
- L'augmentation des ambitions de réduction des émissions pour le secteur des changements d'affectation des Terres et de la Foresterie qui passe de 21 à 39% de réduction des émissions à l'horizon 2030;
- En 2030, le Pays séquestrera 211 864 KT Eq CO2 Kilo Tonnes équivalent CO2 selon le scénario de base et 296 483 KT Tonnes équivalent CO2 selon le scénario d'atténuation ;
- La mise à jour de la période de référence avec des niveaux de réduction des GES du scénario d'atténuation par rapport au scénario de base est de **31% pour l'énergie, 25% pour l'agriculture, 39% pour les forêts et 31% pour les déchets ;**
- La prise en compte des polluants à courte durée de vie dans les efforts de réduction des émissions.

La synthèse des émissions et des séquestrations à l'horizon 2030 donne une réduction **de 40% de ces émissions totales.**

En matière d'**adaptation**, la vision du Mali est de faire de l'économie verte et résiliente aux changements climatiques une priorité.

Les prévisions de la CDN en matière d'adaptation comprennent :

- la poursuite des cinq grands programmes qui portent notamment sur la foresterie, l’agriculture intelligente et les énergies renouvelables ;
- des projets relevant du domaine de la forêt et des écosystèmes : gestion de l’ensablement des cours d’eau, reboisement, plantation de milliers d’hectares d’arbres fruitiers ;
- des programmes relevant du REDD+ présentant le co-avantage d’être également efficaces au titre de l’atténuation (développement de la filière gomme arabique et des produits forestiers non ligneux) ;
- le développement de la recherche sur l’adaptation aux changements climatiques ;
- la mobilisation des collectivités locales, des communautés vulnérables et des groupes de femmes pour améliorer leur résilience aux changements climatiques ;
- une série de projets sectoriels dans les domaines de l’agriculture, des déchets, de la météorologie, de la société civile et du renforcement des capacités

54. Le Mali a également élaboré un cadre stratégique pour une économie verte et résiliente aux Changements Climatiques ainsi qu’une politique nationale des changements climatiques et une stratégie assortie d’un plan d’actions. Le Gouvernement avec l’appui de ses partenaires entreprend des efforts pour la mise en œuvre et la mobilisation de ressources dans le domaine climat/environnement à travers différentes initiatives telles que le Fonds Climat Mali, l’accréditation au fonds vert climat des structures nationales pour un accès direct, le fonds d’adaptation, le mécanisme LoCAL (maîtrise d’ouvrage directe par les collectivités locales) etc. Ainsi le Fonds climat Mali a vu le jour en 2014. En 2020, 22 projets sont mis en œuvre dans 186 communes pour un budget de près de 10 milliards FCFA pour appuyer le gouvernement dans l’élaboration de programmes stratégiques pour une économie verte, résiliente au changement climatique. En 2021, dix-neuf nouveaux projets des organisations des Nations-Unies ont été approuvés pour un montant total de USD 17 889 585. Certains ont déjà démarré leurs activités sur le terrain

55. En matière d’eau, le Mali affiche une disponibilité en eau de près de 20 milliards de m³/an. Le secteur de l’énergie qui utilise 16 067 millions de m³ en est le plus gros consommateur (81,4%) bien que l’eau après turbinage puisse être affectée à d’autres usages. Ce sont ensuite l’irrigation (17,7%) et l’élevage (0,4%) qui se partagent les ressources en eau. L’approvisionnement en eau potable quant à elle ne représente que 0,5% de la consommation nationale annuelle. De façon générale, la qualité des eaux de surface se dégrade par suite de la pollution chimique (pesticides agricoles, colorants des teintureries, résidus des tanneries, mercure et cyanure de l’orpaillage) et à la pollution microbiologique (rejets domestiques et industriels).

56. Les sols sont sujets à une dégradation inquiétante liée aux érosions hydriques et éoliennes, ainsi qu’à une exploitation abusive. L’agriculture utilise 7 millions d’hectares⁶ de terres en l’absence de vision et de pratique d’exploitation des ressources de façon durable (faible apport d’éléments fertilisants, utilisation de pesticides nocifs, etc.). L’élevage est également pratiqué de façon non durable, suite au mauvais maillage hydraulique, le surpâturage et la dégradation des aires de pâturage.

57. L’agriculture périurbaine est confrontée à la qualité de l’eau (autour de Bamako notamment) et à celle des déchets rarement prétraités. Les premières pluies violentes lessivent les engrais et les pesticides (près de 16 tonnes de pesticides utilisés en 2013, soit une moyenne de 0,43 kg/ha en 2013 – INSTAT), utilisés dans les périmètres irrigués, vers les cours d’eau.

58. Les exploitations minières avec 9 mines d’or industrielles à ciel ouvert et 224 champs d’orpaillage posent également d’importants problèmes environnementaux et sociaux. L’exploitation minière industrielle respecte, plus ou moins bien, les réglementations environnementales. A l’inverse, l’orpaillage, en hausse et

⁶ PDA, Politique de Développement Agricole - 2013

très peu contrôlé, représente une menace environnementale majeure (destruction de la végétation et des sols, rejets de mercure et de cyanure).

59. La pollution de certaines industries surtout dans le District de Bamako constitue à la fois un problème environnemental et une question de santé publique. Certaines industries telles que les industries textiles, les tanneries, **les abattoirs**, les firmes pharmaceutiques et les fabriques de piles et de détergents, les unités artisanales de teinture du Bazin, sont très polluantes. La plupart d'entre elles rejettent, sans prétraitement approprié, la majeure partie de leurs eaux usées dans les collecteurs et dans les cours d'eau. A cela s'ajoute le problème de la gestion des déchets qui constitue un important défi ; seuls de 40% à 60% des déchets solides sont évacués vers des sites de dépôt, le restant s'accumulant dans des dépôts anarchiques.

60. En 2008, les coûts de la dégradation de l'environnement ont été estimés, selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, à plus de 20% du PIB et sont principalement liés à la dégradation des sols, aux dommages environnementaux sur l'état des forêts et de l'eau et aux inefficiences, dans l'utilisation des ressources naturelles, des intrants agricoles et de l'énergie. En cas d'inaction, les dommages futurs s'avèreront encore plus sévères et préjudiciables à la gestion durable des ressources naturelles et au cadre de vie des populations.

61. L'impact du développement du secteur de l'élevage est aussi loin d'être négligeable. Les impacts environnementaux les plus importants portent sur la destruction du tapis herbacé, la dégradation du sol et l'accélération de la désertification par le surpâturage, la destruction des ressources forestières par l'émondage des arbres lors des périodes de soudure, la production de gaz à effet de serre avec l'émission de méthane.

62. En matière de développement des énergies renouvelables (hydraulique, solaire, et éolienne), les opportunités sont sous-utilisées. En effet, seuls 250 MW d'énergie hydro-électrique sont exploités à ce jour sur les fleuves Niger et Sénégal (en dessous de 1 % des productions énergétiques) dont le potentiel s'élève pourtant à 1 GW. La Politique Energétique Nationale (PEN) de 2006 n'a pas été actualisée et plusieurs cadres stratégiques (Stratégie Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables, Stratégie Nationale pour le Développement des Biocarburants) sont en attente d'être mis en œuvre. La construction de la centrale photovoltaïque de Kita avec 50 MWc a permis de porter à 13% la part des énergies renouvelables dans le mixte énergétique. Par ailleurs, l'Etat a pris une ordonnance⁷ en 2020 pour renouveler l'exonération des équipements d'énergies renouvelables de TVA, des droits et taxes à l'importation.

63. **Les énergies renouvelables restent un secteur potentiel de développement non encore suffisamment exploité au regard des potentialités et des besoins énergétiques des populations. La mise en œuvre des projets et activités du secteur est toujours impacté négativement à la fois par le contexte de crise sanitaire dû à la pandémie de COVID-19 et socio-politique et sécuritaire que traverse le pays en plus des autres contraintes suivantes i) les insuffisances du cadre législatif, réglementaire actuel régissant le secteur (relecture en cours) ; (ii) l'insuffisance de données énergétiques et d'études de faisabilité pour la réalisation des projets énergétiques ; (iii) la lourdeur des procédures d'investissements pour les projets énergétiques (d'aménagements hydroélectriques et d'EnR) ; (iv) l'insuffisance de ressources financières, notamment pour le financement des projets du secteur ; (v) les capacités limitées de production et des réseaux de transport ; (vi) faible niveau de valorisation des ressources énergétiques nationales dont l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien ; (vii) le faible taux d'accès de la population à l'électricité avec une grande disparité entre les milieux urbain et rural ; (viii) la forte dépendance aux importations pétrolières ; (ix) les difficultés de mobilisation des financements nécessaires pour la réalisation des investissements dans le secteur (y compris les activités de recherche-développement) afin d'assurer son meilleur développement etc.**

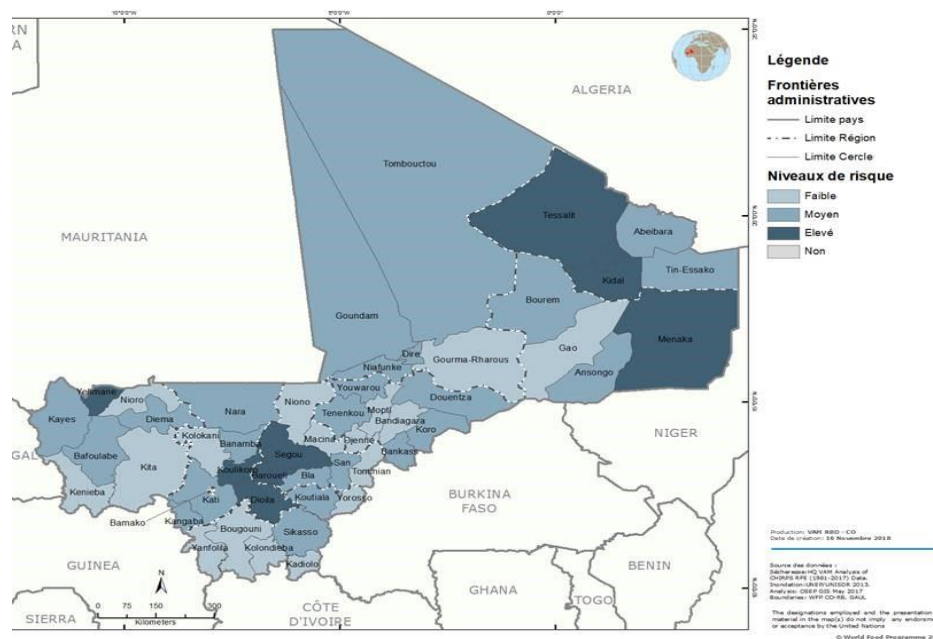
64. **L'année 2022 est placée sous la poursuite de l'amélioration des performances de l'administration minière.**

⁷ Ordonnance n°2020-012/P-RM du 23 mars 2020 portant exonération des équipements d'énergies renouvelables de la TVA, des droits et taxes à l'importation.

65. La poursuite de la mise en œuvre du projet de gouvernance du secteur minier qui va intensifier la recherche géologique sur les cartes au 1/50 000^{ème} et au 1/200 000^{ème}.

66. La question de l'environnement est bien intégrée dans les politiques sectorielles et le Mali dispose de législations et réglementations régissant la préservation de l'environnement et l'application sur le terrain (Etude d'Impact Environnementale et Sociale-EIES-, Evaluation Environnementale Stratégique-EES). Toutefois, force est de reconnaître que cette législation n'est que très peu appliquée.

67. L'exposition aux chocs et crises et la faible résilience des plus vulnérables reste un problème de base. La récurrence et l'ampleur des chocs climatiques et/ou naturels (inondations et sécheresses) exposent tout particulièrement les plus vulnérables dans les zones touchées de manière récurrentes (carte ci-dessous) :



68. De plus en plus les efforts de réponses tendent à baser les actions de planification (nationale et locale) sur les données réelles issues des analyses de vulnérabilités et risques climatiques que beaucoup de partenaires ont déployé au niveau du pays. Des rapports existent et en plus le système d'informations implanté par l'AEDD sert de référence en la matière.

69. Les autres causes de la vulnérabilité des populations maliennes sont liées à la dépendance des cultures pluviales connaissant régulièrement des irrégularités, par rapport aux capacités de gestion de l'eau, de maîtrise des conflits fonciers, de niveau de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs ainsi que de capacités d'anticipation et de gestion des risques liés aux effets du changement climatique et du mode de gestion des espaces urbains et ruraux, en l'absence d'un Schéma national et de schémas régionaux d'aménagement du territoire scrupuleusement observés par tous les acteurs dans le cadre d'une bonne gouvernance nationale, régionale et locale. Enfin, la forte croissance démographique et le manque d'investissement pour préserver les ressources forestières et gérer efficacement les ressources en eau accroissent la pression sur les ressources naturelles et la dégradation du capital naturel du Mali.

70. Le document de politique nationale de protection de l'environnement indique que l'augmentation sensible de la population, conjuguée à la persistance des conditions climatiques défavorables et à des systèmes d'exploitation pour la plupart extensifs, inadaptés et aux productivités très faibles, est un facteur important de la dégradation importante des ressources naturelles et de l'environnement, qui participe activement au processus de désertification. Cette situation a conduit en de nombreux endroits à une rupture

de l'équilibre entre les activités pour la satisfaction des besoins des hommes et la conservation des ressources de l'environnement et du potentiel du milieu naturel.

71. La pression sur les ressources naturelles, et leur gestion conjuguée aux facteurs climatiques, contribuent à la raréfaction des ressources sylvopastorales, à la destruction des écosystèmes et habitats naturels, à une perte importante de la biodiversité et à la progression du phénomène de désertification et des conflits intercommunautaires. Selon la politique forestière nationale, environ 500 000 ha sont déboisés par an pour satisfaire les besoins énergétiques (bois et charbon de bois) contre un reboisement compensatoire annuel moyen de 6,16% de ladite superficie courant la période de 2017-2019 Parallèlement à ce processus de dégradation, les ressources de l'environnement sont également soumises à un risque accru de pollution et nuisance diverses. Par ailleurs la discrimination basée sur le genre que vivent les femmes maliennes limite grandement leur capacité à s'adapter à ces changements, notamment les contraintes socioculturelles qui limitent leur pouvoir économique et de prise de décision. Ainsi, les femmes sont souvent celles qui sont le plus affectées par les conséquences des changements climatiques, compte tenu de leur situation précaire et du coup, de leur plus grande dépendance aux terres comme source de nutrition et revenu. Les femmes sont souvent celles qui doivent aller chercher de l'eau, du bois et la nourriture, ressources grandement affectées par les impacts les changements climatiques.

72.

73.

74. Dans l'ensemble, les principaux problèmes sont donc :

- en matière de ressources forestières : (i) l'extension des surfaces cultivées qui réduit chaque année la couverture forestière ; (ii) l'absence d'une réglementation sur l'affectation des terres suivant leur vocation ; (iii) la transhumance des animaux dans la quasi-totalité du pays ; (iv) l'exploitation anarchique du bois ; (v) la faiblesse des connaissances sur les ressources forestières ;(vi) l'insuffisance des moyens affectés au contrôle forestier ; (vi) l'incohérence entre la politique d'Urbanisation et la conservation des forêts et (vii) les difficultés liées à l'application des textes.
- en matière de conservation des eaux et des sols : (i) l'absence d'une stratégie nationale de conservation des eaux et des sols au niveau du secteur agricole; (ii) la baisse généralisée de la fertilité des sols (l'épuisement du sol en éléments minéraux des terres sous culture) ;(iii) la dégradation des sols par l'érosion hydrique et éolienne ; (v) l'ensablement des cours d'eau ; (iv) la dégradation des terres agricoles par acidification, salinisation et alcalinisation .
- en matière de la conservation de la faune et de son habitat :
 - La forte pression du braconnage ;
 - La destruction des habitats par l'agriculture itinérante, l'exploitation minière et la transhumance et les feux de brousse ;
 - L'insuffisance des moyens affectés à la lutte anti-braconnage ;
 - Le manque d'investissement dans le sous-secteur ; l'inexistence d'une stratégie de gestion des aires protégées.
- En matière d'énergies renouvelables : la faiblesse des capacités de production et de transport du système électrique et la faible valorisation des ressources énergétiques nationales ainsi que la multiplicité des acteurs institutionnels, la faiblesse des moyens matériels, financiers et humains.
- En matière de gouvernance environnementale et de financement du secteur de l'environnement : les efforts entrepris n'ont pas permis d'inverser la dégradation des ressources naturelles en raison, entre autres, de l'atomisation institutionnelle empêchant la gestion efficace des ressources, **la faible capacité de réponses des acteurs locaux**, le sous-financement des priorités environnementales et du développement des énergies renouvelables ainsi que la faiblesse du système de prévention et de gestion des risques environnementaux

1. En résumé, le Mali est confronté aux principaux problèmes liés à la gestion durable des ressources naturelles et à la limitation des effets négatifs du changement climatique :

- Les effets du changement climatique (augmentation de la température de 0,7 ° C et baisse de 12 % de la pluviométrie au cours des 30 dernières années) sur la pression des terres arables et l'utilisation des ressources forestières ;
- Le fleuve du Niger dont 1 000 Km parcourent le Mali est menacé par la pollution à proximité des grandes villes et surtout l'orpaillage qui déverse de grandes quantités de mercure ;
- Les impacts de la culture du coton et l'orpaillage sur la qualité des sols et des ressources en eau ;
- Le développement urbain non maîtrisé et anarchique dans certains quartiers qui sont dépourvus des infrastructures de base pour l'évacuation des eaux pluviales et usées engendrant de réels problèmes de sécurité et de salubrité publique.

75. Tous ces problèmes vont avoir des impacts réels à court et à moyen terme en particulier, l'amplification de la désertification, la pollution de l'eau, les maladies hydriques saisonnières et l'accélération des flux migratoires, les **conflits, la pauvreté**.

76. L'environnement, les changements climatiques, la désertification et la préservation de la biodiversité sont aujourd'hui des enjeux majeurs de développement durable. Le bilan diagnostic de la problématique environnementale et de l'état des ressources naturelles a mis en évidence un certain nombre de défis environnementaux majeurs que le Mali devra relever pour créer les conditions d'un développement durable inclusif :

- Assurer une meilleure adéquation entre populations et ressources naturelles à travers l'élaboration d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire décliné en plans régionaux d'aménagement du territoire, en plans régionaux et locaux de développement ; Améliorer le cadre de vie des populations rurales et urbaines en dotant les centres urbains et ruraux d'un minimum d'infrastructures d'évacuation des eaux pluviales, d'assainissement et en luttant contre les diverses pollutions, en particulier celles qui affectent les ressources en eau ;
- Valoriser et mobiliser l'important potentiel des ressources en eau, en énergies nouvelles et renouvelables pour les mettre à la disposition des populations ;
- Améliorer les performances des systèmes agricoles, sylvicoles, pastoraux et halieutiques ;
- Soutenir la recherche sur la désertification et la protection de l'environnement afin qu'elle développe des techniques et technologies appropriées dans les différents domaines ;
- Développer un dispositif approprié pour une information environnementale plus efficace et initier un programme ambitieux en matière de veille et d'éducation environnementales en vue de contribuer efficacement au changement des comportements de tous les acteurs et à tous les niveaux ;
- Assurer l'efficacité de la gouvernance au niveau international, national et territorial pour réussir l'intégration des enjeux économiques, sociaux et environnementaux aux processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des Politiques, Plans, Programmes et Projets de développement durable. Prendre en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes en amont et durant la mise en œuvre des projets/programmes et plans de développement locaux.

77. Les **causes immédiates, sous-jacentes et profondes** de la fragilité environnementale et des risques pour la durabilité du développement sont :

Causes immédiates :

- le mauvais remplissage des mares, l'ensablement des cours d'eau, et l'abaissement du niveau des nappes phréatiques;
- la disparition de certaines espèces de la faune sauvage, conséquence d'une perturbation de l'évolution des écosystèmes ;
- les fortes pressions anthropiques et climatiques sur les ressources des zones humides ;
- le **faible niveau de** transfert de la gestion des ressources naturelles aux organes délibérants des collectivités territoriales, responsables de la gestion des ressources naturelles dans leur domaine respectif

- le faible niveau de financement des actions climatiques/environnementaux

Causes sous – jacentes :

- les difficultés d'exécution du contrôle forestier ;
- la sécheresse et la désertification ;
- le manque d'information et données fiables qui augmente considérablement la méfiance des populations par rapport aux technologies nouvelles, voire même crée des phénomènes de rejet ;
- le coût relativement élevé des équipements qui peut constituer un frein à l'adoption de certaines technologies d'énergies renouvelables.
- La faible coordination entre acteurs intervenants

Causes profondes :

- Forte pression démographique ;
- Déficit en eau pour les besoins essentiels d'alimentation et de production ;
- Pratiques culturelles inadaptées et faible accès aux marchés et aux ressources ;
- Pauvreté généralisée dans le pays surtout en milieu rural,
- Faiblesse des capacités techniques appropriées au niveau des exploitations familiales.
- Faible capacité des acteurs locaux et des structures d'accompagnement
- Insécurité et fragilité du système socio-politique

2.1.3 Croissance économique à faibles effets sur la diversification des bases productives et la réduction de la pauvreté

78. Malgré des taux de croissance soutenus sur la période 2013-2019 estimé en moyenne annuelle à 5,2%, la croissance de l'économie malienne reste en dessous des seuils nécessaires à la réduction de la pauvreté. L'économie malienne est fondamentalement marquée par sa volatilité et sa dépendance du secteur agro-pastoral. Elle est caractérisée aussi par sa faible inclusivité qui se traduit par des effets limités sur l'amplification du rythme de réduction de la pauvreté et des vulnérabilités socio-économiques. Sur la période 2011-2018/19, l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance au Mali n'a été que de -0,48, contre une moyenne pour l'Afrique subsaharienne de -1,9 (Banque Mondiale, Note sur la situation de l'économie et de la pauvreté au temps de la COVID 19, Juin 2020).

79. **Faces aux défis liés à la croissance et à la diversification de son économie, ainsi que sa compétitivité, le Mali a élaboré entres autres :**

- une Politique Nationale de Développement Industriel en 2021 assortie d'un plan d'action révisé pour la période 2015-2017 ;
- une Politique Nationale de la Qualité et son plan d'action 2015-2017 ;
- une Politique Nationale de Promotion des Investissements et son plan d'action 2017-2019
- Une stratégie Nationale de développement des exportations et son plan d'action 2022-2025.

80. La généralisation des activités informelles et de migration comme stratégies adaptatives des pauvres par rapport au manque d'emplois décents, et de revenus monétaires durables est également l'un des attributs de l'économie malienne. Enfin, elle se reflète par **un secteur privé peu développé** et l'absence d'un système de protection sociale pour tous, y compris un socle de protection sociale, qui combinerait efficacement la protection sociale et les filets sociaux. Selon le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2020), la situation de l'emploi est caractérisée par le taux élevé de chômage surtout chez les jeunes. Sur la tranche d'âge 15-64 ans, le chômage touche en 2017, 9.1% d'entre eux, 8% d'hommes, 10.4% de femmes, 8.1% en milieu rural et 12% en milieu urbain y compris Bamako. Le taux de chômage des 15-35 ans est de 14.9% en 2017 (14,2% pour les hommes et 15,7% pour les femmes). En plus du taux de chômage relativement élevé, 5,7% dont 5% chez les hommes et 6,6% chez les

⁸ Une augmentation d'un point de pourcentage de croissance du PIB entraine une réduction de la pauvreté de 0,4%.

femmes (EMOP 2019), le marché du travail est caractérisé aussi par le poids extrêmement élevé (97,8%, EMOP 2019) des emplois informels qui sont généralement précaires et peu rémunérés.

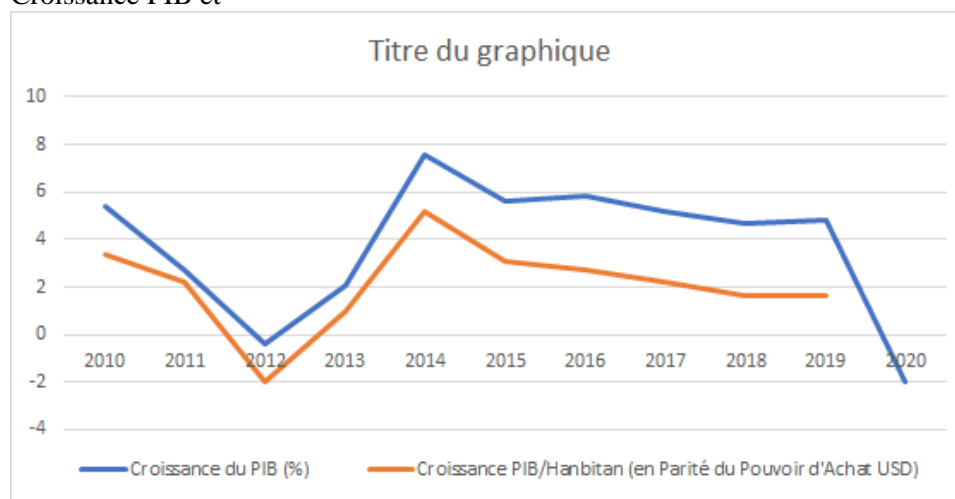
81. En 2020, la crise sociopolitique et sécuritaire ainsi que les conséquences néfastes de la pandémie COVID 19 ont entravé la croissance du PIB. Le pays est entré en récession, pour la 1ère fois depuis 2012, avec une contraction du PIB estimée à -2,0%.

82. Au niveau global, malgré l'évolution de l'environnement des affaires au Mali, l'économie malienne rencontre encore plusieurs difficultés pour attirer les investisseurs nationaux, sous-régionaux et internationaux. Selon le classement de l'indice du Doing Business 2020, le Mali est classé au 148ème rang sur un total de 190 pays, en recul de trois places par rapport au classement 2019. Les insuffisances du Mali concernent surtout l'accès à l'énergie, l'accès au crédit, l'exécution des contrats et le paiement de différentes taxes. L'économie malienne est très peu compétitive, classée au 129ème rang sur 141 pays en 2019 selon le rapport global sur la compétitivité du World Economic Forum. Sa faible compétitivité s'explique par le déficit en infrastructures, le coût élevé des facteurs de production, le faible développement des chaînes de valeur porteuses, le faible niveau de développement du secteur privé (créateur d'emplois), le manque d'efficacité de ses institutions, le faible niveau de développement du capital humain (éducation, industrie et santé) et, depuis quelques années, le déficit sécuritaire.

83. Au niveau de la trajectoire de la croissance économique sur une longue période 1980-2017 (sur la base des données de l'INS) et en dehors de la décennie 2000-2010 où le taux moyen de croissance a été de 5,8 %, le Mali a toujours enregistré des taux annuels moyens de croissance en dessous de 5% variant de 0,5 % pour la période 1980-1990 à 4,1 % au cours de la période 2011-2017. Les activités économiques au Mali sont structurellement dominées par le secteur primaire avec une contribution moyenne au PIB de 37,6 % sur la période 2013-2019, suivi du secteur tertiaire avec 36% et secondaire (18,3 %). Les secteurs à fort potentiel de création d'emplois et de génération d'effets de diversification des bases productives émergent difficilement depuis plusieurs décennies.

84. La croissance du PIB subit le contrecoup de la forte croissance démographique et le retard accusé dans l'amélioration de la productivité du secteur agro-pastoral ainsi que les difficultés de mutation du système productif dominé par la sous valorisation des chaînes de valeurs des produits du secteur primaire en faveur d'une transformation structurelle de l'économie. Ainsi, la croissance annuelle du PIB/habitant, en termes de Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) en dollar entre 2010-2017, montre clairement que les performances sont très modestes et encore plus faibles au cours des années de crise 2011-2013.

Croissance PIB et



Source : Travaux CCA 2019 sur la base des données de l'INSTAT et de la Banque Mondiale 2019

85. L'évolution des taux de croissance par branche entre 2011 et 2019 traduit d'une part l'impact de la variabilité des pluies sur les activités de l'agriculture et de l'élevage et, d'autre part la crise du secteur secondaire. En effet, la croissance des activités liées aux cultures vivrières a accusé des baisses importantes en 2011 (-13,4 %) et 2013 (- 11,6 %); en revanche entre 2014 et 2019, le taux de croissance annuel moyen se situe autour de 7 %. Au niveau du secteur secondaire, sa contribution à la dynamique de la croissance du PIB est plombée par la profondeur de la crise des industries agroalimentaires qui accusent des forts reculs en 2010 (-10,0 %), en 2015 (-8,5 %) et 2016 (-12,0%), avec une forte croissance exceptionnelle en 2014 (+29,2 %). La branche Construction a enregistré un taux de croissance négatif de -0,47 % en moyenne sur la période 2011-2017, avec une forte baisse en 2012 (-34,7 %). Il en est de même pour la branche hôtellerie et restauration avec un taux de -43,6% en 2012 et un taux de croissance annuel moyen de -2,3 % au cours de la période 2011- 2017.

86. Les perturbations économiques engendrées par la COVID 19 et la crise sociopolitique en 2020, se sont traduites par une forte contraction du secteur primaire (-6,1%) et une quasi-stagnation des deux autres secteurs (respectivement 0,3% et 0,5% pour les secteurs secondaire et tertiaire). Les branches les plus sinistrées ont été l'agriculture d'exportation (-79,2%), la construction (-5,1%) et l'hôtellerie-restauration (-12,0%).

87. Cette croissance qui a une empreinte écologique très importante n'a pas généré des effets multiplicateurs très significatifs sur la création de plus de richesses, d'emplois et de dynamiques économiques territoriales pour une industrialisation inclusive et durable. L'étude des chaînes de valeur, réalisée par le Ministère de l'Économie et des Finances en septembre 2018, montre que le Mali ne valorise pas suffisamment ses produits locaux. Dans le domaine de l'agroalimentaire, de nombreuses filières peuvent être sources de création de petites exploitations familiales et de PME valorisant plusieurs produits comme le riz, les fruits (dont la mangue, le karité, l'anacarde et le sésame), le coton, l'arachide, le lait, la viande et le cuir. Les niveaux actuels de transformation industrielle de ces produits sont très limités (moins de 7% de la production totale). En matière de produits d'élevage, les potentialités sont si importantes que tous ces produits et sous-produits peuvent donner naissance à des industries de transformation. En 2017/2018, le pays dénombrait plus de 11 millions de tête de bovins, 17 millions d'ovins et 24 millions de caprins. Dans les autres branches utilisant les matières premières locales non agricoles comme les minerais (engrais, sel gemme, or, phosphate, etc.) et les produits semi-finis importés comme dans l'industrie de la construction, le potentiel de transformation est réel ; il en est de même pour l'or, l'uranium, la bauxite et le fer tout en veillant au respect de l'environnement et aux effets négatifs sur les économies locales.

88. L'analyse de la qualité de la croissance sur la base de l'Indice de la Qualité de Croissance (IQC) proposé par Mlachila et Tapsoba (2014) pour 93 pays reflète à la fois la croissance proprement dite et sa dimension sociale ; l'IQC agrège deux composantes : i) la nature de la croissance (vigueur, stabilité, diversification, orientation vers les exportations) et ii) sa dimension sociale (santé et éducation principalement). Au cours de la période 2005-2011, l'IQC du Mali a été de 0,442, niveau très faible classant le pays au 88ème rang sur 93 pays. Depuis 1990, le Mali reste à la traîne comparativement à d'autres pays en développement et à d'autres pays africains (Ghana, Madagascar, Rwanda et Tunisie).

Evolution de l'Indice de Qualité de la Croissance (IQC) du Mali 1990-2011

IQC	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2011
Mali	0,287	0,311	0,371	0,442
Moyenne de l'échantillon	0,55	0,58	0,62	0,65
Rang du Mali sur 93 pays	91 ^{ème}	91 ^{ème}	88 ^{ème}	88 ^{ème}
Rang du Mali sur 41 pays africains	39 ^{ème}	39 ^{ème}	36 ^{ème}	33 ^{ème}

Source : Mlachila, Tapsoba (2014)

89. Cette faible inclusivité de la croissance malienne s'explique non seulement par le retard accusé depuis plusieurs décennies dans la diversification des activités économiques s'appuyant sur un tissu industriel qui valorise peu les produits locaux et développe des chaînes de valeur, mais aussi du fait que cette croissance elle-même est instable et très insuffisante, compte tenu du fort taux de croissance démographique. La forte dépendance de la nature de la croissance actuelle du secteur du coton, de l'or et des produits agropastoraux faiblement valorisés localement maintient durablement l'économie malienne dans ses faibles capacités à créer annuellement des emplois durables et à redynamiser les économies locales. Cette croissance faiblement inclusive se traduit par un faible taux de réduction de la pauvreté (monétaire et multidimensionnelle) autour de 1 % en moyenne annuelle entre 1990 et 2011 et un faible investissement dans le capital humain. Le tissu productif actuel qui structurellement a très peu changé par rapport à l'année 1990, ne favorise ni les chaînes de valeurs porteuses et ni la création d'emplois décents, source de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité.

90. Ainsi, le Mali dans le cadre du CREDD 2019-2023 pourrait mettre en place cet indice pour permettre aux pouvoirs publics de bien vérifier si la croissance est suffisamment bien partagée et d'ajuster ses leviers d'action en vue d'accélérer la diversification des bases productives, **l'amélioration de la qualité des biens et produits**, la réduction sociale et territoriale. Ce type d'instruments avec l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) et le profil de pauvreté des communes (PNUD) pourrait contribuer à l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques et du suivi de l'impact de la croissance sur le niveau de développement humain.

91. La transformation structurelle inscrite dans le CREDD 2019-2023 va exiger, avant tout, une nouvelle stratégie de développement industriel et un choix de certaines filières plus porteuses au niveau du marché local et international là où les avantages comparatifs sont plus avérés pour le Mali. Les industries agro-alimentaires, des matériaux de construction et du textile sont une des sources les plus importantes de diversification et d'élargissement des bases productives aussi bien au niveau des zones rurales que dans les villes. Elles représentent des opportunités réelles de création d'entreprises privées pour le développement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, d'emplois et de revenus pour de larges couches de la population pauvre. Ensuite, l'industrialisation progressive du Mali passe inévitablement par un programme national de mise à niveau des entreprises et des compétences techniques et professionnelles afin de répondre aux besoins des demandes de biens et services du marché national, des marchés sous-régionaux et internationaux, et de main-d'œuvre dans tous les corps de métiers. Enfin, elle passe par la modernisation des infrastructures (respectueuses de l'environnement et du cadre de vie) de production, de conditionnement, de transport et de distribution, et la disponibilité accrue de l'énergie **et la promotion des énergies renouvelables**, ainsi que par le développement des services bancaires surtout de la microfinance afin de susciter la création des micros, petites et moyennes entreprises.

92. Les *causes immédiates, sous-jacentes et profondes* sont nombreuses en particulier :

Causes immédiates :

- La crise multidimensionnelle et ses conséquences que le pays traverse depuis 2012 ;
- La faible productivité et compétitivité des deux secteurs (primaire et secondaire) qui contribuent au PIB ;
- L'insuffisance de formation des acteurs du monde rural, en particulier des femmes **et des jeunes**, les opportunités de transformation des produits locaux au niveau des différentes filières agricoles ;
- La faiblesse **du secteur privé et** du tissu industriel et l'insuffisance des structures financières pour accompagner et couvrir les besoins de financement des entreprises et les initiatives privées ;
- La vulnérabilité de l'économie liée à une agriculture soumise aux aléas climatiques ;
- L'insuffisance des budgets de l'État alloués au développement du système de protection sociale ;
- La faible implication des acteurs locaux influents sur le terrain.

Causes sous – jacentes :

- Le peu d'impacts des politiques industrielles mises en œuvre sur la dynamique des activités industrielles ;
- Le faible accès aux énergies nouvelles et renouvelables pour le développement des micros et PME;
- Les coûts prohibitifs de l'énergie et des transports ;

Causes profondes :

- Le faible développement de l'initiative privée et le retard dans la diversification de l'économie ;
- Les lenteurs dans les réformes structurelles liées au climat des affaires et du système financier ;
- La non-efficacité des politiques industrielles mises en œuvre en vue de réaliser une croissance économique inclusive et durable ;
- Les améliorations à apporter au dialogue social bi et tripartite (Etat, organisations d'employeurs et de travailleurs) pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises ;
- L'apport de la culture dans la recherche de la Paix et le développement économique qui doit être étudié et pris en compte nécessairement dans tous les documents stratégiques et de planifications comme la CREDD et UNDAF+, etc.

2.1.4 Forte croissance démographique et ambitions pour maximiser les bénéfices du dividende démographique

93. Le Mali connaît une croissance démographique rapide ; la population totale est passée de 3,5 millions d'habitants en 1960 à 14,5 millions d'habitants en 2009 et à 19,4 millions en 2018. Le taux d'accroissement intercensitaire est passé de 1,7% sur la période 1976-1987 à 2,2% sur la période 1987-1998 puis à 3,6% sur la période 1998-2009. Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,6%, le pays s'attend à un doublement de sa population en moins de 20 ans si les tendances actuelles se maintiennent ; à ce rythme, la population malienne atteindra 50 millions d'habitants en 2050. Cette forte croissance démographique est liée au niveau élevé de fécondité qui se caractérise par une entrée précoce des filles en vie féconde et une sortie tardive. La fécondité des femmes au Mali, bien qu'en baisse lente, demeure parmi les plus élevées au monde. L'indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer) est passé de 6,8 à 6,6 et 6,3 enfants par femme, respectivement en 2001, 2006 et 2018. Les femmes du milieu urbain ont un niveau de fécondité plus faible que celles du milieu rural (5,0 contre 6,5). Les femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction ont, en moyenne, 2,5 enfants de plus que celles qui ont un niveau secondaire ou plus. Le taux global de fécondité générale (TGFG) est de 214‰, il varie aussi en fonction du milieu de résidence, de 175‰ en milieu urbain à un maximum de 226‰ en milieu rural.

94. Le profil démographique de la population est marqué d'une part par la prédominance de la population rurale qui représente 77 % de la population totale et, d'autre part par sa jeunesse ; les moins de 15 ans représentent 46,6 % de la population contre moins de 5% de personnes âgées de 65 ans et plus. La population des jeunes de 10 à 24 ans représentait 30,71% de la population totale. Les enfants de moins de 5 ans (0-4ans) représentaient 18,06%. La baisse spectaculaire de la mortalité des enfants enregistrée ces dernières années n'a pas toutefois conduit à une baisse parallèle très significative de la fécondité. Avec un Indice de Fécondité Synthétique (ISF) de 6,3 enfants par femme, le Mali ne s'inscrit pas encore dans une réelle transition de la fécondité⁹. Ces niveaux élevés s'expliquent par des préférences pour des familles nombreuses et un très faible taux d'utilisation des méthodes contraceptives. En effet, le taux de prévalence contraceptive moderne reste à un niveau trop bas, 16 % en 2018, en net progrès par rapport à 2012-2013 (10,6 %) mais encore insuffisant pour accélérer les changements de comportements.

95. Ainsi, les défis associés à la forte croissance démographique sont donc considérables pour le Mali qui doit impérativement créer les conditions nécessaires pour assurer un avenir meilleur aux générations

⁹ Pour certains pays sahéliens comme la Mauritanie ou le Soudan, avec des ISF compris entre 4,6 et 4,8, la transition de la fécondité apparaît mieux engagée ; par contre, dans les trois autres pays du Sahel (Mali, Niger et Tchad) pour cette transition, les progrès sont très insignifiants, avec un ISF compris entre 6 et 7 ; elle est loin d'être amorcée.

futures. Cela nécessite la combinaison des mesures d'accélération du processus de transition démographique et de relèvement du niveau de développement du capital humain pour capter les bénéfices du dividende démographique. C'est dans ce cadre, que le gouvernement a pris plusieurs initiatives visant à intégrer le paradigme du dividende démographique dans la planification à travers les axes suivants : i) Droits à la santé de la population, ii) élaboration, validation et lancement officiel de la Feuille de route sur le dividende démographique et iii) participation du pays à l'initiative régionale pour l'Autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel, avec l'appui de la Banque Mondiale, de UNFPA, et du SNU. Plusieurs actions visant l'accélération de la transition démographique via la maîtrise des taux de fécondité et la mortalité infantile sont déjà en cours dans le pays. Mais les bénéfices du dividende démographique ne pourront être profitables au développement du Mali que si les taux de dépendance accusent des baisses significatives pendant que la population active enregistre des augmentations importantes mais en même temps, la réalisation du dividende démographique dans le contexte actuel du Mali exige des politiques macro-économiques efficaces et des politiques sectorielles bien orientées sur les cibles des ODD. Ainsi, pour tirer pleinement profit du dividende démographique, quatre piliers ou domaines d'interventions clés sont proposés dans la feuille de route nationale : (i) Emploi et entrepreneuriat, (ii) Education et développement des compétences, (iii) Santé et bien-être des adolescent(e)s et des jeunes et (iv) Droits, gouvernance et responsabilisation de la jeunesse.

2.1.5. Gouvernance politique et économique à effets limités sur la restauration de l'autorité de l'Etat, de la confiance et de l'efficacité des politiques publiques

2.1.5.1 Gouvernance à faible impact sur l'accélération de la transformation structurelle et la paix

96. Le Mali est un pays de plus en plus fragile, compte tenu des instabilités institutionnelles et de l'aggravation de la situation sécuritaire **préoccupante** dans le Centre et le Nord du pays. Le manque d'enracinement des valeurs démocratiques et d'égalité des genres, le faible développement des activités culturelles valorisant, entre autres, le patrimoine millénaire du Mali et le manque de bonnes pratiques démocratiques rendent la situation sécuritaire, sociale et économique très volatile et parfois très dangereuse pour la sécurité des populations surtout au Centre et au Nord.

97. La crise sécuritaire de 2012, aggravée par un coup d'Etat militaire, a mis au grand jour la fragilité de l'Etat malien et la faible culture démocratique dans toutes les sphères et à tous les niveaux. Cette situation a favorisé entre autres le développement de l'idéologie religieuse investissant toutes les sphères de la société et l'émergence de plusieurs mouvements religieux de plus en plus conservateurs et radicalisés ainsi que de milices de groupes d'auto-défense et de trafiquants.

98. La résurgence de nombreux conflits internes, surtout dans le Centre, et la démission de l'Etat dans l'affirmation des institutions républicaines, a rendu la situation plus complexe pour la restauration de la paix au Nord. En 2020, l'instabilité a d'ailleurs touché aussi le Sud où plusieurs localités ont fait l'objet d'attaques de groupes armés non étatiques. Cette situation ne s'est pas améliorée avec la rupture de l'ordre constitutionnel survenue le 18 août 2020 qui a porté à la mise en place d'un président et d'un gouvernement de transition chargé de réaliser certaines réformes institutionnelles et d'organiser des élections dans un délai de 18 mois.

99. **En 2021, la situation globale du pays a connu d'importantes évolutions, le Mali a connu une seconde fois, en moins d'une année, après celle du 20 août 2020 un autre coup de force, le 24 mai 2021, qui s'est traduit par le renversement du Gouvernement dirigé par les Civils. Cet évènement qualifié de Rectification de la trajectoire de la Transition vient conforter le pouvoir des militaires et ouvrant ainsi une nouvelle période d'incertitudes dans la coopération avec plusieurs partenaires au développement et les organisations sous régionales et internationales. Il survient dans un contexte déjà tendu, marqué par la recrudescence des exactions des groupes**

armés au centre du pays et leur glissement vers le sud, et la progression de la COVID-19, par ses nouveaux variants.

100. Suite à ce deuxième coup d'état, la Communauté des états de l'Afrique de l'Ouest ont établi un embargo et gelé les avoirs du Mali. Cette décision a une répercussion sur le plan social et économique en rendant difficile la circulation des biens et des personnes et les échanges commerciaux. Ajouter à la crise mondiale induite par la guerre entre la Russie et l'Ukraine, le quotidien des citoyens est devenu plus précaire.
101. Sous l'égide, une nouvelle fois de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des concertations ont été tenues et ont abouti à la poursuite de la transition, dirigé cette fois par un militaire qui a prêté serment le 07 juin 2021, avant de nommer un Premier ministre civil le même jour. Le 11 juin 2021, un Gouvernement de transition de 28 membres a été formé.
102. Le Gouvernement s'est doté d'un programme d'actions (2021-2022), validé le 02 août 2021 par le Conseil National de la Transition (CNT). Ce programme qui sert désormais de repère pour les interventions du SNU et de l'ensemble des partenaires techniques et financiers définit les priorités de la transition au rang desquelles l'organisation des élections pour le retour à l'ordre constitutionnel.
103. La Charte de la Transition a fait l'objet de relecture et d'adoption par le CNT le 21 février 2022. Cette relecture a permis de i) supprimer le poste de Vice-président pour éviter les duplications des missions et permettre au ministre chargé de la Défense et au ministre chargé de la Sécurité de recouvrer et d'exercer la plénitude de leurs attributions traditionnelles; ii) supprimer le nombre de membres du Gouvernement pour une meilleure gouvernance politique et sociale objective et efficiente ; iii) d'augmenter le nombre de membres du Conseil National de la Transition pour renforcer davantage l'inclusivité autour du projet de refondation de l'Etat ; iv) d'adapter la durée de la Transition aux recommandations des Assises Nationales de la Refondation dans le but de mener des réformes indispensables au retour à l'ordre constitutionnel.
104. Le 6 juin 2022, le Président de la Transition a signé un décret fixant la durée de la transition à 24 mois à partir du 26 mars 2022. Ce décret a été suivi, le 10 juin, par un autre décret présidentiel portant création, mission, organisation et fonctionnement de la commission de rédaction de la nouvelle Constitution. Enfin, le 17 juin, le Conseil National de Transition a adopté une nouvelle loi électorale instaurant notamment un organe unique de gestion des élections, l'AIGE qui fut promulgué par le Président de la Transition le 25 juin 2022. A date, un chronogramme consensuel des élections de sortie de la Transition est toujours attendu
105. Le score de l'Indice Africain d'Ibrahim de Gouvernance de 2019 classe le Mali au 31ème rang sur 54 pays africains pour une valeur de 46,6 avec une perte de 2,5 points depuis 2010. La valeur des indices liés aux domaines de la sécurité et Etat de droit et de la participation et des droits de l'homme s'est située à 45,1 et 42,2 en 2019 avec une perte de respectivement 7,9 et 7,6 point depuis 2010. Les faibles performances du Mali en matière de gouvernance s'expliquent par la dégradation de certains facteurs liés à la sécurité (individuelle et nationale), à l'Etat de droit et à la qualité de participation des populations dans la gestion des affaires publiques ainsi qu'à la dégradation de la situation des droits de l'homme.

Performances de la Gouvernance au Mali selon l'indice d'Ibrahim pour la période 2010-2019			
Catégories	Score		Evolution 2010-2019
	2010	2019	

1. Sécurité et Etat de droit	53,0	45,1	-7,9
1.1 Sécurité	82,1	60,2	-21,9
1.2 Etat de droit	47,9	40,0	-7,9
1.3 Transparence et Redevabilité	47,1	47,3	+0,2
1.4 Anti-corruption	34,8	32,9	-1,9
2. Participation et droits de l'homme	49,8	42,2	-7,6
2.1 Participation	61,6	44,0	-17,6
2.2 Droits	55,0	48,7	-6,3
2.3 Inclusion et égalité	44,6	43,6	-1,0
2.4 Genre	38,0	32,3	5,7
Gouvernance globale	49,1	46,6	-2,5

Source : Fondation Mo IBRAHIM : Evolution de l'Index Ibrahim, Rapport annuel 2020

106. Des sondages réalisés en 2017¹⁰ indiquaient clairement que les deux tiers des maliens jugent que les situations politiques, économiques et sécuritaires ne vont pas dans le sens de l'amélioration. Les perceptions de l'avenir d'ici cinq ans sont plus optimistes au plan économique (72 %), sécuritaire (71%) et plus mitigés au niveau politique (54 %). Cette situation ne s'est pas améliorée depuis et les données du Mali-mètre 2020¹¹ indiquent que près deux tiers (65,9%) des enquêtés pensent que la situation générale du pays s'est détériorée au cours des 12 derniers mois.

107. Les perceptions des populations sur les actions de certaines institutions dans le développement économique du pays, la paix et la sécurité ainsi que la confiance des gens dans ces institutions mettent en évidence la question de la défiance. La grande majorité des personnes interrogées en 2019 dans le cadre du Mali-Mètre indiquaient qu'elles n'étaient pas satisfaites des actions du Président de la République (61,9%), du Gouvernement (62,7%) et des députés (73,9%) dans la gestion du pays.

108. En ce qui concerne les défis majeurs du Mali, les personnes enquêtées dans le cadre du Mali-Mètre 2020 citent le plus fréquemment : « la lutte contre l'insécurité » (50,2%), « la lutte contre le chômage des jeunes » (49,5%), « la lutte contre la pauvreté » (45,9%) et « la gestion du problème du Nord » (41,9%).

109. La faible efficacité en matière de gouvernance économique et locale se manifeste par le développement de la corruption, la faiblesse des mécanismes de contrôles réguliers de l'utilisation des ressources publiques (Bureau du vérificateur général, section des comptes de la cour suprême, service national de contrôle de l'état, l'office de lutte contre l'enrichissement illicite, etc.)¹² L'Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International a classé le Mali au 129ème rang sur 180 pays en 2019 avec un indice de 30 et une perte de 7 places depuis 2017. Selon le rapport d'analyse « dynamique de la gouvernance, la paix et la Sécurité au Mali entre 2014 et 2015 au Mali (sans le Nord et le Centre) » réalisé par l'INSTAT et l'IRD sur la base des résultats de l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP), la perception de la corruption est presque endémique au Mali car 73% des personnes interrogées considèrent que ce phénomène constitue un véritable problème pour le pays ; les institutions les plus mises en cause sont la justice, la police et les administrations fiscales. Cette situation s'est aggravée depuis avec près de 96,1% des enquêtés dans le cadre du Mali-Mètre 2020 qui considèrent que le niveau de corruption au Mali est élevé ou très élevé. Pour la gestion des finances publiques, des progrès accomplis, avec l'appui du FMI, sont encore fragiles. Les recettes intérieures du budget de l'Etat connaissent des instabilités surtout en 2018. Le manque d'efficacité et d'efficience dans la gestion des ressources publiques et l'importance de la corruption expliquent en grande partie certains dérapage très préjudiciables pour les secteurs sociaux et d'autres priorités économiques.

¹⁰ Ministère de l'Economie et des Finances CT/CLSP : Le Mali à bâtir : rapport de l'enquête diagnostic de la société malienne. GREAT, Septembre 2018

¹¹ Enquêtes d'opinion réalisée en Novembre 2019 par le Friedrich-Ebert-Stiftung. Mali-Mètre 2020

¹² La section des comptes est une composante de la cour suprême.

110. **Les causes immédiates, sous-jacentes et profondes** relatives au problème majeur de la gouvernance sont :

Causes immédiates

- Le manque de volonté politique de la part des acteurs politiques à trouver des compromis politiques inclusifs pour régler les conflits du Nord et du Centre, y compris avec les femmes et les jeunes ;
- Le faible accès de la population aux services publics et aux infrastructures sociales de base ;
- La détérioration de la situation sécuritaire, y compris l'expansion de la menace explosive ;
- Le faible capacité des acteurs à contribuer à la lutte contre l'impunité ;
- L'importance de la corruption ;
- L'absence d'une vision prospective de la gouvernance nationale, régionale et locale intégrant une nouvelle gouvernance des forces de sécurité fondée sur la défense des institutions de la république et l'état de droit face à l'insécurité ambiante et à la montée de la violence ;
- L'économie illicite liée aux trafics de marchandises, de drogue, d'armes et à la culture de l'impunité fragilisant l'Etat ;

Causes sous-jacentes

- L'aggravation des conflits inter communautaires ;
- Le contrôle des espaces (nationaux y compris les frontières dans le Sahel) et des ressources par les groupes terroristes et les milices, ainsi que leurs capacités accrues de recrutement auprès des populations, particulièrement des jeunes et des femmes ;
- Le non-respect et/ou la violation récurrente des Accords de paix de part et d'autre et la méfiance des populations en la capacité de l'Etat à les protéger ;
- Le manque de capacités techniques, matérielles et financières de l'Etat ;
- Le manque de transparence et de redevabilité dans le processus de prise de décision et dans la gestion des ressources publiques.

Causes profondes

- Le manque de culture de dialogue entre les acteurs politiques et la société civile pour une intégration sociétale entre le Nord et le Sud du Mali dans le cadre d'un pacte national sur la paix, la sécurité, le développement et le respect des droits humains ;
- Le manque d'un système efficient d'aide à la décision, notamment à travers la production de données statistiques fiables et à jour pour mieux orienter la gestion des affaires publiques et la planification du développement ;
- Le déficit d'accès à l'information ;
- La culture politique dominante focalisée sur la recherche d'intérêts personnels au détriment de l'intérêt général et sur la logique de confrontation comme seul mode de conquête du pouvoir politique au détriment d'une vision politique et économique prospective ;
- Le manque de culture de redevabilité et le déficit de légitimité au plan régional et local.
- Le faible niveau d'éducation civique, les faibles connaissances des droits par la population et leurs faibles capacités à les faire prévaloir ;
- Les inégalités sociales entre communautés et genres, renforcées par les us et coutumes.

2.1.5.2 Société civile en quête d'efficacité dans son mode d'action et de gouvernance

111. La société civile malienne, malgré ses faibles capacités et ses problèmes internes d'organisation, essaye de jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, la prévention des conflits, la défense des droits humains et la contribution au rétablissement de la paix. Selon les données statistiques de 2017, elle

comprend près de 40 000 organisations locales formelles et informelles¹³ ainsi que 2 150 ONG formellement reconnues intervenant dans divers domaines. Les OSC sont structurées selon leur niveau d'intervention :

- Niveau 1 : les associations de base
- Niveau 2 : les ONG, en fonction du niveau de structuration et de services en direction des OSC de base
- Niveau 3 : les Fautières nationales et Collectifs d'ONG, constitués de réseaux et d'unions
- Niveau 4 : les Plateformes nationales (CNSC, FECONG, CNOP et CNPANE)

112. Depuis les années 90 avec le processus de démocratisation de la vie publique, les organisations de la société civile au Mali jouent un rôle de plus en plus important dans le renforcement de la démocratie, l'accompagnement du processus de décentralisation, la promotion d'un Etat de droit et l'accompagnement des populations, à la base à exercer leurs droits et à améliorer leurs situations économiques et sociale devant la profondeur de la pauvreté. Leurs actions tentent, malgré leurs faibles capacités financières et les difficultés de leur structuration en réseaux spécialisés de promouvoir les libertés individuelles et collectives, le développement de la citoyenneté par la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques, et les valeurs de la bonne gouvernance.

113. Aujourd'hui, les OSC sont confrontées à des problèmes de capacité et de reconnaissance, avec des défis à relever en matière de consolidation et d'amélioration de leurs modalités de concertation et de leurs stratégies d'intervention pour réduire à terme leur dépendance de l'aide externe. Elles sont appelées à être plus professionnelles dans leurs modalités d'action et d'appui aux populations les plus vulnérables et à jouer plus efficacement leur mission de veille sur les questions des droits humains, de lutte contre les violences exercées envers les femmes et de renforcement de l'esprit de participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques. Elles ont également un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de 2015. Certains partenaires (Banque Africaine de Développement, MINUSMA, PNUD, UNICEF, Union Européenne, etc.) appuient différentes OSC maliennes dans les domaines de la gouvernance locale, le processus électoral, la fourniture des services de base dans les régions et le dialogue avec le gouvernement sur les meilleures politiques publiques à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité socio-économique et alimentaire des populations.

114. Au cours des prochaines années, la société civile malienne est appelée à jouer efficacement son rôle :

- de partenaire du développement à côté de l'Etat et du secteur privé, loin de tous les agendas des partis politiques et des organisations religieuses, à travers des structures locales, faitières et de coordination dotées de stratégies d'intervention bien orientées sur les questions de la défense des droits humains, de promotion de l'autonomisation des femmes, d'accompagnement des populations pour un meilleur accès aux services sociaux de base, de développement de la culture de la paix et de la cohésion sociale ;
- de facilitation entre tous les acteurs en conflits pour contribuer efficacement à la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015 ;
- dans la fonction de veille et de défense des droits humains et d'émergence d'une gouvernance inclusive et apaisée dans le cadre d'un renouveau du contrat social et de la cohésion nationale pour un contre-pouvoir, en affirmant davantage son identité ;
- dans les processus électoraux en vue d'assurer à la fois la transparence et la crédibilité de toutes les élections nationales et locales ;

¹³ Source : Rapport final « Pouvoir politique, société civile, complémentarité, subsidiarité ou tremplin », Konard Adenauer-Stiftung, Mai 2017

- d'éducation civique des populations sur les questions de tolérance, d'appropriation des valeurs culturelles ancestrales du Mali ;
- d'avant-garde sur les questions de défense des droits humains, de parité Homme-Femme, de lutte contre la violence envers les femmes et contre l'excision des jeunes filles.

115. L'Etat devrait également créer les meilleures conditions juridiques et financières pour les OSC en mettant en place un dispositif de financement pérenne et transparent. L'Etat, avec l'appui de ses partenaires au développement devrait également aider les OSC à mettre en place une stratégie nationale de développement de ses capacités techniques, organisationnelles et financières sur la base d'un diagnostic approfondi de ses forces et faiblesses. En contrepartie, la société civile devrait affirmer plus clairement son indépendance des partis politiques et des organisations religieuses ainsi que l'amélioration du mode de gouvernance de ses organisations de base, faitières et nationales.

2.1.5.3 Un processus de décentralisation toujours en quête d'équilibre entre l'unité de l'Etat et les aspirations de développement des régions

116. La généralisation du processus de décentralisation à l'ensemble du territoire malien a été initiée dans les années 90 et mise en œuvre depuis 1999. Le programme malien de décentralisation pose à la fois des questions sécuritaires, techniques et politiques. Du point de vue sécuritaire, l'absence de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national avec un impact sur l'effectivité du transfert des responsabilités et des ressources aux collectivités territoriales décentralisées, notamment la perturbation continue du processus de paix par des groupes terroristes et criminels restent le défi majeur.

117. Au niveau technique, il importe de relever les questions liées au découpage territorial qui ne sont pas totalement réglées : ceci met en jeu le problème des limites des territoires des villages qui composent les collectivités territoriales et les difficultés futures de l'intercommunalité. Le statut des élus locaux et du personnel administratif des collectivités n'a pas été défini. Le manque de capacités techniques au niveau des collectivités territoriales et les questions récurrentes de transparence et de redevabilité des collectivités territoriales ne favorise pas le rétablissement de la confiance entre les populations et les élus locaux n'ont pas encore été engagés.

118. Sur le plan politique, les réformes institutionnelles et sécuritaires envisagées dans l'Accord de 2015 tardent à se mettre en place. Il s'agit notamment du transfert des responsabilités qui n'a été effectif que pour la santé, l'éducation et l'hydraulique. Mais même pour ces secteurs, le transfert des ressources n'est pas encore achevé. Il reste bien d'autres secteurs importants pour les citoyens, comme le foncier, pour lesquels aucun transfert n'a encore eu lieu alors que les conflits y deviennent de plus en plus nombreux et violents ; la démocratie à la base n'est pas promue parce que le contrôle par les communautés de base (dans les villages, quartiers, fractions, etc.) n'est pas systématiquement organisé. On y a substitué la tutelle des services de l'État alors que la corruption qui s'étend dans ces services rend le contrôle inefficace ; les limites de la tutelle ne sont pas clairement fixées et on ignore donc le degré d'autonomie des différentes institutions locales, notamment la cohabitation entre les élus locaux et les représentations du pouvoir central.

119. Dans un pays comme le Mali, le rôle des collectivités territoriales dans le processus de création de richesses au niveau local doit être mieux défini au niveau national et local. Aujourd'hui, la commune, avec ou sans complicité de l'Etat selon les circonstances, ne remplit pas ses fonctions de facilitateur et de police dans le respect des droits fonciers et le règlement pacifique des conflits fonciers. Ainsi, par exemple, la commune peut jouer plusieurs rôles selon les cas comme investisseur et entrepreneur ou les deux à la fois. Cela ouvre la voie à tous les abus au plan foncier par les équipes municipales dans l'affectation des parcelles et l'attribution des lots d'habitation.

120. Malgré ces insuffisances, le Mali a réalisé des progrès dont les plus importants sont :

- La mise en place de 763 collectivités territoriales dont 703 communes, 49 cercles, 10 régions et une (1) collectivité territoriale à statut particulier, le District de Bamako ;

- Une particularité du cas malien de décentralisation est le tandem déconcentration et décentralisation avec l'existence des entités (régionales et cercles) qui sont à la fois des collectivités décentralisées et des circonscriptions administratives déconcentrées ;
- Des structures d'accompagnement et d'instrument de financement adapté aux besoins des collectivités territoriales : i) la Direction générale des collectivités territoriales (DGCT) comme structure de coordination et de suivi des actions de la décentralisation, ii) l'Agence nationale d'investissements des collectivités territoriales (ANICT) comme instrument central de financement du développement local et de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ;, iii) le Centre de formation des collectivités territoriales (CFCT) comme dispositif national de formation des élus et agents des CT , iv) les Agences de développement régional (ADR), chargées d'appuyer les collectivités territoriales dans la maîtrise d'ouvrage du développement et v) l'opérationnalisation du dispositif de contractualisation entre l'Etat et les Régions à travers les Contrats-plans Etat-Région/District (CPER).

121. Les politiques mises en œuvre d'une part pour créer les meilleures conditions d'inclusion territoriale surtout au Nord dans le cadre de l'opérationnalisation des différents accords de paix datant des années 90 et, d'autre part de promouvoir la gouvernance locale, montrent certaines limites. L'arsenal juridique, institutionnel et financier en matière de décentralisation au Mali, notamment les compétences, les attributions, le mode d'élection, le dispositif de financement et le dispositif d'appui technique des collectivités territoriales est incomplet et complexe. Tout d'abord, il y a lieu de noter que la stratégie de mise en œuvre de la décentralisation a été trop ambitieuse, sans vision prospective permettant sa mise en œuvre selon une démarche de progressivité de tous les processus de transfert des compétences et des moyens. Le manque de clarification des rapports entre l'Etat et les Collectivités Territoriales d'une part et d'autre part entre les collectivités territoriales elles-mêmes n'a pas dissipé les méfiances réciproques. A cela s'ajoute la non prise en compte de la question foncière dans le transfert des compétences. Ensuite, parmi les insuffisances dans la mise en œuvre, il y a la faible appropriation sociale et politique du Programme de décentralisation et de ses objectifs stratégiques par les différents acteurs notamment les élus, la société civile, les populations, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants de l'Etat. Enfin, il y a eu un mouvement de résistance de l'Etat et de ses services dans le processus de transfert des compétences et des ressources.

2.1.5.4 Etat de droit fragilisé et faible confiance envers le système judiciaire

122. La crise de 2012 au Mali a mis en exergue la profondeur des problèmes que rencontre la justice qui a été incapable de créer les conditions pour le renforcement de l'état de droit et le rétablissement de la confiance des populations envers les institutions judiciaires. L'accès des personnes vulnérables aux services du système judiciaire est toujours difficile. Les victimes de violations des droits de l'homme, particulièrement celles touchées par les violences sexuelles et de genre font face à de nombreux obstacles lorsqu'elles tentent d'y avoir recours. Les victimes sont doublement affectées, à la fois par la violation de leurs droits et par la stigmatisation associée à leur volonté d'accéder à la justice. Devant cette situation, les femmes et les filles maliennes se réfèrent couramment au système de la justice traditionnelle même si celle-ci peut aussi véhiculer des perceptions discriminatoires à leur égard.

123. Les difficultés d'accès à la justice au Mali pour une majorité de la population étaient présentes avant la crise de 2012 mais elles se sont aggravées à cause de la situation sécuritaire et de la présence limités des personnels judiciaires dans le Centre et le Nord du Mali. Selon le Mali-Mètre 2020, près de 42% des personnes interrogées n'ont pas confiance en la justice. Selon cette même enquête, 89,1% des enquêtés considèrent la justice comme corrompue et la très grande majorité des Maliens (92,6%) trouvent que les procédures de justice sont méconnues des populations.

124. Ce manque de confiance des citoyens en la justice formelle s'explique par le caractère corrompu de l'appareil judiciaire, les trafics d'influence, les lenteurs des procédures judiciaires et leur faible maîtrise par les populations. Par ailleurs, le peu de contacts des citoyens avec les tribunaux est entre autres dû à l'éloignement des juridictions des justiciables.

125. Au niveau du système pénitencier, les prisons demeurent surpeuplées et les conditions de détention restent à améliorer. À la fin de l'année 2018, la Maison centrale d'arrêt de Bamako, d'une capacité de 400 détenus, en accueillait 1 947, dont 581 avaient été déclarés coupables et 1 366 étaient dans l'attente de leur procès¹⁴. Les personnes détenues depuis 2013 sur la base d'accusations de terrorisme n'étaient pas autorisées à quitter leurs cellules exigües et mal ventilées, même pour faire de l'exercice physique. Des personnes étaient encore détenues dans un centre non officiel connu sous le nom de « Sécurité d'État¹⁵ ». **Depuis, des améliorations ont été faites, un quartier dédié est d'ailleurs en cours de finalisation à Diolia (Koulikoro) sur fonds MINUSMA et certaines assises ont eu lieu.**

126. La justice malienne fait finalement face à de nombreuses difficultés et problèmes. Au niveau politique, la crise identitaire du Mali persiste, comme le montrent les divers soulèvements touareg qui continuent d'entraver la création et l'acceptation de la restauration de l'autorité de l'Etat. Au niveau opérationnel, la justice souffre de corruption endémique, des trafics d'influence, d'une pénurie généralisée de ressources et d'un manque de formation, plus spécialisée, des juges sur les questions des droits de l'homme et de l'utilisation des standards internationaux, du droit international humanitaire, les crimes de terrorisme, de lutte contre la criminalité transfrontalière organisée, des violences sexuelles liées aux conflits, et des interférences religieuses dans la compréhension et l'interprétation de la notion de justice surtout dans les conflits fonciers et les affaires familiales.

127. Pour faire face aux problèmes de la justice et asseoir une justice « réhabilitée, efficace, performante et crédible » plusieurs actions avaient été engagées avant la crise, en particulier la mise en œuvre du Programme de Développement de la Justice (PRODEJ). Plus récemment, une loi d'orientation et de programmation pour le secteur de la justice 2020-2024 (LOPSJ) a été adoptée¹⁶. Elle a pour objectif de contribuer à « bâtir aux termes des 5 prochaines années, un service public de justice accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables » et devrait porter une augmentation du budget de la justice de plus de 85% sur 5 ans.

128. La République du Mali conduit actuellement un processus de révision constitutionnelle. La constitution du 25 février 1992 actuellement en vigueur consacre les principes fondamentaux de protection des droits de l'homme. Le Mali a souscrit aux neuf principaux instruments internationaux de protection des droits de l'homme, aux six protocoles additionnels ainsi qu'aux instruments juridiques de l'Union Africaine et de la Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest relatives aux droits de l'homme. En mars 2018, le Ministère de la Justice a, dans le cadre du mécanisme conjoint, annoncé l'ouverture d'enquêtes et d'informations judiciaires relative aux cas de violations et d'abus de droits de l'homme documentés sur l'ensemble du territoire. Cependant, le manque de moyens financiers, les faibles capacités des ressources humaines surtout du personnel judiciaire et la corruption minent sérieusement la crédibilité, l'efficacité de l'ensemble des services judiciaires et par ricochet la consolidation de l'état de droit.

129. Les causes immédiates, sous-jacentes et profondes des principaux problèmes du système judiciaire malien sont entre autres :

¹⁴ Rapport 2017/18 Amnesty international

¹⁵ Rapport 2017/18 Amnesty international

¹⁶ Loi N°2019-072 du 24 Décembre 2019 portant loi d'orientation et de programmation du secteur de la justice 2020-2024.

Causes immédiates

- L'absence d'une réforme judiciaire pour mieux lutter contre les crimes susceptibles de freiner le processus de paix notamment les crimes de terrorisme, pour lutter contre la criminalité transfrontalière organisée, la faible capacité du système judiciaire à conduire des enquêtes sur les graves violations des droits de l'homme, du droit international humanitaire, les disputes intercommunautaires sur la gestion des ressources naturelles, y compris les violences sexuelles liées aux conflits et aux violations graves des droits de l'enfant ;
- La faible exécution des décisions de justice ;
- Des directions nationales et des services déconcentrés peu fournies en ressources humaines, matérielles et financières marquées dans certaines régions par une forte insécurité (Nord et Centre);
- L'indépendance de la justice peu respectée ;
- Le caractère endémique de la corruption et des trafics d'influence dans le milieu judiciaire ;
- Un système pénitentiaire qui peine à remplir ses missions de base (faible prise en compte des droits économiques sociaux et culturels des prévenus et détenus) ;

Causes sous-jacentes

- La faible dotation budgétaire du Ministère de la justice ; la part du budget du Ministère de la justice dans le budget général de l'Etat n'a jamais atteint les 1 % (CREDD_ Diagnostic).
- L'insuffisante préparation des directions techniques du Ministère de la Justice.
- L'implication insuffisante de la société civile, comme structure de veille dans le processus de la réforme ;
- L'emploi généralisé de la langue française dans les textes juridiques ;

Causes profondes

- La complexité du système judiciaire qui en limite l'accès ;
- L'antagonisme entre les coutumes et le droit moderne, notamment en matière de droit foncier et de la famille ;
- L'analphabétisme d'une grande partie la population, surtout les femmes et dans les régions ;
- Les coûts d'accès à la justice et d'utilisation de celle-ci ;
- Le décalage culturel lié au caractère plus procédural et plus répressif du système par rapport aux pratiques judiciaires coutumières du Mali, plus informelles et plus axées sur la réconciliation ;
- La corruption.

2.1.6 Aggravation de la situation des droits de l'homme

130. L'absence d'autorités administratives et de sécurité dans la plupart des régions du Centre et du Nord du pays a mis à mal l'état de droit et a engendré le développement des groupes de défense communautaires. Cette situation a exposé les populations à plusieurs formes de violences et aux pressions des groupes terroristes et des milices. Ainsi, les violences sexuelles et les viols commis par les hommes armés contre les femmes et les filles ont augmenté.

131. Selon plusieurs sources, en particulier le rapport de l'Expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'Homme à la date 21 janvier 2019¹⁷ en 2018, la situation des droits de l'homme au Mali, malgré la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation, reste préoccupante dans le pays surtout dans le Centre et le Nord.

132. Les violations et abus graves des droits de l'homme commis au Nord du Mali lors de la crise de 2012-2013 sont nombreux notamment les exécutions arbitraires, les disparitions forcées, les actes de torture, les pillages et violences sexuelles généralisées, le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et la destruction du patrimoine culturel. Au Sud du pays, dans la suite du contrecoup d'Etat, des bérêts rouges,

¹⁷ Les violations et abus graves des droits de l'homme commis au Nord du Mali lors de la crise de 2012-2013 incluent notamment des exécutions arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture, des pillages et violences sexuelles généralisées, le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, des amputations et la destruction du patrimoine culturel.

policiers et journalistes ont été victimes d'exécutions arbitraires, d'actes de torture, de disparitions forcées. En 2018, la MINUSMA avait documenté 696 cas d'allégations de violations et abus des droits de l'homme. Ces violations ont continué à augmenter avec l'aggravation de la crise. En 2020, la MINUSMA a recensé 1861 cas de violation des droits de l'homme et d'atteinte à ces droits soit plus du double des violations commises en 2018.

133. La plupart des auteurs de violations graves et abus des droits de l'homme et du droit international humanitaire restent impunis. La situation spécifique des femmes et des enfants dans la crise que traverse le Mali demeure préoccupante : à ce jour, aucun auteur de violences sexuelles liées au conflit depuis 2014 n'a été jugé. La coalition d'ONG de victimes de violences liées aux conflits a identifié 130 victimes qui ont porté plainte et 37 d'entre elles ont été auditionnées par le juge¹⁹.

134. Dans le domaine de la justice transitionnelle, l'absence d'une loi de protection des victimes et des témoins, renforcée par l'insécurité grandissante dans les régions en crise constitue une limite majeure au processus de justice transitionnelle pour garantir que le travail de la CVJR respecte effectivement les principes et normes internationaux en matière de justice transitionnelle en particulier pour les enquêtes et les audiences. Par ailleurs, il y a nécessité d'adopter une loi sur les réparations au profit des victimes afin qu'un programme de réparations adéquat soit mis sur pied. Quant aux associations de victimes et témoins, la participation de celles-ci au processus de justice transitionnelle dans les régions de Mopti et Tombouctou n'est pas effective en raison du fait que les associations ne sont pas suffisamment organisées et outillées pour accéder à la justice et accompagner les mécanismes mis en place, tels que la CVJR et les juridictions nationales y compris la prise en compte spécifique des femmes et des enfants.

135. La violence touche aussi les enfants ; de janvier à décembre 2018, le nombre de violations graves des droits de l'enfant a augmenté de 33%, avec 513 incidents de violations graves des droits de l'enfant contre 386 pour l'année 2017. La Section de protection de l'enfant de la MINUSMA a documenté pour le premier semestre 2018, 378 violations graves en direction des enfants.

136. L'espace démocratique est caractérisé par les faiblesses structurelles de la société civile et des médias dans la promotion, la protection des droits de l'homme et de la gouvernance y compris leur faible implication dans les processus de prise de décisions (adoption de lois et programmes, politiques). Le pays compte un nombre considérable d'organisations de défense des droits de l'homme dont plusieurs sont regroupés en réseau. Toutefois, la société civile montre des signes de faiblesses et n'est pas à même d'impulser une véritable dynamique citoyenne au service d'un changement holistique dans le pays, en particulier dans la lutte contre la radicalisation des jeunes, l'extrémisme violent et la réduction de la corruption au sein du système judiciaire.

137. Le Mali a bien ratifié neuf des principaux instruments internationaux et six protocoles relatifs aux droits humains. Plusieurs rapports initiaux et périodiques restent attendus des organes de traités. En 2018, le pays a été examiné dans le cadre de l'Examen Périodique Universel par le Conseil des droits de l'homme, et son rapport initial a été présenté au comité des droits économiques, sociaux et culturels. Il a également reçu plusieurs visites de procédures spéciales dont celle de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali, qui a présenté son rapport au Conseil des Droits de l'Homme en mars 2019. Toutefois, les violations graves des droits humains, surtout dans le Centre et le Sud nécessitent que des plans de mise en œuvre des recommandations de la part des organes de traités et des procédures spéciales soient définis et mis en œuvre dans la perspective de bénéficier de l'appui du système des Nations Unies et de permettre au Mali de se conformer davantage à ses engagements internationaux et régionaux en matière de protection des droits de l'homme. La promotion de dispositions juridiques claires contre toutes les formes de violences envers les femmes et les filles (viols, mutilations génitales, etc.) et les enfants n'est pas effective.

138. Au titre des réformes légales, le Mali a promulgué une loi relative aux défenseurs des droits de l'homme en janvier 2018. Première du genre, cette loi a le mérite, outre la définition des notions de droits de l'homme, de libertés publiques et de défenseurs des droits de l'homme, de préciser, d'une part, les droits

¹⁸ Rapports su SG sur la situation au Mali 03.2020, 06.2020, 09.2020 et 12.2020.

¹⁹ Cf. Association Malienne des Droits de l'Homme

et devoirs de ceux-ci, et d'autre part les obligations qui pèsent sur l'État en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. De même, elle prend en compte certaines spécificités telles que les situations de la femme et de la personne vivant avec un handicap défenseurs des droits de l'homme. Le pays a promulgué la Loi N° 06-028/du 29 juin 2006 fixant les règles relatives à la prévention, à la prise en charge et au contrôle du VIH/Sida.

139. Depuis le 12 février 2019, le gouvernement a mis sur pied le Comité interministériel d'appui à l'élaboration des rapports initiaux et périodiques de mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Mali. Le pays a pris part au troisième cycle de l'Examen Périodique Universel et a soumis des rapports dont le dernier en date a été présenté au Comité des droits économiques sociaux et culturels.

140. Le Ministère de la Justice est l'institution gouvernementale chargée de coordonner l'action gouvernementale en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Plusieurs institutions nationales contribuent à l'échelle nationale à la promotion et la protection des droits de l'homme au nombre de celles-ci on peut citer :

- Le médiateur de la République qui est une autorité indépendante malienne instituée par la loi n° 97-022 du 14 mars 1997 et intervient dans le règlement des litiges entre l'administration et les administrés mais son rôle mérite d'être renforcé afin d'asseoir les bases solides et crédibles d'une administration de proximité pour régler rapidement certains problèmes ;
- La Commission Nationale des Droits de l'Homme, régie par la loi n° 2016-036 du 7 juillet 2016 dont l'indépendance est affirmée aux articles 1 et 2, est chargée sans restriction de promouvoir et protéger les droits de l'homme sur l'ensemble du territoire national tout en assurant la fonction de mécanisme de prévention de la torture. **Son autonomie s'est renforcée avec l'obtention du Statut A**

141. La Commission Justice Vérité et Réconciliation, créée en janvier 2014 pour une durée de trois ans mais son mandat a été prolongé jusqu'en décembre 2021 dans la perspective d'enquêter sur les violations individuelles et/ou collectives graves des droits de l'homme y compris celles spécifiquement commises sur les femmes et les enfants ; les antennes régionales de la CVJR ont recueilli plus de 19.000 dépositions à la fin de l'année 2020.

142. A la lumière de ce qui précède, les *causes immédiates, sous-jacentes et profondes* relatives au problème lié au respect des droits de l'homme et à l'amélioration de la sécurité humaine sont :

Causes immédiates :

- Conflits armés et crimes organisés ;
- Impunité (rareté, voire absence des poursuites judiciaires pour des cas avérés de violations graves des droits humains) ;
- Faible priorité donnée aux traitements des crimes de violence sexuelle et basée sur le genre ;
- Retards observés dans la soumission des rapports initiaux et périodiques aux organes de traités et faible prise en compte des standards internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme y compris dans les décisions de justice ;
- Défaillances et corruption du système judiciaire ;
- Faible capacité institutionnelle des organisations de la société civile et des médias à se positionner véritablement comme acteur de promotion et de protection des droits humains.

Causes sous-jacentes :

- Environnement politique, institutionnel et législatif encore insuffisant pour la promotion et la protection des droits humains ;
- Faiblesse des capacités du système national de promotion et de protection des droits humains, avec notamment des faiblesses institutionnelles et opérationnelles des acteurs étatiques y compris de la Commission Nationale des Droits de l'Homme qui n'est pas représentée sur l'ensemble du territoire national
- Capacités institutionnelles insuffisantes et inadaptées pour une justice équitable en matière de violations graves des droits humains ;

- Insuffisance de la prise en compte dans la législation et dans les politiques nationales de plusieurs mesures et dispositions pertinentes des instruments internationaux et des protocoles additionnels en matière de droits de l'homme ;
- Plaidoyer insuffisant en matière de protection et de promotion des droits humains au Mali ;
- La majorité des victimes désireuses de faire des dépositions résident dans les chefs-lieux des régions. Les antennes de la CVJR n'ont pas encore réussi à atteindre les victimes des cercles éloignés en raison de l'insécurité et du manque de moyens financiers pour les déplacer ;
- Les associations de protection des droits de l'homme déplorent la faible participation des victimes dans les processus de prise de décision de la CVJR. Par ailleurs, la population a une faible maîtrise du mandat de celle-ci, de ses principes et modalités, ainsi que des activités de sensibilisation et de communication visant à encourager une participation plus inclusive des victimes, y compris les groupes les plus vulnérables.

Causes profondes :

- Ignorance des droits par les victimes, surtout pour une population à majorité analphabète ;
- le manque de confiance des citoyens vis-à-vis des institutions et la faible maîtrise des procédures de plaintes mettant en évidence les manquements professionnels ou les infractions pénales commises par les acteurs étatiques constituent des défis majeurs ;
- Le manque de cohésion sociale et de confiance entre les différentes communautés, résultant du manque de dialogue entre elles ;
- La faible maîtrise des mécanismes d'alerte précoce par les communautés particulièrement les femmes et les jeunes ;
- Les facteurs socioculturels qui pèsent lourdement sur le statut de la femme et de la fille dans la famille et dans la société, et limitent ses capacités à prendre des décisions et à participer à la vie de sa communauté avec les mêmes chances que les hommes.

2.2. Développement humain précaire, pauvreté et vulnérabilités socioéconomiques

2.2.1 Vulnérabilités multi dimensionnelles

143. *L'Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités (IDHI)*²⁰ qui prend en compte les indicateurs sensibles à la répartition des revenus pour mieux refléter les inégalités de revenus (IDHI) montre pour 2019-2020 que l'IDH normal du Mali est passé de 0,434 (184ème rang sur 189 pays) à 0,282 (IDHI ajusté aux inégalités) soit une perte de valeur de -34 %. Cette perte est due surtout à l'inégalité dans l'éducation (-46,2 %), la santé (-36,8%), et celle liée aux revenus (-15,2 %). La perte que subit le Mali dans la valeur de son IDH est plus forte que celle enregistrée dans la moyenne mondiale (-20%) et dans la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne (- 30,8 %). L'indice d'inégalité de genre (IIG) qui reflète les écarts entre les genres dans trois domaines (santé procréative, autonomisation et l'activité économique des femmes) montre que le Mali a du chemin à parcourir par rapport à plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest comme le Ghana et le Sénégal. Toutefois, des efforts sont en cours pour l'égalité de genre, surtout dans la participation à la vie publique et politique. En effet, au niveau du Parlement, le taux de représentation des femmes était ²¹10,5%, il est passé à 29% en 2020, se rapprochant nettement des 30%, seuil minimum règlementaire conformément à la Loi 2015-052 sur le genre dans l'accès aux fonctions nominative et élective. Le taux d'activité des femmes est à 0,6 au Mali alors que pour la sous-région, le

144. L'analyse de l'évolution du taux de croissance annuel moyen de l'IDH du Mali au cours de la période 1990-2017 indique un taux de croissance de 2,3 %, nettement supérieur aux moyennes du monde (0,73 %) et de l'ASS (1,12 %). Mais ces moyennes cachent des tendances d'inversion du mouvement à

²⁰ Avec la nouvelle méthode de calcul adoptée depuis 2010 en introduisant la notion d'inégalité, l'IDHI devient l'indice de développement humain « potentiel » à atteindre en l'absence de toute inégalité.

²¹ PNUD : Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 : accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique.

partir de 2011, un net décrochage des avancées en matière de développement humain, avec un taux de croissance annuel moyen de l'IDH de 0,81 % entre 2011 et 2017 pendant que d'autres pays sahéliens enregistraient des taux plus élevés de 1,76 % pour le Burkina Faso et 1,22% pour le Tchad. Les inégalités de revenus jouant un rôle négatif dans le processus de gains rapides de rattrapage, les difficultés d'accès aux services sociaux de base, liées à l'aggravation de la situation sécuritaire dans le Nord et le Centre du pays ont impacté le net ralentissement des progrès de l'IDH.

Mali : IDH/IDHI 2017 et taux de croissance moyen de l'IDH 1990-2017

	Mali	Afrique	Monde
IDH 2017	0,427	0,537	0,728
IDHI 2017	0,282	0,372	0,582
Perte de valeur de l'IDH liée aux inégalités	-34 %	-30,8 %	- 20 %
Taux de croissance moyen de l'IDH 1990-2000	2,92 %	+ 0,57 %	+ 0,72 %
Taux de croissance moyen de l'IDH 2000-2010	2,72 %	+ 1,7 %	+ 0,84 %
Taux de croissance moyen de l'IDH 2010-2017	0,81 %	+ 1,09 %	+ 0,60 %

Source: Human Development Index trends 1990-2017, UNDP 2018

145. En matière d'emploi, le taux de chômage au Mali était estimé à 8,2%²² en 2014. En 2017 ce taux est passé à 9,1%²³, puis à 7,5% en 2021²⁴. Selon le sexe, les femmes souffrent plus durement du chômage que les hommes : 10,9% contre 5,1%. Le chômage frappe davantage les jeunes avec un taux de chômage de 4,7% à 13,5% pour les jeunes de 15-24 ans. Plus spécifiquement à Bamako, près un jeune sur deux à la recherche d'un emploi (46,7 %). Les forts taux de chômage des jeunes dénotent de la difficulté pour eux à obtenir un premier emploi.

2.2.2. Pauvreté monétaire et multidimensionnelle

146. La pauvreté au Mali en 2017 touchait 45 % de la population totale et était fondamentalement rurale, avec un taux de pauvreté de 53,6 %. En dehors de Bamako, de Tombouctou et de Kayes qui avaient relativement des faibles taux variants entre 4,7 % (Bamako) et 26,3 % (Kayes), les autres régions enregistraient des taux au-dessus de 50 %. La région la plus pauvre était Sikasso (67,8 %), suivie par Mopti (59,5 %). En termes dynamiques, la pauvreté au plan national a baissé entre 2001 et 2017 passant de 55,6 % à 44,9 % soit en moyenne une baisse annuelle de 0,7 %. La baisse annuelle s'accroît à 1% de 2018 à 2021, passant de 43,8% en 2018 à 41,9 % en 2020. Cependant, en 2021 la pauvreté connaît une hausse du taux de 2,7 points de pourcentage, s'établissant ainsi à 44,6%. L'augmentation de l'incidence de la pauvreté pourrait être expliquée par les effets de la pandémie de la COVID-19.

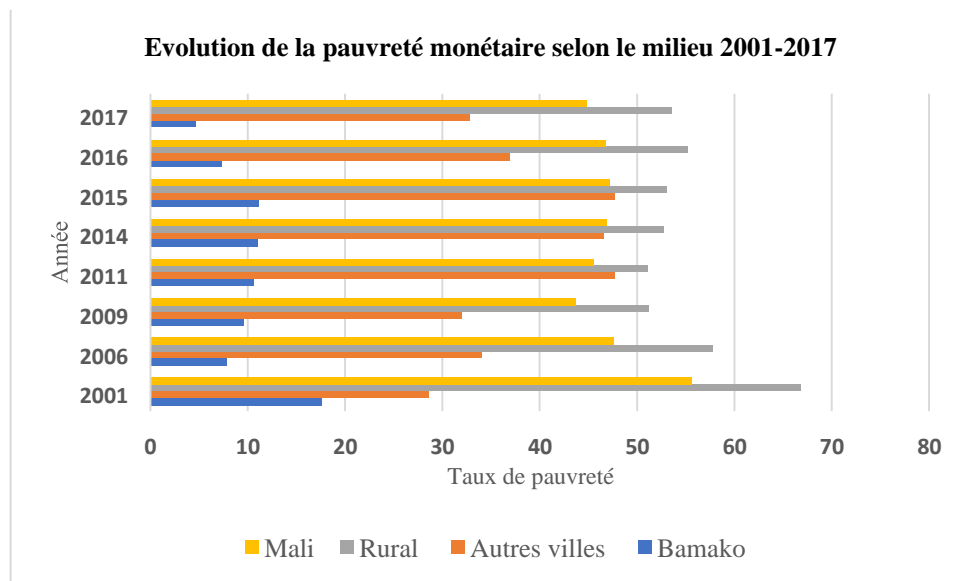
147. La réduction du niveau relativement faible de la pauvreté par rapport à d'autres pays africains qui ont enregistré des baisses comprises entre 1 et 3 %, avec des taux de croissance économique annuels moyens de 5,5 % selon les pays. Cela dénote que le schéma de croissance et les politiques publiques mises en œuvre au Mali depuis 2001 n'ont pas été suffisamment efficaces pour créer des effets multiplicateurs et diffus dans les sphères productives et sociales des pauvres.

²² Source : ONEF

²³ EMOP 2017/18, INSTAT

²⁴ Observatoire National de l'Emploi et de la Formation, 2021

148. Le profil de la pauvreté de 2017 est marqué par la profondeur et la sévérité de la pauvreté avec des taux, respectivement, de 13,6% et 5,6 % au plan national ; les zones touchées sont surtout Sikasso et Mopti qui enregistrent respectivement une profondeur de pauvreté de 24,9 % et 17,6 %. Les déterminants de la pauvreté sont multiples au Mali. Parmi ces déterminants, il y a les inégalités, l'insécurité alimentaire et les difficultés d'accès aux services sociaux de base. Ainsi, l'analyse dynamique de l'inégalité à travers le coefficient de Gini sur la période 2001-2017 montre que les politiques menées n'arrivent pas à inscrire un mouvement tendanciel à la baisse des inégalités de façon durable et sont dominées par des variations d'une année à l'autre. De 2001 à 2009, le coefficient de Gini est passé de 0,39 à 0,32 traduisant ainsi une réduction substantielle des disparités. En 2011, l'indice repart à la hausse pour se situer à 0,42 et retomber à 0,36 en 2017 ; les femmes sont plus touchées par ces inégalités avec un coefficient de GINI de 0,36 contre 0,35 pour les hommes.

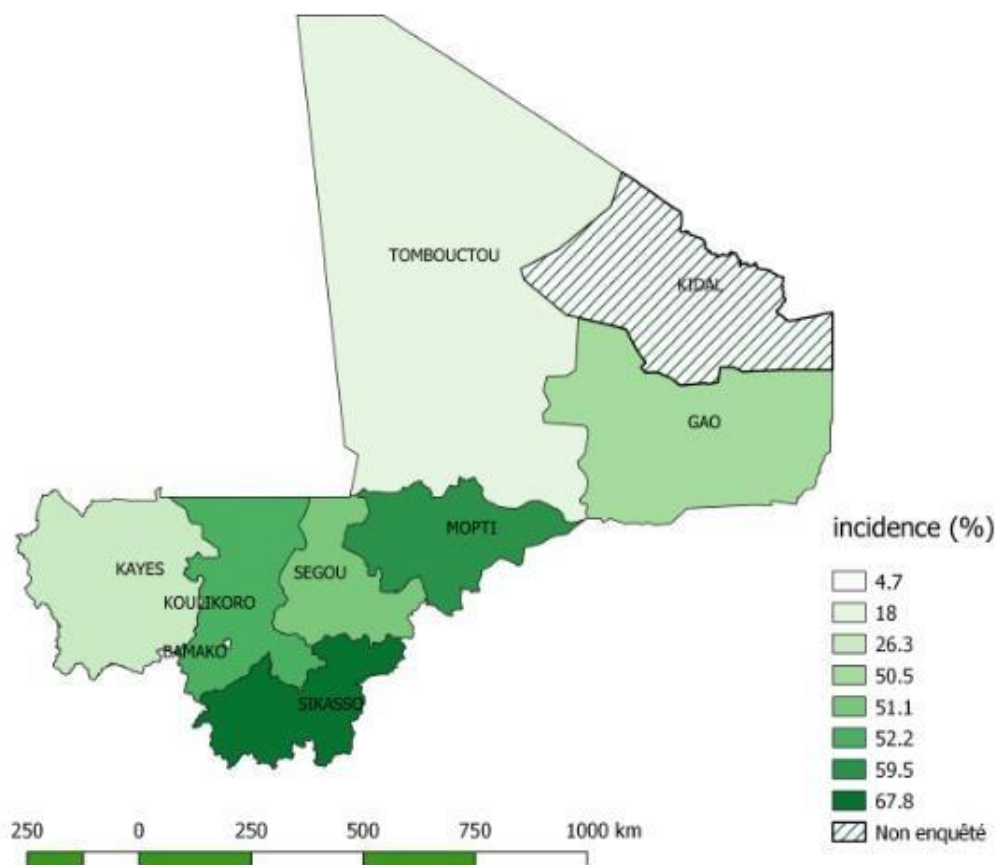


149. Les groupes socio-économiques des individus les plus touchés sont les apprentis/aides familiaux (47,2 %), les indépendants agricoles (44,8 %) et les chômeurs (35 %).

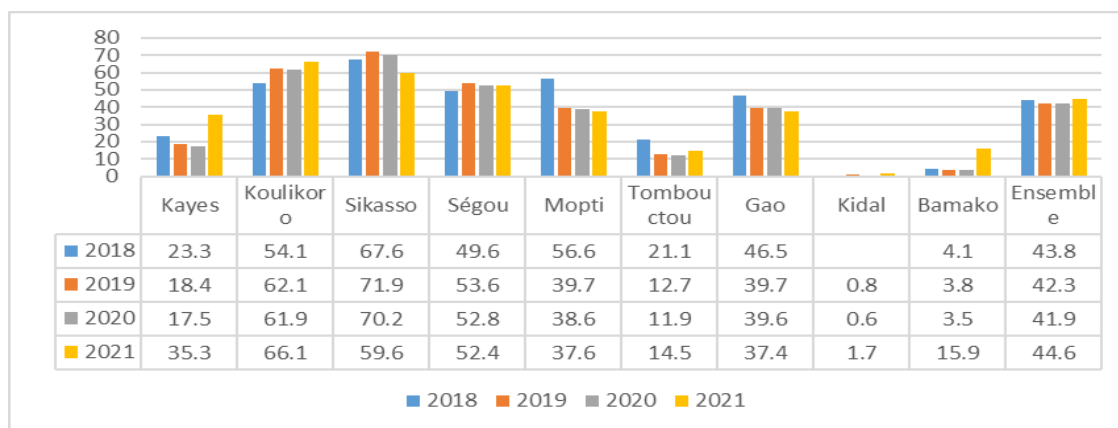
2. Au niveau communal, sur la base d'un indicateur synthétique de niveau des conditions de vie²⁵ pour les 730 communes, la majorité des communes très pauvres (175) et pauvres (172) sont dans les zones rurales. Toutes les communes des trois régions du Nord sont très pauvres, sauf la commune de Kidal. Les communes du Centre et de l'Ouest de la région de Tombouctou ainsi que celles de l'Ouest de la région de Gao sont classées dans la catégorie des communes très pauvres.

Incidence de la pauvreté monétaire selon la région (%) en 2017

²⁵ Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire : Profil de pauvreté des 703 communes du Mali, édition 2018, ODHD/SNU



Incidence de la pauvreté par région (%) en 2021



Source : EMOP 2018, 2019, 2020, 2021

150. Au niveau de la perception de la pauvreté par les populations en 2017, celle-ci est riche d'enseignements au plan stratégique et des stratégies de ciblage. Selon l'enquête de perception des populations sur les ODD, 92% des sondés interrogés sur les quatre principaux signes de manifestation de la pauvreté indiquaient que leur préoccupation majeure est d'avoir des difficultés à nourrir leur famille, suivi

du manque de moyen pour se soigner, avec 64% des répondants. L'insécurité alimentaire vient en tête dans toutes les régions, avec des taux allant de 60% à Kidal à 98% à Bamako.

151. Un croisement plus systématique de données en vue de pouvoir mieux cibler « ceux le plus laissés pour compte » paraît donc intéressant pour orienter les actions en priorité vers eux. Ainsi, si l'on croise le profil de pauvreté des communes (ODHD, 2018), avec la vulnérabilité (SAP, système expert), on retrouve un aperçu des zones les plus vulnérables et pauvres.

152. Le niveau d'éducation est un facteur important pour permettre aux individus et ménages de sortir plus facilement du cercle de la pauvreté. Ainsi les résultats de l'enquête ménages de 2017 montrent clairement Au Mali, le taux de pauvreté est plus élevé chez les ménages dirigés par les hommes (43,1 %) que chez ceux dirigés par les femmes (27,6%). Ce résultat pourrait s'expliquer par la prédominance des hommes chefs de ménages. La profondeur de la pauvreté est inégalement répartie entre les ménages dirigés par les hommes (12,1 %) et ceux dirigés par les femmes (8,19%). En outre, les hommes chefs de ménage (4,7%) sont un peu plus exposés à l'extrême pauvreté que les femmes qui dirigent les ménages (3,4%). La corrélation négative entre le niveau d'instruction du chef de ménage et l'incidence de la pauvreté ; le taux de pauvreté est de 2,4 % pour les chefs de ménages ayant fait des études supérieures contre 50,8 % pour ceux qui sont sans instruction. L'incidence de la pauvreté est cinq fois inférieure pour les ménages dont le chef à un niveau d'éducation secondaire par rapport à ceux dont le chef est sans instruction. Les catégories socio-professionnelles qui sont les plus touchées par la pauvreté monétaire sont les agriculteurs et les personnes travaillant dans le secteur informel.

153. En matière de pauvreté multidimensionnelle et sur la base de la première tentative de mesure au Mali en 2016 par l'INSTAT²⁶ à travers l'enquête ménages, l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)²⁷ qui exprime la pauvreté en termes de privation de trois dimensions (Education, Santé et Conditions de vie) à travers 10 indicateurs est de 39,8 % au plan national, avec les forts taux enregistrés à Tombouctou (71,8 %), Mopti (66,5 %), Kayes (59,3 %) et Gao (54,7 %). Selon les sexes, les hommes connaissent un taux légèrement plus accentué (39,9 %) que les femmes (39,1 %). Avec ce niveau de pauvreté multidimensionnelle, 7,1 millions de maliens sont privés d'au moins d'une des trois dimensions retenues dont la grande majorité se trouve dans les zones rurales. Par rapport à la privation des dimensions une personne pauvre au sens de l'IPM, presque une personne sur deux (46 %) est démunie sur les trois dimensions et 97,3 % sont dépourvues sur la dimension conditions de vie. Au niveau le plus désagrégé (selon le niveau de privation par catégories d'indicateurs), la première privation constatée est le nombre d'année scolaire (27,1 %), suivie par la sécurité alimentaire (21,4 %) et les conditions de logement (autour de 10 %) concernant surtout la qualité des logements, l'accès à l'électricité et les installations sanitaires.

154. Au niveau de la vulnérabilité des enfants, l'étude de l'INSTAT, avec l'appui de l'UNICEF, sur la pauvreté infantile de 2017 montre que le taux de pauvreté multidimensionnelle des enfants qui appréhende les niveaux de privations à travers quatre dimensions (Protection de l'enfant, Eau, Assainissement et Logement)²⁸ est élevé avec 40,7 % en 2015 au plan national. L'incidence des privations est de 65,5% dans les zones rurales, contre 16,5% dans les zones urbaines. Les taux d'incidence des privations les plus élevés sont dans les régions de Gao (82,8%), Mopti (81,1%), Tombouctou (80%) et Ségou (70,3%) ; le District de

²⁶ INSTAT : la pauvreté à plusieurs dimensions au Mali en 2016, Novembre 2017

²⁷ les résultats de l'IPM sont à prendre avec un peu de précaution, compte tenu que l'échantillon n'est pas très large pour ce type d'approche de la pauvreté et des limites de certains indicateurs retenus pour mettre en exergue les privations subies.

²⁸ La méthodologie MODA est une approche qui a pour objectif principal la quantification des privations multidimensionnelles subies par les enfants et l'étude du chevauchement entre les privations, afin d'identifier les enfants les plus vulnérables. Elle a exploité les données MICS, collectées en 2015 et couvrant 12 460 ménages. Elle s'est intéressée à 10 980 ménages abritant 53 469 enfants de 0 à 17 ans. Elle a catégorisé les enfants (0-17ans) en quatre groupes d'âge afin d'identifier les différents besoins spécifiques des enfants en fonction de leur âge. Quatre dimensions ont été retenues : i) Protection de l'enfant, ii) Eau, iii) Assainissement et iv) Logement.

Bamako enregistre les plus faibles taux 7,9%. Cette approche de la pauvreté multidimensionnelle des enfants met en exergue les constats et enseignements suivants :

- Les enfants les plus jeunes sont plus privés et plus pauvres que leurs aînés enfants ;
- La pauvreté des enfants, tout comme celle des adultes est en majorité un phénomène rural ;
- Les régions de Mopti et Ségou concentrent le plus grand nombre d'enfants pauvres et victimes de privations multiples ;
- Les filles semblent légèrement moins défavorisées que les garçons, en particulier pour les trois groupes d'âge des plus jeunes ;
- Les dimensions nutrition, assainissement et logement des ménages où les enfants vivent, sont déterminantes pour les enfants de 0-23 mois ; en revanche pour les autres tranches d'âge, la protection de l'enfant est une grande source de privation.

155. Cette approche de mesurer la pauvreté multidimensionnelle des enfants devrait être élargie au niveau de toute les catégories de la population dans le cadre du recensement de la population de 2019 (importance de la prise en compte dans le questionnaire du recensement des principales privations ciblées)²⁹. Cela permettrait au Mali de mettre en place un dispositif plus complet et pertinent pour le ciblage de ses politiques sectorielles et la mise en œuvre de ses programmes de réduction de la vulnérabilité socio-économique des populations, selon les zones géographiques avec des niveaux de désagrégation plus fins (national, région, cercle, commune, village et quartier) et de ciblage des différentes catégories de la population, facilitant aussi le suivi du niveau d'atteinte de l'ODD1 et les objectifs sectoriels de toutes les institutions impliquées.

156. Les *causes immédiates, sous-jacentes et profondes* de la pauvreté monétaire, multidimensionnelle et de la vulnérabilité des populations surtout dans les zones rurales sont :

Causes immédiates

- Faible niveau de revenus monétaires et augmentation des produits alimentaires sur les marchés se traduisant pour les ménages pauvres par consacrer 65 % de leurs dépenses aux produits alimentaires ;
- Accès à l'emploi limité, faute d'opportunités suffisantes et avec un faible niveau d'éducation et de formation professionnelle des jeunes et des femmes ;
- Faible accès des jeunes déscolarisés et analphabètes à des formations qualifiantes et professionnelles de qualité ;
- Système de protection sociale et de filets sociaux insuffisants en raison de la prédominance de l'économie informelle et rurale, et du retard dans la promotion d'un système de protection sociale pour tous, y compris avec un socle de protection sociale, répondant aux besoins de tous et toutes au Mali ;
- Insécurité alimentaire récurrente et malnutrition chronique touchant surtout les régions du nord et du centre ;

Causes sous-jacentes

- Insuffisance du ciblage des pauvres et des populations les plus vulnérables renvoyant à la qualité et l'efficacité de certaines politiques sectorielles ;
- Faiblesse de la productivité des systèmes d'agriculture et d'élevage en raison de l'insuffisance dans les mesures d'accompagnement des producteurs, l'amélioration des méthodes culturales et l'accès au foncier et au financement ;
- Importance du niveau des privations multidimensionnelles des populations rurales ;

²⁹ Certains pays d'Amérique Latine et d'Afrique (Afrique du Sud et Tunisie) ont développé des Indices de Pauvreté Multidimensionnelle en exploitant les données des recensements de la population qui offrent des données plus désagrégées au niveau des ménages et des personnes à différents niveaux (national, régional, local et micro-local).

- Schéma de croissance actuel peu générateur de création d'emplois décents et durables pour les jeunes et les femmes ;
- Faible niveau de ressources allouées au secteur de la protection sociale.

Causes profondes

- Gouvernance économique très insuffisante ;
- Absence d'un nouveau schéma de croissance inclusive basé sur des piliers structurants et des leviers d'action pour réduire la pauvreté multidimensionnelle, l'insécurité alimentaire et la marginalisation de plusieurs millions de personnes.

2.2.3. Sécurité alimentaire et nutrition

157. Les causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali sont multiples. Avant tout, il y a la fragilité des écosystèmes liée à la désertification réduisant les terres cultivables et à la baisse de la pluviométrie entraînant des mouvements de populations du Nord vers le Sud à la recherche de terres plus fertiles, la pression exercée par les populations de plus en plus nombreuses sur les ressources dans la partie la plus fertile du pays. Ensuite, il y a la faible valorisation et exploitation des ressources naturelles ainsi que le faible niveau d'investissement dans le secteur agricole. La faiblesse des performances des systèmes de production, l'insuffisante structuration des filières et les difficultés d'accès aux marchés renvoient à la fois au problème des méthodes culturales qui ont très peu évolué, à l'insécurité foncière surtout pour les groupes les plus vulnérables notamment les femmes et les jeunes, au faible niveau d'alphabétisation dans les zones rurales limitant ainsi toute sorte de progrès agricoles, de valorisation des produits locaux et d'amélioration de revenus monétaires des populations les plus vulnérables. **L'installation de la pauvreté de façon durable depuis plusieurs années autour de 45 % au plan national et près de 51 % dans les zones rurales (EMOP 2021) crée des conditions de privations multiples touchant le cadre de vie des personnes et le niveau d'accès aux services sociaux de base.** De juin à Aout 2022 à mai 2020, 1 841 067 personnes auront besoin d'une assistance alimentaire (en phase 3 et 5)³⁰, **plus de 70% de cette population est concentrée à Mopti, Ségou et Gao.** Avec l'approche de la période de soudure, les prévisions faites avant que le COVID-19 n'affecte le pays, indiquent une augmentation de 77% de l'effectif de la population qui aura besoin d'assistance alimentaire, passant à 1,3 millions pour la période juin-août 2020. **L'insécurité alimentaire aigüe (phase 4) se concentre surtout dans les régions de conflit du centre et du nord (Mopti, Gao, et Ségou)**³¹.

La persistance et/ou l'aggravation de l'insécurité civile au centre, au nord et qui a tendance à s'étendre au sud du pays, continue d'engendrer des mouvements inhabituels de populations, des perturbations des activités socio-économiques (baisse des productions agricoles, enlèvements de bétail, dégâts/pillages de récoltes) et des difficultés d'accès humanitaires et d'accès aux services sociaux de base.

Les déplacements inhabituels de population, la baisse des transferts monétaires et de réduction des activités économiques particulièrement dans les centres urbains en rapport avec la COVID-19 dans les zones d'accueil des migrants, l'épuisement précoce de la biomasse, engendreront la dégradation des moyens d'existence dans l'ensemble du pays.

La Covid-19 continue de causer des effets négatifs sur les activités économiques des ménages. En outre, elle a entraîné le ralentissement de l'activité économique nationale, des pertes d'emplois, une forte baisse des revenus du travail, la perte de revenus et de transferts de fonds malgré les efforts consentis par le gouvernement. Les mesures gouvernementales adoptées pour enrayer la propagation du virus ont entraîné une pénurie de biens essentiels, contribuant à une hausse des prix qui a réduit le pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables du pays.

³⁰ Analyse du cadre harmonisé Mars 2020

³¹ Nations UNIES – Mali, Analyse rapide des impacts socio-économiques du COVID-19 au Mali

158. Au Mali, les résultats des enquêtes nutritionnelles (SMART) montrent une persistance de la malnutrition aiguë globale autour de 10% au niveau national et confirment que la situation nutritionnelle demeure particulièrement préoccupante dans les régions du centre et du nord avec des prévalences de malnutrition aiguë globale dépassant ou frisant le seuil d'alerte de 10% et parfois très proche ou dépassant le seuil d'urgence de 15%.

159. La persistance de la malnutrition aiguë est due à une multitude de facteurs sous-jacents, notamment des soins et des pratiques inappropriées d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, de la faible diversification alimentaire, du faible accès aux services de santé, de l'insécurité alimentaire persistante et de mauvaises conditions d'accès à l'eau potable, de l'hygiène, et de l'assainissement. L'ensemble de ces facteurs sont exacerbés par la crise socio politique que connaît le pays et par la pandémie COVID-19. L'insécurité grandissante dans les régions du nord et centre a un impact négatif sur les conditions de vie de la population, réduisant davantage l'accès aux services sociaux de base y compris une alimentation adéquate.³²

160. Par ailleurs, les chocs externes liés à une combinaison de facteurs agro climatiques (sécheresses majeures 1996, 2006, 2009, 2011, inondations surtout en 2017, invasions acridiennes, épizooties, etc.), l'augmentation des prix sur les marchés nationaux et l'accroissement des conflits inter communautaires et de l'insécurité dans le Nord et le Centre ont accentué la gravité de la situation alimentaire et nutritionnelle dans des zones spécialement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, selon carte de la cellule PRP-AGIR du Ministère de l'Agriculture. La proportion des ménages en insécurité alimentaire (légère, modérée et sévère) est passée de 60% en 2015 à 72% en 2016 puis 75% en 2017, 69,2% en 2018, 64% en 2019 et 69,1% en 2020. La prévalence de la malnutrition aiguë des enfants de moins de 5 ans est passée de 8,6 à 9,4% entre 2013 et 2019³³. Cette situation est inversement proportionnelle au niveau d'instruction des mères et au niveau de vie du ménage. Les femmes sont plus vulnérables dans ces situations, compte tenu de leurs lourdes charges de travail, de leurs responsabilités familiales et de leurs faibles capacités de résilience.

³² <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/mali/nutrition> (octobre 2020)

³³ Source- Enquêtes SMART

PRP-AGIR MALI: Zones vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

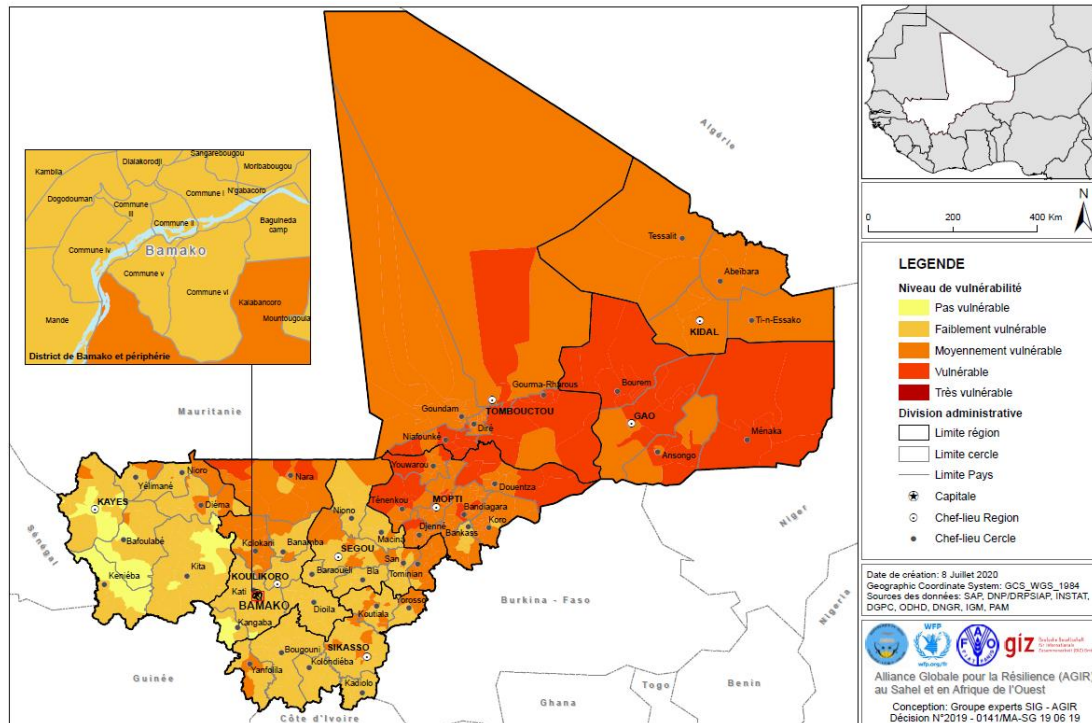


Figure X :Tendance de la malnutrition aigüe globale, insuffisance pondérale et retard de croissance dans la période de 2011 à 2019 au Mali

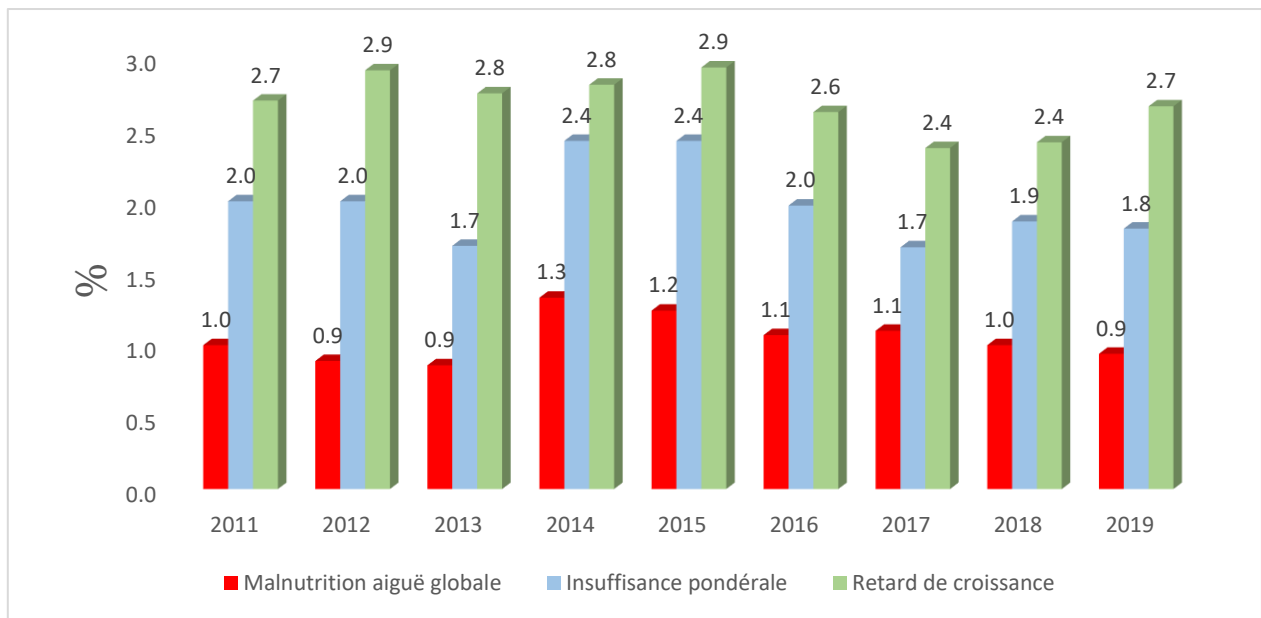
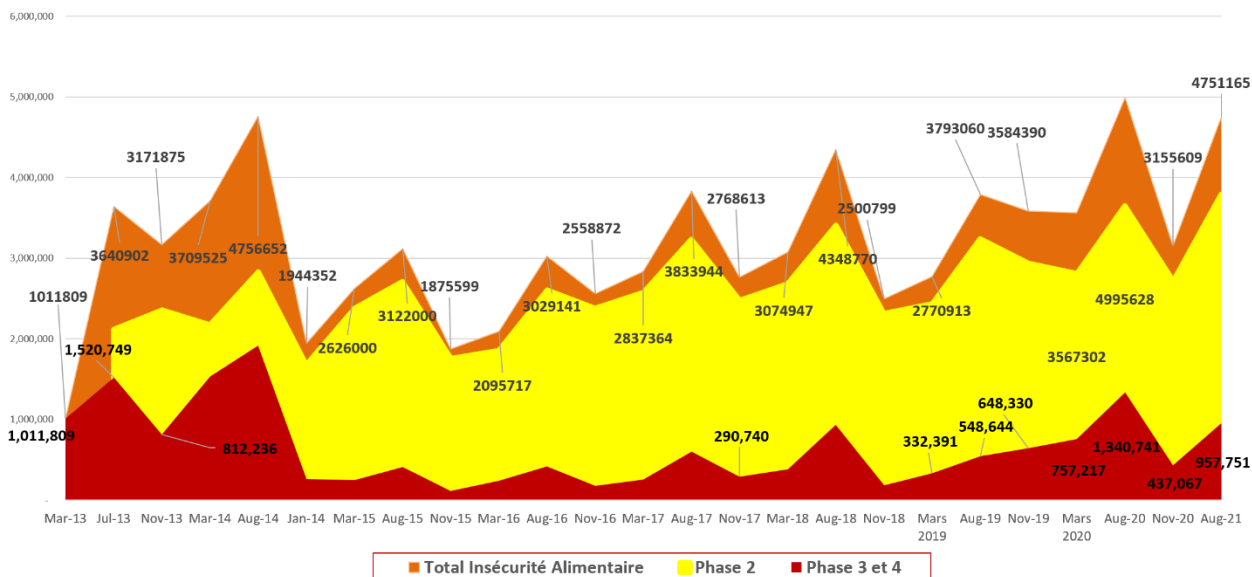
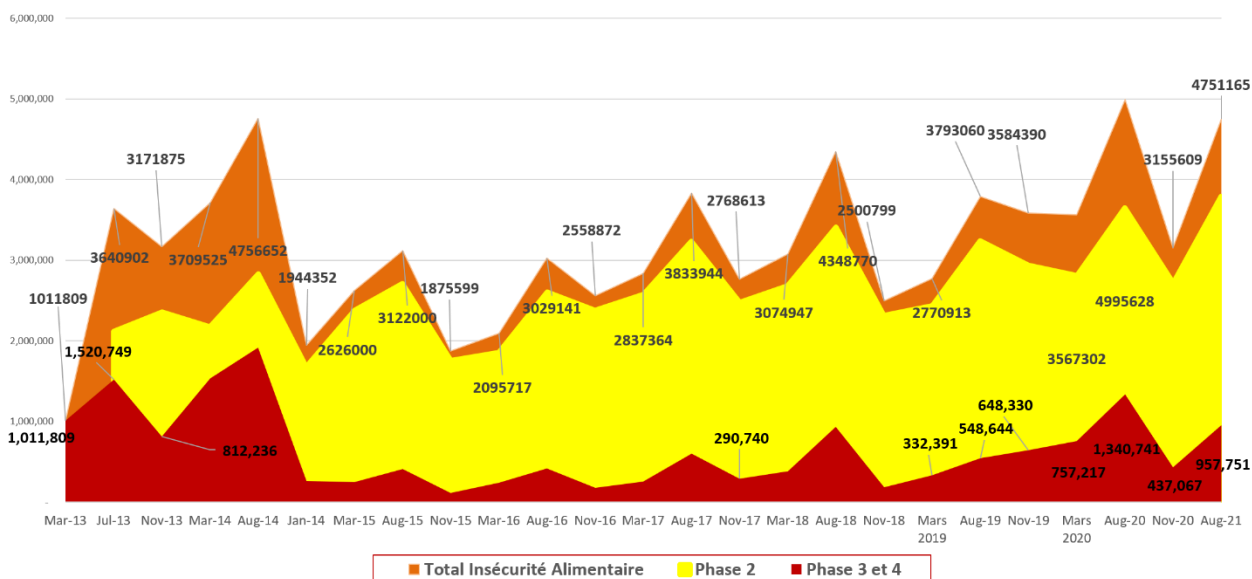


Figure : Résultats
 Résultats du Cadre Harmonisé Mali - 2013-2021



Selon les données du cadre harmonisé de 2013-2021 avec le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire

Résultats du Cadre Harmonisé Mali - 2013-2021



161. Selon le Cadre Harmonisé (CH), le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire au Mali est en net augmentation ces cinq dernières années passant de 3,0202 millions de personnes en 2016 à 4,9 millions en 2020. En période de soudure (juin-août) de l'année 2020, le nombre de personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle de phase 3 à 4 du CH ayant besoin d'une assistance alimentaire est estimé à 1,33 millions de personnes soit près de 5% de la population du pays. Selon l'ENSA en 2020, cette prévalence d'insécurité alimentaire des ménages était de 16,3 %. Cette augmentation est due à la persistance et ou recrudescence des crises mentionnées précédemment.

162. L'insécurité alimentaire s'inscrit dans un cycle périodique au cours de la période de soudure qui s'étale de mars à mai pour les pastoraux et de juin à août pour les agriculteurs. Mais le « socle d'insécurité

alimentaire » se situe à 2,4 millions de personnes hors période de soudure. Certaines populations au Nord (Tessalit, Tombouctou, Goundam et Kidal) du Mali ont plus besoin d'assistance à long terme que d'autres zones. En cas de chocs, les zones géographiques concernées sont plus nombreuses autour des 43 cercles.

163. Les résultats de la dernière analyse³⁴ de la situation de l'insécurité alimentaire au Mali, de novembre 2020, montre qu'environ 437 067 personnes soit 2,1% de la population analysée est en phase de crise et d'urgence. Quant aux personnes en phase 2 (sous pression) elles sont estimées à 2 718 542 personnes soit 12,9% de la population. La région de Mopti est de loin la plus touchée, avec plus de 3939% de la population en phase 3 à 5. Les régions de Gao, Tombouctou et Ségou sont également touchées. Pour ce qui concerne l'estimation de la population en insécurité alimentaire sur la période de Juin – Août 2021/2021, toujours selon les résultats de l'analyse du Cadre Harmonisé, le pourcentage de personnes en phase 3 (crise) et plus est d'environ 44,6% de la population analysée soit 957 751 personnes ; le pourcentage de personnes en phase 2 est de 1818% de la population soit 3 793 414 personnes.

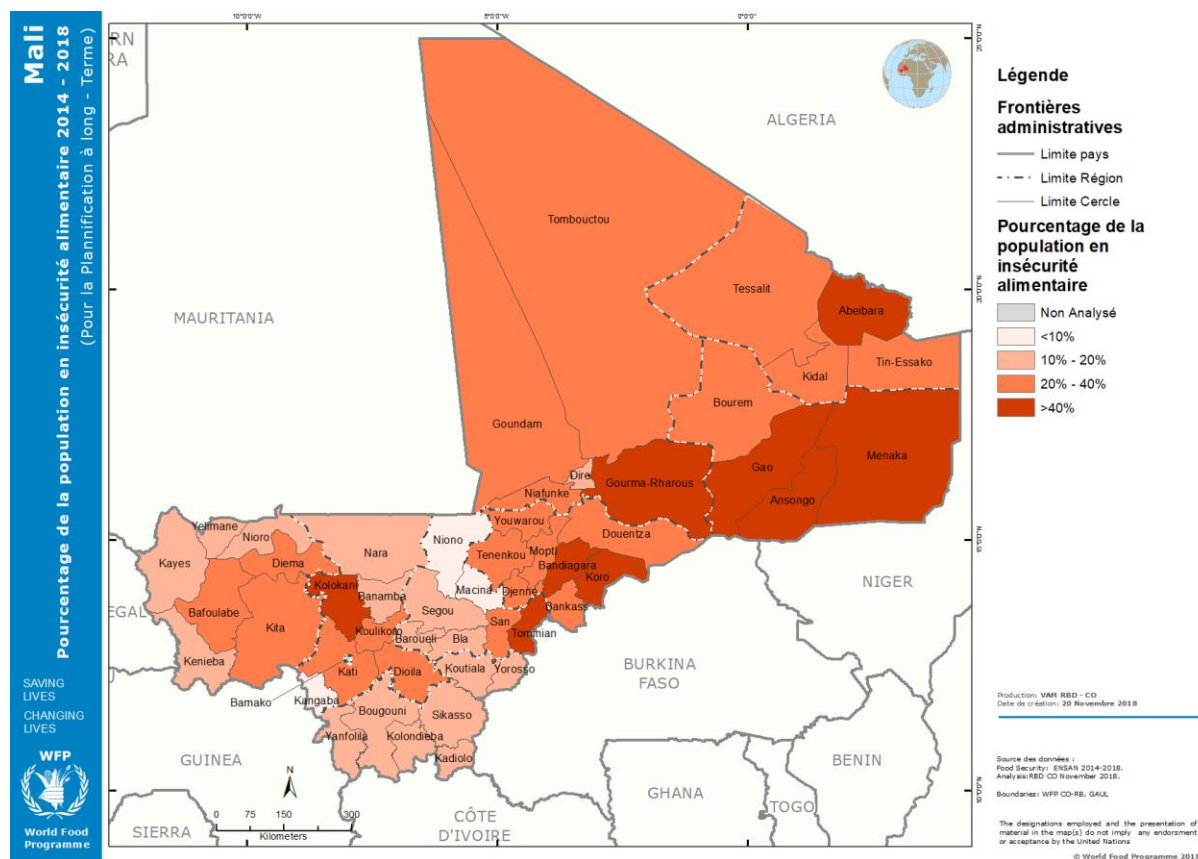
164. Une analyse rétrospective des données de l'ENSAN et du cadre Harmonisé révèle une vulnérabilité accrue de certains cercles à l'insécurité alimentaire. Les données de population pour la planification à long terme ont été cartographiées par Cercle, en pourcentage de la population en insécurité alimentaire (moyenne de 2014 à 2018) par rapport à la population totale des cercles.

165. Les résultats de l'Analyse Intégrée du Contexte (AIC) révèlent qu'au Mali, l'insécurité alimentaire et la MAG combinées affectent de façon récurrente les régions du Nord et du Centre et plus de deux tiers du territoire se situe dans les zones où la récurrence de la combinaison de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition est « moyenne » à « élevée », mais l'exposition aux chocs varie de « faible » à « élevée ». Entre 18% et 50% des populations des cercles dont le niveau de récurrence est élevé en insécurité alimentaire, MAG et MCG ont besoin d'une assistance à long terme. Il s'agit des cercles de Koro (50%), Ansongo (46%), Abeibara (44%), Menaka (42%), Bankass (39%), Tin-Essako (38%), Tenenkou (33%), Goundam (30%), Bourem (30%), Douentza (29), Tombouctou (27%), Diema (25%), Niafunke (23%), Kati (23%), San (23%), Dioila (22%), Koulikoro (20%), Dire (19%) et Nara (18%). Une analyse conduite par le PAM et les partenaires du secteur de la sécurité alimentaire sur le coût du panier minimum de dépense (MEB, Minimum Expenditure Basket) en fin 2019 à partir des données de l'ENSAN (septembre 2019) montre qu'au Mali, 52 % des ménages n'ont pas la capacité économique de couvrir leurs besoins essentiels et sont incapables de couvrir 36 % de leurs besoins alimentaires (2100 Kcal/j/personne). L'analyse estime qu'il faut en moyenne 21,700 F.CFA par mois à une personne pour satisfaire à ses besoins essentiels dont 10,300 F.CFA/mois pour les besoins alimentaires.

166. Les résultats de l'Analyse Intégrée du Contexte (AIC) révèlent qu'au Mali, l'insécurité alimentaire et la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) combinées affectent de façon récurrente les régions du Nord et du Centre et plus de deux tiers du territoire se situe dans les zones où la récurrence de la combinaison de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition est « moyenne » à « élevée », mais l'exposition aux chocs varie de « faible » à « élevée ».

³⁴ Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations vulnérables au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Fiche de communication Mali du 14 novembre 2020/14 novembre 2020.

Population en situation d'insécurité alimentaire pour la planification à long-terme sur la base des données des cinq dernières années (2014-2018)



168. Au Mali, la malnutrition constitue un problème de santé publique et elle est l'une des causes majeures de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans. Cette situation est liée à certaines causes sous-jacentes dont les plus importantes sont le manque d'accès à une alimentation de qualité en raison du faible pouvoir d'achat des parents surtout les femmes enceintes. L'étude Fill the Nutrition Gap (FNG) « Comblent le déficit en nutriments » réalisée au Mali en 2019 a révélé que plus de 50% des ménages au Mali n'avait pas accès à une alimentation nutritives et que l'alimentation nutritive est deux fois plus chère que l'alimentation qui couvre les besoins énergétiques et varie significativement selon les zones. L'accès aux services sociaux de base notamment la santé, l'eau (au niveau des centres de santé et aux domiciles/villages d'origine des couples mère-enfant malnutris), l'assainissement ainsi que les pratiques inappropriées d'alimentation des femmes enceintes, du nourrisson et du jeune enfant et les mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement, constituent également des déterminants de la malnutrition au Mali. Selon les principaux résultats issus des enquêtes SMART entre 2011 et 2019³⁵, la prévalence nationale de la malnutrition aiguë globale (MAG) stagne toujours au autour de 10 % avec un pic de 13,3 % en 2014 correspondant à l'aggravation de la situation sécuritaire dans le pays. La situation nutritionnelle est jugée précaire dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, et le district de Bamako avec des prévalences situées entre 5% et 10% et elle est sérieuse dans les régions de Taoudénit, Tombouctou, Gao et

³⁵ Les résultats de l'enquête SMART de 2020 sont passés 7,2%. Cependant, ces derniers ne sont pas comparables car cette enquête a été faite en période post-récolte tandis que les autres sont faites en période de soudure.

Kidal dont la prévalence de la malnutrition aigüe globale dépasse le seuil d’alerte de 10%. La région de Ménaka avec 15,3% de MAG se trouve dans une situation critique³⁶.

169. Selon SMART 2019 au Mali, la prévalence nationale de la malnutrition chronique (retard de croissance) est de 26,6 % en 2019 variant entre 11,9% à Taoudénit et 34,6% à Mopti ; le District de Bamako, les régions de Kayes, de Tombouctou, de Kidal et Taoudénit ont une prévalence acceptable, en dessous de 20%, alors que toutes les régions de Koulikoro, de Ségou, de Gao et de Ménaka se trouvaient dans la catégorie de situation précaire, entre 20% et 29%. Les plus élevées c’est-à-dire en situation sérieuse ont été observées dans les régions de Sikasso et de Mopti avec un niveau supérieur de la limite critique de 30%. La situation nutritionnelle par rapport à l’insuffisance pondérale au niveau national est de 18,1% variant entre 10,4% à Taoudénit à 24,3% à Ménaka et Gao.

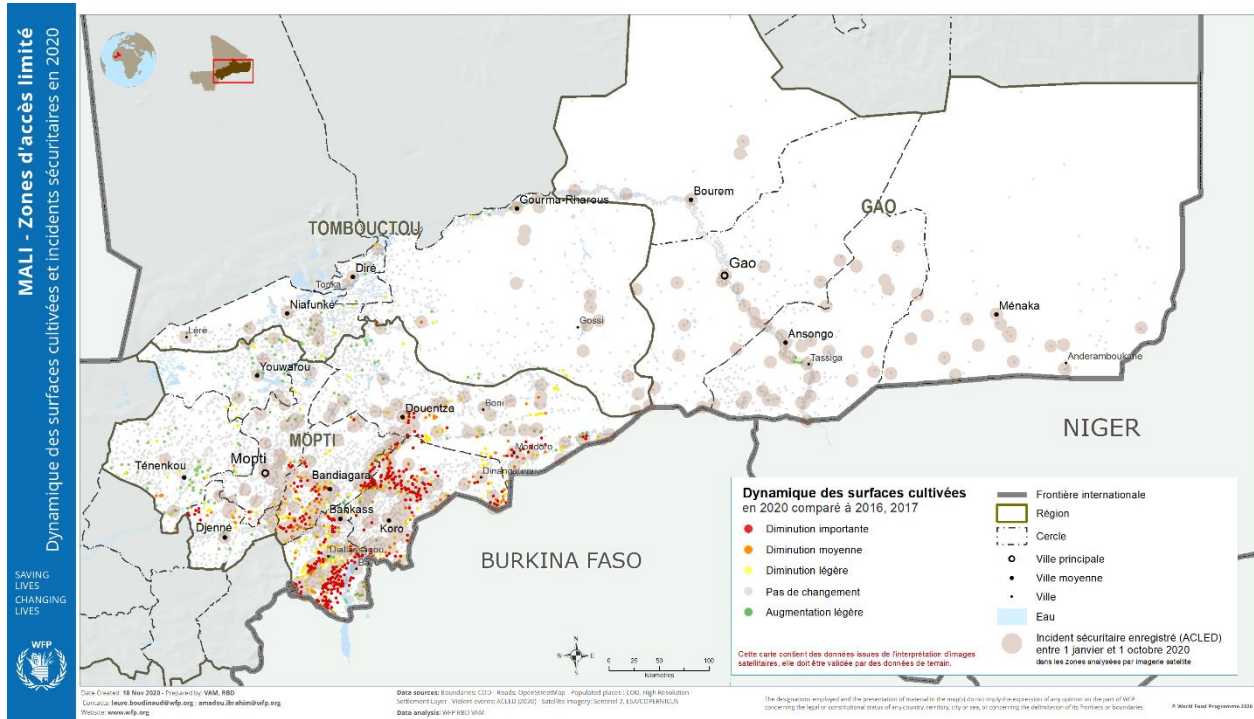
170. Les carences en micronutriment sont également très répandues avec environ 82% d’enfants de 6-59 mois et 63 % des femmes en âge de procréer qui souffrent d’anémie

171. Ainsi, il apparaît clairement que l’aggravation de la situation sécuritaire au Centre et au Nord depuis 2017 2020) a encore plus fragilisé les populations en termes d’insécurité alimentaire et d’insécurité humaine se traduisant par les nombreuses violences subies par une multitude d’acteurs ainsi que par les tensions inter communautaires et intracommunautaires. A la fin de l’année 2020, le nombre de personnes ayant besoin d’une assistance humanitaire (besoin alimentaire, WASH, éducation, santé, nutrition, protection, abris) est passé à 10,1 millions de personnes³⁷.

172. Les analyses des dynamiques de surfaces agricoles et l’impact de sécurité sur l’agriculture à travers les images satellitaires réalisées par le PAM et le Cluster Sécurité alimentaire ont montré que l’insécurité a fortement perturbé en 2020 la saison agricole sur le plateau Dogon (Bandiagara, Bankass et Koro) dans la région de Mopti. En effet, 20% des villages de la région de Mopti sont touchés par une diminution de leurs surfaces agricoles en 2020, comparé aux années pré-conflit (2016, 2017). Les diminutions moyennes et diminutions importantes passent de 16% en 2019 à 12% en 2020. Environ 192 000 personnes (7%) sont affectées par ces diminutions de surface agricole dans la région. Les cercles de Bandiagara, Bankass et Koro sont les cercles les plus touchés par les diminutions moyennes à importantes de superficies cultivées dans la région de Mopti en 2020.

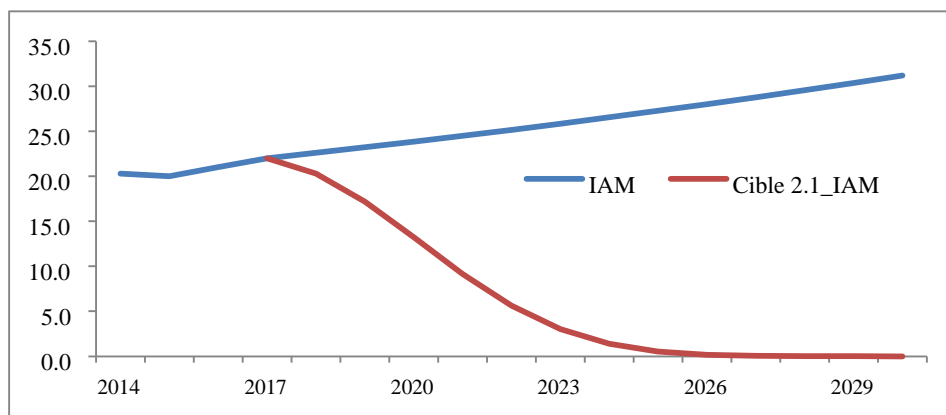
³⁶ Mali - SMART 2019

³⁷ Mali : Plan de réponse humanitaire janvier - décembre 2020

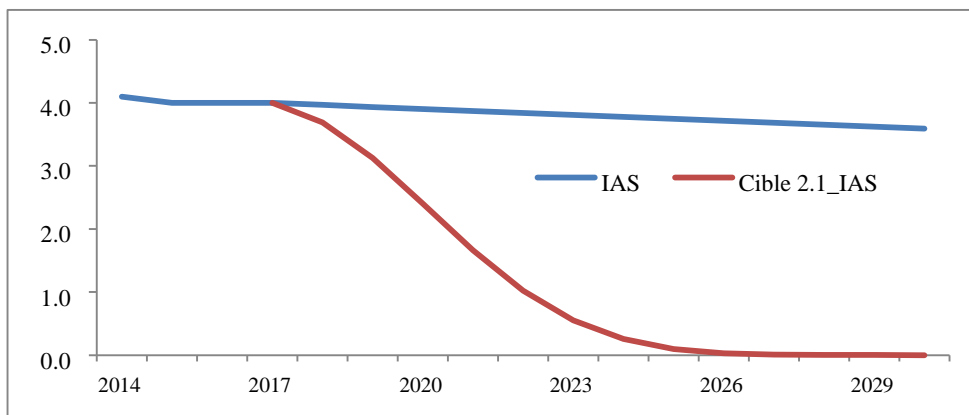


173. De 2014 à 2017, l'insécurité alimentaire modérée s'est aggravée au rythme annuel de 2,73%, la proportion de ménages dans cette situation d'insécurité alimentaire étant passée de 20,3 à 22,0%. La continuité de cette tendance risque fort de compromettre l'atteinte de la cible 2.1 de l'ODD 2 (faim zéro à l'horizon 2030). En effet, à ce rythme, le taux d'insécurité alimentaire modérée serait de 31,2 % en 2030 contre une ciblée visée de 0%. Le taux d'insécurité alimentaire modéré a enregistré une baisse entre 2018 et 2020 en passant de 19% à 16% respectivement. L'atteinte de cette cible demande d'importants efforts de la part du Gouvernement et de ses partenaires. En revanche, l'insécurité alimentaire sévère a légèrement baissé entre 2014 et 2017, au taux moyen annuel de 0,82%. La baisse du taux d'insécurité alimentaire s'est poursuivie jusqu'en 2020 en passant de 3% en 2018, 2% en 2019 à 1% en 2020. La proportion de personnes ou de ménages en insécurité alimentaire sévère pourraient être de 3,6% en 2030 pour une cible visée de 0%. La

Mali : Evolution tendancielle de l'Insécurité Alimentaire Modérée (IAM) et Cible ODD vers 2030



Mali : Evolution tendancielle de l'Insécurité alimentaire sévère (IAS) et Cible ODD vers 2030



Source : Revue stratégique Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition au Mali :vers la faim Zéro, 2018, Gouvernement/FAO/PAM/UNICEF

174. Ces constats mettent en exergue l'urgence de certaines actions d'envergure :

- Restaurer, renforcer et sécuriser les moyens d'existence durable des communautés et des ménages vulnérables ;
- Renforcer la nutrition des ménages vulnérables ;
- Améliorer la productivité agricole et les revenus des ménages pauvres ;
- Renforcer les interventions de l'Alimentation du Nourrison et du Jeune Enfant (ANJE) dans toutes ses composantes (interventions spécifiques et communication pour l'adoption des comportements favorables sur la nutrition) et augmenter la couverture au niveau communautaire avec un focus sur les 1000 premiers jours comme moyen de prévention de la malnutrition aiguë sous toutes ses formes ;
- Renforcer les interventions en nutrition des mères, spécialement adolescentes ;
- Renforcer la qualité de la prise en charge de la malnutrition aiguë à tous les niveaux à travers le dialogue sur la nutrition adéquate de l'enfant, le dépistage précoce, l'amélioration des prestations offertes, etc. ;
- Faciliter l'accès des humanitaires aux zones d'insécurité (Nord de Koulikoro, de Ségou, régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal, Taoudéni) en utilisant l'approche d'acceptance communautaire ;
- Assurer la bonne mise en œuvre et le suivi des mesures prises pour mitiger l'impact sanitaire, économique et social ;
- Organiser un retour d'expérience une fois que la pandémie aura disparu, afin de préparer une réponse adéquate à des crises sanitaires futures ;
- Agir sur les causes sous-jacentes de la malnutrition en investissant dans la provision des services en eau et en assainissement au niveau des structures de prise en charge de la malnutrition (URENIs) et en ciblant les villages les plus affectés avec des programmes de développement WASH pour maximiser l'impact. L'action sur les causes sous-jacentes doit porter sur la mise en place d'interventions sensibles à la nutrition dans les secteurs suivants :
 - Agriculture : développer des programmes de chaîne de valeur qui vont améliorer la disponibilité et l'accès aux aliments à haute valeur nutritives
 - Protection sociale : mettre l'accent sur les plus vulnérables avec une couverture de leur besoins spécifique, rendre les filets de protections sociales sensibles à la nutrition
 - Autonomisation des femmes : réduire les inégalités de genre et donner plus de chance aux femmes et accroître leurs revenus et leurs pouvoirs décisionnels dans la distribution des ressources au sein du ménage
 - Education : assurer un meilleur accès des programmes d'éducation de qualité dans un environnement favorable (nutrition, santé, compétences de vie etc.)

- Agir sur les *causes sous-jacentes* de l'insécurité alimentaire en promouvant la construction de retenues d'eau (type micro-barrages) pour recharger les nappes et régénérer les pâturages ainsi que l'amélioration de la productivité du secteur agricole ;
- Agir sur les *causes profondes* de l'insécurité alimentaire et la malnutrition en i) concevant les politiques alimentaires et de nutrition comme partie intégrante du développement et non comme uniquement des programmes d'urgence et de filets de sécurité, ii) augmentant les investissements publics et privés dans le secteur agro-pastorale, iii) intégrant la sécurité alimentaire et la nutrition dans les politiques de paix et de réconciliation et iv) améliorant la gouvernance des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition.

2.2.4. Education

175. La situation générale du secteur de l'éducation est marquée par le fait que près du tiers des enfants d'âges scolarisables n'accède toujours pas à l'école et près de la même proportion abandonne avant la fin du Fondamental. Le fondamental étant obligatoire le TBA est seulement de 71% en début de l'année scolaire 2019-2020 pour l'ensemble du pays, donc près de 29% des enfants n'y accèdent (presque plus d'un enfant sur quatre).

176. Les effectifs dans le système scolaire varient suivant les niveaux et les types d'enseignement. Dans le préscolaire, Les effectifs scolarisés dans le préscolaire ont évolué de 6,40% en 2017 à 8,26% en 2020. Il a connu une diminution d'environ 1,12% entre 2020 et 2021.

177. Le TBS du préscolaire s'établit à 79% en 2020-21 avec un indice de parité de 0,93%. Au regard de la population pré scolarisable, près de 92% des enfants ne sont pas couverts, et cette situation concerne quasiment autant les filles que les garçons. Dans le fondamental, à 71% (70% pour les filles contre 72% pour les garçons) en début de l'année scolaire 2019-2020 pour l'ensemble du pays. Malgré la fermeture des écoles dans certaines localités du pays, le nombre de classes au fondamental 1 est passé de 62 421 classes en 2018-2019 à 64 768 classes en 2019-2020, soit un taux d'augmentation de 4%. Les facteurs expliquant cette baisse sont entre autres la fermeture de nombreuses écoles communautaires et medersas, la fermeture d'école au Centre du pays suite aux problèmes d'insécurité et/ou dégradation de la situation sécuritaire, la non-fonctionnalité de certaines écoles publiques, la situation socio-économique des parents des ménages les plus vulnérables qui préfèrent utiliser les bras valides pour améliorer les revenus des familles. Cette régression est assez forte surtout dans la région de Gao qui passe de 82% en 2017 à 59,2% en 2018. Pendant la même période toutes les autres régions ont régressé, surtout Kidal et Mopti avec plus de 8 points de pourcentage.

178. L'accès au préscolaire a évolué légèrement entre 2015 et 2020 ; le TBA passe de 6,20% à 8,26%. En termes d'évolution régionale, les TBA de Bamako (14,8%), Gao (9,18%), et Sikasso (8,39%) sont supérieurs à la moyenne nationale. Les TBA dans les régions de Mopti (6,77%), Kayes (6,70%), Ségou (6,29%), Koulikoro (6,22%), Kidal (6,18%) sont inférieurs à la moyenne nationale ; par contre la région de Tombouctou (4,85) a un TBA très faible. L'indice de parité fille/garçon sur l'ensemble du pays est supérieur à la moyenne nationale excepté la région de Kidal (79%).

179. L'évolution de la construction des salles d'activités est significative, de 2015 à 2020, 1 588 salles de classes ont été construites. Au niveau du public, Le nombre des salles de classe a augmenté régulièrement entre 2015-2019 et une baisse a été observé en 2020 pour le privé, la construction des salles de classes a progressé d'année en année entre-2015 et 2020. Dans les centres communautaires, la construction des salles d'activités a diminué entre 2015 et 2016 et entre 2019 et 2020. Les baisses observées au niveau du public et du communautaire pourrait s'expliquer par la fermeture de centres dans certaines localités du pays. En ce qui concerne l'enseignement fondamental 1^{er} cycle, les effectifs passent de 2 510 233 élèves en 2017-2018 à 2 734 086 élèves en 2019-2020 (46,74% de filles en 2019-2020) soit une augmentation de 2%. Cela correspond à un accroissement annuel moyen de 2% sur la période. Il est à noter que les effectifs des enfants scolarisés dans les médersas ont régressé de -18% qui s'expliquerait par le fait qu'elles s'intègrent de plus

en plus dans le système classique. Dans l'enseignement fondamental 2^{ème} cycle entre 2015 et 2020 une diminution de l'effectif des élèves a été constatée dans toutes les régions (Gao, Kidal, Ménaka, Mopti). Le pourcentage de filles scolarisées est de 46.8% pour l'ensemble du pays avec 51.2% pour le District de Bamako (le plus élevé) et 16.7% pour Taoudéni (le plus faible). Entre 2019-2020, l'accroissement annuel moyen est de 2% avec 719 998 élèves contre 702 665 élèves en 2017-2018. Sur le plan national, les effectifs ont connu une fluctuation entre 2015 et 2020. Dans le public la croissance annuelle n'est pas aussi remarquable soit 0.3% tandis que dans le privé la croissance est de 9.2%.

En ce qui concerne le secondaire général, le nombre d'établissement d'enseignement secondaire général est passé de 692 à 1021 de 2015 à 2020 avec un TAMA de 8.1% avec un effectif de 430 861 entre 2019- 2020.

180. En raison d'une insécurité persistante marquée par une hausse du nombre d'incidents et un regain d'intensité dans certaines localités, un nombre croissant d'écoles ont cessé de fonctionner. On dénombrait 1 344 fermées en novembre 2020 avec de fortes inégalités à travers le pays (cluster Education). Dans certaines régions, ce phénomène atteint des proportions qui menacent le système éducatif dans son ensemble : la région de Mopti représente à elle seule 56,69% avec 762/1344 écoles fermées du total. Près du tiers des écoles se trouvaient dans les régions du nord Gao :8,4% ; Tombouctou :16,44% ; Kidal :2 ;23%, près de 5.05% des écoles fermées se trouvaient dans les régions de Ségou et Koulikoro (Ségou :7.14% et Koulikoro :2,93%, le nombre d'enfants privés d'éducation en raison de la fermeture des écoles est estimé à 403 200 enfants.

181. Face aux besoins éducatifs multiples et variés, des communautés de base ont développé un ensemble d'initiatives ayant pour but de doter chaque individu et groupe de ressources éducatives nécessaires à son épanouissement. Cela a aussi entraîné le développement d'une multitude d'approches, de « modèles » dits « parallèles » incluant l'éducation spéciale la prise en charge des enfants déplacés, en marge du système formel ; les différentes communautés et acteurs étaient dans une perspective de trouver des réponses à leurs besoins spécifiques.

COUVERTURE / POPULATION SCOLARISÉE
Evolution des effectifs élèves de 2015/16 à 2019/20

Effectifs	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Fondamental I	2 358 371	2 536 594	2 510 233	2 611 040	2 734 086
Fondamental II	685 266	647 186	702 665	686 378	719 998
Secondaire	333360	313080	354966	391410	430861

182. De 2015 à 2020, on constate une évolution du nombre d'établissements du secondaire professionnel avec un pic (468 à 635) en 2019-2020. Dans le but d'établir l'adéquation formation-emploi et au regard du besoin en main d'œuvre qualifié, la nécessité de construire plus d'établissements s'impose.

183.

184. Le maintien des filles à l'école reste un défi majeur, en particulier après l'enseignement fondamental. Leur proportion passe en effet de 46,7% au second cycle de l'enseignement fondamental à 44% au secondaire général en 2019-2020. Aussi, on constate au secondaire général, que l'écart entre les filles et les garçons se réduit d'année en année de 39.3% en 2015 à 44% en 2020 et à moins de 30% dans l'enseignement supérieur³⁸

185. En ce qui concerne la formation des maîtres, les effectifs d'enseignants en formation étaient entre 2015 à 2016 à (15 704 élèves-maitres), on observe une augmentation des effectifs des élèves et suivie d'une diminution des effectifs des élèves maîtres entre 2016 (13 016) et 2020 (11 053, soit 27,89% de filles).

³⁸ Suivi des indicateurs du système éducatif de 2013-2014 à 2017-2018, CPS Education, avril 2018

- Dans l'enseignement supérieur public, les effectifs d'étudiants ont plus que triplé, passant d'environ 76 000 étudiants en 2014-2015 à 84 364 étudiants en 2018/19 avec un taux de féminité de 33 femmes pour 100 garçons (Source Annuaire DGESRS).

Au niveau des performances, le taux brut de scolarisation (TBS) a été de 79% en 2019-2020 avec 75% de filles et 83% de garçon) au 1^{er} cycle et de 50,4% avec 52,3% de garçons et 48,4% de fille (2019-2020) au second cycle.

186. L'indice de parité Filles/Garçons s'est amélioré, passant de 0,87 en 2019 à 0,97 en 2020. Il est presque de 1 dans le district de Bamako et la région de Mopti. Au second cycle du fondamental, sur la période de 2015-2020 le TBS au F2 a augmenté de 49,6% à 50,4%. La baisse constatée de l'accès des filles a impacté le niveau de couverture durant la période. En dépit de cette baisse, la parité filles/garçons a évolué positivement, passant de 0,78 en 2015 à 0,93 en 2020.

187. Les inégalités Garçons/Filles sont en général accentuées dans les écoles communautaires, avec 40 % en première année et 38 % en sixième année. Au niveau des taux d'achèvement du primaire, les écarts se creusent tout au long du cursus scolaire ; le rendement interne est très faible, 45% des filles et 41% des garçons (2019-2020) l'achèvent³⁹. Les régions affectées par la crise présentent les plus faibles taux qui sont respectivement de 2,78% Kidal ; 31,25% Gao ; 23,95% Tombouctou ; 25,35% Mopti et 46,39% Ségou (2019-2020).

Le ratio élèves/salles de classe au fondamental I est de 42 au Mali en 2019-2020. Mais il varie d'une région à une autre.

Le ratio élèves/salles de classe au fondamental II est de 40 pour l'ensemble du pays.

Dans certaines régions comme Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal des établissements d'enseignement secondaire général sont restés fermés pour cause d'insécurité.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est un autre défi majeur pour le système éducatif. Le rapport sur le *Coût de la faim au Mali* indique que les enfants ayant souffert de sous-nutrition ont un taux de redoublement de 38,7%, plus du double de ceux qui n'ont pas souffert de sous-nutrition (15,9%), ce qui a généré 111 539 cas de redoublement en 2013 ainsi qu'une hausse des abandons précoces : la durée moyenne de scolarisation est ainsi diminuée d'une année pour les enfants ayant souffert d'un retard de croissance, par rapport aux enfants qui n'en ont pas souffert. Le poids de la sous-nutrition et de la malnutrition sur le système éducatif ne doit pas être négligé.

Les efforts pour le maintien des élèves à l'école continuent, malgré l'aggravation de la situation sécuritaire dans le nord et le centre à travers le développement des cantines scolaires. Le système des cantines scolaires a touché 166 communes soit un taux de couverture nationale de 12,9% en cantines scolaires ; le Mali pour l'année scolaire 2018-2019, compte 2 236 cantines scolaires pour 559 079 bénéficiaires, avec 46,9% de filles, réparties entre toutes les régions du pays. L'Etat malien pour l'année scolaire en cours soutient 1 301 cantines scolaires pour 331 685 bénéficiaires et un investissement de plus de 2 milliards de F FCA. Quant à l'appui du PAM, il a servi à faire fonctionner 629 cantines scolaires pour 131 811 bénéficiaires.

188. La qualité de l'enseignement s'est détériorée. En effet, les résultats obtenus pour les évaluations nationales des élèves qui remontent à 2010, montrent que seulement 41,73% des élèves de la classe de deuxième année au Mali ont une bonne performance en langue et communication et seulement 38,2% ont une bonne performance en mathématiques ; les résultats des élèves de la classe de sixième année ont respectivement des taux de réussite de 48,62% en français et de 31,83% en mathématiques.

³⁹ UNICEF : Rapport de l'UNICEF sur la scolarisation des filles, 2016

189. En matière d'analphabétisme, la situation du Mali reste préoccupante. Les effectifs des apprenants ont considérablement diminué entre 2015 (93 708 apprenants dont 54% de femmes) et 2020 (28 965 apprenants, soit 49% de femmes). Le nombre total de centres en 2019 – 2020 est de 2.625 contre 4.410 en 2014-2015. Cette baisse est imputable à la chute du nombre de CED et CAF à partir de 2016-2017. Cela pourrait s'expliquer par la fermeture de plusieurs centres pour faute de financement. Entre 2014 et 2019 la représentativité des apprenantes/auditrices est considérable et est aussi supérieure à la moyenne, elle oscille entre 52% et 60%.

190. Les *causes* immédiates, sous-jacentes et profondes des problèmes rencontrés par le système éducatif sont :

Causes immédiates :

- La faiblesse des capacités d'accueil (indisponibilité d'infrastructures éducatives d'environnement scolaire comme l'eau et l'assainissement et longues distances) ;
- L'abandon des écoles faute de sécurité suffisante dans le Nord et le Centre ;
- Les grèves des enseignants, élèves/apprenants ;
- Le manque d'autorité de l'Etat pour que les enseignants rejoignent leurs postes dans les zones sécurisées ;
- Le déficit de prise en charge des systèmes alternatifs d'éducation par le ministère ;

Causes sous-jacentes :

- Les pesanteurs socioculturelles et l'abandon des filles pour causes de mariage précoce
- La discrimination à l'égard des filles et le poids des tâches ménagères pour les filles -
- Les violences en milieu scolaire qui font que beaucoup de filles abandonnent les classes
- L'analphabétisme des adultes, surtout des femmes
- La faible prise en compte des apprenants avec un handicap (visuel, physique, etc.) dans le système national ;

Causes profondes :

- Le manque d'installations WASH dans les écoles qui aggrave l'absentéisme et augmente les abandons scolaires, y compris sur l'Hygiène Menstruelle (stigmatisation...)
- L'insécurité, les instabilités institutionnelles et le manque d'autorité de l'Etat dans la gouvernance du secteur éducatif ;
- L'absence d'un système de mise à niveau des compétences pédagogiques pour relever la qualité du système éducatif et son adaptation au besoin de l'économie nationale ;
- Le manque d'un système d'information et de gestion du système éducatif performant ;
- L'absence d'un cadre de dialogue social inclusif pour la pacification de l'espace scolaire ;
- L'aggravation de la pauvreté en milieu rural rendant l'accès à l'école difficile pour les enfants les plus pauvres.

2.2.5 Santé

191. L'avènement de la santé communautaire au Mali a favorisé l'extension de la couverture sanitaire en rapprochant les soins des populations, tout en leur offrant des services de santé de qualité avec la médicalisation de formations sanitaires. Au Mali, le nombre de CSCom fonctionnels : 1479 vs 1404 en 2019. L'accessibilité géographique au paquet minimum d'activités dans un rayon de 5km est de 58% et de 88,8% dans un rayon de 15Km en 2020.

192. En ce qui concerne le personnel de santé, le nombre de médecins a augmenté également passant de 238 médecins en 2002 à 2 842 en 2017 et connaît une légère baisse en 2020 à 1790. Le ratio de professionnel de santé au niveau national est de 2,16 pour 10000, ce qui reste largement inférieur à la norme de 23 pour 10000 habitants recommandés par l'OMS. Les taux les plus élevés au niveau national se trouvent

dans les régions Bamako (11 pour 10000 hbt) et de Ménaka (10,61 pour 10000 hbt), et les plus faibles sont enregistrés à Tombouctou et Taoudenit (3 pour 10000 hbt).

Sur le plan épidémiologique, dès l'apparition de la pandémie de la COVID19, dont les premiers cas enregistrés ont été officiellement déclarés le 24 mars 2020, le Ministère de la santé a élaboré un plan d'action pour servir de gouvernail à sa riposte. Plusieurs mesures ont été prises dont l'isolement des cas, la mise en quarantaine et la distanciation sociale, le couvre-feu, la fermeture des écoles et des frontières, etc. Toutes ces mesures visent à mieux lutter contre la propagation de cette pandémie de COVID19. Afin d'éviter les pertes en vies humaines dues à cette maladie, les stratégies opérationnelles majeures ont été appliquées notamment la surveillance épidémiologique à travers les Équipes d'Intervention Rapides (EIR), la mise en place de dispositif de lavage des mains dans les lieux publics, de gel hydroalcoolique, la pulvérisation des marchés et autres lieux publics, le diagnostic de laboratoires centraux fixes et mobiles, la prise en charge des Contacts Directes et Cas Simples, des soins en milieu hospitalier pour les cas compliqués, enfin la communication pour le changement de comportement et la mobilisation Sociale.

Cette pandémie à COVID 19 dans le pays a apporté un défi supplémentaire pour le système de santé qui n'était pas suffisamment préparé à faire face à une telle situation sanitaire. Les conséquences de cette pandémie ont été ressenties sur l'accès, la disponibilité et la continuité des services de santé surtout préventive, promotionnelle et les personnes souffrant de morbidités chroniques (les diabétiques, les hypertendues, les personnes atteintes de cancer, etc.).

Dès les premiers instants de la maladie le plan d'action de riposte a permis une mobilisation nationale, (gouvernement et partenaires), afin de contrôler l'expansion de l'épidémie, de prendre en charge les cas et de mitiger son impact social et économique.

Bien que l'épidémie se soit déroulée en deux phases, l'expansion de l'épidémie ainsi que la prise en charge curative a été maîtrisée. En effet le dernier rapport de situation sur la COVID 19 (26 Juin 2022 février 2021) déclare 31156 cas positifs et 737 décès. Cependant plusieurs facteurs sur le plan épidémiologique restent inconnus et la vigilance doit rester de vigueur particulièrement sur le plan de respect des mesures d'hygiène et de protection individuelle et collective.

Actuellement le Mali a élaboré un plan national de déploiement et de vaccination contre la COVID 19 et cette campagne de vaccination ciblera les groupes vulnérables. Cela pourrait permettre à terme de réduire la contamination dans ce groupe qui perd le plus lourd tribut en termes de létalité. A la date du 31 mai 2022, environ 2 224 085 personnes avaient été vaccinées dont 1 228 948 personnes complètement vaccinées soit 5,82%

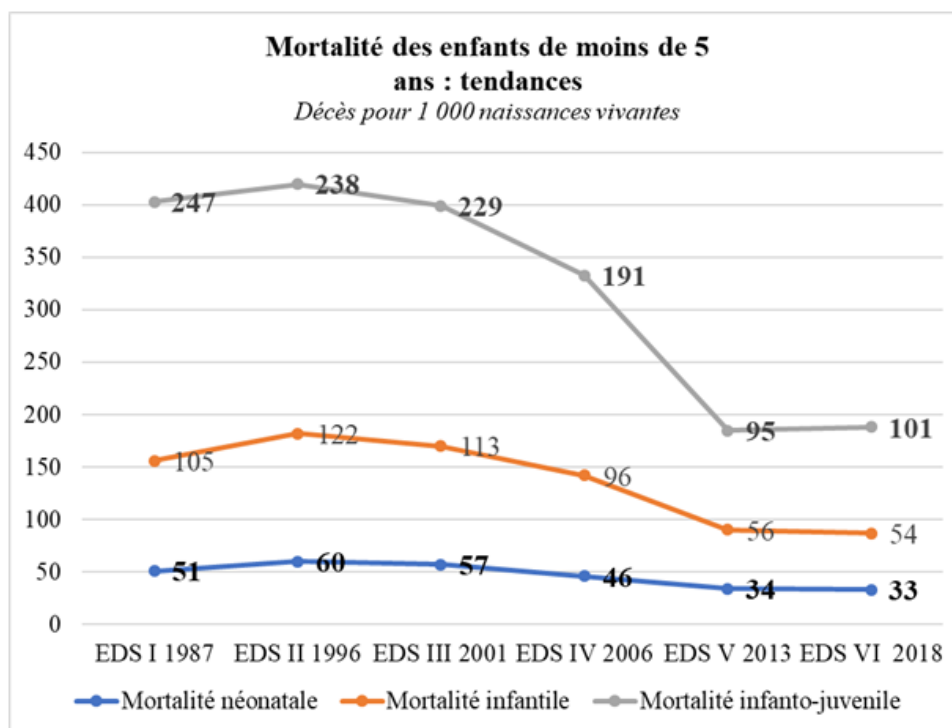
193. En outre, le Mali a été l'un des six pays d'Afrique de l'Ouest qui a enregistré des cas de maladies à virus Ebola au cours de la dernière épidémie menaçant la sécurité sanitaire régionale. En quelques mois seulement, une importante mobilisation de ressources humaines et de moyens logistiques a pallié la faible préparation des professionnels de la santé et l'impréparation des services de santé maliens à faire face à des phénomènes de nature à freiner le fonctionnement du système de santé national.

194. Les autres maladies infectieuses notamment Le paludisme, les infections respiratoires et les diarrhées responsables de plus d'un quart des cas de mortalité et de morbidité aussi bien chez les enfants que chez les adultes persistent et bénéficient d'une attention soutenue. Un tel profil épidémiologique s'explique, en grande partie, par des conditions d'hygiène et sanitaires précaires, imputables au faible niveau d'accès à l'eau potable et au déficit d'assainissement ;

195. Au Mali, malgré les efforts du gouvernement en collaboration avec le bureau OMS, l'indice de couverture sanitaire universelle a légèrement évolué de 47,60% en 2018 à 49% en 2021 soit un progrès de 1,40% La grande majorité de la population n'a pas accès au système d'assurance santé sociale ou de prise

en charge des soins de santé, exposant les populations à des frais de santé qu'elles ne peuvent couvrir. En décembre 2018, le gouvernement a adopté la loi portant institution du Régime d'Assurance Maladie Universelle ; sa mise en œuvre effective devra être accélérée pour mieux protéger les populations contre le risque santé.

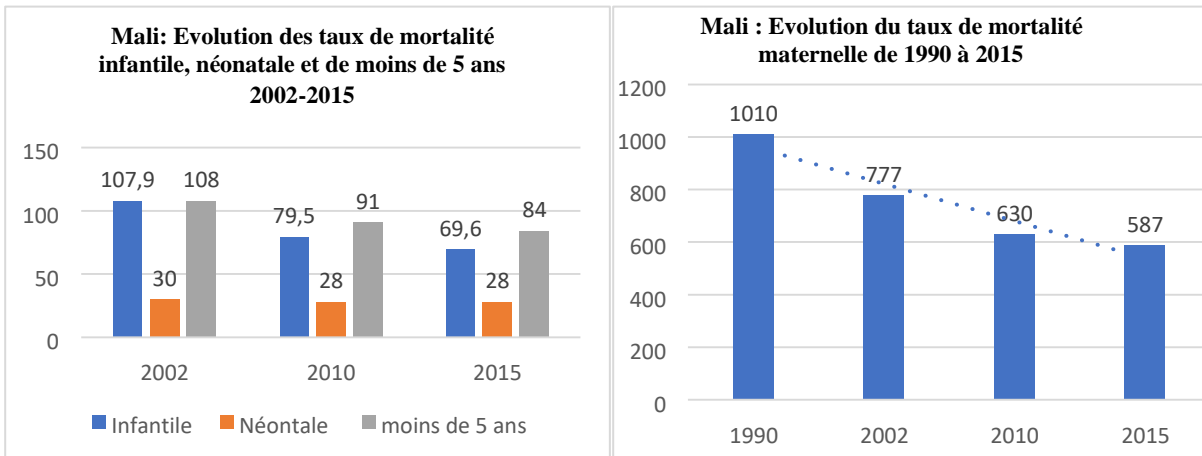
196. L'espérance de vie à la naissance de la population générale est de 59,69 en 2020 (Atlas Mondial des données, 2020). Elle est de 60,49 ans pour les femmes et 58,89 ans pour les hommes selon la même source. Les niveaux des principaux indicateurs de santé du Mali restent préoccupants. De plus, les progrès réalisés par le pays vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable ont été globalement modestes et fragiles. Le taux de mortalité maternelle qui était de 368 pour 100 000 naissances vivantes en 2013 n'a pas beaucoup évolué et était de 325 pour 100 000 naissances vivantes en 2018 (EDSM V et VI) [1]. Les causes directes de cette mortalité maternelle élevée sont principalement l'hémorragie, l'infection, la dystocie, l'hypertension artérielle, l'éclampsie et les avortements compliqués. La mortalité infantile n'a pas connu d'évolution significative avec un taux de 56 ‰ en 2013 et 54 ‰ en 2018 (EDSM V et VI). La mortalité néonatale a suivi la même évolution passant de 34% en 2017 à 33 ‰ en 2018 (EDSM V et VI). Au Mali, en 2020 environ une femme sur deux a accouché dans un centre de santé (55%) et moins d'une femme malienne sur deux (39%) a bénéficié d'un accouchement assisté par un personnel qualifié (SLIS). Cette situation est exacerbée par le niveau d'utilisation encore assez faible des services de santé pour les consultations prénatales (le taux de CPN4 à 21,3 % en 2017 et 24,4% en 2020).



Source : EDSM VI 2018

Les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, les hépatites virales constituent autant d'autres causes importantes de morbidité et de mortalité. Par ailleurs, la situation de précarité engendrée par la crise sécuritaire qui touche la quasi-totalité du pays s'est traduite par une baisse des activités vaccinales et une recrudescence des épidémies, notamment celles de rougeole et de fièvre jaune. Les taux de couverture vaccinale ont connu une variation entre 2019 et 2020 passant respectivement de 94,5% à 87,07% pour le

VAR1, de 97,12% à 89,81% pour le Penta3, de 111% à 104% pour le PCV13, de 5% à 34% pour le VAR2, de 12% à 14% pour le taux d'abandon entre Pent1 et Penta3 [SLIS 2020]. Le niveau faible du taux de couverture en VAR2 s'explique par le fait que la dose de VAR était en phase d'introduction dans le PEV.



Sources : INSTAT, EDS, UNICEF et Bilan des OMD
Source : EDS 2018

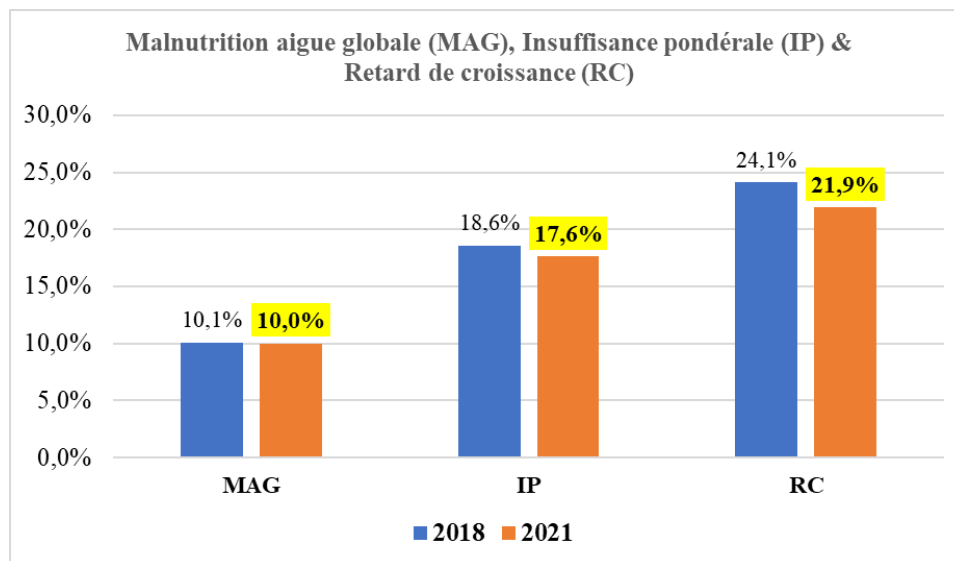
197. L'analyse de la malnutrition au Mali entre 2018 et 2021 montre que la situation est préoccupante. La Malnutrition Aigüe Globale (MAG) a accusé une baisse modeste avec un taux de 10,0 % en 2021. En 2021, la prévalence de l'Insuffisance Pondérale était de 17,6 % et celle du retard de croissance était de 21,9% selon le rapport de l'enquête SMART de 2021.

198. En 2021, la prévalence nationale de la malnutrition aigüe globale est de 10,0 %⁴⁰ dont 1,8 % de la forme sévère. La prévalence nationale de la malnutrition aigüe globale a atteint la barre de 10% (seuil d'alerte). Cette situation est alarmante et indique une dégradation de l'état nutritionnel des cibles concernées. La prévalence de la malnutrition aigüe globale demeure élevée, loin de l'objectif de réduction « au-dessous de 5% des cibles mondiales de nutrition à l'horizon 2025 », d'où la nécessité de maintenir des efforts favorisant non seulement la baisse de la prévalence mais aussi son maintien dans le temps.

L'analyse de l'indicateur de la malnutrition aigüe globale (MAG) a révélé que quatre (4) régions sur dix (10) sont dans une situation de précarité : Sikasso, Mopti, Kidal et le district de Bamako avec un enfant sur dix (10) souffrant de malnutrition aigüe. Par contre cinq (5) régions sur dix (10) dont Kayes, Koulikoro, Ségou, Tombouctou et Gao sont dans une situation d'alerte avec environ deux (2) enfants sur dix (10) souffrant de la malnutrition aigüe.⁴¹

⁴⁰ Source : SMART 2018

⁴¹ Source : SMART 2018



Source : Enquête SMART 2018 & 2021

199. Selon les données de l'EDS de 2018, le Mali renoue avec le mouvement ascendant de l'Indice Synthétique de Fécondité qui, après une baisse entre 2006 et 2012-13 (passant de 6,6 à 6,1), enregistre un taux de 6,3 (serait-il le fait d'une sous-estimation des valeurs en 2012 !). Trois régions (Sikasso, Ségou et Mopti) sont responsables de cette hausse ; les autres régions ont enregistré des baisses variables d'une région à une autre.

200. Au niveau de la santé de la reproduction, le ratio de la mortalité maternelle est estimé à 325 selon le dernier EDSM, 2018, (ce chiffre était de 587 pour 100 000 naissances vivantes en 2015). Malgré cette baisse, cet chiffre de 325 reste intolérable, quand on sait que la cible des ODD est de 70 décès maternels évitables pour 100 000 NV. Le maintien de ce chiffre à un niveau aussi élevé s'explique en partie par la persistance des trois retards (retard dans la prise de conscience du besoin au niveau de la communauté, retard lié au temps mis pour rejoindre les structures appropriées et le retard dans l'offre de services de qualité dans les hôpitaux). En effet, selon le rapport SONU de 2017, seuls 51 CSREF et 30 CSCOM sur respectivement 68 CSREF et 201 CSCOM enquêtés offrent les soins obstétricaux d'urgences (SONU). Seulement 55%⁴² des accouchements se sont déroulés dans un établissement de santé contre 43% réalisés à domicile sans l'assistance de personnel qualifié. Selon la même enquête, 41% des femmes enceintes ont effectué au moins quatre visites prénatales comme recommandé par l'OMS. L'enquête rapide Soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) réalisée en 2017 par la DNS avec l'appui de l'UNFPA, révèle que 30 CSCOM sur 210 et 51 CSREF sur 68 enquêtés offraient les SONU. Le taux de prévalence contraceptive reste à un niveau très bas, malgré les progrès enregistrés depuis 1995-1996. En effet, le taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes est passé de 5 % en 1995-96 à 16 % en 2018, avec une certaine accélération à partir de 2012. Les besoins non satisfaits sont estimés à 24 % en 2018. Selon l'EDS 2018, la prévalence contraceptive est plus élevée en milieu urbain (22 % à Bamako et 20 dans les autres villes) qu'en milieu rural (15 %). Les écarts sont également importants entre les régions ; les taux varient de 3 % (Kidal et Gao) à 19 % et 22 % respectivement à Sikasso et dans le district de Bamako.

201. L'accélération de l'atteinte du dividende démographique ne pourra être effective, qu'à travers un renforcement de la sécurisation des produits et de l'accès aux services de Planification Familiale pour les femmes et les couples.

⁴² Source : EDM 2012-2013

202. Cette situation a eu des conséquences directes sur la santé des femmes surtout les plus jeunes d'entre elles. L'une des graves conséquences invalidantes auxquelles les femmes enceintes sont confrontées est la fistule obstétricale favorisée entre autres par le mariage précoce, les accouchements non assistés, l'excision.

203. Cela résulte en une connaissance insuffisante et trop tardive des moyens de contraception, alors même que les mariages et grossesses précoces surviennent avant, dans certains cas. Les adolescentes c'est-à-dire les jeunes âgées de 15 à 19 ans constituent un groupe à risque en matière de fécondité ; 36% de l'ensemble des adolescentes ont déjà eu une naissance vivante/sont enceintes (25% urbain/40% rural). Parallèlement à ces naissances, les mariages d'enfants (légaux) exposent les jeunes filles à d'importants risques sanitaires du fait des faibles connaissances nécessaires à la maîtrise d'une nuptialité précoce, en plus de porter préjudice à leurs droits humains fondamentaux (la moitié des filles/femmes étant mariées avant 18 ans contre 4,3% des garçons de la même tranche d'âge).

204. Une sexualité précoce non maîtrisée par la connaissance des méthodes de planification familiale, avec des tabous persistants et régis par des relations de genre fortement inégales, engendre de nombreux risques sanitaires.

205. Quant au VIH, les Estimations et Projections VIH de 2021 ont données une prévalence de 0,2% chez les jeunes de 15 à 24 ans . Le nombre de personnes vivant avec le VIH dans cette tranche d'âge était estimé à 8300 dont 4800 chez les filles. Quant aux nouvelles infections à VIH cette tranche d'âge a enregistré 800 nouvelles infections au VIH dont 500 chez les filles (sources : Estimations et Projections VIH 2021 ONUSIDA). Le fossé est similaire en termes d'IST : chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans, la prévalence des IST est de 13,3% et celle de l'ensemble des IST et /ou signe révélateur d'IST (pertes/ plaie ou ulcère) est de 27,7%. Concernant les hommes de la même tranche d'âge, 3,9% sont porteurs d'IST et 9,9% ont des signes révélateurs d'IST (pertes/ plaie ou ulcère).

206. Au nombre des déterminants de ce faible accès des adolescents et les jeunes aux Droits et Services en Santé Reproductive, affectant l'atteinte du Dividende Démographique, l'on note que :

- L'entrée dans la vie sexuelle est très précoce, tant pour les filles que pour les garçons.
- Les normes sociales patriarcales encadrent la vie sexuelle des jeunes adolescentes ; cette méconnaissance est en grande partie expliquée par les nombreux tabous sur la sexualité imposant le silence à ce sujet au sein des familles, entre parents et enfants.
- Les interventions en faveur de la promotion de la Santé de la Reproduction des Adolescents Jeunes sont insuffisamment financées, parcellaires, éparses, parfois géographiquement inaccessibles par la majorité des adolescentes et jeunes et la plupart de temps par les ONG.
- La gouvernance ainsi que le leadership institutionnel sont fortement limités et la question de la SRAJ particulièrement se retrouve écartelée entre plusieurs instances (Ministères de la Santé, de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Citoyenneté, de la Promotion de la Femme), dans un environnement de manque de politique solide dans ce sens.
- Les données factuelles et de recherche/action sont peu poussées, les lois sont à la fois insuffisantes et peu appliquées en la matière et le personnel est très peu formé à la SRAJ. Aussi, est-il important de promouvoir les Droits Humains et l'égalité des Genres, en lien avec l'Agenda du Caire portant sur la CIPD.

207. Dans le domaine de la lutte contre le VIH, le taux de prévalence du VIH au Mali reste relativement faible par rapport à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest ; le taux de prévalence du VIH parmi la population âgée de 15 à 49 ans est de 0,8% en 2021 (0,9 chez les femmes et 0,7 chez les hommes) contre 1,7 % en 2001, malgré cette prévalence relativement faible chez les adultes, le Mali est loin de l'atteinte des cibles 90-90-90 fixées pour 2020. Les données de décembre 2021⁴³ montrent qu'un peu plus de la moitié (59% dont 60% chez les adultes (72% chez les femmes) et 52% chez les enfants de moins de 15 ans) des personnes estimées vivre avec le VIH connaissent leur statut sérologique et 53% (54% des adultes (67% chez les femmes et

⁴³ONUSIDA, Estimations et Projections VIH 2021

38% chez les hommes) et 42% des enfants de moins de 15 ans) ont accès au traitement antirétroviral. . L'incidence du VIH reste préoccupante avec 9 500 nouvelles infections en 2019 et les décès à 5 800 On note une nette baisse des nouvelles infections au VIH ces trois dernières années allant de 9500 en 2019 à 5100 en 2021. Une tendance moins marquée est observée au niveau des décès liés au Sida 5800 en 2019, 4600 en 2020 et 4100 en 2021 (graphique de la tendance des nouvelles infections à insérer à ce niveau) de 2019 à 2021, la proportion de femmes enceintes séropositives qui ont reçu les ARV pour la prévention de la transmission mère-enfant du VIH est passée respectivement de 21% en 2019 pour atteindre 46% en 2021. Les professionnelles du sexe (PS) et les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) ont une prévalence plus élevée que celle nationale ; respectivement de 8,7%⁴⁴ et de 12,6% malgré la légère baisse enregistrée par rapport aux résultats de l'enquête ISBS 2009 (24,2% chez les travailleurs du sexe) et ceux du CSLS/MSHP-CDC, 2015 (13,13% chez les HSH). A ceux-ci s'ajoute également les transgenre et les prisonniers où on note respectivement une prévalence de 11,7% et 1,6%⁴⁵. Les enquêtes de surveillance sentinelle chez les femmes enceintes ont révélé des prévalences de 3,4% en 2005, 2,8% en 2007, 2,7% en 2009 et 2,9% en 2012. En ce qui concerne la stigmatisation et les violences basées sur le genre, beaucoup d'efforts restent à déployés. Selon le rapport de la revue à mi-parcours du Cadre Stratégique Nationale de lutte contre le VIH 2017-2021, des 4 617 cas de VBG enregistrés en 2019 dont 47% de violence sexuelles, seulement 19% ont pu être assistées.

208. Dans l'ensemble, les principales *causes* de retards et de déficits dans l'accès aux services de santé de qualité sont :

Causes immédiates :

- Retard dans la prise de conscience des besoins au niveau communautaire, compte tenu du retard lié au temps mis pour rejoindre les structures appropriées et de l'insuffisante offre de services de qualité dans les hôpitaux ;
- Faible application des modèles différenciés de soins dans la prévention et la prise en charge du VIH ; faible couverture CPN et faible dépistage du VIH lors des CPN
- Faible disponibilité des services de santé ;
- Faible accès (géographique, financier, culturel) des services de santé ;
- Faible utilisation des services de santé ;
- Survenue de maladies nouvelles émergentes avec un impact imprévisible sur le système de santé
- Persistance de la stigmatisation et de la discrimination des populations vulnérables (aux PVVIH personnes vivant avec un handicap, personnes déplacées, etc.);
- Dysfonctionnement du système de référence évacuation ;

Sous-jacentes :

- Faible qualité des soins ;
- Faible couverture sanitaire universelle ;
- Analphabétisme et méconnaissance des populations sur le fonctionnement du système de santé ;
- Faible investissement dans les soins préventifs et promotionnels ;
- Concentration des services de santé en milieu urbain au dépend du milieu rural ;
- Insécurité/conflits au centre et au nord entravant la disponibilité des services ;

Causes profondes :

- Pauvreté surtout dans les zones rurales ;
- Faiblesse du système de santé : les 6 piliers ;
- Forte dépendance du système de santé au financement extérieur ;
- Faible allocation budgétaire nationale au secteur de la santé.

⁴⁴ IBBS 2019

⁴⁵ Données du programme 2019

2.2.6 Eau et assainissement

209. Au Mali, les conditions d'hygiène sont caractérisées par un faible accès à l'eau potable et un déficit d'assainissement. Ces insuffisances sont en grande partie, à l'origine de l'incidence élevée de certaines pathologies comme le trachome, les maladies de la peau, et les maladies diarrhéiques y compris le choléra.

210. Le pays a enregistré des progrès incontestables en matière d'accès à l'eau potable. Selon le rapport de la Direction Nationale de l'Hydraulique, le taux d'accès à l'eau potable en 2019, se situe au plan national à 69,2%, en deçà de la cible ODD de 72,4%, contre 68,8% en 2018. L'accès à l'eau potable en milieu rural se situe à 65,8% et dans les zones urbaines et semi urbaines à 77,7% en 2019. Dans l'ensemble, le taux d'accès présente des disparités au niveau des régions et les taux de croissance de desserte en eau stagnent du fait de la baisse des investissements, du financement et du manque d'efficacité dans la gouvernance du secteur de l'eau.

211. Dans la perspective d'atteinte de la cible des ODD liée à l'accès à l'eau, les services les plus habilités devront aligner leurs objectifs programmatiques sur les normes de l'OMS qui recommandent : (i) l'accès de base de 20 l/j/habitant, le point d'eau devra être situé dans un rayon de 1 km et le déplacement aller-retour ne devra pas dépasser 30 minutes ; (ii) l'accès intermédiaire est de 50 l/j/habitant avec une fourniture de l'eau sur place par l'intermédiaire d'un robinet au moins situé à l'extérieur de l'habitation. Cela passera par plusieurs actions en particulier le parachèvement du transfert des compétences en matière d'eau aux collectivités territoriales, la prise en compte des droits humains en matière d'eau des populations pauvres et le développement d'une planification équitable des ouvrages d'AEP à réaliser dans les régions, selon le principe de développement moins inégalitaire entre les régions.

212. En matière d'assainissement, le Mali accuse beaucoup de retard ; la proportion des ménages possédant un système d'assainissement adéquat est de 11,4% à l'échelle nationale. Toutefois, l'accès à un service d'assainissement amélioré et durable a progressé de 24% en 2015 à 27% en 2016. Le nombre de ménages disposant de latrines améliorées a augmenté de 5 points passant de 25% en 2015 à 30% en 2016. Seulement 20%⁴⁶ des écoles fondamentales ont accès à des latrines améliorées séparées (filles/garçons) en état de fonctionnement. De plus, les besoins spécifiques des femmes en matière d'hygiène et d'assainissement comme la gestion de l'hygiène menstruelle, ne sont pas pris en compte dans les politiques de l'eau, assainissement et de l'environnement.

213. L'eau et l'assainissement sont parmi les déterminants importants du niveau de santé des populations. Les insuffisances au niveau des services d'eau potable et d'assainissement, combinées à des comportements et des pratiques inappropriés en matière d'hygiène, sont en grande partie à l'origine de plusieurs maladies d'origine hydrique.

2.2.7 Genre

214. En dépit de l'existence d'une politique nationale de genre et des multiples réformes et mesures entreprises, les femmes et les filles continuent d'être marginalisées sur le plan politique, économique et social. Les emplois occupés par les femmes ne représentent que 15,4% des emplois créés. En termes de participation dans la prise de décision dans le ménage, seulement 10 % des femmes participent dans les prises de décisions importantes du ménage. À l'opposé, 63 % des femmes n'ont été associées à la prise d'aucune décision (EDS, 2018). Selon les données du PNUD, l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) classe le Mali au 184^{ème} rang sur 189 pays en 2019 reflétant clairement le chemin à parcourir pour réduire les inégalités entre hommes et femmes, garçons et filles dans tous les domaines. Des droits religieux et coutumiers continuent d'influencer la jouissance des droits des femmes et des filles liés, entre autres, au mariage, à la succession et à la propriété.

⁴⁶ Joint Monitoring Program (JMP) - 2017

215. Au plan politique, même si on a enregistré un progrès notable dans la composition de l'actuel gouvernement (34,3% de femmes), on note que malgré l'existence de la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015, instituant des mesures de promotion du genre aux fonctions nominatives et électives au Mali (30% de représentation au minimum), le niveau de représentation des femmes dans les institutions et instances de prise de décision reste encore modeste. La proportion des femmes conseillères communales est toujours de 25,6% depuis 2016. La proportion des postes nominatifs dans les services publics occupés par des femmes en 2015 était en moyenne de seulement 16,2% dans des structures stratégiques (Présidence 23,8% ; Primature 14% ; Cour Constitutionnelle 25% ; Cour Suprême 30,2% ; Haute Cour de Justice : 9,1% ; Haut Conseil des Collectivités Territoriales : 9,1% ; Conseil Economique, Social et Culturel : 18,2%). (Source: CNDIFE; Bulletin Statistique 2015 "La Femme et l'Enfant en chiffres au Mali"). En 2020, cette situation n'avait que peu évolué avec 18,85% de femmes dans les postes nominatifs dans les services publics (Source : SGG, Journaux officiels / Dépouillement CNDIFE). En 2022, elles constituent 20,5 % des membres du Comité indépendant de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des Assises Nationales de Refondation (ANR), et 20 % dans la Commission de rédaction de la nouvelle Constitution.

216. Pour ce qui concerne les postes électifs, la proportion des femmes conseillères communales est toujours de 25,6% depuis 2016. Un progrès notoire avait été réalisé pour la représentation des femmes à l'Assemblée nationale en 2020 avec 41 femmes qui avaient été élues en mars/avril, ce qui représentait pour la première fois 27,89% des députés de l'Assemblée nationale. Cependant, celle-ci a été dissoute après cette élection, suite aux troubles socio politiques ayant abouti au renversement du pouvoir la même année. En 2021, elles représentent 26,4% dans le Comité National de Transition (CNT) qui est l'organe législatif de la transition.

217. Par rapport au processus de paix, malgré l'existence d'un troisième Plan d'Action National de la Résolution 1325, les femmes continuent d'être marginalisées dans les différents mécanismes de paix établis par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, alors qu'elles ont un potentiel considérable pour parvenir à une paix durable la participation des femmes reste encore à améliorer. Même s'il y a eu un progrès remarquable avec la nomination de 9 femmes par les parties signataires nationales au niveau du Comité de Suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali (CSA) en 2020. En 2021, ce chiffre a été réhaussé avec la décision de nommer 3 femmes supplémentaires au CSA et 12 femmes dans les sous-comités. A l'exception de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (où elles constituent 20% des commissaires), les femmes restent largement sous-représentées dans les autres mécanismes de mise en œuvre de l'Accord, dans les nominations des autorités intérimaires et dans les mécanismes de paix au niveau local.

218. Alors qu'elles sont des actrices de paix et continuent à être fortement affectées par les conflits au Nord et au Centre : déplacements internes, destruction des moyens économiques et de subsistance, violences sexuelles et basées sur le genre, restrictions des libertés de déplacement et d'expression, insuffisance de l'accès aux services sociaux de base, insuffisance de l'accès aux services de justice qui conforte l'impunité par rapport aux violations des droits, faible protection face aux risques de sécurité, etc.

219. Les femmes maliennes sont maintenues dans un statu quo de dépendance faisant ainsi du Mali le 50ième Etat (sur 52) africains pour l'indice d'égalité de genre de la Banque Africaine de Développement (BAD) avec un score de 32,5/100 en 2015 pour les opportunités économiques offertes aux femmes, un score de 46,7/100 pour le développement humain et un score de 21,5 pour les questions d'institutions et de lois égalitaires. Les emplois occupés par les femmes ne représentent que 15,4% des emplois créés. En 2019, le score pour l'indice d'égalité de genre du Mali est resté presque inchangé avec 32,9/100 (source : BAD : <https://www.afdb.org/fr/documents/indice-de-legalite-des-genres-en-afrique-2019-rapport-methodologique-et-statistique>). Ceci montre bien la stagnation, voire le recul du Mali dans certains domaines en matière d'égalité de genre

220. Le niveau d'éducation des femmes et des filles reste très faible malgré les efforts fournis pour l'alphabétisation et la scolarisation des filles. En effet, deux tiers des femmes (66 %) et un peu plus de la moitié des hommes (53 %) n'ont aucun niveau d'instruction avec un taux d'alphabétisation en 2018 de 28

%pour les femmes contre 47% pour les hommes (EDS, 2018). L'objectif de parité dans les différents cycles d'enseignement est loin d'être atteint puisque le taux oscille, selon les niveaux d'enseignement, entre 0,75 et 0,85 %.

221. Sur le plan de la santé, on constate une légère amélioration de quelques indicateurs mais la santé de la reproduction des femmes et des filles demeure toujours précaire. Les faibles taux d'utilisation des services de santé de la reproduction des femmes sont liés principalement à la méconnaissance sinon au rejet des moyens de contraception/protection et aux croyances religieuses et culturelles. Le niveau de fécondité au Mali reste élevé puisqu'une femme donne naissance en moyenne à 6,3 enfants en fin de vie féconde. La prévalence contraceptive est faible, en effet, parmi les femmes âgées de 15-49 ans, 15 % utilisaient une méthode contraceptive moderne au moment de l'enquête EDS, 2018.

222. La violence basée sur le genre (VBG) est très répandue, systémique et culturellement ancrée au Mali. 45% des femmes de 15-49 ans ont subi des actes de violence physique ou sexuelle. Un peu plus d'une femme en union ou en rupture d'union sur quatre (27%) ont déclaré que leur conjoint avait déjà exercé, au moins, 3 des comportements de contrôle cités. La moitié des femmes (49%) de 15-49 ans en union ou en rupture d'union ont subi à n'importe quel moment des actes de violence émotionnelle, physique et/ou sexuelle. Parmi les femmes ayant subi des actes de violence sexuelle ou physique à un moment quelconque, 33% ont été blessées. Au cours des 12 derniers mois, ce pourcentage atteint 41%. Parmi les femmes qui ont subi des violences physiques ou sexuelles, 68 % n'ont jamais recherché d'aide et n'en ont jamais parlé à personne.

223. Les incidents de Violence Basées sur le Genre (VBG) sont en net augmentation ces dernières années ; entre janvier 2017 et mars 2019, le système de gestion des informations liées aux VBG a recensé de façon cumulée 6 810 cas dont 3 330 pour l'année 2018 contre 2 882 en 2017. Les femmes surtout les jeunes filles de moins de 18 ans sont les plus touchées (58 % sont des enfants de moins de 18 ans). Selon les données rapportés, 41 % des cas sont des cas de violences sexuelles dont 18 % de viols par pénétration, 14 % des cas de violences physiques, 9 % et 12 % des cas de violences psychologiques et de déni des ressources et opportunités, 6 % sont des cas de mariage forcés. Au niveau des responsabilités de ces violences, 72 % des présumés agresseurs sont des hommes (hommes armés non identifiés, commerçants, dignitaires religieux, chauffeurs de camions, etc.) et 28 % des femmes ayant commis en majorité des mutilations génitales féminines sur les filles ; la majorité des cas reste impunie, compte tenu de l'inefficacité du système judiciaire et de la peur de représailles par les auteurs. Cette situation devrait inciter toutes les structures nationales et les organismes internationaux, en première ligne le SNU, à renforcer les mécanismes facilitant la dénonciation et la gestion des incidents et à faire de la sensibilisation pour que les victimes et leurs familles aient le courage de dénoncer ces cas et poursuivent leurs auteurs en justice pour qu'ils soient punis.

224. Sur un autre plan, au Mali, la pratique de l'excision demeure toujours élevée et paradoxalement, malgré tous les efforts consentis pour combattre ce fléau, elle tend même à croître. 89% des femmes de 15 à 49 ans sont excisées contre 73% des filles de 0 à 14 ans⁴⁷.

225. L'excision est aujourd'hui pratiquée dans toutes les régions du Mali, en milieu urbain comme en milieu rural et ce, par la plupart des ethnies maliennes. Malgré les graves conséquences sanitaires de cette pratique sur la santé de la femme (problèmes gynéco-obstétriques et biologiques, troubles psychosomatiques...), il n'existe aucune législation visant à l'interdire. Selon ED SMVI, 74% des personnes enquêtées pensent que c'est une pratique religieuse et 81% de femmes pensent que cela doit continuer.

226. Concernant le mariage des enfants, Selon l'EDS 2018, le taux de mariage précoce est préoccupant. 18 % des femmes de 25-49 ans en union l'ont été avant l'âge de 15 ans et 53 % avant 18 ans. Aussi, 37% des femmes ont eu leur premier enfant avant l'âge de 18 ans avec son corolaire sur le plan socio-sanitaire : cas de fistule, de prématurité, voire décès maternels dont 15% des cas surviennent chez les adolescentes. Il ressort aussi du rapport final du MICS (Multiple Indicator Cluster Survey) de 2015 que parmi les femmes âgées de 15-49 ans, 16 % se sont mariées avant l'âge de 15 ans ; chez les femmes de 20-49 ans, environ une

⁴⁷ EDS-M VI

femme sur deux (49 %) s'est mariée avant l'âge de 18 ans. Le Code des Personnes et de la Famille (novembre 2011) fixe l'âge minimum du mariage à 16 ans pour les filles sans consentement des parents et autorise, dans certains cas et devant un juge civil, le mariage à partir de 15 ans pour les filles. L'âge de mariage minimum pour les garçons est de 18 ans. Ces dispositions du code du mariage sont en contradiction avec les engagements du Mali aux différentes conventions (CDE, CEDEF/CEDAW).

227. Le retard accusé en matière de genre au Mali renvoie à plusieurs facteurs en particulier :

- Le cadre normatif et juridique est défavorable dans plusieurs domaines, en particulier le droit de la famille, l'accès au foncier, la protection contre les violences conjugales et sexuelles ;
- Le manque de cohérence entre les différentes lois nationales et les usages coutumiers, religieux d'une part et d'autre part avec le droit international en matière de droits relatifs à la femme et à sa place dans la famille ;
- Les pesanteurs socio-culturelles et la mauvaise interprétation de la religion sur les droits des femmes ;
- Le faible niveau d'éducation ou d'enseignement supérieur qui rend une forte proportion de femmes plus vulnérables parce qu'elles ne connaissent pas leurs droits ;
- Les pesanteurs socio-culturelles qui empêchent de susciter des débats et de réaliser des progrès pérennes sur la question d'égalité de genre ;
- La faiblesse de la formation des femmes par rapport à l'action citoyenne et politique en raison des fortes inégalités constatées entre hommes et femmes ;
- Le faible niveau de suivi des plans nationaux de développement.

Causes immédiates :

- La banalisation des actes de violences envers les femmes et les filles ;
- Le faible niveau de recours à la justice dans les cas de violences exercées sur les femmes et les fille ;
- Le niveau de déscolarisation élevé chez les filles ;
- La mauvaise interprétation des textes religieux ;
- La mauvaise compréhension du concept de genre et d'égalité par la société ;
- Les résistances au changement ;
- La sensibilisation inadéquate des femmes elles-mêmes et le manque de confiance des femmes ;
- La charge de travail élevée des femmes et des filles (triple rôle des femmes et des filles).

Causes sous-jacentes :

- Les inégalités d'accès au foncier et aux ressources ;
- La faiblesse du plaidoyer sur les questions liées au genre dans les espaces et instances démocratiques ;
- La faible capacité d'organisation des femmes pour le leadership national dans la défense du statut de la femme ;
- La faible capacité et le budget limité du Ministère de la Promotion de la Femme, l'Enfant et la Famille ;
- Le faible niveau de connaissances des femmes et des filles de leurs droits ;
- Le faible financement de la lutte contre les VBG, l'insuffisance d'accès aux services de prise en charge holistique des VBG sur une grande partie du territoire malien notamment dans les zones de conflits.

Causes profondes :

- Le cadre législatif et normatif non conforme aux engagements internationaux du Mali ;
- La non-harmonisation des différents textes de loi au Mali, notamment en ce qui a trait à l'âge légal du mariage ;
- Le caractère patriarcal de la société et des rapports de pouvoir de genre ;
- L'influence de certains préjugés sociaux et culturels véhiculés par les hommes et les femmes ;
- La faible participation des femmes à la vie publique, politique et économique.

2.2.8 Jeunesse

228. Aujourd'hui le jeune malien vit dans un environnement social où il est plus considéré comme une charge sociale qu'un véritable acteur du développement et un citoyen à part entière prenant activement des responsabilités sociales et politiques, même si certains jeunes essayent de s'organiser et de mener des activités culturelles et artistiques. Le cas des adolescents migrants internes est révélateur de la vulnérabilité des jeunes garçons et filles du milieu rural (domestiques, élèves coraniques, manutentionnaires, ouvriers journaliers). Les jeunes en exode, au départ migrants saisonniers s'installent dans les villes où ils contractent des pratiques et comportements marginaux. La vulnérabilité sociale chez le jeune se manifeste sous plusieurs formes : la marginalisation, la vie dans la rue, la prostitution, la délinquance, la toxicomanie, la drogue, les IST/VIH-SIDA.

229. En 2016, un effectif de 2.3 millions enfants de 6 à 14 ans dont 1,2 millions de filles travaillaient au Mali, sur un total de 4,9 millions d'enfants (dont 2.3 millions de filles), soit un taux de travail des enfants de l'ordre de 46,9% (52,2% pour les filles)⁴⁸. Parmi ces enfants travailleurs, 626 000 dont 379 000 filles sont en emploi, Le quart des enfants employés sont en même temps à l'école. Toutefois, la non-fréquentation scolaire est l'une des causes du travail des enfants, elle-même probablement liée à la pauvreté des familles. Près de quatre enfants sur cinq (80%) qui travaillent vivent en milieu rural. Le phénomène du travail des enfants est plus répandu respectivement dans les régions de Sikasso et Ségou (22% chacune), suivies de Kayes (19,7%) et Mopti (11,9%).

230. La défaillance de l'éducation formelle, familiale et communautaire, l'incidence élevée de la pauvreté et la forte déperdition scolaire, ont favorisé l'apparition et le développement de phénomènes nouveaux : jeunes et enfants de la rue, enfants victimes de violence, de négligence, d'exploitation économique et sexuelle, enfants en conflit avec la loi et enfants en situation d'urgence (enfants réfugiés, enfants déplacés et enfants impliqués dans les conflits armés).

231. Au niveau de l'emploi, le taux d'emploi des jeunes est de 35% en milieu urbain et de 66% en milieu rural où 6 jeunes sur 10 exercent dans le secteur primaire⁴⁹. Le commerce et les emplois dits précaires dans le secteur informel sont les plus grands pourvoyeurs d'emplois pour les jeunes des villes qui reçoivent de plus en plus de jeunes ruraux venus chercher un emploi et des conditions de vie meilleures. Le chômage entraîne également une forte émigration des jeunes : 87,2% des émigrants internationaux évoquent la raison économique comme principal motif de départ, les jeunes de 15 – 35 ans étant les plus concernés.

232. D'après les projections démographiques à l'horizon 2025 réalisées par la DNP sur le Mali, au regard de la croissance démographique rapide, la création de 300.000 nouveaux emplois, chaque année, est nécessaire pour espérer résoudre le problème de l'emploi, tout en gérant le stock de chômeurs et éviter de compromettre l'atteinte du Dividende démographique.

233. La crise politique et sécuritaire, consécutive aux conflits armés dans les régions du nord et au coup d'Etat de mars 2012, a aggravé la situation des jeunes en particulier dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti. Des jeunes maliens ont été enrôlés et ou embrigadés dans des Mouvements rebelles et groupes d'Auto-défenses. Beaucoup de ces jeunes des groupes armés ont été libérés après le conflit et méritent d'être formés et insérés socialement et économiquement. Par contre beaucoup sont encore dans les rangs de ces mouvements et des groupes d'auto-défense.

234. En matière d'implication des jeunes dans la vie publique et malgré l'existence d'un nombre important d'associations et de regroupements de jeunesse, les jeunes ne participent pas de façon effective et efficace aux processus de dialogue politique et aux cadres techniques de réflexion et de formulation des stratégies de développement. Ainsi, l'intégration des dimensions liées à la jeunesse restent insuffisamment prise en compte.

⁴⁸ Source : ONEF, à partir des données de l'EMOP 2016

⁴⁹ Ministère de la Jeunesse et des Sports (2012) : *Politique cadre du Développement de la Jeunesse et plan d'action*, p.20

235. Aussi, est-il urgent et indispensable d'investir dans la jeunesse pour en faire une opportunité et éviter qu'elle ne constitue une entrave au processus de restauration de la paix et du développement. Le défi à relever est d'améliorer leur capacité à participer au développement socio-économique dans les zones cibles et aussi de renforcer les capacités d'interventions des acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre de la politique de promotion de la jeunesse.

III. VISION NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Défis actuels et futurs du Mali

236. Malgré les nombreux progrès socio-économiques enregistrés depuis les années 90, le mode de gouvernance qui a prévalu pendant plusieurs décennies n'a été ni suffisamment efficace, ni fondamentalement. Le processus de décentralisation entamé par le pays n'a pas permis d'assurer l'inclusion territoriale, avoir les capacités pour anticiper les conflits et les crises institutionnelles et porter une vision prospective dans l'ancrage des bonnes pratiques de gouvernance mettant en avant le renforcement de l'état de droit, l'intégration des régions du nord et du centre du Mali dans une dynamique de valorisation des potentialités économiques, culturelles et humaines.

237. Les défis liés à la transition au Mali et les priorités y afférentes sont contenus dans la Feuille de Route de la Transition issue de la concertation des Forces vives de la Nation réunies les 10, 11 et 12 septembre 2020. Ils sont déclinés à travers six (6) axes prioritaires, à savoir : (1) le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; (2) la promotion de la bonne gouvernance ; (3) la refonte du système éducatif ; (4) les réformes politiques et institutionnelles ; (5) l'adoption d'un pacte de stabilité sociale et l'organisation des élections générales.

238. La confiance s'est érodée au fil des années entre la population et l'Etat, en partie liée à l'insécurité et à la violence. Les différentes politiques économiques et sociales n'ont pas eu l'impact suffisant pour réduire significativement la pauvreté monétaire et multidimensionnelle ainsi que l'insécurité alimentaire et la corruption. Au contraire, les institutions de l'Etat surtout celles de la sécurité et de la défense ont été affaiblies et de plus en plus soumises aux différentes influences et forces politiques en présence.

239. Le comité de suivi de l'accord dans le communiqué de sa 45ème session d'octobre 2021, a salué les avancées notables dans le parachèvement du DDR-accélééré pour atteindre l'objectif de 3 000 ex-combattants et a réitéré l'impératif de la poursuite de ce processus. La réinsertion socio-économique des ex-combattants volontaire déjà inscrits a aussi connue des avancées. Il a aussi mentionné la signature en cours des conventions de financement des projets entre les Présidents des Collectivités bénéficiaires et les perspectives de prise en compte des dispositions pertinentes de l'Accord de paix dans le cadre de la « refondation ».

240. L'insécurité a gagné rapidement le Centre puis le Sud et le nombre d'incidents avec les GANE causant des victimes et des déplacés internes n'a cessé d'augmenter (370 548 PDI au 30 avril 2022). C'est dans ce contexte politique et sécuritaire que le CREDD 2019-2023 a été élaboré. Le diagnostic stratégique du CREDD met en exergue parmi ses conclusions la question de la gouvernance qui constitue le nœud du développement durable. Elle peut être l'élément déclencheur pour une paix et une sécurité durable, des services sociaux de qualité, une économie forte et inclusive et une gestion durable des ressources naturelles.

241. L'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Post-CREDD et de l'Etude Prospective « Mali 2040 » font apparaître des constantes structurelles et quelques évolutions significatives. Les principales constantes structurelles portent sur : i) les variables les plus influentes de nature politico-institutionnelle conférant un rôle primordial à la gouvernance dans la dynamique du système et ii) les politiques socioéconomiques et environnementales. Les évolutions significatives montrent i) le caractère très influent des variables extérieures (mondialisation, intégration, rôle du FMI, forces de médiation internationale pour la paix, etc.) qui rendent le pays plus vulnérable dans ses marges budgétaires et moyens pour assurer sa sécurité intérieure et extérieure ; ii) le caractère influent de la variable « Terrorisme et extrémisme violent impactant fortement la société malienne » et iii) le caractère très influent des politiques

minières et de développement des TIC qui peuvent constituer des leviers importants pour catalyser la diversification de l'économie.

242. Le CREDD 2019-2023 est structuré autour de cinq axes stratégiques assortis de dix-neuf objectifs stratégiques et spécifiques pour chacun desdits axes. Ces cinq axes stratégiques sont :

- **Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance** visant i) la consolidation de la paix, ii) la gouvernance administrative, économique et financière, iii) la décentralisation et iv) la promotion de l'état de droit ;
- **Restauration de la paix à travers les outils traditionnels, de la sécurité et le renforcement du vivre ensemble** dans la perspective de i) restaurer la paix et d'assurer la sécurité des personnes et des biens et ii) lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- **Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie** dans l'objectif de i) créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive, ii) promouvoir un secteur agricole durable, moderne et compétitif, iii) développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois, iv) développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production, mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement ;
- **Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique** visant i) la garantie d'un environnement sain et d'un développement durable et ii) à concevoir le processus de développement avec le souci de préserver l'environnement et à développer la capacité de résilience des populations face aux effets du changement climatique ;
- **Développement du capital humain de manière à capter le dividende démographique** avec comme objectifs de i) contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être, de l'accès à l'eau potable et à un cadre de vie sain de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique, ii) assurer à tous une instruction et une formation professionnelle de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel, iii) promouvoir l'égalité de genre, iv) mieux gérer la migration afin qu'elle contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays, v) mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement et vi) promouvoir la protection sociale pour tous, y compris un socle de protection sociale pour prévenir la vulnérabilité, l'exclusion sociale, améliorer le bien-être des populations, réduire les inégalités et soutenir le développement économique.

243. Le CREDD 2019-2023 vise la réalisation d'un taux de croissance annuel moyen de 6,5 % (contre 5,7 % au cours des cinq dernières années). Les contributions sectorielles attendues pour cette croissance résident dans la dynamique des secteurs primaire (5,7 % en moyenne), secondaire (7,1 %) et tertiaire (6,9 %). Le taux d'investissement net se situerait autour de 22,8 % contre 21,2 % au cours des cinq dernières années. Le schéma de financement du CREDD indique clairement que la Gouvernance/Paix accaparera, en moyenne annuelle sur la période 2019-2023, 1098,4 milliards Fcfa soit 36,4 % du total du financement du CREDD, suivi par l'axe de la croissance inclusive pour 30,6 %, le capital humain pour 25,6 %, les intérêts de la dette 5,2 % et l'axe de protection de l'environnement 2,2 %.

244. Les contraintes financières du pays, liées entre autres à la faible mobilisation des ressources budgétaires (le taux de pression fiscale ressortirait à 15,8 % en 2020 contre la norme de l'UEMOA de 20%), au faible taux d'investissement du secteur privé et aux difficultés de mobilisation des ressources extérieures expliquent la prudence des prévisions macro-économiques du CREDD. Les sources de cette croissance souhaitée ne sont pas suffisamment bien précisées surtout pour les différentes chaînes de valeurs du processus de transformation structurelle à privilégier. Les piliers et les leviers de la croissance inclusive retenue n'apparaissent pas clairement. Il en est de même pour les cibles à atteindre dans les principaux secteurs (revenu annuel par habitant, IDH, composantes du capital humain, diversification économique, etc.) à l'horizon 2023 sur la base de la nouvelle dynamique productive et du relèvement du niveau de développement du capital humain. Tous ces éléments et d'autres investigations seront certainement

développés par les différents ministères et institutions concernées afin de mieux articuler cette planification quinquennale fondée sur un système de programmation pluriannuelle mettant en avant la gestion axée sur les résultats pour situer les points de repère à atteindre dans la perspective d'opérationnalisation des ODD.

245. Le Mali qui vit une crise multidimensionnelle depuis 2012 avec des défis importants sur le plan de la sécurité, de l'accès aux services sociaux de base, les conflits communautaires a fait face à une crise politique depuis 2020. Parmi les manifestations de la crise politique, on note deux renversements de régimes survenus respectivement en 2020 et 2021. Ils ont été suivis, en janvier 2022 par des sanctions économiques et financières de la CEDEAO et de l'UEMOA, incluant la fermeture des frontières et la suspension des transactions financières entre les pays membres et le Mali. Ces tensions ont fragilisé davantage le pays, déjà marqué par un contexte économique, social et humanitaire dégradé et volatile entraînant des perturbations importantes dans le circuit d'approvisionnement du pays, d'exportation de certaines matières premières, des spéculations inflationnistes sur les prix et des difficultés dans les opérations bancaires.

3.2 Enjeux et défis des ODD pour le SNU

246. Le Mali s'est engagé à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) en cohérence avec son cadre général de planification et de gestion du développement, en les inscrivant dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement aux niveaux global, macroéconomique, sectoriel, spatial et thématique. Pour ce faire, le Gouvernement s'est engagé dans un véritable processus de planification à travers l'identification et l'opérationnalisation des priorités de développement durable dans la mise en œuvre des ODD.

247. A l'issue de l'évaluation basée sur la méthode RIA (Rapid Integrated Assessment- Evaluation intégrée rapide) du Système des Nations-unies, des insuffisances ont été constatées en ce qui concerne l'intégration de l'ODD 4 sur l'éducation, l'ODD 6 sur l'assainissement, l'ODD 8 sur la croissance inclusive, l'ODD 10 sur les inégalités, les ODD 12, 13 et 15 sur l'environnement et l'ODD 16 sur la gouvernance. Par ailleurs, l'analyse montre la nécessité d'adopter une approche intersectorielle pour relever les défis de développement auxquels le Mali fait face. Une telle approche est fondamentale pour la mise en œuvre efficace des objectifs du CREDD et des ODD à l'horizon 2030.

248. Dans la perspective de sa participation au Forum Politique de Haut Niveau en 2022, qui portera sur le thème « **Reconstruire en mieux à partir de la maladie à coronavirus (COVID-19) tout en faisant progresser la mise en œuvre intégrale du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030** », qui mettra un accent particulier sur les ODD 4 (Education de qualité), ODD 5 (Égalité des sexes), ODD 14 (La vie sous l'eau), ODD 15 (La vie sur terre) et ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) ; le Mali a procédé avec une équipe composée d'experts des structures nationales, des Collectivités territoriales, des organisations de la Société civile et du Secteur privé, et des Partenaires internationaux, à une revue des initiatives entreprises et à l'évaluation des réalisations dans l'atteinte des ODD à partir de 2018. Ceci a abouti à l'élaboration du « Rapport national volontaire 2022 sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) ». L'objectif de l'exercice étant de présenter les efforts consentis pour l'intégration des ODD dans les documents de planification nationale du développement, le renforcement de l'appropriation par les parties prenantes et l'état d'avancement de l'atteinte de l'Agenda 2030 dans le pays.

249. L'ensemble des Objectifs de Développement Durable ont été analysés avec un focus sur les objectifs 4, 5, 14, 15, et 17, objet de la revue du FPHN.

250. Cette évaluation des ODD a été faite à travers le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023, qui est le cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des différentes politiques et stratégies de développement tant au niveau national que sectoriel. Il intègre également les trois dimensions de l'Agenda 2030 à savoir, l'économique, le social et l'environnemental ainsi que les orientations stratégiques de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

251. De cette analyse il ressort que la mise en œuvre du CREDD 2019-2023, de l'UNSDCF) 2020-2024 et des ODD a été impactée par la COVID-19 et les différentes crises socio-politiques et

humanitaires. Cependant, l'analyse des résultats enregistrés par le pays permet de mesurer les performances et d'apprécier les défis et contraintes sur le chemin de l'atteinte des cibles visées.

252. L'alignement et l'intégration des objectifs avec ceux de l'Agenda 2030 ont été réalisés, ce qui a permis la priorisation de 77 cibles ODD sur 100 ODD possibles. Aussi, l'arrimage de l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 avec le CREDD a été effectué.
 253. Les 77 cibles ODD priorisées se répartissent comme suit entre les cinq (05) axes du CREDD 2019-2023 : • 5 cibles pour l'axe 1 "Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance"; • 3 cibles pour l'axe 2 "Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble"; • 33 cibles pour l'axe 3 "Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie"; • 19 cibles pour l'axe 4 "Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique"; • 17 cibles pour l'axe 5 "Développement du capital humain".
 254. Un dispositif commun de pilotage et de suivi évaluation des ODD et du CREDD existe fixant ainsi les mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD. Ce dispositif unique de mise en œuvre et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD qui réunit l'ensemble des acteurs du développement (Administration publique, Collectivités Territoriale, Société civile, Secteur privé et Partenaires Techniques et Financiers) constitue un cadre privilégié d'échanges sur les grandes problématiques de développement du pays.
 255. Des initiatives sont prises pour l'intégration des ODD dans le Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC), afin de favoriser leur appropriation par les Collectivités territoriales et promouvoir le développement durable sur l'ensemble du territoire national. Dans ce cadre, un guide d'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les Programmes de développement des Collectivités territoriales a été élaboré et disséminé aux niveaux national, régional et local (en 2021, 36,98% des PDESC intègrent les ODD).
 256. Les acquis
 257. Mise en œuvre des initiatives pour l'appropriation des Objectifs de Développement Durable et les ENV à travers l'organisation des ateliers nationaux et régionaux de sensibilisation des parties prenantes sur les enjeux et les implications des ODD ; l'élaboration d'une feuille de route pour l'opérationnalisation des ODD au Mali avec l'appui du MAPS (Mainstreaming Acceleration, Policy Support) ; la mise en place d'un dispositif commun de pilotage et de suivi évaluation des ODD et du CREDD ; l'élaboration d'un guide d'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les Programmes de développement des Collectivités territoriales a été élaboré et disséminé aux niveaux national, régional et local (en 2021, 36,98% des PDESC intègrent les ODD).
 258. Incorporation des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux dont CREDD 2016-2018 et son plan d'action et la priorisation 77 cibles ODD repartis entre les cinq (05) axes du CREDD 2019-2023
 259. L'élaboration d'une feuille de route sur les actions à entreprendre pour la transformation économique, environnementale, sociale, de bonne gouvernance, et de préservation de la paix et sécurité et qui permettront d'agir pour l'atteinte accélérée des 77 cibles des ODD.
 260. La disponibilité de mécanisme institutionnel pour assurer la mise en œuvre et le suivi-évaluation des ODD à travers le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD), dont le dispositif de pilotage s'articule avec le Calendrier harmonisé des revues et le Calendrier budgétaire, ce qui permet de lier les résultats et les allocations budgétaires. La coordination de l'ensemble du dispositif de pilotage du CREDD et des ODD est assurée par le ministre chargé de l'économie.
 261. Les défis
- Les principales problématiques de développement qui découlent de l'analyse diagnostique réalisée lors de l'élaboration du CREDD 2019-2023
262. Déficit de gouvernance, la détérioration du vivre ensemble des communautés nationales, à la faible diversification de l'économie davantage portée par les secteurs primaire et tertiaire et peu créatrice

d'emplois décents, à la dégradation continue de l'environnement avec peu de résilience au changement climatique, et à la faible valorisation du capital humain.

Défis liés à l'atteinte des ODD

ODD1: Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde):

Une baisse tendancielle de la pauvreté mise à mal par la COVID-19. En 2021 la pauvreté connaît une hausse du taux de 2,7 points de pourcentage, s'établissant ainsi à 44,6%. L'augmentation de l'incidence de la pauvreté pourrait être expliquée par l'impact des crises sécuritaire et sanitaire auxquelles le Mali fait face. Et les femmes sont les plus impactées ;

ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

La malnutrition est un véritable problème de santé publique en République du Mali, elle reste l'un des plus grands défis auxquels le Mali doit faire face durant les prochaines décennies. La malnutrition a un impact négatif sur la santé de la mère et de l'enfant, notamment un risque plus élevé de mortalité et de morbidité maternelles. Les principales contraintes auxquelles le système alimentaire et nutritionnel est confronté sont, entre autres : (i) la difficulté de mobilisation des financements pour la mise en oeuvre du RGA et du PNISA ; (ii) le faible niveau de transformation des produits Agricoles ; (iii) le faible taux d'équipements Agricoles des producteurs ; (iv) l'insécurité dans certains bassins de production ; (v) la limitation des activités à cause de la pandémie de la COVID-19. Le défi majeur consiste à améliorer les environnements alimentaires en facilitant l'accès à des régimes alimentaires sains et abordables sur le plan financier, en particulier pour les groupes vulnérables.

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Le taux de mortalité, reste à un niveau très élevé par rapport aux objectifs définis par les ODD, c'est-à-dire au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes, voire ceux relatifs à zéro décès de femmes en cas de grossesse ou d'accouchement. Cette situation est également liée à la faible utilisation des méthodes contraceptives modernes dans le pays. La survenue de la Covid-19 le 25 mars 2020 a impacté les activités de Santé de la Reproduction. Le défi consiste à améliorer entre autres : le taux de CPN4 qui est à seulement 27.6% en 2021 pour une prévision de 60% ; le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié en 2021 est à 45.1 % pour une prévision de 80% ; le taux de prévalence contraceptive méthode moderne (17,5% pour une prévision de 20%

ODD4 : En raison de la situation d'insécurité et de COVID-19, on a assisté à la fermeture de nombreuses écoles. Ainsi, de 2019 à 2021, le nombre d'écoles fermées est passé de 1 113 à 1 632. la fermeture de 1 632 écoles sur 8 585, soit 19%, privant des milliers d'enfants de leur droit constitutionnel. Malgré les progrès réalisés par l'Etat et ses Partenaires pour l'atteinte des cibles ODD 4 à moyen et long termes, des efforts restent à faire pour : (i) l'amélioration de la qualité des formations à tous les niveaux, (ii) la valorisation des ressources humaines, (iii) la maîtrise de la gestion des flux croissants des effectifs d'élèves du secondaire et d'étudiants du supérieur, (iv) le financement de la recherche, (v) le recrutement du personnel d'encadrement qualifié et en nombre suffisant, (vi) la poursuite de construction d'infrastructures adéquates au niveau de tous les ordres et type d'enseignement public, (vii) l'amélioration des conditions de travail et d'encadrement dans les structures administratives et pédagogiques, (viii) l'adéquation formation/ emploi.

ODD5 : Malgré les avancés les défis restent dans l'atteinte de l'ODD5. Les violences faites aux femmes et aux filles persistent. Le taux de mariage des enfants reste encore élevé dans le pays. La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées avant 18 ans est de 54%, quant à celles mariées avant 15 ans, elle est de 16%. La loi qui institue le genre à tous les niveaux de l'administration et des Collectivités n'est pas encore strictement appliquée, limitant l'accès de femmes occupant des postes de décision.

ODD6 : La cible attendue pour cet indicateur en 2020 a été atteinte depuis 2019 et est la même qui est attendue en 2021. Cela signifie que des efforts ont été consentis dans le cadre de la coopération internationale pour la gestion des eaux transfrontières. La crise sanitaire n'a pas eu assez d'impact sur l'évolution de cet indicateur.

ODD7 : Les défis à relever afin d'atteindre cet ODD sont, entre autres : (i) la relecture des textes régissant le secteur de l'énergie pour corriger les insuffisances et mieux encadrer les interventions des acteurs ; (ii) la

mise à disposition des données énergétiques fiables et mises à jour ; (iii) la mobilisation des investissements privés ; (iv) le développement des mécanismes de financement durables et adaptés à la forte demande des besoins d'accès à l'énergie; (v) l'accroissement du niveau des investissements dans le secteur énergie ; (iv) la relecture des textes législatifs et règlementaires relatifs au secteur de l'énergie en lien avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) ; (vii) la simplification de la procédure d'investissement dans les énergies renouvelables notamment l'hydroélectricité, les énergies solaires et l'hydrogène naturel.

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Malgré les résultats enregistrés, des défis demeurent et sont liés notamment à : la diversification de l'économie ; la satisfaction des besoins immenses en matière de création d'emplois et de développement des compétences ; la valorisation des auto-emplois et l'emploi informel notamment à travers la mise en place d'un dispositif adéquat de soutien à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat.

ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Pour atteindre cet ODD, les défis à relever sont : le désenclavement intérieur et extérieur du pays ; l'accès aux financements innovants pour le développement et la maintenance des infrastructures et équipements routiers, face à la rareté des ressources conventionnelles ; la réduction de la fracture Numérique ; l'achèvement du processus de transition numérique et le développement des infrastructures de télécommunications TIC ; le développement des offres de contenu et la numérisation intégrale des procédures administratives ; le financement des projets de recherche et de l'innovation technologique et la transformation des produits locaux et de l'industrialisation ; le développement des offres de contenu enfin la numérisation intégrale des procédures administratives et le financement des projets de recherche et de l'innovation technologique.

ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Au Mali, des études et analyses ont mis en exergue la problématique des inégalités. Elles se manifestent suivant la situation géographique et socioéconomique. Ces inégalités ont été aggravées par l'avènement de la pandémie de Covid et la crise politico-sécuritaire. La continentalité demeure un handicap de développement d'un pays vis-à-vis des autres pays limitrophes ayant accès à la mer dans le contexte de la crise malienne où des sanctions illégales et illégitimes de son espace communautaire (UEMOA, CEDEAO) lui ont été infligées privant ainsi le pays de ressources importantes pour la quête de la paix, de la réconciliation et de la cohésion sociale, gage de croissance économique et de développement durable.

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Les principaux **problèmes et contraintes** rencontrés sont, entre autres : (i) la non immatriculation et le bornage des espaces programmés dans le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) ; (ii) l'insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre du Programme de Développement des Villes (PRODEV) ; (iii) le non-respect des textes par les Collectivités territoriales et les Chefs coutumiers ; (iv) les difficultés de recouvrement des recettes domaniales (concessions ordinaires, redevances domaniales), faute de législation répressive en la matière et (v) la spéculation foncière et l'accaparement des terres.

ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

Au Mali, les secteurs porteurs de croissance économique sont aussi les principales sources de dégradation de l'environnement notamment : **l'agriculture** en tant qu'activité économique, comporte d'importants enjeux environnementaux relatifs entre autres au système de fertilisation des sols (faible utilisation de la fumure organique), la montée en puissance de la motorisation (risque d'un déboisement excessif) et l'utilisation incontrôlée des pesticides (risque de pollution des eaux, des sols et de dégradation de la biodiversité) ; **l'élevage** enregistre un accroissement substantiel du bétail dont l'alimentation repose principalement sur les ressources naturelles fréquemment agressées par la forte concentration des troupeaux sur des espaces réduits, la mutilation d'essences fourragères, les feux de brousse, etc. ; **l'activité de pêche** recourt de plus en plus à des pratiques défavorables au maintien de la capacité de production des pêcheries

(utilisation de filets à petites mailles et captures de sujets immatures) et l'utilisation de la biomasse pour la transformation du poisson ; aux plans industriel et minier, **les entreprises y compris minières** rejettent d'importantes quantités de déchets. C'est surtout l'exploitation artisanale de l'or qui est à l'origine des plus grands dommages environnementaux et sociaux au Mali, non seulement à travers la dégradation des ressources forestières, agricoles et pastorales, mais aussi par la pollution des eaux (mercure et autres produits chimiques) et le mauvais cadre de vie qui caractérise les sites d'orpaillage. En ce qui concerne **le transport**, la vétusté du parc motorisé demeure la préoccupation la plus partagée. En 2020, la part des véhicules de 16 ans et plus dans le parc de véhicules routiers est estimée à 65,36 % après 53,49% en 2019, soit une augmentation de 11,87 points de pourcentage, avec des incidences importantes sur l'environnement et la santé humaine en termes de pollution de l'air et d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Les effets néfastes des changements climatiques sont nombreux notamment sur les populations rurales. Les sécheresses et les inondations affectent les productions agricole et piscicole mais aussi l'élevage provoquant une augmentation de l'insécurité alimentaire, le chômage, la pauvreté, les conflits, l'exode des jeunes, la recrudescence des trafics divers et l'extrémisme violent.

ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Les défis restent à relever contraintes liées à l'application et le respect des engagements communautaires restent toujours un défi majeur dans le cadre de cet objectif.

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Pour l'atteinte de cet ODD, les défis portent, entre autres sur : (i) l'intégration de la dimension environnementale et des changements climatiques et en particulier des ODD dans la planification du développement ; (ii) la mobilisation des ressources financières internes et externes à l'endroit des projets et programmes, notamment l'accréditation des structures techniques de l'Etat et des organisations (Société civile et Secteur privé) au fonds d'adaptation et au fonds vert pour le climat ; (iii) la promotion des bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et des eaux et (iv) la production et la diffusion des données statistiques en matière de gestion de l'information environnementale.

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des Institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Les défis liés à la gouvernance restent d'une grande acuité en raison de son impact sur tous les secteurs de développement socioéconomique. il s'agit principalement de : l'amélioration durable de la situation sécuritaire qui est un élément déterminant du processus de développement économique et social et le bien-être de la population ; la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles ; l'accélération du transfert des ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales pour les secteurs dont les décrets de transfert ont été adoptés par le Gouvernement ; la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière ; l'amélioration de la situation sécuritaire par une lutte incisive contre le terrorisme et l'impunité sous toutes ses formes ; la modernisation de l'administration ; le raffermissement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ; la faible participation des populations à la vie politique ; le déficit de communication entre les gouvernants et les gouvernés.

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.

Depuis la table ronde de Paris, il y a un recul de l'aide publique dans un contexte de crise sanitaire et de crise sociopolitique et sécuritaire au plan national. Tandis que, le ratio IDE/PIB est ressorti en moyen à 3,15% entre 2017 et 2021. Il est attendu à 3,0% en 2022.

IV. PROGRES ACCOMPLIS PAR LE MALI VERS L'AGENDA 2030

4.1 Leçons apprises de la mise en œuvre des OMD

263. En matière de réalisation des OMD, le Mali est parmi les pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont enregistré les meilleurs résultats dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, du VIH/Sida et de l'accès à l'eau potable. Toutefois, les cibles à atteindre à l'horizon 2015 ont été très loin des objectifs fixés pour la réduction de la pauvreté, de la mortalité maternelle, l'égalité liée au genre (éducation et alphabétisation) et pour l'environnement (OMD 7). Des tendances dynamiques ont été amorcées pour l'éducation, l'eau potable et le VIH/Sida.

264. Les principaux progrès accomplis peuvent être résumés comme suit (tableau en annexe 1) :

- **Baisse de l'incidence de la pauvreté mais sans atteindre l'objectif fixé de réduction de moitié du taux de pauvreté** : la pauvreté a baissé d'un quart, passant de 70 % en 1990 à 47% en 2015 contre une cible de 35 %. Depuis 2015, le taux de pauvreté monétaire est plombé autour de 45%, malgré une dynamique de croissance économique (5 % en moyenne annuelle) ; il en est de même pour l'indice des inégalités de revenus avec un taux de GINI de 0,37.
- **Amélioration des taux de scolarisation, d'alphabétisation et d'achèvement parfois au détriment de la qualité des enseignements** : les taux bruts de scolarisation dans le primaire et le taux d'achèvement ont enregistré de réels progrès entre 1990 et 2015 passant respectivement de 27% et à 80 % et de 9 % à 37 % ; le taux d'alphabétisation a connu une croissance plus faible passant de 5 % en 1990 à 21 % en 2015. Ce progrès est le résultat de l'augmentation importante de l'offre de services, du financement conséquent de l'Etat et des partenaires. Mais la vigilance sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement, avec près de 80% des élèves arrivant à la fin du cycle fondamental sans les connaissances de base requises⁵⁰ et la réduction des inégalités entre filles et garçons n'ont pas toujours été au centre des préoccupations du secteur éducatif. Cette situation a facilité l'émergence des écoles privées et coraniques sans un réel contrôle de l'amélioration de la qualité de l'offre éducative par rapport aux besoins, engendrant pour les élèves la faible maîtrise de la langue et des mathématiques.
- **Une mortalité maternelle en diminution d'un tiers depuis 2001, mais qui demeure trop élevée par rapport à la moyenne africaine**. Malgré sa baisse de 1010 décès pour 100.000 naissances vivantes en 1990 à 587 décès en 2015, la mortalité maternelle reste relativement élevée par rapport à la moyenne africaine.
- **La cible de l'infection VIH/Sida a été réalisée mais il y a nécessité de créer un système de santé plus résilient pour lutter davantage contre les maladies et épidémies**. Les progrès sont modestes, avec un recul de 0,7 % entre 1990 et 2017 ramenant le taux à 1,1 % mais avec des fortes disparités selon les catégories de population touchées et les zones géographiques.
- **Des grands progrès en matière d'accès à l'eau potable aussi bien en milieu rural que dans les zones urbaines** : Avec l'appui de plusieurs partenaires et les efforts du gouvernement, les taux d'accès à l'eau potable ont été portés entre 1990 et 2015 de 30 % à 68 % pour le milieu rural et de 38 % à 74 % dans les zones rurales. En matière d'hygiène et d'assainissement, le Mali accuse beaucoup de retard.
- **Volume stable de l'aide publique au développement (APD), mais avec une tendance à la baisse amorcée dès 2011** : l'aide publique au développement est passée de 11,5 % du PIB en 1995 à 10,5 % en 2015 ; en revanche, l'aide publique au développement par habitant a augmenté passant de 25 \$ en 2006 à 69 \$ en 2016. Sur la période 2006-2016, l'aide publique au développement par habitant

⁵⁰ Selon l'évaluation PASEC 2012-2013, la qualité des enseignements fait ressortir de nombreuses insuffisances parmi lesquelles : un faible niveau d'acquisition et une faible performance du système, avec un faible niveau de réussite aux examens entre autres. Ainsi, plus de la moitié des élèves en fin de 2ème année et près de 90% des élèves en fin de 5ème année du fondamental n'ont pas les compétences attendues par rapport au niveau requis.

au Mali de 54 \$, est nettement au-dessus de la moyenne des pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)⁵¹.

4.2 Leçons apprises de l'UNDAF 2015-2019

265. La mise en œuvre de l'UNDAF 2015-2019, malgré la lenteur de réalisation de plusieurs engagements de l'Accord de paix de 2015 et l'aggravation de la situation sécuritaire au Nord et au Centre du Mali depuis 2017, a permis de contribuer à parer plusieurs urgences humanitaires et le maintien de services sociaux de base, d'actualiser certains référentiels de développement (CREDD), des politiques sectorielles et de maintenir des capacités de travail/analyse au niveau de plusieurs ministères clés ainsi que de créer de meilleures conditions pour améliorer la qualité de la gouvernance et le plaidoyer sur le respect des droits humains. Les programmes mis en œuvre, les initiatives prises pour les plaidoyers sur les ODD, la paix et la vigilance sur les questions de droits humains ainsi que la pro activité du SNU pour adapter ses modalités d'intervention dans les zones du Nord et du Centre ont permis de créer des meilleures conditions pour l'intégration des ODD dans le CREDD, d'apporter des réponses adaptées aux urgences humanitaires, et à la protection des groupes vulnérables.

266. La mise en œuvre des programmes retenus par l'UNDAF 2015-2019 a généré des effets significatifs au niveau des cinq effets retenus mais l'efficacité a été variable selon les effets. Les résultats atteints ont été plus massifs et à forts impacts pour l'effet 5 (opportunités économiques) concernant la résilience socio-économique des communautés à travers les activités génératrices de revenus et les actions humanitaires. Les résultats de l'effet 4 (accès aux SSB) sont plus mitigés, compte tenu de l'insécurité et de l'absence de structures de l'Etat dans le Nord et le Centre. Toutefois, des contributions importantes du SNU en direction des déplacés, des réfugiés et des femmes ont eu des impacts réels sur l'insertion de ces groupes dans le tissu économique et social. En revanche, les contreperformances au niveau de l'effet 1 (paix et stabilisation), effet 2 (cohésion sociale) et effet 3 (gouvernance et état de droit), s'expliquent par la lenteur dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de 2015 et l'accélération de plusieurs processus liés au dialogue politique, aux réformes institutionnelles, au rétablissement de l'autorité de l'Etat, à l'efficacité du système judiciaire et de la lutte contre la corruption. L'aggravation de la situation sécuritaire dans le Centre et l'ambivalence du discours religieux obéissant à des agendas politiques ayant une influence sur certaines décisions de l'Etat ne sont pas des signes encourageants pour un véritable sursaut national visant la *refondation de l'Etat* et le *renouveau du contrat social* entre toutes les forces vives du pays dans la perspective de la consolidation de la paix et la réconciliation nationale.

267. Sur la base de l'évaluation à mi-parcours de l'UNDAF, réalisée en juin 2018, et des entretiens lors des travaux du Bilan Commun de Pays en février 2019, les principales leçons apprises sont :

- **Contribution du SNU à la mise en œuvre de certains articles de l'Accord de paix de 2015:** le SNU a réussi à mobiliser les expertises de ses agences, de ses réseaux sous-régionaux, des expertises spécialisées et de ses partenariats avec certaines institutions internationales pour contribuer au déploiement de médiateurs communautaires, d'antennes locales de la Commission Vérité, Justice, et Réconciliation (CVJR), de réseaux associatifs et de développement de la culture de la paix ainsi que par la réhabilitation des sites du patrimoine culturel, des musées et des manuscrits endommagés au Nord. En matière de gouvernance, malgré la dégradation de la situation sécuritaire au Nord et au Centre, le SNU a pris des initiatives visant surtout le renforcement des capacités du dispositif d'organisation des élections et de la société civile à exercer ses fonctions de veille et de contrôle surtout pour les élections présidentielles de 2018 et les prochaines élections législatives.
- **Renforcement des capacités d'intervention du SNU pour protéger les groupes vulnérables surtout dans le Nord, compte tenu des effets générés par les conflits de 2012 et l'aggravation sécuritaire au Centre depuis 2017 :** le SNU a su adapter ses modalités d'intervention aux

⁵¹ Source : FERDI : Analyse de l'aide accordée aux pays du Sahel, Décembre 2018

différentes situations géographiques, en synergies avec certains services de la MINUSMA, pour parer certaines urgences humanitaires et réactiver certains services sociaux de base afin de réduire la vulnérabilité socio-économique des populations surtout dans les situations d'insécurité alimentaire, de difficultés d'accès à l'eau, à la santé et à l'éducation.

- **Renforcement des capacités de certains ministères clés à se doter de référentiels stratégiques et programmatiques** : le SNU est considéré comme un partenaire de proximité et de confiance par plusieurs structures gouvernementales. Ainsi, plusieurs initiatives gouvernementales ont été appuyées par le SNU pour la mise en œuvre des processus i) d'appropriation nationale des ODD (contextualisation, localisation et feuille de route des ODD), ii) de formulation du CREDD 2019-2023, iii) de développement des outils d'analyse de la pauvreté dans ses multiples dimensions, d'insécurité alimentaire et de développement humain à travers les études sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants et le profil de pauvreté des 703 communes en 2018, iii) d'intégration du dividende démographique dans les politiques de développement et iv) d'appui à l'élaboration de certaines politiques sectorielles comme la santé, l'éducation, la culture, le genre, la scolarisation des filles et le VIH/Sida.
- **La non prise en compte du genre au niveau des analyses à travers le document UNDAF** : Ce facteur a eu un impact assez significatif dans le ciblage des certains problèmes à régler et le choix des indicateurs d'effets pour apprécier l'impact des actions menées sur les cibles hommes et femmes.
- **Consolidation et élargissement des acquis en matière d'environnement** : le SNU a conforté les actions de résilience environnementale à travers la mise à disposition d'outils/instruments de mesures d'adaptation/atténuation, diffusion des technologies d'énergie solaire dans les villages, la diffusion auprès des agriculteurs de variétés de semences, de technologies de maîtrise de l'eau et de gestion des terres adaptées au changement climatique et aussi conforté l'intégration de la Réduction des Risques et des Catastrophes (RRC), malgré la faible présence des comités communaux et locaux de RRC. Cependant, ces acquis restent encore limités à certaines zones et leur capitalisation et démultiplication au plan national demeure un défi à relever.
- **Faiblesse dans le développement de la programmation conjointe du SNU** : Malgré l'existence de certains projets conjoints, l'approche programme, basée sur des analyses communes autour de quelques problématiques centrales comme le développement des capacités de résilience des communautés, de l'emploi des jeunes, de la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et d'autres problématiques est très faible.
- **Opérationnalisation très timide de l'approche Nexus** : Les synergies entre les actions humanitaires, les projets de développement et les actions de consolidation de la paix étaient insuffisamment articulés en programmes intégrés ambitieux dotés, bien localisés (Nord et Centre) avec des mécanismes communs de coordination efficaces. L'approche Nexus aurait pu permettre au SNU du Mali d'opérer ce changement dès 2017, mais les divergences au sein et en dehors du SNU sur le contenu et la portée programmatique du Nexus n'ont pas permis d'accélérer l'innovation dans les méthodes de travail entre les différents partenaires ; certains partenaires techniques et financiers étaient totalement opposés à la prise en compte de la question de la paix dans le Nexus alors que le SNU mettait l'accent sur la cohérence de l'approche Nexus autour de l'Humanitaire-Développement-Paix. Toutefois, les débats sur le Nexus sont restés limités entre le SNU et les partenaires techniques et financiers sans que le gouvernement ne soit suffisamment impliqué pour qu'il joue réellement son rôle de leadership. Les discussions internes au sein du SNU n'ont également pas permis de dégager une feuille de route propre au SNU pour tester l'approche Nexus avec la MINUSMA. Le CREDD n'a pas exploré cette fenêtre pour la promotion des programmes régionaux fondés sur l'approche Nexus.

268. Le manque de stratégie de communication de l'UNDAF+ n'a pas permis de mener des actions communes de visibilité même lors de la mise en œuvre de projets conjoints. La stratégie de communication

pourrait faciliter l'appropriation et la compréhension de l'UNDAF par tous les acteurs de sa mise en œuvre et aussi des bénéficiaires des projets.

269. Enfin, certaines leçons apprises du Plan Stratégique des Nations Unies au Sahel mis en place entre 2013-2017 sont très utiles pour le SNU au Mali. Les principaux enseignements et leçons apprises sont :

- La nécessité et l'importance du renforcement des capacités d'absorption des pays à travers l'amélioration de la qualité des documents programmatiques et la mise à niveau de certaines capacités techniques au niveau de plusieurs institutions en vue d'améliorer les taux d'exécution des investissements publics, les taux d'utilisation des services de base et le développement des initiatives du secteur privé ;
- L'amélioration de la qualité des programmes du SNU dans ses objectifs stratégiques et surtout dans leurs modalités d'exécution ;
- L'opérationnalisation de l'approche Nexus selon des critères bien définis pour le ciblage des populations et des zones les plus fragiles et sur la base des résultats communs à évaluer annuellement ;
- Le développement de la pratique de l'évaluation participative, le suivi des progrès et l'impact pour une responsabilité renforcée afin de maximiser les résultats attendus.

4.3 Trajectoire des ODD du Mali⁵²

270. Sur la base des résultats et leçons apprises des OMD, le Mali a engagé le processus de priorisation des ODD dès 2016 avec une série d'activités au plan national et régional pour une meilleure appropriation et des priorisations des principales cibles des ODD. En juin 2019, Bertelsmann Stiftung et *Sustainable Development Solutions Network* (SDSN) ont publié un indice des ODD, classant les pays, en partant de leur niveau initial de 2015, par rapport à leurs chances d'atteinte des ODD à l'horizon 2030.

271. Le tableau suivant présente la situation du Mali. Sur 162 pays classés, le Mali se positionne à la 152^e place avec un score de 50,2 sur 100, loin derrière le Danemark meilleur pays au monde (85,2) et São Tomé and Príncipe (65,5) comme étant le pays africain qui a le plus de chances de réaliser l'agenda de développement 2030.

Classement de l'indice ODD du Mali en 2016

	Score	Rang	Nombre de pays
Mali	38,2	145 ^e	149
Pays ASS le plus faible (Centrafrique)	26,1	149 ^e	149
Pays ASS le plus élevé (São Tomé and Príncipe)	65,5	95 ^e	149
Pays le plus élevé au monde (Danemark)	85,2	1 ^e	149

Sources : : SDSN : Rapport général : Indices et tableaux de bord des ODD, juin 2019

272. Les conclusions de ce classement et d'autres analyses (*Overseas Development Institute 2016*, Banque mondiale, PNUD, etc.) indiquent que les chances pour le Mali d'atteindre certaines cibles des ODD sont réelles, surtout en matière d'accès à l'eau et de réduction du VIH/SIDA. Les projections des performances sectorielles selon les 17 ODD à l'horizon 2030, avec le contexte socioéconomique et politique

⁵² La cellule technique CSLP avec l'appui du SNU a entrepris une étude en 2020 sur les tendances de mise en œuvre des ODD au Mali de 2016-2020. Les conclusions de cette étude permettront d'actualiser la trajectoire des ODD au Mali.

actuel dominé par la réduction des marges budgétaires de l'Etat, compte tenu des défis les plus critiques liés à la consolidation de la paix et à la diversification de l'économie du pays nécessitant plus de temps, sont trop optimistes d'autant plus que les mesures d'accompagnement à engager ne sont pas indiquées par rapport aux différents risques. Aussi, est-il important de mieux identifier les atouts et les contraintes de chaque secteur en vue de placer le Mali sur une trajectoire ascendante capitalisant sur des dynamiques en cours et visant des gains rapides aussi bien au niveau des secteurs les plus prioritaires que dans des régions où les niveaux de privations multisectorielles et de vulnérabilités socio-économiques sont les plus profonds. Les ODD les plus vastes à forts impacts sur la dignité humaine dans leurs dimensions humaines, juridiques et économiques et qui requièrent des programmes urgents sont la paix (ODD16), l'insécurité alimentaire (ODD2), les inégalités (ODD 10) et le développement durable (ODD11). L'objectif 17 conditionne à moyen et long terme les marges d'action des politiques publiques de l'Etat du fait que cet objectif met l'accent sur la mobilisation des ressources intérieures et le déploiement des technologies de l'information et de la communication.

273. Au rythme des progrès réalisés de certains ODD, le Mali ne pourra atteindre certaines cibles des ODD. La mise en œuvre des ODD se déroule dans un contexte marqué par non seulement une crise sécuritaire, politique et institutionnelle mais aussi la pandémie de la Covid-19 (depuis le premier trimestre 2020) qui ont impacté négativement les indicateurs socioéconomiques de développement. Selon le rapport de 2021 sur les tendances de mise en œuvre des ODD au Mali de 2016 à 2020, le pays présentait une mauvaise situation pour l'atteinte de 6 ODD sur 13 renseignés dont 3 avec une tendance à la baisse contraignant davantage de l'atteinte possibles des cibles concernées à l'horizon 2030. Cependant, 3 ODD présentaient une situation confortable augurant de l'atteinte très probable de la cible. Les autres cas de figure sont des situations intermédiaires (mais généralement plus mauvaises que bonnes) avec des tendances d'amélioration (ODD 5, 9 et 17) et de stagnation (ODD 1 et 2).⁵³

274. La profondeur de la pauvreté monétaire, stagnant depuis plusieurs années autour de 45 %, est corroborée par les niveaux de privations socio-économiques appréhendées par l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)⁵⁴ qui montre que près des deux tiers (64%) de la population totale malienne sont multi dimensionnellement pauvres dont 22% vivant dans l'extrême pauvreté multidimensionnelle. La pauvreté des enfants, appréhendée également par la méthodologie de l'analyse du chevauchement des privations multiples (MODA)⁵⁵

275. actualisée en 2022 sur la base de données de l'enquête EMOP 2020 touche 41.3% des enfants de 0 à 17 ans au Mali, privés de bien-être dans au moins trois dimensions^[3], soit 4 650 000 enfants. Pour inverser cette tendance, il faudrait que la croissance inclusive souhaitée crée des effets générateurs de réduction du taux de la pauvreté monétaire (qui touche 63.1% soit 7 104 599) et multidimensionnelle entre 1,5 et 3 % par an et d'inversion de la tendance de forte croissance démographique. Les efforts pour la réduction de la pauvreté doivent être équitable et ainsi se focaliser sur les dimensions pour lesquelles les taux de privations sont très élevées (source d'énergie, eau, hygiène et assainissement, et sécurité alimentaire).

276. Les acquis des ODD en matière d'accès à l'eau potable (ODD 6) et à l'éducation (ODD 4) risquent de compromettre l'atteinte des principales cibles, d'ici 2030, si des politiques sectorielles plus efficaces avec des moyens plus conséquents ne se sont pas mises en place de façon durable sur l'ensemble du territoire. Des actions majeures au plan sectoriel et transversal sont très attendues au plan stratégique et programmatique au cours des 15 prochaines années pour que l'ODD 2 (Faim), l'ODD 3 (santé), l'ODD 10 (inégalités) et l'ODD 16 (paix) qui enregistrent des réels progrès porteurs d'effets multiplicateurs sur la réduction de la mortalité infantile, maternelle, de la faim, des inégalités liées au genre, des inégalités régionales, du rétablissement et de la consolidation de la paix.

⁵³ PNUD, l'indice mondial de pauvreté multidimensionnelle 2018 (MPI), <http://hdr.undp.org/en/2018-MPI>

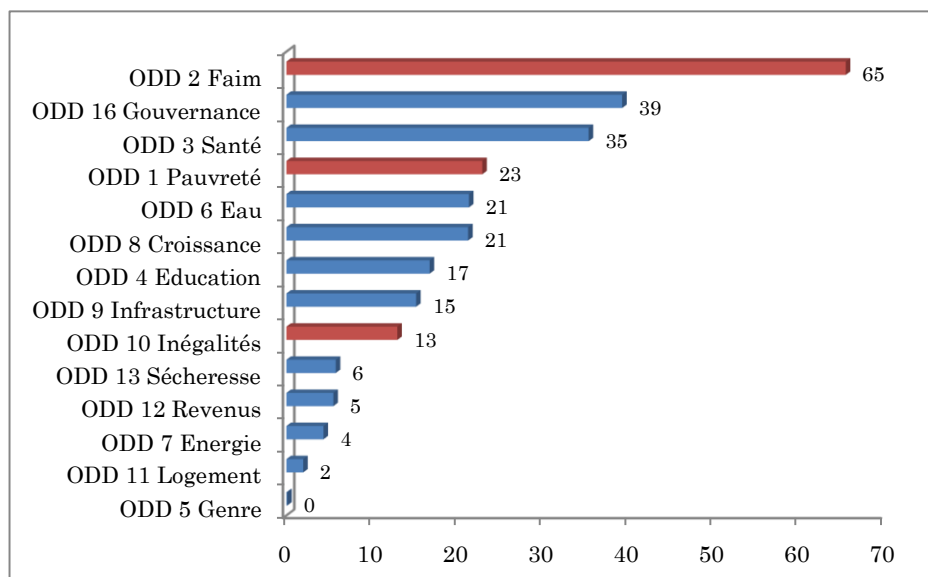
⁵⁴ PNUD, l'indice mondial de pauvreté multidimensionnelle 2018 (MPI), <http://hdr.undp.org/en/2018-MPI>

⁵⁵ MODA est l'acronyme anglais de la méthodologie (Multiple Overlapping Deprivations Analysis)

277. Ce constat est renforcé par l'enquête de perceptions des domaines prioritaires correspondant aux 17 ODD. Cette enquête a été réalisée en 2018 dans le cadre de l'élaboration du CREDD 2019-2023. L'analyse des problèmes de développement à travers les questions posées à un échantillon de la population dans toutes les régions du pays permet de les recouper avec les domaines des ODD priorités par les populations elles-mêmes. Ainsi, l'ODD 2 relatif à l'élimination de la faim arrive largement en tête des priorités nationales avec 65% des suffrages. Il est suivi de celui relatif à la bonne gouvernance, ODD 16, pour 39%. Suivent, dans l'ordre, les ODD 3 (santé), 1 (pauvreté), 6 (eau) et 8 (croissance économique), avec des scores respectifs de 35%, 23% et 21% pour chacun des deux derniers. Trois autres ODD recueillent chacun environ 15% des suffrages, à savoir l'ODD 4 (éducation) pour 17%, l'ODD 9 (infrastructures) pour 15% et l'ODD 10 (inégalités) pour 13%.

278. Au résumé, trois maliens sur cinq classe l'ODD2 relatif à la sécurité alimentaire au premier rang et quel que soit la génération (selon les tranches d'âge) l'unanimité se dégage sur le fait les ODD2 et ODD16 sont les deux premiers ODD prioritaires du pays à prendre en compte dans les nouvelles politiques publiques pour opérer rapidement certains changements attendus depuis plusieurs années dans la vie de tous les jours des populations et de nature à créer un climat de rétablissement de la confiance entre l'Etat et les populations. La Pauvreté qui arrive en quatrième position des priorités des ODD préoccupe deux fois plus les femmes que les hommes.

Echelle des priorités nationales des objectifs de développement durable (en %) selon la perception des populations en 2018



Source : Ministère des Finances : Rapport Diagnostic CREDD 2019-2023, Décembre 2018

V. NE LAISSEZ PERSONNE DE CÔTÉ

279. L'un des éléments les plus transformateurs des ODD est l'engagement à s'assurer que personne ne soit laissé de côté. Ce principe central et fédérateur reconnaît que chaque personne compte et mérite d'avoir droit à l'égalité des chances, indépendamment de son revenu, sa religion, son sexe, son âge, son origine ethnique, son handicap et son lieu d'habitation. Cela implique pour le gouvernement et tous les autres acteurs une réelle prise en compte de façon prioritaire et urgente des intérêts des personnes les plus à risque et défavorisées, les plus pauvres, et les plus exclues et exposées à la violence et à la discrimination. Les analyses des principaux problèmes de développement, de l'humanitaire et des questions liées à la paix dans le cadre des travaux du BCP ont permis de dégager les groupes les plus vulnérables qui sont laissés de côté

et sont réellement en marge de principales dynamiques économiques et sociales en raison de leurs faibles capacités d'accéder aux droits civiques, économiques et sociaux. Ces analyses ont permis d'identifier également les domaines où ces groupes qui sont plus exposés à toutes les formes de précarité, de violences, d'inégalité en raison de leur sexe et des effets des catastrophes. Sur la base d'une grille d'analyse des ODD selon leur quatre dimensions (économique, sociale, environnementale et gouvernance) des lignes d'action ont été dégagés pour permettre au SNU d'agir à la fois sur certaines causes des problèmes et des vecteurs qui sont porteurs de changement dans les politiques publiques et les comportements de tous les acteurs.

280. Parmi les principales privations constatées et violences subies par les populations les plus vulnérables, il y a la question de droits dans tous les domaines surtout en matière de dignité humaine, la sécurité devant la montée des violences surtout envers les femmes, d'accès aux services sociaux de base, de participation en tant que citoyen à part entière à la vie politique et l'accès aux opportunités économiques pour sortir du cercle de la pauvreté dans ses multiples dimensions. Ces groupes adaptent quotidiennement leurs stratégies de survie économiques et de contournement des obstacles pour accéder à certains services vitaux et cherchent par tous les moyens pour échapper à toutes les formes de violences surtout les femmes et les jeunes qui sont les plus exposés.

281. Les besoins des groupes vulnérables sont multiformes : i) besoins liés aux facteurs de production et d'emplois décents, iii) besoins alimentaire, nutritionnels et de protection et iv) besoins de protection civile par rapport à toutes les formes de violences subies. Des analyses réalisées dans le cadre de ce BCP, trois groupes sociaux les plus défavorisés subissant le plus de violences et de privations de leurs droits les plus élémentaires sont :

- Le premier groupe social est constitué par les femmes car elles subissent toutes les formes de violences visibles et invisibles, classant le Mali au 158^{ème} rang sur 160 pays⁵⁶ en matière d'égalité liée au genre et aux différentes formes d'injustices ; les privations les plus importantes montrent que les femmes maliennes sont non seulement insuffisamment protégées par l'arsenal juridique existant mais aussi que leur droit à la dignité dans l'accès aux opportunités économiques et au foncier n'est pas au même niveau que les hommes. A ces privations s'ajoutent les violences basées sur le genre auxquelles les femmes et les filles sont livrées surtout au Centre et au Nord du pays. Elles n'ont ni les moyens ni les capacités de se défendre dans les cas de violences sexuelles et injustices subies en l'absence d'un système judiciaire impartiale et efficace. Leur faible niveau d'éducation et de formation impacte sur leur niveau de participation à la création de richesse, à la vie sociale et politique.
- Le deuxième groupe social le plus défavorisé est constitué par les enfants (0 à 16 ans) fortement touchés par la malnutrition et les risques de mortalité, subissant de multiples privations multidimensionnelles (Protection de l'enfant, eau, assainissement et logement). L'indice des droits des enfants⁵⁷ de 2021 classe le Mali au 160^{ème} rang au niveau de l'indice global. Les deux types de droits des enfants où le Mali accuse plus de retard sont les droits à la vie (174^{ème} rang) et l'éducation (169^{ème} rang). L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle infantile est de 41,3% en 2020 au plan national mais elle est à 65,5 % en milieu rural, avec le plus fort taux à Gao (83 %). L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle infantile est de 40,57% en 2015 au plan national mais elle est à 65,5 % en milieu rural, avec le plus fort taux à Gao (83 %). Les plus jeunes subissent non seulement les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement mais ils payent le prix de la malnutrition et les difficultés d'accès aux besoins alimentaires, compte de la pauvreté des parents. Les enfants les plus âgés quittent très tôt l'école et travaillent dans le secteur informel et l'orpaillage.

⁵⁶ Rapport mondial sur le développement humain - 2020

⁵⁷ Rapport "the KidsRights Index 2021 : L'indice KidsRights est un indice mondial publié annuellement et classe le pays selon le niveau d'adhésion et de mise en œuvre des droits des enfants selon cinq types de droits (1. Droit à la vie, 2. Droit à la santé, 3. Droit à l'éducation, 4. Droit à la protection et 5. Environnement favorable pour l'enfant).

- Le troisième groupe social le plus vulnérable comprend toutes les personnes vivant dans l'extrême pauvreté et les jeunes au chômage. En effet, la profondeur de la pauvreté qui est l'expression des dépenses par tête des pauvres par rapport au seuil de pauvreté est 13,6 % évoluant entre 0,2 % à Bamako à 24,9 % à Sikasso. En dehors de Sikasso les régions qui enregistrent des taux dépassant les 10 % sont Mopti (17,6 %), Ségou (15,7 %), Koulikoro (15,1%) et Gao (11,2%). Les personnes les plus touchées sont les agriculteurs, les apprentis/aides familiaux et les chômeurs. Au sein de ce groupe se trouvent également les personnes déplacées internes (370 548 PDI⁵⁸ au 30/04/2022). Cette pauvreté a des répercussions directes sur les capacités des ménages très pauvres et pauvres à garantir les meilleures de l'avenir de leurs enfants et leurs stratégies de survie dans la mesure où les deux tiers de leurs revenus monétaires sont consacrés à l'alimentation.

Personnes laissées pour compte selon les quatre dimensions des ODD	
<p style="text-align: center;"><u>Dimension économique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Jeunes chômeurs Jeunes diplômés Les femmes surtout rurales Populations vivant dans l'extrême pauvreté Femmes dans le secteur informel Populations enclavées Agriculteurs et éleveurs 	<p style="text-align: center;"><u>Dimension Sociale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Enfants déscolarisés et non scolarisés Enfants en bas âges touchés par la pauvreté multidimensionnelle Jeunes filles et femmes victimes de violences Femmes victimes de violences basées sur le genre Populations touchées par la malnutrition Populations touchées par l'insécurité alimentaire Jeunes filles excisées Personnes vivant avec le Handicap Handicapés Malades du VIH/Sida Enfants de la rue Populations déplacées Réfugiés
<p style="text-align: center;"><u>Dimension Gouvernance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Personnes touchées par les violations des droits de l'homme Personnes privées de liberté Femmes subissant les violences conjugales Populations des Zones Centre et Nord touchées par l'insécurité Personnes ayant un accès difficile aux services de la justice Personnes déplacées Réfugiés 	<p style="text-align: center;"><u>Dimension environnementale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Agriculteurs Éleveurs Communautés des aires protégées Populations vivant dans les zones très arides Populations connaissant des conditions d'hygiène et de cadre de vie précaire dans les villes Populations travaillant dans les mines d'or

VI. PERSPECTIVES TRANSFRONTALIÈRES ET RÉGIONALES DU SAHEL

6.1 Milieu naturel sous contraintes et marqué par un développement humain très faible

282. Le Sahel, qui a incontestablement une longue histoire culturelle et un riche patrimoine culturel reconnu mondialement, est engagé depuis plusieurs années dans un processus de mutation économique,

⁵⁸ DTM - avril 2022

sociale et environnementale sans précédent, compte tenu de crises récurrentes liées à de multiples facteurs dont les plus dominants sont les crises alimentaires, la précarité croissante des populations, l'impact du manque d'efficacité du mode des gouvernances nationales, les inégalités régionales à l'intérieur de chaque pays, la prolifération des groupes armés liés à l'extrémisme religieux ainsi que les enjeux géostratégiques de toute la zone du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

283. Le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, noyau central de l'espace sahélien, partagent le même environnement fragile, la même diversité ethnique, le même climat semi-aride, la même économie de subsistance basée sur le pastoralisme, la culture intensive et l'exploitation de certaines ressources naturelles. L'enclavement, limitant les échanges commerciaux, et le faible développement du réseau routier sert de zone de transit à plusieurs flux migratoires, et depuis les vingt dernières années est utilisé de plus en plus comme base arrière par plusieurs GANes et trafiquants d'armes et de drogue.

Les trajectoires de développement du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad se distinguent par la fragilité de leurs institutions étatiques et les très faibles niveaux de développement humain, plaçant ces pays parmi les plus faibles, avec des IDH compris entre 0,452 pour le Niger et 0,398 pour le Tchad en 2019. Information sur les différents ateliers planifiés pour octobre et novembre.

- Point d'information sur la prise en charge des participants au sommet sur l'Éducation.

284. - **Autres points divers** Au cours de la période 2010-2017, certains pays comme le Burkina Faso, le Niger et le Tchad ont connu une dynamique de gains en matière de développement humain avec des taux de croissance annuels moyens de l'IDH de 1,76 % pour le Burkina Faso, 1,54 % pour le Niger et 1,22 % pour le Tchad. En revanche, le Mali a connu un faible taux de croissance de l'IDH sur les huit dernières années, de 0,81 % contre une moyenne de 2,72 % entre 2000-2010 et 2,92 entre 1990-2000. L'IDH du Mali en 2019 est de 0,434.

285. L'ensemble des cinq pays sahéliens font face à une forte prévalence de la pauvreté. Plus de 4 personnes sur 10 en moyenne dans les pays du Sahel (UNISS, Progress Report 2021) vivent dans l'extrême et font face à l'extrémisme violent, un faible niveau de développement humain, l'escalade des conflits et les conséquences sévères des changements climatiques entre autres. Les femmes et les jeunes dont la majorité est touchée par le chômage et les de jeunes et de femmes sans emplois ou en emplois précaires, et les pays du Sahel représentent le bas de l'indice de développement humain. Le PIB par habitant dans la zone est autour de 800 \$ variant entre 378 \$ pour le Niger et 1137 \$ pour la Mauritanie. Les dynamiques démographiques, avec des taux de croissance démographique se situant au-dessus de 3 % et dont 60 % de la population a moins de 20 ans, ont créé une pression continue sur les ressources naturelles et les services sociaux mettant les Etats devant plusieurs défis à relever.

Le Mali est un important carrefour migratoire en Afrique de l'Ouest, étant à la fois un pays d'origine, de transit et de destination pour des milliers de migrants. La position géographique du Mali et ses frontières perméables qu'elle partage avec sept pays, combinées à son histoire, placent le pays au centre des différentes dynamiques des flux migratoires. En 2020, l'UNDESA a enregistré plus de 485 000 migrants vivant au Mali, dont 85% sont des ressortissants de la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre et plus de 1,3 Maliens vivant à l'étranger, la grande majorité de 90% vivant dans un autre pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces chiffres soulignent la pertinence de la migration intra-africaine pour le contexte malien. En 2021, près de 391 000 flux de migrants (dont 54% de flux entrants et 46% de flux sortants) ont été observés aux points de suivi des flux soit environ en moyenne près de 1000 migrants par jour. La majorité des migrants sont des hommes (87%) ; les femmes représentent 13%. Plus de dix nationalités sont concernées par les flux migratoires dont une grande majorité est issue des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Indicateurs caractéristiques de chacun des cinq pays sahéliens en 2019

							IDH	
--	--	--	--	--	--	--	------------	--

Pays	Population 2019(en millions)	Population 2030 (en millions)	Croissance annuelle démographique	Indice inégalité Genre 2019	Espérance de vie 2019	PIB/tête (\$) 2019	Valeur IDH 2019	Croissance annuelle moyenne IDH 2010-2017	Taux Pauvreté Monétaire 2018
Burkina Faso	20,3	29,1	3,2 %	0,594	61,5	786,8	0,452	1,76 %	41,4%
Mali	19,7	29,5	3,6 %	0,671	59,3	879,0	0,434	0,81 %	43,8 %
Mauritanie	4,5	6,1	2,3 %	0,634	64,9	1679,4	0,546	0,95 %	31,3%
Niger	23,3	33,3	3,9 %	0,642	62,4	378	0,394	1,54 %	40,8%
Tchad	15,9	22b,4	3,5 %	0,70	54,2	709,5	0,404	1,22 %	42,3%

Source : PNUD : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2020 et Données Banque Mondiale 2020

6.2 Faiblesse du mode de gouvernance dans les pays du Sahel

286. Le Sahel est une zone de grande fragilité naturelle due à plusieurs causes, à la fois naturelles, structurelles, conjoncturelles et humaines⁵⁹. Au cours de ces trente dernières années, avec l'accélération du mouvement de mondialisation de l'économie, la faiblesse des gouvernances nationales et l'émergence de réseaux de trafiquants et de GANEs, le Sahel est devenu un espace d'enjeux économiques, sécuritaires, géopolitiques et géostratégiques majeur. La prolifération des GANEs et des filières de trafics d'armes, de drogue et de marchandises a aggravé les tensions sécuritaires et les mouvements des populations. Les faiblesses en matière de gouvernance au niveau des pays sahéliens laissent pratiquement libre cours aux jeux des facteurs naturels dont les effets destructeurs se poursuivent ainsi qu'aux jeux des alliances qui se font et se défont au gré des circonstances et selon les intérêts des pouvoirs en place, des groupes armés et des réseaux d'influence au niveau des communautés.

287. Sur le plan politique, les progrès démocratiques ont été inégaux dans la région du Sahel en 2021. Plusieurs pays font face à des crises politiques issues de troubles post-électorales qui ont conduit à des coups d'état en Guinée, les processus de transition en cours au Tchad, au Burkina Faso et au Mali qui ont été sérieusement affectées par des crises internes notamment sur les plans sécuritaire et humanitaire. L'absence de mécanisme formel de dialogue politique entre le gouvernement et l'opposition qui a donné lieu à des troubles sociaux notamment au Niger, au Sénégal et en Guinée-Bissau.

288. Les performances de la gouvernance dans les cinq pays selon les composantes de l'indice de Gouvernance de Mo Ibrahim en Afrique pour la période 2010-2019 indiquent la dégradation des situations nationales en matière de sécurité, participation et droits humains. Les questions sécuritaires sont liées aux situations dans la région du Liptako-Gourma avec de nets reculs dans la sécurité des personnes et le maintien des populations dans leurs villages. Les deux pays qui connaissent des reculs en matière de sécurité sont le Mali (-7,9) et le Niger (-0,4). Les données relatives à l'indice de participation démocratique et droits de l'homme sont très préoccupantes avec des reculs dans tous les pays exceptés au Tchad (+2,1). L'indice des États fragiles compilé par le Fonds pour la paix est utile pour comprendre les progrès réalisés dans les contextes fragiles. L'indice mesure la fragilité à l'aide de 12 indicateurs de risque de conflit. De 2016 à 2020, l'indice donne une image d'amélioration globale de la fragilité dans 8 des 10 pays de l'UNISS, à l'exception du Mali et du Cameroun. À l'échelle de la région, la fragilité a diminué de 3,17 points. Toutefois, entre 2019 et 2020, l'état global de fragilité a diminué pour les dix pays de l'UNISS.

⁵⁹ PNUD : Sur le chemin de l'extrémisme en Afrique, moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs, New York 2016.

Performances de la gouvernance selon les composantes de l'Indice Ibrahim en Afrique Evolution en pourcentage au cours de la période 2010-2019

Pays	Gouvernance Globale	Sécurité et Etat de droit	Participation et Droits de l'Homme
Burkina Faso	+1,0	+0,7	-3,5
Mali	-2,5	-7,9	-7,6
Mauritanie	+2,0	+6,7	-2,1
Niger	+0,4	-0,4	-7,2
Tchad	+3,7	+6,5	+2,1

^[1] PNUD : Sur le chemin de l'extrémisme en Afrique, moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs, New York 2016.

289. La plupart de ces pays, malgré l'élaboration des visions prospectives au cours des dernières décennies, sont gouvernés dans des contextes de contraintes budgétaires, d'agendas politiques internes, d'urgences en raison des mécontentements, des soulèvements de militaires mal payés, des rébellions, des conflits communautaires, du contrôle de la gestion des territoires face au développement des trafiquants et des GANes, etc. Dans l'ensemble des pays, les sociétés civiles ne sont pas suffisamment bien organisées et outillées pour assurer assez efficacement leurs missions d'amélioration de l'efficacité de leur gouvernance, de la prévention et de la gestion de certains conflits locaux. Le manque de dialogue social et de développement des activités culturelles et artistiques mettant en valeur le patrimoine culturel de chaque pays a créé un terrain propice au développement des valeurs les plus conservatrices de l'islam et à son instrumentalisation politique. Dans ce contexte mouvant, les dirigeants mettent plus en avant la gouvernance à court terme que la gestion prospective et programmatique centrée sur les problèmes structurels des pays. Le maintien de telles gouvernances n'offre pas un champ social et politique suffisamment préparé et ouvert aux populations en particulier aux jeunes et aux femmes pour qu'elles s'insèrent dans de réelles dynamiques économiques, sociales et politiques porteuses d'effets sur la réduction de la vulnérabilité des populations, la consolidation de la cohésion sociale et leur participation aux efforts de développement.

6.3 Sahel, espace de convoitises, d'enjeux géostratégiques et de conflits à répétition

290. Le Sahel est, avant tout, un vaste espace riche en potentialités agro-pastorales et en ressources naturelles variées (pétrole, gaz, uranium, or, etc.). Ensuite, il offre des opportunités d'investissement et de formation de sa jeunesse en quête d'emplois stables dans les différents pays. Le potentiel et l'exploitation des ressources minières et pétrolières dans le Sahel suscitent la convoitise de plusieurs firmes privées et de puissances étrangères. Les exploitations des mines d'or au Mali et au Burkina Faso d'une part et, d'autre part de l'Uranium au Niger en sont l'illustration de la dimension géostratégique.

291. L'intensification des actions des GANes et indépendantistes suite à la chute du régime libyen en 2011, a entraîné le reflux de militants Touaregs qui avaient été accueillis en Libye dans les années 90 et la circulation des armes qui ont été récupérées par divers groupes (milices, GANE, contrebandiers, militaires, etc.) dans des stocks d'armement libyens. L'extrémisme violent affecte aujourd'hui toute la zone saharienne et d'autres régions de l'Afrique. Selon le rapport du PNUD sur « Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique » de 2016, environ 33 000 personnes ont perdu la vie à cause de l'extrémisme violent en Afrique au cours de ces dernières années.

292. La concentration de plusieurs GANE et de trafiquants est liée à la facilité de mobilité dans cette zone, aux jeux des multiples alliances entre les différents groupes et à la faiblesse des institutions étatiques. La fragilité des Etats, liée à l'absence d'une vision prospective de la gouvernance nationale et locale dans un cadre prenant en compte les questions des inégalités territoriales, des vulnérabilités socio-économiques des pays et de la responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion de leurs affaires locales, est la source de l'instabilité pour tous les peuples de la zone.

293. Le conflit, l'insécurité et le climat d'incertitude qui règne dans les zones rurales lentement dégradées par le changement climatique, les destructions et l'interruption des services sociaux ont créé d'importants besoins d'assistance. Les besoins humanitaires sont exacerbés par l'extrême violence des GANE, les tensions inter et intra-communautaires, le changement climatique, et par la faible capacité de l'Etat dans certaines localités à assurer la bonne gouvernance, la sécurité et l'Etat de droit.

294. Si les conflits communautaires, notamment entre agriculteurs et éleveurs, sont présents au Sahel depuis des siècles, la prolifération des armes et l'implication des élites politiques et des groupes armés ont rendu les conflits communautaires plus violents et meurtriers ces dernières années, notamment au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigeria.

295. Près de 6 millions de Sahéliens sont actuellement déplacés par les conflits, et des centaines de milliers cherchent un abri en dehors de leur pays d'origine. Les dix pays du Sahel accueillent près d'un million de réfugiés. Lors de l'opération de collecte et de mise à jour des données sur les déplacements internes tirées de la Matrix des Flux de Déplacement (Rapport DTM), menée en avril 2022, un total de 370 548 PDI a été identifié. Le nombre de PDIs est en effet passé de 350 110 personnes en décembre 2021 (rapport DTM de décembre 2021) à 370 548 en avril 2022, soit une hausse d'environ 6%. De plus, les déplacements forcés continueront d'augmenter au Sahel, passant d'environ 7 millions en 2020 à 9,4 millions à la fin de 2023. Il est à constater que cette augmentation est fortement liée aux tendances des conflits.

296. La COVID-19 a eu un impact significatif sur les communautés déjà lourdement affectées par les conflits et les urgences. La fermeture des marchés, les quarantaines et les couvre-feux pendant plusieurs mois ont profondément affecté les moyens de subsistance, les mouvements pastoraux traditionnels et l'accès à la nourriture pour les plus vulnérables. L'accès des enfants aux programmes d'alimentation scolaire a été restreint.

Selon l'analyse sur les besoins humanitaires 2022 d'OCHA, plus de 30 millions de Sahéliens, dont la plupart sont des femmes et des enfants, auront besoin d'une assistance et d'une protection vitales en 2022, soit une augmentation de près de deux millions par rapport à 2021. Au Mali le nombre de personnes ayant besoin d'assistance est estimé à 7.5M. Le Burkina Faso, le Cameroun (Extrême-Nord), le Tchad, le Mali, le Niger et le Nigeria (Nord-Est) ont élaboré des plans d'intervention pour 2022, qui nécessitent un total de 3,8 milliards de dollars US. Pour intensifier les opérations d'aide, la coordination, des ressources adéquates et une réponse fondée sur des principes sont tous essentiels.

297. Pour la période entre juin et août 2022 plus de 18,6 millions de personnes devraient connaître une insécurité alimentaire grave, dont 2,1 millions de personnes connaissant des niveaux d'urgence d'insécurité alimentaire.

Les conséquences liées à la violence en période de conflit impactent le système éducatif et sont la conséquence d'une situation où un grand nombre d'enfants connaissent des abus sur leurs droits à l'éducation et à la protection. Dans la région du Sahel 7900 écoles sont fermées et représentent une augmentation de 56 % depuis 2021. Les enfants réfugiés et déplacés deviennent de plus en plus vulnérables à l'exploitation et aux abus risquent d'être encore exacerbés par l'impact socio-économique de la situation de pandémie de COVID-19 et du changement climatique

298. **OCHA Communiqué de presse sur la crise au SAHEL 2022**

6.4 Poids de la croissance démographique, les crises alimentaires récurrentes et l'impact du changement climatique

299. Les lourds défis de développement du Sahel renvoyant à certains facteurs structurels comme la faible productivité agricole, le très faible niveau de développement humain et les crises sécuritaires sont aggravés par l'accroissement naturel exceptionnel de la population. Depuis plusieurs décennies, les pays sahéliens connaissent de forts taux de croissance démographique, en moyenne 3 %, avec des taux se situant

entre 2.3% pour la Maurétanie à 3.9% pour le Niger. Par ailleurs, le Sahel abrite l'une des populations les plus jeunes du monde, puisque 64,5 % de la population a moins de 25 ans.

300. La baisse spectaculaire de la mortalité infantile enregistrés ces dernières années, n'a, toutefois, pas été suivie par une baisse de la fécondité. Le nombre moyen d'enfants par femme (Indice Synthétique de Fécondité, ISF) est très élevé. L'indice est en moyenne de 5 enfants par femme selon les dernières enquêtes démographiques (EDS)< ; cela montre bien que la transition de la fécondité est encore loin d'être engagée. Pour certains pays comme le Burkina Faso (6,0), le Niger (6,7) et le Mali (6,3), la transition de la fécondité paraît compromise si cette tendance se maintenait.

301. Ces niveaux élevés de fécondité, notamment au Niger et au Mali, s'expliquent par (ii) les préférences pour des familles nombreuses, (ii) la très faible utilisation des moyens contraceptifs, (iii) l'entrée précoce des adolescents et jeunes dans la fécondité et une sortie tardive, dans un contexte de faible accès des adolescents et des jeunes aux informations et services de Santé et de Droits Reproductifs. Cette croissance démographique élevée accroît aussi le taux de dépendance économique, réduit les opportunités d'emploi surtout en faveur des jeunes et accroît la crise alimentaire dans un contexte de fort changement climatique.

302. Les projections de la population totale au Sahel atteignant 455 millions en 2030 et 712 millions en 2050 pourraient exercer une pression supplémentaire sur les défis dont les pays du Sahel se voient confrontés. Le plus fort accroissement attendu concerne le Niger avec une population de 72,2 millions en 2050 soit un peu plus de 6 fois celle de 2000. En 2050, tous les pays sahéliens en question doubleront leur population à l'exception du Niger qui verra sa population tripler. Ces pays sont appelés au cours des prochaines années, à créer les meilleures conditions pour assurer l'avenir des générations futures à travers des politiques publiques plus audacieuses combinant la formation du capital humain, la création d'emplois surtout pour les jeunes et les femmes dans le secteur moderne, la mise en place des programmes pluriannuels ciblés et la repositionnement/Relance de la Planification familiale pour capter les bénéfices du dividende démographique dans toute la région saharienne ainsi que la sécurisation des territoires nationaux afin de créer un environnement propice au développement.

Population des cinq pays sahéliens entre 1950 et 2050 (en millions d'habitants)

Pays	1950	2000	2022	2050
Burkina Faso	4,3	11,6	22,1	42,8
Mali	4,7	11,0	21,5	45,4
Mauritanie	0,7	2,7	4,9	8,0
Niger	2,6	11,2	26,2	72,2
Tchad	2,5	8,3	17,6	35,1
Total	14,8	44,8	92,3	203,5

Nations Unies : Projections de la population mondiale

L'accroissement très rapide de la population a aggravé la situation de l'insécurité alimentaire et la pression sur les ressources naturelles. Au Sahel, l'insécurité alimentaire recouvre deux phénomènes étroitement liés : le premier est structurel (lié principalement au caractère massif de la pauvreté) et le second est conjoncturel (aléas climatiques, sécheresse, etc.). Les crises alimentaires successives des années 2005, 2008, 2010 et 2011 illustrent bien la vulnérabilité chronique aux côtés des causes conjoncturelles. Le principal déterminant de l'insécurité alimentaire au Sahel est la soumission de l'agriculture extensive aux conditions aléatoires de production pour plus de 90 % des ruraux qui exploitent des terres soumises au processus de désertification. La pression des populations, exprimée en habitants par km² de terre arable, a plus que doublé au Sahel ces cinquante dernières années. Cette situation a eu des répercussions directes sur le niveau de sécurité alimentaire et la sous-alimentation.

La dynamique démographique et l'utilisation des ressources naturelles jouent également un rôle clé dans le lien entre le climat et les conflits. Une projection importante à cet égard est la diminution de la disponibilité de l'eau par habitant d'ici 2080 par rapport à 2000, si l'on tient compte de l'évolution démographique.

303. Selon le Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations vulnérables au Sahel et en Afrique de l'Ouest, des actions de résilience doivent être mises en œuvre dans le cadre de l'insécurité alimentaire (phase sous pression et pire) soit 4 895 547 de personnes soit 23,84% de la population malienne.

304. En 2020, environ 14,4 millions de personnes étaient menacées d'insécurité alimentaire au Burkina Faso (3,5 m), au Mali (7,1 m) et au Niger (3,8 m), un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2012 et deux fois plus que l'année précédente. La dépendance à l'égard de l'élevage et de l'agriculture rend une population d'environ 50 millions de personnes au Sahel très vulnérable aux impacts du changement climatique. Les preuves suggèrent également que les conditions environnementales dégradées ont affecté la migration nord-sud et rurale-urbaine, en particulier au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

305.

306. Face à cette situation, un début de prise de conscience collective commence à se manifester au niveau des pays sahéliens pour traiter la question du changement climatique et de l'insécurité alimentaire, non pas comme une dimension environnementale et humanitaire mais comme une problématique centrale de développement nécessitant des approches intégrées du développement rural et du mode de gestion des villes intégrant les fondamentaux de la durabilité et de l'inclusivité. Plusieurs initiatives et dispositifs sous-régionaux (CILSS) ont été mis en place pour développer les capacités de prévention, de gestion commune des crises et de mise en place des stratégies d'adaptation au changement climatique. Parmi ces initiatives, il y a lieu de signaler celles d'AGIR/SS qui ont doté chaque pays du Sahel des documents programmatiques de priorités en matière de résilience. Par ailleurs, l'initiative de la Grande Muraille Verte a pour objectif de restaurer 100 millions d'hectares de terres actuellement dégradées, de séquestrer 250 millions de tonnes de carbone et de créer 10 millions d'emplois. Elle contribuerait de manière significative à la réalisation des ODD pour la région et soutiendrait la résilience de la région. Pourtant, d'importants défis sont à relever en ce qui concerne la coordination, le financement et la mise en œuvre de l'initiative. En 2020, seulement 4% des terres ont été restaurées et il n'existe pas de plateforme de coordination au niveau sous-régional.

307. L'indice de vulnérabilité physique au changement climatique (PVCCI) classe les pays sahéliens comme les plus vulnérables au changement climatique, bien au-dessus des autres pays africains et de la plupart des autres États les moins avancés, et prévoit une augmentation des températures 1,5 fois supérieure à la moyenne mondiale dans les années à venir. Il est clair que le changement climatique continuera à avoir un impact sur les moyens de subsistance qui dépendent de l'agriculture et, en fin de compte, sur la sécurité alimentaire.

Les réponses du gouvernement du Mali face aux changements climatiques sont multiformes et multidimensionnelles. Parmi lesquelles :

- La signature/ratification des Conventions internationales et des Accords Multilatéraux sur l'Environnement
- L'existence d'une politique nationale sur les changements climatiques
- L'élaboration et l'adoption plusieurs documents stratégiques visant à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe au nombre desquels : (i) la Politique sur les Changements Climatiques 2015, (ii) la Stratégie Nationale Changements Climatiques 2015, (iii) la Politique Nationale de Protection de l'Environnement 2019, (iv) la Contribution Déterminée au niveau National 2015, révisée en 2021 (v) la Communication Nationale 2017.
- La création du Fonds Climat, un mécanisme innovant et opérationnel capable d'attirer et de combiner les financements en provenance des secteurs publics, privés, des sources bilatérales et multilatérales

Dans le cadre de la recherche de solutions aux multiples défis environnementaux, sécuritaires, sanitaires, alimentaires et économiques et au regard de l'état de forte dégradation des écosystèmes, le Système des

Nations Unies, à travers son projet de Stratégie Intégrée du Système des Nations Unies pour les pays du Sahel (UNISS) mis en œuvre par l'UNESCO, a invité le Gouvernement du Mali, à travers le MEADD, à soumettre des projets/programmes qui prennent en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD). Dans ce cadre deux documents de projet ont été élaborés. Le Premier document de projet porte sur la résilience des populations vulnérables aux changements climatiques par l'utilisation des techniques de gestion durable des terres dans le Delta central. Le deuxième document de projet est intitulé la résilience des populations vulnérables aux changements climatiques par la gestion des ressources en eau dans le Sahel occidental au Mali. Les deux projets, d'une valeur de plus de cent trente (130) milliards de francs Cfa seront présentés très prochainement aux Bailleurs de Fonds de notre pays par le Coordinateur Résident du Système des Nations Unies au Mali lors d'une Table Ronde pour leur financement.

Dans le même contexte le bureau de l'UNESCO a sollicité le financement de 9 projets dans 10 régions auprès du fonds climat Mali pour un montant de 8 578 469 de dollars US, soit environ de 4 289 234 730 F CFA.
308.

VII. PAYSAGE DE FINANCEMENT DES ODD ET OPPORTUNITES DE PARTENARIATS

7.1 Situation et perspectives de financement des ODD

309. La mise en œuvre des nouvelles politiques publiques au Mali dans le cadre du CREDD 2019-2023 et l'inscription des cibles des ODD dans les différents référentiels de développement à l'horizon 2030 exigera une prévisibilité des financements requis dans le cadre d'un système de planification et de programmation basé sur la gestion axée sur des résultats. Le contexte national et sous-régional du Sahel du Mali, dominé par des conflits récurrents et un activisme d'extrémistes religieux en connexion directe ou indirecte avec des narco trafiquants, pèse plus lourdement sur le financement du développement avec cette problématique particulière aux pays en crise qui exige des dépenses importantes en matière de défense et de sécurité au détriment des priorités de relèvement du développement économique et du capital humain. Compte tenu de ces contraintes, le Mali doit avoir une stratégie de financement de son développement pour faire face aux besoins de contrôle de son territoire, de renforcement de ses capacités de sécurité, de relèvement socio-économique, de consolidation de la paix dans le cadre de l'Accord de 2015 et de la diversification de son économie ainsi que de l'accélération de la l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Ainsi, le Mali est appelé à réfléchir sur un ensemble d'instruments et de leviers de financement couvrant d'une part les ressources internes et externes et d'autre part les options de partenariats à développer avec le secteur privé et la société civile. En attendant que le Mali élabore son Cadre de Financement National Intégré, dans le but de développer des programmes de mobilisation des ressources sur plusieurs années et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, ces lignes d'action peuvent être indiquées sur la base d'une analyse respective des ressources et des dépenses publiques.

310. Le financement de l'investissement public au Mali au cours de la période 2004-2017, à travers le Budget Spécial d'Investissement (BSI) a été assuré à environ 50 % par des financements extérieurs. En termes d'évolution, cette source de financement a baissé de 9%, passant de 142 milliards de francs CFA en 2004 à 129 milliards de francs CFA en 2015, au profit des financements intérieurs. Le financement intérieur s'accroît continuellement à la seule exception de 2012 ; année de l'éclatement de la crise politico-sécuritaire où les deux sources de financement se sont effondrées. Il aura globalement augmenté de 95%, passant de 67 milliards de francs CFA en 2004 à 131 milliards de francs CFA en 2015. Malgré les effets de la crise de 2012, les recettes fiscales ont connu une progression significative, passant de 783,92 à 1 188,61 milliards FCFA entre 2011 et 2015, soit une augmentation de 51,6%.

311. Sur la période 1980-2016, les recettes fiscales sont passées de 36 milliards de francs CFA à 1070 milliards de francs CFA soit une croissance annuelle moyenne de 9,8%. Le taux de pression fiscale est passé

de 7,6% en 1980 à 14,8% en 2016. Au cours de la période 2013-2018, la situation a évolué très positivement dès 2013 avec un taux de pression fiscale de 12,3 % pour se situer autour de 15 % jusqu'à 2017. Toutefois et compte tenu du contexte national de l'élection présidentielle de 2018 et des agendas des prochaines élections (législatives et locales) ainsi que du retard pris pour l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord de 2015 et de l'importance de la corruption, l'année 2018 a été marquée par la chute du taux de pression fiscale se situant entre 13 et 14 % selon les estimations datant de février 2019.

312. S'agissant des ressources extérieures, certains progrès ont été notés en matière d'enregistrement des flux d'aide, avec l'établissement par le Secrétariat à l'harmonisation de l'aide (SHA), d'un Cadre de Ressources à Moyen Terme (prévisions triennales).

313. Les faiblesses des ressources intérieures et les instabilités institutionnelles de ces dernières années montrent clairement la fragilité du mode de gouvernance du Mali qui a du mal à opérer des changements significatifs durables dans la lutte contre la corruption et l'instauration de règles de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Parmi les problèmes et faiblesses constatés, il y a :

- Le poids des exonérations fiscales, qui ont représenté autour de 3 % du PIB entre 2013 et 2016, la fraude et la corruption variant entre 1,5 % et 2,8 % du PIB selon les années ;
- Une difficulté récurrente à élargir l'assiette fiscale et à mettre en œuvre un système de recouvrement efficace, et, consécutivement, un taux de pression fiscale qui est non seulement instable mais demeure très en deçà de la norme communautaire de l'UMEOA ;
- La gestion encore inadéquate des exonérations fiscales et douanières et les difficultés rencontrées dans l'évaluation annuelle des dépenses fiscales ;
- Un niveau encore insuffisant de développement et d'interconnexion des différents systèmes d'information pour garantir la fiabilité des données fiscales individuelles ;
- Une évolution limitée dans la mise en œuvre de la fiscalité locale (taxe foncière, TDR, etc.) liée à des capacités et à un cadre institutionnel toujours non adéquats pour une mobilisation soutenue ;
- Le développement des économies sous-terraines échappant à toute forme d'imposition.

314. Au niveau du financement de l'économie par le système bancaire et le marché financier, le Mali accuse un faible niveau de bancarisation autour de 15 % en 2015 et les banques ne prennent pas trop de risques pour accompagner les projets d'investissement du secteur privé. La microfinance, outil de financement alternatif surtout pour les populations pauvres, connaît une dynamique de développement inégalitaire selon les régions. En 2016, avec ses 126 sociétés financières décentralisées (SFD) dont 70 mutualistes et 56 non mutualistes, les structures financières décentralisées du Mali ont mobilisé 68,5 milliards de FCFA et octroyé 93,7 milliards de FCFA de crédits. Avec 5 % des crédits à l'économie, la contribution de la microfinance reste très modeste. La faiblesse de développement des banques, de l'épargne intérieure et du marché financier limite les capacités de financement de l'économie malienne. La faiblesse du taux d'épargne s'explique principalement par de nombreux facteurs parmi lesquels le bas niveau des revenus et le niveau élevé du ratio d'inactifs par rapport aux actifs.

315. La mobilisation des ressources extérieures constitue un levier très important pour créer les conditions de mise en œuvre des stratégies et politiques de développement. Principalement, trois sources de financement sont à distinguer : i) les transferts de la diaspora malienne, ii) les IDE et iii) l'Aide Publique au Développement.

316. Les flux financiers provenant de la diaspora malienne représentent une source importante de financement de l'économie malienne, 6,3 % du PIB en 2016 soit 803 millions \$60 constituant deux fois et demi le volume des IDE. Entre 2007 et 2016, l'accroissement d'envois de fonds des maliens a été de 133,4 %. Ces données ne comprennent pas les fonds envoyés à travers les circuits informels. Les envois de fonds sont la preuve tangible de l'engagement des maliens vis-à-vis de leurs familles restées dans le pays ; les estimations des envois mensuels tablent entre 150 et 200. Les fonds envoyés par les maliens vivant dans les pays d'Afrique de l'Ouest et l'Europe servent principalement aux dépenses de consommation et aux

⁶⁰ FIDA : Travailleurs migrants et envois de fonds, Etude Octobre 2017

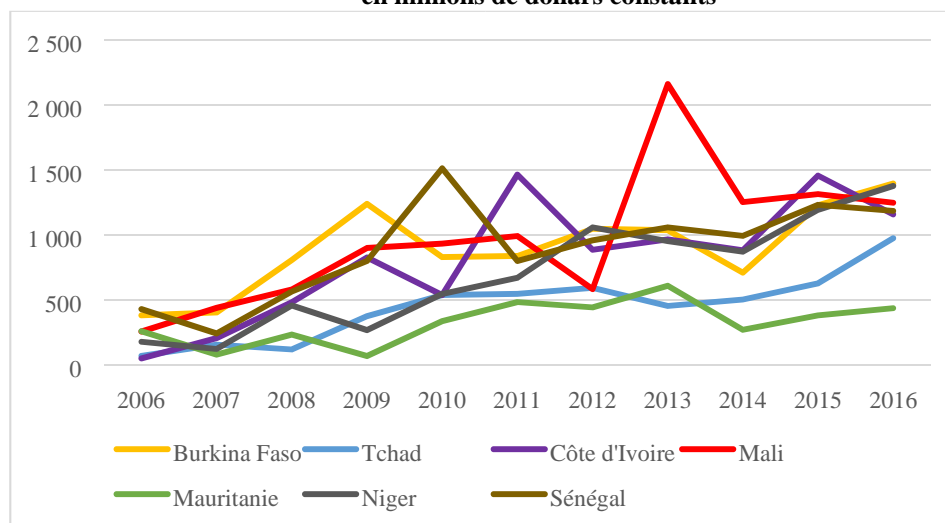
événements familiaux ; seulement 17% sont canalisés vers des investissements dans l'immobilier. Ces transferts contribuent à réduire la vulnérabilité des communautés de base surtout en milieu rural. Leur contribution au financement de l'économie est en général faible. L'Etat pourrait mieux canaliser et orienter ces fonds moyennant des mesures d'accompagnement sous forme d'incitations et de conseils plus rapprochés.

317. Le volume des IDE est très faible, compte tenu de certaines contraintes liées à l'environnement des affaires et à la situation sécuritaire du pays. Les IDE sont dirigés essentiellement vers les industries minières et leur contribution dans la diversification des activités économiques restent faibles. Le Mali est l'un des pays de l'UMEOA les moins attractifs pour les IDE. Les IDE au Mali sont passés de 556 millions \$ en 2011 à 153 millions \$ alors que dans les autres pays ils sont deux à trois fois de plus en plus importants selon les pays.

318. L'Aide Publique au Développement (APD) représentait en 2014, 10,6 % du PIB. Le volume des financements de l'APD reçus par le Mali, entre 2011-2015, est constitué par des dons à hauteur de 75 % et le reste 25 % sont des prêts. Sur une période plus longue, 2006-2016, le Mali a été l'un des plus forts des pays du Sahel bénéficiaires de l'APD ; 10 185 millions \$ reçus soit 30 % de l'ensemble des cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Pour la même période, le poids de l'APD par rapport au Revenu National Brut représente 8,1 % contre 7,1 % en moyenne pour les cinq pays sahéliens.

319. En termes de croissance annuelle moyenne des versements et des engagements constants en aide transférable, le Mali enregistre un taux de croissance de 7,3 % contre 20,9 % pour les engagements au cours de la période 2012-2016 alors qu'au cours de la période 2006-2012, ces taux respectivement de 18,6 % et de 14,7 % ; l'Aide transférable par habitant a été de 69 \$ en 2016 contre 25 \$ en 2006.

**Évolution des engagements en aide transférable sur la période 2006-2016
en millions de dollars constants**

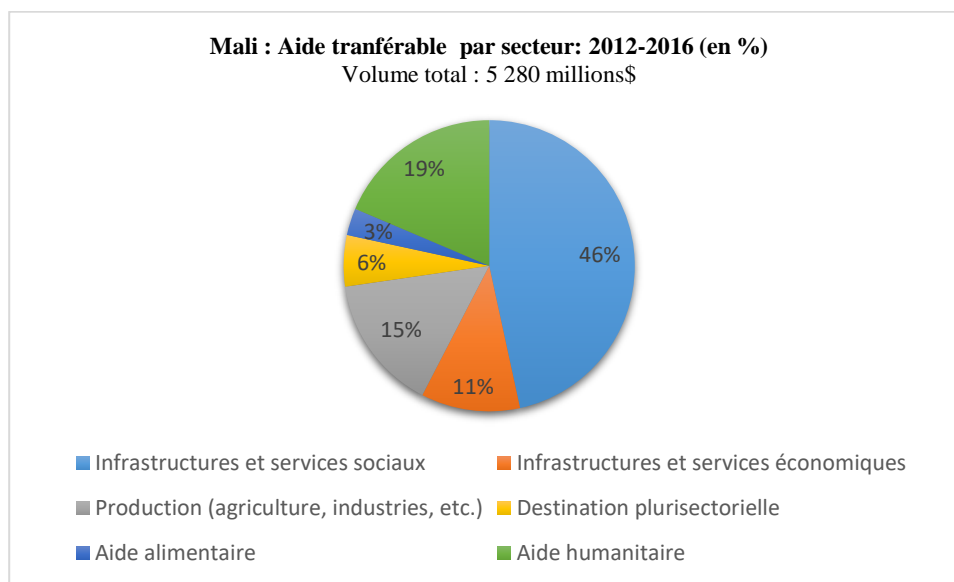


Source : FERDI : Rapport d'analyse sur les APD dans les pays du Sahel, Décembre 2018

320. Au cours de la période 2006-2016, 46 % des versements au titre de l'APD ont été canalisés vers les infrastructures et les services sociaux, suivis par les aides alimentaires et humanitaires, 22 %. Le reste des versements a financé des projets productifs (15 %), des infrastructures/services économiques (11 %) et d'autres secteurs (6 %).

321. Au niveau des secteurs sociaux (éducation et santé), les flux alloués à l'éducation représentent 6,5 % du volume de l'aide transférés au cours de la période 2012-2016, très en dessous de ceux alloués à la santé (15,9 %) et au secteur agricole (17,9 %). Plus de la moitié (54,5 %) de l'aide à l'éducation a été consacrée à l'éducation de base ; le niveau secondaire a bénéficié de 21,6 % des ressources. Cette situation

a été préjudiciable pour le maintien du niveau de développement du secteur éducatif, compte tenu de la baisse de la qualité de l'enseignement, du mouvement de déscolarisation touchant surtout les jeunes filles et de la présence de plus en plus prégnante de l'école coranique. Avec l'aggravation de la crise actuelle, le système d'allocation des ressources budgétaires de l'Etat et des partenaires devrait être plus vigilant pour rehausser la part allouée à l'éducation parce que ce secteur est un des vecteurs de changement dans plusieurs domaines et compte tenu des multiples corrélations entre d'une part l'éducation et d'autres domaines (rééducation de la pauvreté, autonomisation des jeunes filles/femmes, la maîtrise de la croissance démographique, etc.).



Source : FERDI : Rapport d'analyse sur les APD dans les pays du Sahel, Décembre 2018

322. En matière d'actions alimentaires et humanitaires, entre 2012 et 2018, les financements reçus ont tourné autour d'une moyenne annuelle de 180 millions \$ soit 49,7 % des besoins annuels moyens demandés. Les taux les plus élevés des fonds reçus par rapport aux besoins ont été enregistrés au cours des années 2012, 2013 et 2018. La plus faible mobilisation des ressources a été enregistrée en 2015, avec un taux de 35 % pour des besoins de 377 millions \$. En général, les besoins sont dominés par les aides humanitaires. Les aides alimentaires et humanitaires représentent, en moyenne annuelle depuis plusieurs années, le cinquième des aides. Elles ont tendance à baisser, avec des taux de réponses aux requêtes de plus en plus faibles passant de 71 % en 2012 à 54 % en 2018 ; les plus faibles taux enregistrés a été en 2015 (35 %). Les aides alimentaires représentent entre 3 et 5 % selon les années de l'aide totale.

Niveau de financement des requêtes de 2012 à 2018 (en millions de \$)



Source : OCHA

323. Le Contexte national de mise en œuvre des ODD au Mali est marqué par les contraintes de financement liées à la réduction des espaces budgétaires de l'Etat malien, la baisse relative de l'aide au développement et le contexte sécuritaire du pays surtout au Nord au Centre pour attirer les financements du secteur privé. Plusieurs secteurs ont vu leurs dotations budgétaires baisser de façon significative mettant en difficulté plusieurs secteurs surtout la santé, l'éducation et la justice. La part du budget de l'Etat allouée à l'éducation est passée de 17,9 % en 2013 à 13,5 % en 2017 ; au niveau de la santé cette part n'a pas évolué entre 2013 et 2017 pour se situer à 5,9 % avec toutefois une forte baisse en 2015. Pour la justice, les ressources allouées sont toujours en dessous de 1 % (0,55 % en 2014 et 0,90 en 2017). En revanche, la part allouée à la sécurité civile et militaire est de 22 % en 2017⁶¹.

324. Les flux de l'aide publique au développement vers le Mali et le Sahel d'une façon générale n'ont pas suivi la complexité du développement de la zone surtout avec la réduction des ressources allouées au développement économique et social au profit des dépenses de sécurité qui sont de plus en plus coûteuses. L'évaluation globale du coût de mise en œuvre des ODD au Mali a été à 46,8 milliards⁶² de dollars pour la période 2018-2022 soit en moyenne de 9,3 milliards de dollars par an⁶³ ; sur la base de cette moyenne annuelle, le coût global des ODD pour la période 2018-2030 serait autour de 130 milliards de dollars soit un coût annuel moyen par habitant de 530 \$. C'est dans ce contexte qu'il est urgent et crucial d'une part d'améliorer les ressources internes en agissant sur le taux de pression fiscale qui devrait atteindre au moins 18 % du PIB (Norme de l'UMEOA : ≥ 20 %) contre actuellement autour de 14 % et, d'autre part de diversifier les sources de financement externe afin de sécuriser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des cibles prioritaires des ODD.

325. Dans ce contexte difficile, le Mali, conformément aux recommandations du programme d'Actions d'Addis Abeba, devra certainement élaborer un Cadre de Financement National Intégré (CFNI) pour mieux étudier et choisir les options de financement à prendre en compte. Le potentiel inhérent à l'économie malienne peut fournir des opportunités pour développer des programmes de développement bancables pour le secteur privé et les financements multilatéraux. Parmi les secteurs porteurs, il y a les infrastructures, l'agriculture à chaînes de valeur dans toutes les régions, les énergies renouvelables et les technologies de communication. Cela passe non seulement par la poursuite du processus d'amélioration de l'environnement des affaires mais il exige nécessairement un choc dans le changement du mode de gouvernance visant le rétablissement de la sécurité, la restauration de l'autorité de l'Etat, l'efficacité des politiques publiques, le

⁶¹ IRIS : Rapport d'étude N° 6 Prospective Sahel, Mai 2018

⁶² Plan de soutien de l'ONU au Sahel 2018-2022, Nations Unies New-York, Mai 2018

⁶³ Le coût annuel moyen de mise en œuvre des ODD pour les dix pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) serait de 47,35 milliards de dollars.

développement du capital privé national, le développement des micro et petites entreprises, l'encouragement des investissements étrangers et la lutte contre la corruption. La stratégie de mobilisation des ressources au Mali devra mettre l'accent sur les points suivants :

- Améliorer et diversifier les ressources sur la base des éléments programmatiques du CREDD et des cibles prioritaires des ODD en mettant en avant la mobilisation des ressources intérieures, le développement de l'épargne intérieure, du système bancaire et de la valorisation des fonds de la diaspora malienne ;
- Intégrer et développer l'approche Nexus en vue de massifier des programmes intégrés dans les zones les plus vulnérables soumises à la conjonction de plusieurs facteurs d'instabilités sécuritaires afin de combiner des interventions multisectorielles et multi acteurs sur la base des objectifs et résultats collectifs dans les secteurs où le gouvernement et les autorités régionales/locales joueront un rôle important ;
- Renforcer le leadership national dans la conduite des politiques publiques surtout en matière de rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire, de consolidation de la paix et de création de toutes les conditions d'inclusion sociale et territoriale ;
- Améliorer le système de planification et de programmation liant les priorités du CREDD au processus de programmation budgétaire pluriannuelle (CDMT) ;
- Développer tous les outils de gestion et de suivi de l'aide publique au développement et les pratiques d'évaluation des politiques publiques.

326. Le SNU qui est appelé à élaborer une stratégie commune et unique de mobilisation des ressources sur la base d'un mapping des interventions de tous les acteurs, pourra contribuer à conforter les efforts du gouvernement en renforçant certaines capacités nationales pour mieux identifier et mobiliser certaines sources de financements innovants dans la perspective de réalisation des ODD. Plusieurs pistes de réflexion méritent d'être approfondies et élargies. Des paniers communs entre les PTF, le gouvernement et le SNU peuvent être envisagés sur des thématiques précises (enfance, santé maternelle, VIH/Sida, violence faites aux femmes, etc.) sous le leadership de certaines agences du SNU qui ont toutes les expertises requises et l'efficacité dans leur mise en œuvre. Des programmes SNU/PTF peuvent être envisagés sur des grandes problématiques géographiquement ciblées dans les domaines de la consolidation de la paix selon l'approche Nexus, la sécurité alimentaire, le financement du développement local dans le cadre de la relance du développement des régions basé sur des partenariats multi acteurs autour des ODD selon l'intensité des besoins et des priorités arrêtées. Le SNU devrait également explorer les autres guichets de financements comme :

- L'accompagnement du gouvernement à réaliser des investissements à forts impacts dans le cadre d'un système d'incitations directes et de cofinancements ;
- Les fonds verts à travers les guichets de financement en direction de l'environnement et le changement climatique que le gouvernement devra saisir pour augmenter les ressources allouées à la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification ;
- Les fonds spécialisés sur certaines thématiques urgentes dans le domaine de l'éducation, de la santé, du VIH/Sida, de l'eau et de la lutte contre la désertification ;
- Le développement de la coopération décentralisée entre les collectivités des pays développées et celles du Mali autour de programmes régionalisés sur des problématiques centrés autour des ODD les plus prioritaires selon l'intensité des besoins et les défis à relever de chaque région ;
- La promotion de la coopération Sud-Sud visant le développement et le renforcement de certaines capacités techniques liées à la diversification de l'économie, au développement du capital humain et à l'essor des technologies de communication ainsi que de la recherche appliquée en lien avec le développement des chaînes de valeur.

7.2 Analyse des partenariats

7.2.1 Opportunités et attentes des partenaires

327. La mise en œuvre de l'UNDAF+ a mis en évidence l'importance des partenariats techniques et financiers dans le contexte malien marqué par la fragilité de ses institutions et de son mode de gouvernance qui s'est aggravé en 2012.

328. Le faible niveau de développement humain, la stagnation du taux de pauvreté autour de 45 % depuis plusieurs années, l'installation de façon récurrente de l'insécurité alimentaire, le faible accès aux services sociaux de base, la gravité de la situation des femmes maliennes subissant toutes les formes de violences et la marginalisation des jeunes mettent tous les acteurs devant de lourdes responsabilités à créer les meilleures conditions visant l'amélioration des moyens d'existence durables des populations, surtout des pauvres et à rendre les jeunes et les femmes plus autonomes au plan économique et social.

7.2.1.1 Gouvernement

329. Les instabilités institutionnelles liées au mode de gouvernance peu efficace et à l'aggravation de la sécurité dans le Nord et le Centre du pays en raison de l'accumulation de plusieurs problèmes de réconciliation nationale avec le Nord et de développement sur l'ensemble du territoire, ont eu une incidence directe sur l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, les capacités des forces de sécurité à assurer l'intégrité territoriale, la multiplication des conflits et l'insécurité.

330. **En matière de gouvernance et de sécurité :** L'Etat en tant que débiteur d'obligations à une grande responsabilité dans le rétablissement de ses fonctions régaliennes pour garantir la sécurité intérieure, la défense des frontières du pays et le fonctionnement normal et efficace des institutions démocratiquement élues. Les deux principaux ministères en charge de la sécurité et de la défense ont les lourdes responsabilités d'assurer la sécurité des biens et des personnes ainsi que l'intégrité territoriale. En matière de droits de l'homme, le ministère de la justice est en première ligne pour assurer les services de la justice de façon impartiale, l'état de droit et l'accès aux services judiciaires aux populations les plus vulnérables. Les forces de sécurité, de la défense et le système judiciaire, dans le cadre d'un état de droit ont le devoir d'assurer leurs fonctions respectives sans tomber dans les jeux politiques et de la corruption. L'Assemblée Nationale et les collectivités territoriales ont également la responsabilité de jouer pleinement leur rôle de contrôles et de sanctions des politiques du gouvernement en cas de déviation et de danger sur la cohésion nationale et la sécurité du pays.

331. **En matière de développement économique, social et d'environnement :** Devant l'importance de la pauvreté surtout rurale et l'insécurité alimentaire, l'Etat à travers ses ministères et organismes spécialisés, en tant que **débiteur d'obligations**, a la charge de créer les conditions économiques et sociales pour une croissance inclusive et des opportunités d'emplois et de revenus pour les populations pauvres ainsi que la mise en place d'un système de sécurité et de solidarité nationale pour les couches vulnérables. Parmi d'autres débiteurs d'obligations, il y a le secteur privé qui a pour rôle de créer des richesses et des emplois décents, la société civile dans le renforcement des capacités des populations et les partenaires techniques et financiers dans un accompagnement ciblé et efficace. En matière d'éducation, les parents ont la responsabilité de contribuer aux dépenses liées à l'éducation des enfants et les structures de formation doivent tenir compte des réalités géographiques, des besoins et des attentes des enfants et des jeunes afin d'éviter l'exclusion du système éducatif des enfants surtout des filles. Au niveau de la santé, toutes les structures sanitaires et le ministère ont l'obligation d'assurer un accès équitable aux services de soins de base de qualité et de façon durable. En matière d'insécurité alimentaire, plusieurs structures sont responsables dans la délivrance de certains services et accompagnement. Il s'agit plus particulièrement du Ministère de l'Agriculture, du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), du Ministère de l'élevage, du Ministère de la santé et de l'hygiène publique et du Ministère de la solidarité et le Ministère de l'économie.

7.2.1.2 Société Civile

332. **En matière de droits**, les **détenteurs de droits** sont constitués de toute la population qui a une méconnaissance de ses droits et de ses faibles capacités, empêchant d'influencer les politiques publiques et de se défendre contre l'injustice et les violences de toute sorte. Les femmes et les jeunes sont plus particulièrement exposés dans les régions les plus touchées par les conflits et l'insécurité.

333. **En matière de développement économique, social et d'environnement**, les **détenteurs de droits** comprennent 45% de la population pauvre et les groupes les plus vulnérables exposés régulièrement à l'insécurité alimentaire et la mal nutrition. A cela s'ajoutent les ayants droits selon les secteurs. Ainsi, au niveau de l'éducation, de la santé et du genre, ce sont principalement les enfants, les jeunes exclus, les femmes, les parents et les communautés, le gouvernement et les ministères, ainsi que la société civile. En matière de développement durable, les débiteurs de droits sont les paysans, les éleveurs, les pêcheurs, les communautés de base, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile.

7.2.1.3 Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

334. Le développement des partenariats avec les PTF est souvent tributaire de la perception par les PTF de la qualité des programmes formulés, de l'efficacité et de l'efficience des résultats atteints dans le cadre de financements conjoints ou ceux exécutés sur les ressources propres du SNU. Il est également lié à la rapidité et à la transparence dans la qualité des rapports d'exécution de certains programmes financés par les PTF. L'UNDAF comme cadre programmatique du SNU reste de leur point de vue comme un référentiel qui a peu évolué puisqu'il n'arrive pas à fédérer plusieurs initiatives autour de deux ou trois grands programmes ; la multiplicité des projets réduit l'efficience et l'efficacité des projets mis en œuvre. Malgré les initiatives conjointes des agences du SNU et du MINUSMA pour bien cibler les interventions sectorielles et géographiques, certains PTF considèrent que le SNU est encore dispersé dans ses actions. Les attentes des PTF résident dans la pertinence et l'efficacité des programmes liés aux fonctions stratégiques dans le processus de consolidation de la paix, d'élaboration de certaines politiques sectorielles alignées sur les ODD, de renforcement des capacités de résilience, de fonctions de veille sur certaines thématiques (droits de l'homme, violence basée sur le genre, etc.) et de fonctions opérationnelles au niveau des collectivités territoriales et des communautés de base.

7.2.1.4 Secteur privé

335. Le partenariat entre le secteur privé et le SNU au Mali se renforce progressivement portant notamment sur l'amélioration du climat des affaires, le renforcement du dialogue public-privé, le financement des ODD, l'appui au développement de la microfinance, des micro et moyennes entreprises et l'accompagnement de secteurs au niveau de la programmation et de la mise à niveau technique et le respect des normes du droit de travail ainsi que les plaidoyers sur l'interdiction du travail des enfants surtout dans les mines d'or. Pour les prochaines années, le SNU renforcera ses partenariats techniques et financiers avec le secteur privé dans plusieurs domaines. Ainsi, certains projets du SNU liés à l'environnement, l'emploi et la microfinance, pourront être financés par le secteur privé dans le cadre des conventions particulières entre le SNU et le secteur privé. Des partenariats techniques avec le secteur privé pourront porter également sur les responsabilités sociales et environnementales des sociétés minières et de certaines industries polluantes.

7.2.2 Atouts et perspectives pour une coordination plus efficace

7.2.2.1 Au sein du SNU

336. *Entre les agences du SNU*, les synergies se sont développées sur les questions d'urgences humanitaires et de continuité de certains services sociaux de base en direction des groupes vulnérables tout en réalisant des études et enquêtes dans le but de bien cibler les groupes vulnérables et de suivre l'évolution des situations de vulnérabilités socio-économiques des populations et d'insécurité alimentaire. Toutefois, le SNU, comme les autres partenaires, a cédé à la tentation de multiplier les études et enquêtes propres à chaque agence au détriment d'une approche de mutualisation des outils et moyens pour des études plus pertinentes à forte portée programmatique au niveau des institutions nationales touchant par exemple la pauvreté multidimensionnelle, la jeunesse et les vecteurs socio-culturels de changement.

337. A travers la mise en œuvre de programmes conjoints, le SNU a pu multiplier leurs effets sur les **bénéficiaires** en matière de consolidation de la paix de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté

338. Les plaidoyers sur les ODD, la protection des groupes vulnérables et la contribution au processus d'élaboration du CREDD ont été très efficaces et visibles pour l'ensemble du SNU. Toutefois, la question de la cohérence et de l'efficacité des mécanismes de coordination et de suivi des ODD reste entière faute d'un consensus entre les parties prenantes au niveau du gouvernement.

339. Les actions de plaidoyer sur les questions des droits de l'homme, du genre et du dividende démographique sont conduites efficacement, malgré les instabilités institutionnelles. En revanche, l'approche Nexus tarde toujours à se mettre en place au sein même du SNU faute d'une convergence sur le contenu et la portée programmatique du concept. Au niveau du SNU et de la MINUSMA, la coordination fonctionne bien mais les synergies programmatiques tardent toujours à se traduire en programmes plus intégrés dans des zones bien délimitées selon l'approche Nexus avec une forte appropriation par les partenaires nationaux. Il en est de même pour les analyses conjointes sur les facteurs de vulnérabilité et les déclencheurs de conflits, afin d'établir un tableau de bord conjoint pour le suivi des progrès de l'Accord de paix de 2015 en matière de gouvernance, de réformes institutionnelles et de relèvement communautaire.

7.2.2.2 Entre les agences du SNU et la MINUSMA

340. La coordination et les synergies entre la MINUSMA et l'UNCT ont touché et touchent encore plusieurs domaines dans le Nord et le Centre du Mali. La présence sur le terrain de plusieurs organismes des Nations Unies au Mali surtout dans le Nord et le Centre et leur proximité avec les populations et l'Etat constituent un atout considérable pour les Nations Unies au Mali. Les mandats variés et complémentaires et leurs programmes opérationnels dans les zones touchées par les conflits contribuent énormément à la mise en œuvre des actions humanitaires, de maintien de la paix et le développement. Les domaines de convergence et de coordination opérationnelle entre l'UNCT et la MINUSMA ont couvert les urgences humanitaires (insécurité alimentaire, malnutrition, etc.), le relèvement communautaire, la consolidation de l'autorité de l'Etat, le DDR, la cohésion sociale, l'accompagnement des processus électoraux et la prévention des conflits.

341. Avec l'aggravation de l'insécurité dans le Nord et le Centre, la multiplication des actes terroristes et les conflits inter communautaires, l'UNCT et la MINUSMA ont occupé une position unique et ont mis en place des dispositifs programmatiques selon une approche multidimensionnelle se traduisant par des initiatives militaires et non militaires comme la médiation, la police de proximité, les dialogues communautaires, les programmes de sensibilisation sur la cohésion sociale et la paix. Cette dynamique devrait trouver son prolongement au cours des prochaines années dans l'approche Nexus qui a du mal à se traduire en programmes cohérents, localisés géographiquement et à forte portée sur le relèvement communautaire, les droits de l'Homme, la cohésion sociale et la redynamisation des économies locales.

342. Pour les prochaines années, le rétablissement et la consolidation de la paix nécessiteront une approche globale multisectorielle s'inscrivant dans le cadre d'un processus de refondation de l'Etat malien et d'un nouveau contrat social liant tous les acteurs nationaux et régionaux du Mali. La MINUSMA, consciente de la complexité de la situation actuelle au Mali du fait de l'insécurité grandissante dans le Centre et de l'importance de l'accélération de la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015, a mis en avant certains objectifs stratégiques au cours des trois prochaines années dans le cadre de son ISF. Ces objectifs sont :

- Soutenir les efforts du gouvernement et de ses partenaires nationaux pour le rétablissement de l'autorité de l'Etat, surtout dans le Nord et le Centre par une meilleure présence des services déconcentrés ;
- Améliorer la situation des droits de l'homme dans les régions touchées par les conflits ;
- Renforcer les capacités des institutions nationales pour la consolidation de l'état de droit, l'amélioration de la sécurité et l'effectivité d'une justice impartiale ;
- Renforcer la cohésion sociale, la réconciliation nationale et la prévention des conflits ;
- Appuyer les processus électoraux et le referendum constitutionnel.

VIII. ANALYSE DES RISQUES

343. Six risques majeurs ont été identifiés : i) l'insécurité au niveau national et sous-régional, ii) l'instabilité institutionnelle récurrente et lenteur dans l'amélioration de la qualité de la gouvernance et iii) l'insuffisance des ressources financières, iv) les conséquences des crises sanitaires

344. (Ebola, COVID19, etc.), (v) les conséquences des sanctions économiques et financières et (vi) les effets de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

345. .

- ***Les facteurs d'insécurité nationale et sous-régionale*** qui renvoient à des facteurs internes liés à plusieurs sources (conflits intra et inter communautaires, conflits fonciers, développement des groupes d'auto-défense, groupes armés non-étatiques, etc.) et des facteurs sous-régionaux du Sahel dominés par des attaques récurrentes des groupes armés non-étatiques et les enjeux économiques et géostratégiques impliquant plusieurs acteurs internationaux pourraient entraver sérieusement l'atteinte des résultats de l'UNSDCF. La dégradation de la situation sécuritaire dans le Nord et le Centre et le retard dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de 2015 pourrait contribuer à renforcer la méfiance des populations, l'aggravation des mouvements de déplacements des populations, l'inaccessibilité des zones géographiques pour venir en appui aux groupes les plus vulnérables et donc l'affaiblissement de l'Etat.
- ***L'instabilité institutionnelle récurrente et la lenteur dans l'amélioration de la qualité de la gouvernance***, compte tenu du retard dans les réformes institutionnelles, de la défiance des populations par rapport au mode de gouvernance actuelle, de l'importance de la corruption et de la faiblesse de l'état de droit, pourrait être de nature à influencer négativement les processus décisionnels des institutions démocratiques, la promotion d'un système judiciaire impartial, efficace, à ralentir les réformes structurelles majeures liées à la promotion d'une gouvernance inclusive, au rétablissement de la paix et de la sécurité de façon durable.
- ***L'insuffisance des ressources financières*** pour la mise en œuvre des programmes de l'UNSDCF pourrait compromettre l'atteinte de plusieurs résultats. Les risques majeurs sont liés d'une part aux faibles marges budgétaires de l'Etat malien pour mettre en œuvre les priorités du CREDD et, d'autre part à la baisse de l'aide publique de développement et à la modicité des flux des investissements étrangers plombant le pays dans un type de développement de crise sécuritaire et de survie hypothéquant l'avenir de plusieurs générations.
- ***Les conséquences des crises sanitaires (Ebola, COVID19, etc.)*** : La survenue des maladies émergentes telles la COVID-19, pourrait compromettre les perspectives de développement du pays et entraîner un retard dans la mise en œuvre des programmes de développement suite à une

réorientation des ressources pour faire face aux conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire. Elle pourrait également engendrer une augmentation du nombre de pauvres et les violences liées au genre. La capacité du Gouvernement serait limitée dans la prise de mesures de mitigation et de relèvement aptes à amoindrir les impacts de la crise sur les conditions de vie des populations en général et sur celles des groupes les plus vulnérables en particulier.

- **Les conséquences des sanctions économiques et financières :** Avec de lourdes sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA en place depuis janvier 2022, les perspectives économiques du Mali à l'horizon 2022 ont été revues à la baisse et sont soumises à des risques baissiers importants. Le report des élections initialement prévues en février 2022 dans la charte de transition, pour une période pouvant aller jusqu'à 5 ans a conduit la CEDEAO et l'UEMOA à réintroduire de nouvelles sanctions régionales le 9 janvier 2022, notamment la suspension des transactions commerciales à l'exception des produits de première nécessité (produits alimentaires, produits pharmaceutiques, produits pétroliers et électricité), la suspension des transactions financières, y compris l'accès au marché régional bancaire et des capitaux, le gel des actifs publics détenus auprès de la Banque centrale et des banques commerciales, et la suspension de l'assistance financière régionale, principalement de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) et de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD). Fin mars 2022, aucun accord n'avait été trouvé entre le Gouvernement de transition et la CEDEAO sur le calendrier des élections. Si les sanctions sont levées au début du deuxième trimestre de 2022, la croissance économique pourrait rester en territoire positif en 2022, avec une croissance du PIB réel d'environ 3 % - soit 2 points de pourcentage de moins que ce qui était prévu en l'absence de sanctions. Cependant, si les sanctions venaient à durer deux trimestres ou plus, l'économie malienne est susceptible de retomber en récession en 2022 et les perspectives à moyen terme seraient également compromises.
- **Les effets de la guerre entre la Russie et l'Ukraine :** Au plan international, le conflit en Ukraine qui a éclaté en février 2022 entraîne des perturbations importantes telles que la hausse des cours mondiaux de l'énergie et de certaines denrées alimentaires de grande consommation comme le blé. Cette conjoncture internationale, couplée aux effets des sanctions économiques et financières, a occasionné une hausse des prix internes au Mali qui est un pays importateur de ces produits de base. Un ralentissement de son économie est à prévoir à court et à moyen termes, avec des répercussions sur le fonctionnement des secteurs sociaux dont les manifestations sont entre autres : la baisse du pouvoir d'achat des populations, la réduction de la base taxable et la suspension du paiement de la TVA à l'achat local et à l'importation de certains produits, la suspension de l'importation de certains produits.

IX. CONTRAINTES ET DEFIS POUR LA REALISATION DES CIBLES DE L'AGENDA 2030

346. L'analyse rapide intégrée (RIA) effectuée en 2016, a consisté en une revue globale des différentes stratégies nationales et sectorielles de développement au Mali pour identifier les cibles prioritaires. La priorisation des cibles ODD a permis de définir un package de 74 cibles prioritaires retenues et 120 indicateurs au regard de leurs spécificités et des priorités nationales. Il est important d'indiquer que ces cibles priorisées avec leurs indicateurs méritent d'être encore affinées et réduites pour mieux faciliter leur mise en œuvre dans le cadre d'une démarche de progressivité en fonction des résultats atteints au niveau de chaque quinquennat du CREDD. Le CREDD 2019-2023 a intégré la vision et les cibles des ODD avec des objectifs ambitieux. Pour les cinq prochaines années certaines cibles, sur la base de l'expérience des OMD, des défis critiques de développement du Mali et des attentes des populations maliennes à travers certaines des perceptions réalisées en 2018, les défis majeurs qui se dégagent clairement sont ceux de la *réduction de l'insécurité alimentaire, la paix, la réduction de la pauvreté, et la bonne gouvernance.*

347. En ce qui concerne le **développement du capital humain** inscrit dans la perspective des gains rapides au niveau de certaines cibles des ODD liées surtout à la réduction de l'insécurité alimentaire, l'extrême pauvreté multidimensionnelle y compris celle qui concerne les enfants, le renforcement des capacités de résilience des communautés dans un élan national de solidarité et de cohésion sociale, il s'agira d'une part d'améliorer l'accès aux services sociaux de base de qualité, de promouvoir un système de protection sociale pour tous, y compris un socle de protection sociale, de réduire la vulnérabilité socio-économique des populations les plus fragiles et, d'autre part de renforcer l'information et la communication autour de certains vecteurs de changements comme l'inclusion (sociale et territoriale), la jeunesse, les femmes et la culture. Cinq domaines d'actions à forts impacts sur plusieurs ODD sont à considérer :

- L'élimination de la faim et de la malnutrition sous toutes leurs formes ;
- La protection sociale pour tous, y compris la mise en place d'un socle de protection sociale, afin de réduire la vulnérabilité de certaines couches et de lutter contre les exclusions à travers les transferts sociaux et l'extension du système de sécurité sociale pour qu'il soit ouvert aux couches les plus vulnérables et aux travailleurs de l'économie informelle ;
- La mise en œuvre du Régime d'assurance maladie universelle ;
- L'accès aux services sociaux de base mettant l'accent sur les efforts à déployer au niveau de l'éducation, des services de santé de qualité, de la couverture médicale à tous et des conditions de vie descentes (eau, électricité, assainissement, habitat) ;
- La promotion de l'égalité de genre à travers la lutte contre les violences basées sur le genre, la participation politique et l'autonomisation des femmes et des filles.

348. Ces actions et l'utilisation de trois vecteurs de changements de comportements pour le vivre ensemble sont fondées sur le respect de la dignité humaine, la tolérance, l'esprit de solidarité et de cohésion sociale ; parmi ces vecteurs il y a l'égalité de genre, la jeunesse et la culture. L'ensemble de ces actions, leviers et vecteurs auront des effets multiplicateurs sur une série d'objectifs dans les domaines social, économique et de gouvernance, avec un potentiel de progrès vertueux et synergiques. L'action simultanée des accélérateurs des ODD, une fois ceux-ci associés, aura un effet renforcé sur les cibles de l'ODD 1 relatif à l'éradication de la pauvreté, la faim (ODD 2), la santé (ODD 3) et l'ODD 4 pour une éducation de qualité ainsi que sur l'ODD 10 pour la réduction des inégalités. Les priorités d'intervention toucheront également les réfugiés, les déplacés et les rapatriés dans le cadre de la dynamique de rétablissement de la paix.

349. Dans la perspective **de transformation structurelle de l'économie**, le Mali s'est fixé un objectif stratégique de réaliser une dynamique socio-économique pour une croissance forte, inclusive et durable, avec un taux annuel moyen de 6,5 % sur la période 2019-2023. Les priorités identifiées, dans le cadre du CREDD 2019-2023 visent l'accélération du processus de transformation structurelle de l'économie. Cela impliquera l'accélération des réformes structurelles et l'utilisation de leviers financiers efficaces permettant au pays de passer d'une économie centrée sur l'agriculture et le secteur minier (or) à une économie plus diversifiée valorisant les produits locaux, ouverte aux innovations au niveau de certains secteurs (surtout le secteur agro-pastoral) en vue de favoriser la création et le développement d'un tissu industriel de plus en plus intégré dans certains secteurs où le Mali a des avantages comparatifs liés d'une part à la disponibilité des produits locaux comme le coton, les cultures vivrières, l'élevage, les mines, les matériaux de construction et les services (technologie de la communication, tourisme, artisanat, etc.) et d'autre part, à la disponibilité d'une main-d'œuvre jeune à la recherche d'opportunités d'insertion durable dans le circuit économique. Ce nouveau schéma de croissance basée sur la valorisation des ressources naturelles locales et du capital humain devrait permettre de créer plus d'emplois décents et de générer des revenus monétaires dans les sphères productives des pauvres et non pauvres. Cela passera par :

- La promotion des PME, des zones économiques spéciales et parcs industriels, de l'agro-industrie et des services ainsi que la valorisation des produits miniers ;
- Le développement des infrastructures, notamment de transport, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication ;

- L'amélioration de la productivité du secteur agricole ;
- Le relèvement du niveau de formation technique et professionnelle en direction des jeunes et des femmes,
- La prise en compte de la dimension économique de la culture au-delà de la valeur culturelle à travers les industries culturelles qui apporteront une part importante de valeur ajoutée à l'économie nationale ;
- L'amélioration de l'environnement des affaires afin de développer le secteur privé et l'économie sociale et solidaire dans le cadre d'un processus d'accompagnement des mutations du secteur informel.

350. Ces leviers sont de nature à créer des effets multiplicateurs sur plusieurs cibles des ODD surtout sur l'ODD1 relatif à la réduction de la pauvreté, l'ODD2 sur la réduction de l'insécurité alimentaire, l'ODD 8 (croissance économie partagée) et l'ODD9 (industrialisation).

351. En matière de *protection de l'environnement et de développement durable*, le pays s'est assigné comme priorités :

- *La réduction de la vulnérabilité et de la pauvreté* à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, le renforcement des capacités de résilience (individuelles, communautaires et institutionnelles) et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- *La préservation des écosystèmes*, tout en s'assurant de la mise à niveau des politiques sectorielles pour une meilleure intégration des fondamentaux du développement durable, sera axée sur la préservation des ressources naturelles, la restauration des terres dégradées, la gestion optimale de l'espace et l'exploitation durable des ressources minérales ;
- *La réduction des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique* en renforçant les systèmes d'alerte précoce et les capacités d'adaptation des communautés.

352. La prise en compte de ces trois leviers d'accélération de la résilience et de la durabilité environnementale dans les stratégies de développement du pays avec une articulation aux objectifs de développement durable qui les concernent, notamment les ODD 12, 13 et 15, ainsi que certains objectifs socio-économiques (1, 2, 6, 10 et 11) et de gouvernance aura en particulier un impact induit sur le social (ODD 3, 4 et 5) et la croissance inclusive (ODD 8).

353. Pour promouvoir et renforcer la *bonne gouvernance* à travers la consolidation de la démocratie et l'amélioration de la gouvernance, le Mali s'est assigné trois objectifs stratégiques à savoir i) la consolidation de la démocratie, ii) la promotion de l'état de droit et iii) le renforcement de la démocratie. Ainsi les priorités découlant de cette orientation inscrite dans le CREDD 2019-2023 tournent autour des quatre axes suivants :

- *Renforcer la sécurité, la stabilité et la réconciliation nationale* en mettant l'accent sur les accélérateurs suivants : i) restauration et renforcement de la sécurité des personnes et des biens à travers la coordination et des patrouilles mixtes mises en place dans le cadre de l'Accord de 2015, ii) renforcement de l'approche Nexus humanitaire-développement-paix à travers des diagnostics partagés des zones les plus vulnérables, des objectifs communs et des résultats collectifs de tous les acteurs du développement et de ceux des actions humanitaires, iii) mise en œuvre du programme DDR et rétablissement de la confiance entre les acteurs signataires de l'Accord de 2015 et iv) lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent combinant les actions sécuritaires et les mesures d'accompagnement de consolidation de la paix ;
- *Renforcer l'état de droit et l'accès à la justice* d'une part en améliorant la situation des droits humains face à des violations graves des droits de l'homme et, d'autre part en accélérant la réforme du système judiciaire et la lutte contre la corruption ;
- *Restaurer l'autorité et la légitimité de l'Etat* en mettant l'accent sur les accélérateurs suivants : i) le renouveau du processus de décentralisation visant la responsabilisation des collectivités locales dans la gestion de leur développement et la promotion des mécanismes participatifs associant les acteurs en particuliers les pouvoirs coutumiers, les jeunes et les femmes, ii) la restauration de la présence et

de l'autorité de l'Etat dans le Nord et le Centre, iii) le renforcement des compétences des administrations régionales et locales ;

- *Accélération des réformes institutionnelles et démocratiques* en mettant l'accent sur les deux accélérateurs suivants : i) amélioration de l'efficacité des systèmes électoraux et la participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques nationales, régionales et locales, ii) accélération des réformes institutionnelles pour une meilleure représentation des régions et des femmes ainsi que le développement de la culture de transparence et de la redevabilité des personnes et des institutions.

354. La mise en œuvre de ces axes avec leurs accélérateurs liés à la gouvernance favorisera non seulement la contribution à l'atteinte de l'ODD 16 mais elle induira également des impacts sur le développement de partenariats pour le financement du développement (ODD 17), l'inclusion sociale et territoriale (ODD 10) ainsi que certains objectifs socio-économiques (1, 2 et 8, 10 et 11).

3. **Au regard des défis les plus critiques que doit relever le Mali, certaines conditions sont à réunir afin de permettre au Mali d'être au rendez-vous de l'agenda 2030.** Parmi ces conditions, il y a :

- La volonté politique et une vision consensuelle à long terme sont indispensables (paix, sécurité et bonne gouvernance) pour inscrire le Mali sur une pente ascendante dans la réalisation des ODD, dans le cadre d'une démarche partenariale impliquant tous les acteurs (Etat, Régions, communes, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers) ;
- Le plaidoyer, l'appropriation et l'équité constituent une priorité à inscrire et à suivre dans les séquences de planification, de programmation, de mise en œuvre et de suivi des priorités arrêtées au niveau de chaque ODD ; Les ODD doivent être intégrés au CREDD, reflétés au plan budgétaire et soutenus par un partenariat fort avec une stratégie de mobilisation des ressources internes et externes ;
- La prise en compte de façon transversale de certaines questions comme la **paix**, le **genre**, la **jeunesse** et la **culture** comme vecteurs de changements.

355. Malgré le contexte difficile du Mali, compte tenu du chemin à parcourir pour rétablir la sécurité et la paix sur l'ensemble du territoire surtout au Nord et au Centre, et des difficultés de mobilisation des ressources intérieures pour conduire des politiques publiques à la hauteur des ambitions de réalisation des ODD, un processus concomitant de *refondation de l'Etat* et du *contrat social* est possible. Ce processus est à la portée du pays si certaines conditions sécuritaires et de gouvernance ainsi que la mise en œuvre de stratégies de ciblage efficace des ODD sont réunies, tout en cherchant à réaliser des gains rapides pour les cibles les plus prioritaires dans le cadre d'une approche régionale des ODD, en agissant sur certains facteurs structurels et conjoncturels en particulier :

- *L'accélération du processus de mise en œuvre de l'Accord de paix de 2015* surtout au plan des réformes institutionnelles, du redéploiement, de la réorganisation, des forces armées et sécuritaires ainsi que de la relance du processus de décentralisation qui tienne compte des limites des expériences des années passées et de l'engagement dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique de développement régional ;
- *L'amélioration de l'efficacité de la gouvernance démocratique et économique (ODD16)* permettant de donner plus de visibilité sur les dynamiques de consolidation de la paix, de rétablissement de l'état de droit et de lutte contre la corruption ainsi que sur les impacts dans la vie quotidienne des populations pour leur sécurité et leur dignité humaine ;
- *La mise en œuvre des nouvelles politiques publiques pour engager le pays dans un nouveau schéma de croissance inclusive (ODD 1, 2 et 8) et réduire les inégalités (ODD10) ;*
- *Des stratégies et politiques sectorielles plus efficaces adoptées et mises en œuvre selon un système de programmation axé sur les résultats et sensible au genre et à l'âge pour accélérer le rythme des progrès actuels des ODD 1, 2, 3, 4,5, 6, 9 et 15 ;*
- *Un système national de statistique (permettant la désagrégation des données par genre et âge) mieux doté de meilleurs outils et méthodes constamment mis à niveau, des ressources humaines*

compétentes dans plusieurs domaines et des moyens budgétaires conséquents afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques et des ODD.

356. Les risques les plus importants pour la mise en œuvre des ODD dans les meilleures conditions d'accélération de la traduction des orientations stratégiques en programmes bien ciblés sont :

- La lenteur et les difficultés de mise en œuvre intégrale de l'Accord de Paix de 2015 ;
- L'absence d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources intérieures et extérieures pour assurer toute la prévisibilité des financements requis séquencés en plan d'actions pluriannuels en lien direct avec le système budgétaire pour les principales cibles des ODD ;
- La cohérence et l'efficacité du système de pilotage, de mise en œuvre et de suivi des ODD qui connaît actuellement certaines difficultés et contraintes ;
- La lenteur ou le retard dans la mise à niveau des politiques sectorielles aux orientations et objectifs des ODD ;
- Les faibles capacités institutionnelles et des communautés de base en matière de résilience.

X. ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR L'UNSDCF 2020-2024

10.1 Avantages comparatifs du SNU

357. Au cours de la mise en œuvre de l'UNDAF 2015-2019, le SNU au Mali s'est distingué par la qualité, la neutralité et l'efficacité de ses appuis dans les domaines de la paix, de plaidoyers sur l'agenda 2030 et les droits humains. Il a veillé à maintenir ses capacités d'écoute et de contact direct avec les populations les plus vulnérables surtout dans les zones du Nord et du Centre affectées par les conflits, la violence et l'insécurité. Il a joué un rôle très important pour la mise en œuvre de ses programmes d'urgence humanitaire et de développement en lien avec les organisations de la société civiles et les administrations centrales et locales.

358. Le SNU a su ajuster ses méthodes de travail et d'intervention pour s'adapter aux situations d'urgence et accompagner le gouvernement et les communautés de base pour permettre au pays de continuer à améliorer la qualité d'offre des services de base et réduire l'insécurité alimentaire ainsi que toutes les formes de violences faites aux femmes. Le SNU et la MINISMA ont su se coordonner pour engager des actions multisectorielles bien ciblées dans les zones de conflits en vue de maintenir les populations dans leurs villages et villes devant le mouvement des départs vers le Sud du pays face à la montée de la violence et de l'insécurité. Les dynamiques créées ont permis de renforcer la synergie entre les agences du SNU et la MINUSMA dans l'amélioration de la sécurité, l'accès aux services sociaux et au développement des activités génératrices de revenus. Mais cette proximité entre les deux institutions n'a pas permis l'émergence d'une approche consensuelle et opérationnelle du concept Nexus dans le cadre d'un programme conjoint catalyseur impliquant le gouvernement et les autres partenaires de développement.

359. En matière de gouvernance nationale et régionale, le SNU s'est heurté à un manque de dialogue politique transparent et suffisamment inclusif entre les partis politiques pour trouver les compromis sur les réformes institutionnelles et la refondation de l'Etat permettant l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord de paix de 2015 et du processus de réconciliation nationale. Ces résultats auraient pu être plus optimaux dans le développement de la culture de la redevabilité et la contribution à l'émergence d'une société civile, mieux organisée et bien impliquée dans les dynamiques sociales, politiques et d'appui aux communautés de base.

360. Les avantages comparatifs du SNU au Mali sont divers et multiples. Avant tout, de par sa neutralité et l'efficacité de ses appuis dans la consolidation de la paix en synergie avec la MINUSMA et dans les processus électoraux, l'accompagnement des groupes vulnérables, même dans les zones les plus difficiles, tous les partenaires nationaux et internationaux reconnaissent la valeur ajoutée du SNU dans les processus de consolidation de l'état de droit, les actions d'urgence humanitaire, la réduction de l'insécurité alimentaire

et le genre. Ensuite, les expertises ont été mobilisées par le SNU pour accompagner l'élaboration et le suivi des stratégies de développement et des politiques publiques ; c'est notamment le cas de tout le processus de contextualisation des ODD et d'élaboration du CREDD. Il en est de même pour certaines politiques sociales (protection de l'enfance, Genre et santé de la reproduction), l'inclusion sociale et la gestion durable des ressources naturelles. Enfin, le SNU a joué un rôle catalyseur dans ses appuis dans les domaines de la protection des groupes vulnérables, du droit de l'enfant, l'amélioration de l'accès aux secteurs sociaux de base, la lutte contre le VIH/Sida et des plaidoyers portant sur le genre, les ODD et les droits humains. Son rôle est capital en matière de normes de santé, d'éducation et d'environnement car il permet au gouvernement de disposer de références internationales et de se fixer des objectifs d'amélioration. A ce titre, les efforts récents dans les plaidoyers sur les questions de violences basées sur le genre, la protection des enfants, les alertes sur la persistance de l'insécurité alimentaire, la poursuite de la crise nutritionnelle, le danger du mouvement massif de déscolarisation des enfants, la détérioration des droits de l'homme et la marginalisation des jeunes, les ODD sont très appréciés.

10.2 Eléments d'orientation pour l'UNSDCF 2020-2024

361. Malgré les progrès socio-économiques enregistrés depuis son indépendance, le Mali demeure un pays fragile, incapable aujourd'hui d'assurer la sécurité totale de son territoire, surtout depuis la crise de 2012 qui a mis au grand jour les faiblesses de sa gouvernance politique et les limites de ses stratégies de développement qui n'ont réussi ni à inverser très significativement les courbes de la pauvreté de masse, ni à assurer durablement la sécurité alimentaire, ni à jeter les bases d'un développement régional moins inégalitaire et plus viable, ni de promouvoir un état de droit fort, inclusif et garantissant l'égalité de genres. Même si le Mali a toujours été historiquement confronté à des conflits internes, la profondeur et la complexité de la crise durant les dernières années mettent en exergue plusieurs sources de fragilité et de problèmes de développement dont les plus importantes sont : (i) l'inefficacité des modèles de gouvernance et la faiblesse des institutions de l'Etat ; (ii) la perte de confiance des populations en les institutions de l'Etat y compris les forces de défense et de sécurité ; (iii) le haut niveau de la corruption et de l'impunité ; (iv) la détérioration de la situation des droits de l'homme, l'accroissement de nouvelles formes de violences faites aux femmes et l'insécurité grandissante à des larges échelles ; (v) le développement des réseaux de trafics illicites et criminels ; (vi) le chômage des jeunes et des femmes et le sous-emploi ; (vii) la dégradation du niveau de la qualité des services sociaux de base, aggravée par les crises politiques et sanitaires, entraîne un faible niveau de développement du capital humain ; (viii) la pauvreté monétaire et multidimensionnelle avec une vulnérabilité particulière pour les femmes ; (ix) l'insécurité alimentaire et l'impact de la crise sur les flux migratoires et le déplacement des populations affectées ; (x) l'impact du terrorisme sur la sécurité du pays, (xi) l'accroissement des conflits inter communautaires dans le Nord et Centre du pays, (xi) l'influence des leaders religieux sur les sphères publiques et privées mettant parfois en difficulté l'Etat à affirmer et faire respecter fermement ses principes républicains et laïcs ; et accentue les restrictions des droits fondamentaux des femmes et (xii) les impacts du changement climatique, des tensions et des conflits sur l'accès aux ressources naturelles. Le Mali a conduit tout le processus de priorisation des cibles des ODD, sur la base de l'Analyse Rapide Intégrée (RIA), en retenant 77 cibles. Ces cibles retenues mettent en exergue le défi majeur des ODD au Mali qui se résume à assurer une intégration gagnante à quatre niveaux :

- La **croissance économique inclusive et la transformation** économique mettant en jeu d'une part, la transformation structurelle de l'économie malienne pour créer plus de richesses, de revenus durables et d'emplois décents et, d'autre part la question de l'inclusion au niveau social à travers une politique de protection sociale efficace à forts impacts pour les couches vulnérables et une politique de développement régional assurant un développement plus harmonieux entre les régions ;

- La **réduction des inégalités** et de la pauvreté multidimensionnelle en intégrant le genre dans tous les domaines et en garantissant la sécurité humaine dans ses multiples dimensions (droits humains, droits économiques et droits sociaux principalement) ;
- La **durabilité environnementale** à travers la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement des capacités de résilience individuelle, communautaire et institutionnelle face au changement climatique et aux impacts du mode de gestion des villes et du cadre de vie des populations rurales ;
- **La considération de l'intérêt et du potentiel fédérateur du Patrimoine et le rôle de la culture** pour la sécurité et la Paix en période de crise est un paradigme très fort au Mali. La culture est ainsi devenue un élément important du retour à la paix au Mali. Celle-ci à travers la restauration les liens de complémentarité et de coexistence séculaire entre les communautés, permettra de reconstruire l'unité nationale et les valeurs communes et poser les bases d'un co-devenir dans une logique de culture de la paix et aussi par la forte implication des acteurs et outils locaux de gestion de crises et de développement économique ;
- La **bonne gouvernance et la paix** mettant en avant l'enracinement des valeurs et les bonnes pratiques démocratiques, de respect des droits de l'homme, d'efficacité du mode de gouvernance (politique et économique), de lutte contre l'impunité, l'intolérance, les violences de toute nature et pour la paix ainsi que le développement de la culture de la paix de façon durable.

362. Ces quatre dimensions ont toutes leur importance et leur portée programmatique dans les référentiels de développement du pays et des Nations Unies. Les conclusions du diagnostic stratégique du BCP, les avantages comparatifs des agences du SNU, l'ensemble des cibles prioritaires des ODD de 2017 et les défis critiques du Mali permettent de dégager les domaines prioritaires suivants autour des dimensions suivantes :

- 1 Dignité et égalité de genre** : droits humains et égalité de genre, travail décent, réduction de la pauvreté, surtout l'extrême pauvreté et renforcement de la résilience individuelle, communautaire et institutionnelle ;
- 2 Personne** : bien-être, éducation, santé, égalité de genre, accès à l'eau/assainissement, accès à la protection sociale, villes et zones rurales comme lieux de vie humains et sûrs ;
- 3 Gouvernance et justice** : état de droit inclusif, sécurité, paix, lutte contre l'impunité, culture de redevabilité des institutions et des personnes ainsi que lutte contre la corruption, participation citoyenne, etc.
- 4 Paix et cohésion nationale** : sécurité et protection des civils, lutte contre l'impunité et les violations des droits humains, dialogue social, culture de la paix ;
- 5 Prospérité et durabilité** : infrastructures structurantes, réduction des inégalités sociales et territoriales, lutte contre le changement climatique et gestion durable des ressources naturelles.

363. Sur la base des principaux éléments du diagnostic stratégique conduit dans le cadre de l'exercice du BCP, d'une lecture croisée des principaux référentiels programmatiques du gouvernement (principalement le CREDD 2019-2023), du SNU (agenda 2030 lié aux ODD) et de la MINUSMA (à travers l'ISF) ainsi que des avantages comparatifs du SNU dans le cadre de ses programmes inscrits dans l'UNDAF+ 2015-2019, le SNU devrait agir sur certains fondamentaux :

- **La consolidation de plusieurs acquis de l'UNDAF+ en cours** par la capitalisation et l'élargissement des bonnes pratiques liées :
 - Au plaidoyer sur le respect des droits humains, la lutte contre l'impunité des actes de violations des droits humains, l'accélération de la réforme du système judiciaire et le renforcement des capacités de veille et de suivi des droits de l'homme et de lutte contre les violences sexuelles, de la résilience des communautés et de la promotion des droits des enfants ainsi que la dissémination des bonnes pratiques ;

- A la clarification et l'opérationnalisation du concept Nexus visant à la mise en place des programmes phares portés par un leadership national fort et appuyé à la fois par le SNU, la MINUSMA et d'autres partenaires ;
- A l'opérationnalisation des ODD selon une approche régionalisée fondée sur la recherche des gains rapides selon les déficits établis au niveau des régions et suivant les secteurs concernés.
- **La contribution à l'approfondissement de la portée programmatique de la croissance inclusive et l'inclusion sociale dans le cadre de la mise en œuvre du CREDD 2019-2023 à travers :**
 - La détermination des principaux piliers et déterminants de la croissance inclusive durable visant à aider le gouvernement à mettre en place des politiques sectorielles ciblant les créneaux porteurs dans la diversification structurelle de l'économie malienne et les pôles régionaux de croissance dans le cadre d'une nouvelle stratégie de développement régional s'inscrivant dans l'esprit de l'Accord pour la paix de 2015 et de la nouvelle politique nationale de décentralisation ;
 - L'amélioration et l'approfondissement des connaissances et analyses sur les questions de la vulnérabilité socio-économique des populations, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, dans le cadre d'une mutualisation des approches et moyens des agences du SNU, afin de contribuer plus efficacement au ciblage des groupes et régions vulnérables ;
 - L'articulation des politiques sectorielles alignées sur les priorités des ODD et les instruments de programmation budgétaire (CDMT, budget-programme, etc.) afin de mieux sécuriser les ressources allouées aux cibles des ODD ;
 - Le renforcement des capacités du système national de la statistique, dans le cadre d'un programme conjoint du SNU et ouvert à d'autres partenaires, en vue de créer les meilleures conditions de suivi des ODD et d'évaluation des politiques publiques.
- **L'intégration de l'approche Nexus dans les référentiels stratégiques et programmatiques** comme le CREDD, l'ISF et l'UNSDCF visant les cibles prioritaires de certains ODD porteurs d'effets multiplicateurs sur l'amélioration de la sécurité alimentaire, les droits humains, la paix et l'accès aux services sociaux de base. Cela impliquera que tous les acteurs du développement, de l'humanitaire et de maintien de la paix s'inscrivent dans une stratégie nationale novatrice fondée sur des résultats collectifs dans la mise en œuvre de 3 à 4 initiatives régionalisées en réponse à des problématiques différenciés selon les régions. Cette approche devra se traduire par :
 - Une analyse conjointe sensible au genre de la situation de chaque zone ciblée en vue de dégager les enjeux, défis et besoins spécifiques de développement ;
 - La convergence des processus de planification, de programmation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des performances dans le cadre d'une matrice des résultats communs ;
 - L'importance du leadership gouvernemental dans le pilotage et la conduite du processus de coordination et de partage des résultats collectifs ;
 - L'importance de la prévisibilité et de la sensibilité au genre des financements dans un cadre temporel de 3 à 5 ans en combinant plusieurs instruments et mécanismes ;
- **L'innovation et l'amélioration du système de planification, de programmation et de mise en œuvre des programmes humanitaires, de développement et de gouvernance en de l'UNSDCF** en mettant en avant les principes et les leviers d'action du triple Nexus « humanitaire-développement-paix ». Cette nouvelle façon de travailler « NWOW » entre les agences du SNU, le gouvernement et d'autres partenaires offre aux humanitaires de réelles perspectives pour s'inscrire dans une vision globale de désengagement progressif grâce à des responsabilités partagées dans la trajectoire de projets multisectoriels et de soutien aux populations les plus vulnérables confrontées aux risques d'insécurité alimentaire, de pression des groupes armés et de toute sorte de vulnérabilité. Cela implique que, sous le leadership du gouvernement, le SNU, la

MINUSA et éventuellement d'autres partenaires se mettent d'accord pour conduire les séquences suivantes :

- Evaluation des capacités et des complémentarités autour des piliers du SNU (humanitaire, développement, paix et réconciliation) ;
- Les atouts et les limites des mécanismes de coordination du SNU (UNCT/MINUSMA, Inter Cluster porté par OCHA et Clusters sectoriels et ceux du gouvernement ;
- Identification des opportunités du SNU au Mali et le rôle du gouvernement et des acteurs locaux.

▪ **La mise en place d'instruments visant des analyses actualisées régulièrement sur les causes profondes et les facteurs déclencheurs des conflits et des dynamiques conflictuelles combinant plusieurs dimensions** (gouvernance, sécurité, droits humains, fragilité sociale, etc.) et visant à mieux outiller l'Etat (Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale ou Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire) à prévenir et mettre en place des mécanismes inclusifs de prévention, médiation et de résolution crédibles, durables et de proximité ainsi que des réponses rapides sur la base des facteurs d'instabilité liés aux tensions entre communautés et groupes sociaux.

364. Plusieurs thématiques transversales devraient aussi guider la planification stratégique du prochain UNDAF, en particulier :

▪ Les **inégalités** sociales et de revenus, de genre et de développement régional qui devront servir de repères pour des approches innovantes dans les programmes des agences du SNU en vue de contribuer à l'amorce d'une dynamique de réduction des inégalités ;

▪ **Le genre**, en mettant l'accent sur l'amélioration du cadre légal, la participation effective et la mise en place de mécanismes favorisant l'autonomisation des femmes formes, l'accès dans tous les domaines ;

▪ La **jeunesse** en ciblant les actions stratégiques porteuses de dynamiques pour leur intégration dans le marché du travail, les sphères sociales et politiques ;

▪ **La cohésion sociale** : la réduction de la fracture sociale et la promotion du vivre ensemble sont des priorités pour la restauration et la consolidation de la paix. : et aussi parce que les outils traditionnels de gestion de crise ont été très peu appropriés et les acteurs ont été peu impliqués ;

▪ **La prévention des conflits et des violences sous toutes leurs formes** en agissant sur les facteurs les plus déterminants comme les tensions communautaires liées aux conflits fonciers, les rivalités entre les chefs coutumiers, l'impunité, les normes, les attitudes et pratiques sociales, les inégalités basées sur le genre, etc.








365. Compte tenu de tous ces éléments, trois axes d'intervention de l'UNSDCF peuvent être privilégiés :

1. *Gouvernance inclusive, paix et cohésion nationale*
2. *Croissance inclusive, capture du dividende démographique et développement durable*
3. *Accès aux services sociaux de base et statut nutritionnel amélioré*

XI. ANNEXES

11.1 Bilan des OMD

Mali : Bilan des OMD

OMD	Cibles	Indicateurs	Référence en 1990	Cible en 2015	Niveau atteint	Tendance
OMD 1 	Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Incidence de la pauvreté en %	69,7 %	34,7 %	47 % en 2015	Progrès, OMD non atteint Difficultés d'avoir un taux < de 40 %
	Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	70 %	40 %	38,3 %	Atteint
OMD 2 	Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux net de scolarisation en%	22 %	100 %	59 %	Progrès significatifs mais non atteints
		Taux d'alphabétisation en%	16 %		27 %	Faibles progrès
OMD 3 	Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2015 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Indice de parité	F /G (1990) Primaire : F/H : Taux d'alphabétisation : 0,37	1	F/G (2007) Primaire : 0,80 F/H Taux d'alphabétisation : 0,51	Progrès très lents pour l'alphabétisation
OMD 4 	Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des Enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	127 pour 1000 naissances vivantes	79 pour 1000 naissances vivantes	95 pour 1000 naissances vivantes	Dynamique de gains à consolider
OMD 5 	Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle	1010 pour 100.000	252 pour 100 000	587 pour 100 000	Progrès insuffisants
OMD 6 	Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle	Taux de prévalence du VIH/SIDA en%	1,8 %	En dessous de 1%	1,1 %	Non atteint
OMD 7 	Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	Taux d'accès à l'eau potable en%	84,7% (1994)	82 %	70 %	Bonne dynamique mais pas atteint

Taux de pression sur les ressources forestières				Difficultés pour une réelle dynamique
---	--	--	--	--

Source : SNU-ST/CLSP : Troisième Rapport de Suivi de la Mise en Œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Mali - 2015

11.2 Cibles prioritaires des ODD

Mali : cibles prioritaires des ODD

Objectifs de développement durable	Cibles ODD/Indicateurs										Package priorisé	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Cibles	Indicateurs
1. Pas de pauvreté		2	1	2							3	5
2. Faim Zéro	2	2	2	1	2						5	9
3. Bonne santé et bien-être	2	2	5				2				4	11
4. Education de qualité	1						1				2	2
5. Egalité entre les sexes		2	1		2	2					4	7
6. Eau propre et Assainissement		1	2	2	2	1					5	8
7. Energie propre et d'un coût abordable	2	1	1								3	4
8. Travail décent et croissance économique	1	1	1		2	1		2	2	2	7	12
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	2	2	2		2						4	8
10. Inégalités réduites	1	1		1	1		2				5	7
11. Villes et communautés durables	1	1	2	1							4	5
12. Consommation et production responsables	1	2	1	2	1						5	7
13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques	2	1	2								3	5
14. Vie aquatique												
15. Vie terrestre	2	1	1		1		1		1		6	7
16. Paix, justice et Institutions efficaces	4			2	2	2	2	1			6	13
17. Partenariats pour les ODD	2		2	1		2		1	1	2	7	11
Total											74	120

: Cibles prioritisées
 : Cibles prioritisées
 : Nombre total des cibles pour l'Objectif

Le dans chaque carreau correspond au nombre d'indicateurs qu'a la cible

Source : CREDD 2019-2023

11.3 Personnes rencontrées

SNU-Mali : Personnes rencontrées, mission CCA, Mars 2019

N°	Nom et prénom	Titres	Structures	E-Mail
<i>Système des Nations Unies</i>				
1	Mahamat Saleh ANNADIF	Représentant Spécial du Secrétaire Général au Mali	MINUSMA	annadifm@un.org
2	Mbaranga GASARABWE	Coordinatrice Résidente du SNU	MINUSMA	gasarabwe@un.org
3	Margherita ZUIN	Senior Planning Officier	MINUSMA	zuinm@un.org
	Lobna BENHAYOUNE	Directrice Stabilisation & Relèvement	MINUSMA	benhayoune@un.org
4	Philippe PREVOST	Chef JMAC	MINUSMA	prevost@un.org
5	Aboubacar KOULIBALY	Directeur Pays	PNUD	aboubacar.koulibaly@undp.org
6	Maleye DIOP	Directeur Pays Adjoint	PNUD	maleye.diop@undp.org
7	Becaye DIARRA	Economiste Principal	PNUD	becaye.diarra@undp.org
8	Safiatou Diarra Cissé	Spécialiste Suivi et Evaluation	PNUD	Safiatou.diarra@uncdf.org
9	Lucien MANGA	Représentant	OMS	mnagal@who.int
10	Josiane C.D YAGUIBOU	Représentante	UNFP	yaguibou@unfpa.org
11	Christine GAIGNEBET	Chef Suivi et Evaluation	UNICEF	cgaignebet@unicef.org
12	Felix ACKEBO	Représentant Adjoint	UNICEF	facebo@unicef.org
13	Silvia CARUSO	Représentante et directrice Pays	PAM	silvia.caruso@wfp.org
14	David COOMBER	Coordinateur de Programme	OIM	dcoomber@iom.int
15	Félicité Ndimira Nsabimana	Directrice Pays	ONUSIDA	nsabimananaf@unaids.org
16	Jeffrey BAWA	Administrateur Programme (Sahel)	ONU DC	jeffery.bawa@onudc.org
17	Tchakoly Ali TCHANILE	Représentant Adjoint	UNHCR	tchanile@unhcr.org
18	Ceyda GORAL MORLET	Administratrice A. Programme	UNHCR	goralmor@unhcr.org
19	Sarah Hager TRABSI	Administratrice A. Programme	UNHCR	trabsi@unhcr.org
20	Béatrice EYONG	Représentante Résidente	ONU Femmes	beatrice.eyong@unwomen.org
21	Raymond BERTHE	Spécialiste Suivi & Evaluation	ONU Femmes	raymond.berthe@unwomen.org
22	Saïp SY	Spécialiste de Programme	UNESCO	s.sy@unesco.org
23	Haby Sow TRAORE	Représentante Pays	ONUDI	h.sowtraore@unido.org
24	Bruno TELEMANS	Coordinateur Opérations	FAO	bruno.telemans@fao.org
25	Mdiobo TOURE	Chargé de Programme	FAO	Modibo.Toure@fao.org
<i>Partenaires nationaux</i>				
1	Mahamadou Zibo MAÏGA	Coordinateur Cellule CLSP	Minis. Economie et des Finances	mahamadouzibo@yahoo.fr
2	Modibo T. TRAORE	Directeur Direction Coopération Multilatérale	Affaires Etrangères	mt.traore@diplomatie.ml
3	Bangaly N'ko TRAORE	Président SHA	Minis. Economie et des Finances	bangaly_traore@yahoo.fr
4	Drissa Mansa SIDIBE	Expert SHA	Minis. Economie et des Finances	sidibedrissa@yahoo.fr
5	Moussa MACALOU	Conseiller Technique	Minis. Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale	macalou1@gmail.com
6	Arouna SOUGANE	Directeur	INSTAT	sougane.arouna71@gmail.com
7	Boureïma F. BALLO	Directeur	ONDHD	bballo@odhd@yahoo.fr
8	Nouhoum TPILY	Président Cour Suprême	Cour Suprême du Mali	nouhoumtaïly@gmail.com
9	Mama SININTA	Président Section des Comptes	Cour Suprême du Mali	msininta@yahoo.fr
10	Bangaly N'ko TRAORE	Président	Secrétariat de l'Harmonisation de l'Aide (SHA)	bangaly_traor@yahoo.fr
11	Drissa Mansa SIDIBE	Expert SHA	Secrétariat de l'Harmonisation de l'Aide (SHA)	sidibedrissa2000@yahoo.fr

N°	Nom et prénom	Titres	Structures	E-Mail
<i>Partenaires Techniques et Financiers</i>				
1	Philippe LAFOSSE	Conseiller Adjoint CAC	Ambassade de France	pilippe.lafosse@diplomatie.gouv.fr
2	René TAPSOBA	Représentant Résident du FMI	FMI	RTapsoba@IMF.org
3	Géza STRAMMER	Chef de coopération U.E	U. E	Geza.strammer@ecas.eurpoa.eu

11.4 Tableau récapitulatif des trajectoires des ODD

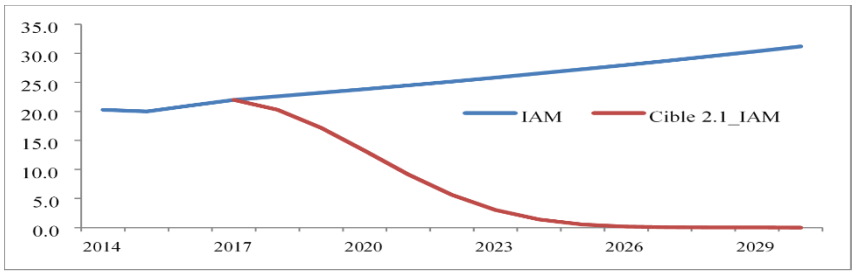
Tableau récapitulatif des trajectoires des ODD au Mali⁶⁴

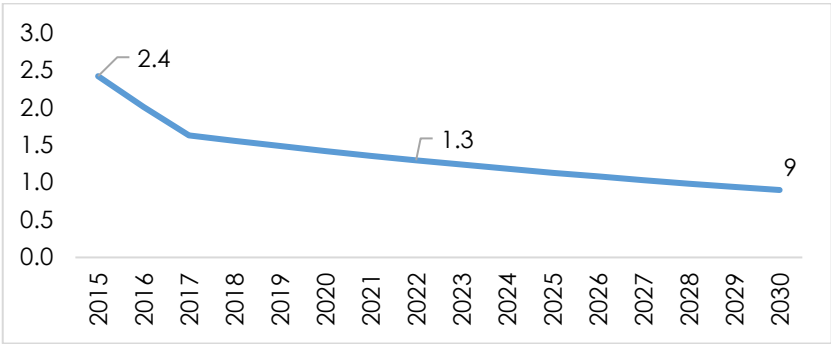
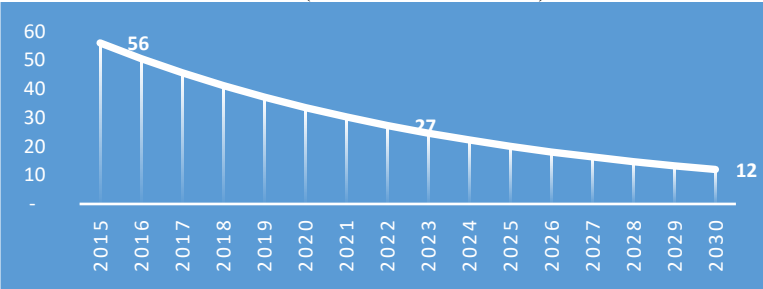
OBJECTIFS ET CIBLES ⁶⁵	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU										
Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde														
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	<p>1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge</p> <p>1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays</p>	<p>L'incidence de pauvreté reste en 2017, supérieure avec 44,9% à son niveau de 2010 où elle était de 43,7% ; la profondeur de cette pauvreté est de 13.6% et sa sévérité de 5.6%. Quelle que soit la mesure de la pauvreté (incidence, profondeur ou sévérité), les trois régions les plus touchées par le fléau demeurent Sikasso (67.8% de pauvres en 2017 pour un taux de profondeur de 24.9% et de sévérité de la pauvreté de 11.8%), Mopti (59.5% respectivement 17.6% et 6.8%) et Koulikoro (52.2%, 15.1% et 5.6%). La région de Ségou suit ce trio avec une incidence de 51.1% supérieure à la moyenne nationale. La cinquième place est occupée par la région de Gao 50.5% de pauvres.</p> <p style="text-align: center;">Evolution de la pauvreté monétaire 2001 à 2017</p> <p style="text-align: center;">Source : INSTAT</p> <p style="text-align: center;">Seuil de pauvreté monétaire entre 2015 et 2030</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux de pauvreté monétaire</td> <td>47,2</td> <td>46,8</td> <td>44,5</td> <td>23,4</td> </tr> </tbody> </table>		2015	2016	2017	2030	Taux de pauvreté monétaire	47,2	46,8	44,5	23,4	<p>Faible connaissance des filières porteuses (opportunités) et créatrices d'emplois</p>	<p>Développer les filières porteuses et créatrices d'emplois</p>
	2015	2016	2017	2030										
Taux de pauvreté monétaire	47,2	46,8	44,5	23,4										

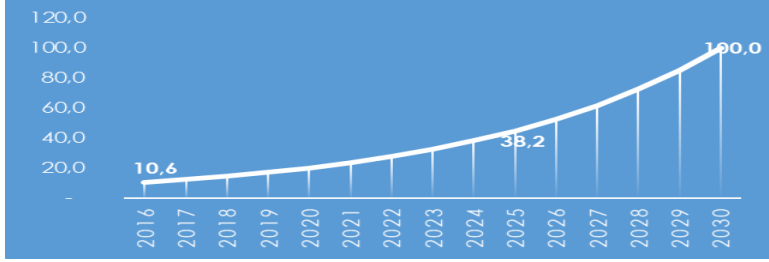
⁶⁴ Ce travail devrait être complété et affiné par les agences du SNU dans le cadre des travaux de l'UNDAF, compte tenu des données manquantes et du rôle que doivent jouer les responsables de suivi et évaluation du SNU dans l'élaboration d'une matrice des indicateurs de référence pour faciliter le suivi de l'UNDAF 2020-2024

⁶⁵ Uniquement les cibles bien renseignés, compte tenu de l'absence de données pour plusieurs cibles des ODD

OBJECTIFS ET CIBLES ⁶⁵	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU												
		<p style="text-align: center;">Selon le sexe</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Femmes</td> <td style="width: 10%;">47,3</td> <td style="width: 10%;">47,4</td> <td style="width: 10%;">45,1</td> <td style="width: 10%;">23,7</td> </tr> <tr> <td>Hommes</td> <td>47,1</td> <td>46,1</td> <td>43,9</td> <td>23,1</td> </tr> </table> <p>Source : Enquête EMOP et calculs de l'étude ODD ODHD 2019</p>	Femmes	47,3	47,4	45,1	23,7	Hommes	47,1	46,1	43,9	23,1				
Femmes	47,3	47,4	45,1	23,7												
Hommes	47,1	46,1	43,9	23,1												
<p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p>	<p>1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</p>	<p>Situation au 31/12/2018 Source : CANAM Total immatriculé Cms : 668 033 Inps : 580 637 Total : 1 248 670</p>	<p>La proportion de la population assujettie aux différents régimes de prévoyance sociale est faible. Les agriculteurs, qui en constituent la composante la plus importante (43 % à 85 %), ne sont pas couverts, et la problématique de la retraite des travailleurs qui se déplacent d'un pays à l'autre demeure entière. La protection sociale ne couvre que le secteur formel, soit environ 10 % de la population totale du Mali. Le secteur informel est oublié.</p>	<p>Extension de la protection sociale aux travailleurs des secteurs informel et agricole.</p> <p>Renforcement du système statistique pour la fourniture de données désagrégées.</p> <p>Augmenter les budgets d'état alloués à la santé et à la protection sociale</p>												
<p>Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p>																
<p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p>	<p>2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation 2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience</p>	<p>En matière d'insécurité alimentaire et selon les résultats de l'Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSAN), réalisée en février 2017 montrent que 25,6 % des ménages maliens se trouvent en insécurité alimentaire dont 3,6% en insécurité alimentaire sévère. De ce fait, la prévalence de l'insécurité alimentaire est de 25% des ménages dont 4% sont en insécurité alimentaire sous la forme la plus sévère. Les projections à l'horizon 2030 de la proportion des ménages en insécurité alimentaire tablent sur un taux de 5 %.</p> <p style="text-align: center;">Projection des ménages maliens se trouvant en insécurité alimentaire de 2015 à 2030</p> <table border="1" style="margin-top: 10px; width: 100%; border-collapse: collapse;"> <caption>Données de la projection des ménages maliens en insécurité alimentaire (2015-2030)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Insécurité alimentaire (%)</th> <th>Insécurité alimentaire Modéré (%)</th> <th>Insécurité alimentaire sévère (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td> <td>2.5</td> <td>2.2</td> <td>0.3</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>1.3</td> <td>1.1</td> <td>0.2</td> </tr> </tbody> </table> <p>Source : ENSAN 2017 et calculs de l'étude</p> <p style="text-align: center;">Mali : Evolution tendancielle de l'Insécurité Alimentaire Modérée (IAM) et Cible ODD vers 2030</p>	Année	Insécurité alimentaire (%)	Insécurité alimentaire Modéré (%)	Insécurité alimentaire sévère (%)	2015	2.5	2.2	0.3	2023	1.3	1.1	0.2		
Année	Insécurité alimentaire (%)	Insécurité alimentaire Modéré (%)	Insécurité alimentaire sévère (%)													
2015	2.5	2.2	0.3													
2023	1.3	1.1	0.2													

OBJECTIFS ET CIBLES ⁶⁵	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU																				
		 <p>Source : Revue stratégique Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition au Mali :vers la faim Zéro, 2018, Gouvernement/FAO/PAM/UNICEF</p>																						
<p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p>	<p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans 2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p>	<p>La prévalence de la sous-alimentation, appréhendée à travers l'insuffisance pondérale modérée et sévère, est marquée par un taux relativement fort avec un taux de 16,3 en 2017. L'objectif à l'horizon 2030 est de ramener ce taux en dessous de 1%. La malnutrition chronique des enfants âgés de 0 à 59 mois touche en 2017 23 % des enfants âgés de 0 à 59 mois et la malnutrition chronique sévère affecte 7 % des enfants pour cette même tranche d'âge. Les projections actuelles pour la réduction de la malnutrition chronique ne sont pas très favorables pour réduire très significativement les taux actuels puisque d'ici 2025 le taux projeté est de 20 % contre 29,3 en 2015</p> <p style="text-align: center;">Taux de prévalence de la sous-alimentation (%)</p> <table border="1" data-bbox="640 824 1486 1125"> <thead> <tr> <th>Prévalence de la sous-alimentation (%)</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Insuffisance Pondérale</td> <td>24,2</td> <td>20,1</td> <td>16,3</td> <td>0,8</td> </tr> <tr> <td>Insuffisance Pondérale modérée : l'insuffisance pondérale modérée est le pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois dont le poids est inférieur de deux écarts types au poids médian tel qu'il est défini dans les Normes OMS de croissance de l'enfant</td> <td>17,2</td> <td>14,3</td> <td>12,1</td> <td>0,8</td> </tr> <tr> <td>Insuffisance Pondérale sévère : l'insuffisance pondérale sévère est le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dont le poids est inférieur de trois écarts types au poids médian pour leur âge tel qu'il est défini dans les normes OMS de croissance de l'enfant.</td> <td>7</td> <td>5,8</td> <td>4,2</td> <td>0,7</td> </tr> </tbody> </table> <p>Source : Enquête SMART 2017, INSTAT</p>	Prévalence de la sous-alimentation (%)	2015	2016	2017	2030	Insuffisance Pondérale	24,2	20,1	16,3	0,8	Insuffisance Pondérale modérée : l'insuffisance pondérale modérée est le pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois dont le poids est inférieur de deux écarts types au poids médian tel qu'il est défini dans les Normes OMS de croissance de l'enfant	17,2	14,3	12,1	0,8	Insuffisance Pondérale sévère : l'insuffisance pondérale sévère est le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dont le poids est inférieur de trois écarts types au poids médian pour leur âge tel qu'il est défini dans les normes OMS de croissance de l'enfant.	7	5,8	4,2	0,7		
Prévalence de la sous-alimentation (%)	2015	2016	2017	2030																				
Insuffisance Pondérale	24,2	20,1	16,3	0,8																				
Insuffisance Pondérale modérée : l'insuffisance pondérale modérée est le pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois dont le poids est inférieur de deux écarts types au poids médian tel qu'il est défini dans les Normes OMS de croissance de l'enfant	17,2	14,3	12,1	0,8																				
Insuffisance Pondérale sévère : l'insuffisance pondérale sévère est le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dont le poids est inférieur de trois écarts types au poids médian pour leur âge tel qu'il est défini dans les normes OMS de croissance de l'enfant.	7	5,8	4,2	0,7																				

OBJECTIFS ET CIBLES ⁶⁵	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU
		<p style="text-align: center;">Insuffisance Pondérale de 2015 à 2030.</p>  <p style="text-align: center;">Source : Enquête SMART 2017, INSTAT et calculs de l'étude</p>		
Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge				
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1 Taux de mortalité maternelle 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	Les taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile encore très élevés (368 décès pour cent mille naissances vivantes et 95 pour mille, selon EDMS-V de 2012-2013) Le taux de couverture en accouchements assistés est passé de 41% en 2001 à 49% en 2006 et 58,6% en 2012. Ce taux reste toujours faible en milieu rural (50,7%).	Accès aux services de santé La pauvreté	Augmenter l'offre de services de santé et améliorer leur accessibilité Développer des AGR et des programmes d'autonomisation des femmes pour réduire la pauvreté
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 3.2.2 Taux de mortalité néonatale	En 2012 le taux de mortalité néonatale était de 35 pour mille, le taux de mortalité infantile 58 pour mille et le taux de mortalité infanto-juvénile 98 pour mille). <p style="text-align: center;">Projection du Quotient de mortalité infantile de 2015 à 2030 (1 000 naissances vivantes)</p>  <p style="text-align: center;">Source : Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2015 et calculs de l'étude</p>	Accès aux services de santé La pauvreté Charge de travail de la femme Violence conjugale Malnutrition	Augmenter l'offre de services de santé et améliorer leur accessibilité Développer des AGR et des programmes d'autonomisation des femmes pour réduire la pauvreté

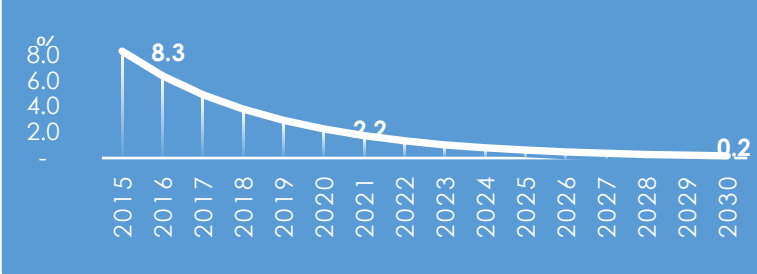
OBJECTIFS ET CIBLES ⁶⁵	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU																																
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population 3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants 3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants 3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants 3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	Le taux de séroprévalence du VIH au Mali 1,3% selon l'EDS IV (2006) et 1,2% selon EDS V (2012) ⁶⁶ . Le taux de séroprévalence chez les femmes de 15 – 49 ans, estimé à 1,5% et 1,3% respectivement selon les EDS IV et V, est plus élevé que celui observé chez les hommes du même groupe d'âges (1% et 0,8%). La tuberculose, 7 035 cas toutes formes confondues ont été notifiés en 2016 contre 7 015 en 2015 en 2015 La prévalence du paludisme chez les enfants de 6 à 59 mois est passée de 38% en 2006 à 52% en 2012 ⁶⁷ ; dans le cadre de la prévention, le taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées était de 68% en 2001, 41% en 2006 et 74% en 2012 ; En 2012, on a enregistré dans les établissements de santé 2 111 434 cas de paludisme (1 465 046 de cas simples et 646 388 cas graves) avec 1833 décès, soit un taux de létalité de 0,87 % ⁶⁸ .																																		
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale 3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	Le taux de prévalence contraceptive reste à un niveau très bas évoluant de 7% à 10% de femmes ⁶⁹ en union utilisant un moyen moderne de contraception entre 2006 et 2012 alors que les besoins non satisfaits sont estimés à 31% en 2006 contre 26% en 2012. La prévalence contraceptive est trois fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Le taux de natalité était de 39‰ en 2012-2013 contre 43,9‰ en 2009 soit 39 naissances vivantes pour 1000 habitants au niveau national. Ce taux est plus élevé en milieu rural (44,1‰) qu'en milieu urbain (40,1‰). 5 % des adolescentes de 15-19 ans ont eu une naissance vivante avant l'âge. Evolution du taux d'utilisation des services de PF de 2015 à 2030  <table border="1"> <caption>Evolution du taux d'utilisation des services de PF de 2015 à 2030</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Taux (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2016</td><td>10,6</td></tr> <tr><td>2017</td><td></td></tr> <tr><td>2018</td><td></td></tr> <tr><td>2019</td><td></td></tr> <tr><td>2020</td><td></td></tr> <tr><td>2021</td><td></td></tr> <tr><td>2022</td><td></td></tr> <tr><td>2023</td><td></td></tr> <tr><td>2024</td><td></td></tr> <tr><td>2025</td><td>38,2</td></tr> <tr><td>2026</td><td></td></tr> <tr><td>2027</td><td></td></tr> <tr><td>2028</td><td></td></tr> <tr><td>2029</td><td></td></tr> <tr><td>2030</td><td>100,0</td></tr> </tbody> </table>	Année	Taux (%)	2016	10,6	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	38,2	2026		2027		2028		2029		2030	100,0		
Année	Taux (%)																																			
2016	10,6																																			
2017																																				
2018																																				
2019																																				
2020																																				
2021																																				
2022																																				
2023																																				
2024																																				
2025	38,2																																			
2026																																				
2027																																				
2028																																				
2029																																				
2030	100,0																																			
Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie																																				
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité,	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes	Le taux brut de scolarisation (TBS) a été de 70,0% au 1er cycle et de 51,2% au second cycle en 2016-2017 ; chez les garçons, ce taux s'établit à 75,8%, et à 64,4% chez les filles au Fondamental 1. Au Fondamental 2, il ressort à 55,6% et 46,8% chez les garçons et filles respectivement. Taux d'achèvement des cycles primaire et secondaire																																		

⁶⁶ Source : Plan d'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant 2015-19, Comité de Coordination HC/NLS

⁶⁷ Source : EDS-M 2012/13

⁶⁸ Source : SG/Ministère de la Santé, 2013

⁶⁹ Source : EDS-M 2012/13

OBJECTIFS ET CIBLES ⁶⁵	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU																					
les dotant d'acquis véritablement utiles	minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2015</th> <th>2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux d'achèvement du primaire</td> <td>48,1</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Fille</td> <td>45,6</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Garçon</td> <td>50,5</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Taux d'achèvement du secondaire premier cycle</td> <td>35,4</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Fille</td> <td>31,1</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Garçon</td> <td>39,8</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> <p>Source : Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2015 et calculs de l'étude</p>		2015	2030	Taux d'achèvement du primaire	48,1	100	Fille	45,6	100	Garçon	50,5	100	Taux d'achèvement du secondaire premier cycle	35,4	100	Fille	31,1	100	Garçon	39,8	100		
	2015	2030																							
Taux d'achèvement du primaire	48,1	100																							
Fille	45,6	100																							
Garçon	50,5	100																							
Taux d'achèvement du secondaire premier cycle	35,4	100																							
Fille	31,1	100																							
Garçon	39,8	100																							
Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles																									
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	<p>5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge</p> <p>5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits</p>	<p>3420 femmes ont été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire masculin au cours de l'année 2018 dont 411 cas de viols.</p> <p>Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui déclarent avoir subi une forme quelconque de MGF/E</p>  <p>Source : Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2015 et projection de l'étude</p>																							
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	<p>5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans</p> <p>5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge</p>	<p>De Janvier à Juin 2018, 1.306 cas70 de VBG ont été déclarés parmi lesquels 1115 cas ont été rapportés par les utilisateurs du GBVIMS71.</p> <p>En 2012, 91% des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi la pratique de l'excision72 contre 92 % en 2001.</p> <p>Le taux de MGF est passé de 75% à 76% entre 2010 et 2015 sur les filles de 0-14 ans73</p>																							
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	<p>5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales</p> <p>5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction</p>	<p>Les emplois occupés par les femmes ne représentent que 15,4% des emplois créés. Moins de 10% des députés élus à l'Assemblée nationale sont des femmes. La proportion des postes nominatifs dans les services publics occupés par des femmes en 2015 était de 16,2%74.</p>																							
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits	5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant	85% des femmes de 15-49 ans connaissent, au moins une méthode contraceptive quelconque.																							

⁷⁰ Source : Bulletin N°6 du sous cluster VBG Janvier-Juin 2018

⁷¹ Le Système de Gestion des Informations sur les Violences. Basées sur le Genre

⁷² Source : EDS-M 2012/13

⁷³ Source : MICS 2015

⁷⁴ Rapport de la BAD sur les inégalités de genre en Afrique, Mai 2015

OBJECTIFS ET CIBLES ⁶⁵	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU																
<p>en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi</p>	<p>leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative</p> <p>5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine</p>																			
<p>Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</p>																				
<p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable</p>	<p>6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon</p>	<ul style="list-style-type: none"> En matière d'eau potable, l'objectif est de passer d'un taux de 70,5 % en 2018 à 100 % à l'horizon 2030 ; en 2025, les projections tablent sur un taux de 86 % En 2015, 41 des ménages utilisent des latrines privées et 43 % utilisent des latrines communes à plusieurs ménages ; la cible des ODD à l'horizon 2030 est 75 % 	<p>Faible accès aux services d'assainissement</p>	<p>Faciliter l'accès aux services d'assainissement</p>																
<p>6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau</p>	<p>6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger</p> <p>6.3.2 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne</p>	<table border="1" data-bbox="640 979 1501 1109"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Unité</th> <th>2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eaux usées industrielles traitées (Sotuba)</td> <td>m3</td> <td>504 000</td> </tr> <tr> <td>Eaux usées des hôpitaux traitées (Point G)</td> <td>m4</td> <td>108 000</td> </tr> <tr> <td>Eaux usées domestiques traitées (Mopti)</td> <td>m5</td> <td>134 911</td> </tr> <tr> <td>Eaux usées domestiques traitées (Tombouctou)</td> <td>m6</td> <td>294 551</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Unité	2015	Eaux usées industrielles traitées (Sotuba)	m3	504 000	Eaux usées des hôpitaux traitées (Point G)	m4	108 000	Eaux usées domestiques traitées (Mopti)	m5	134 911	Eaux usées domestiques traitées (Tombouctou)	m6	294 551	<p>Faible capacité de traitement des eaux usées</p>	<p>Renforcer les capacités de traitement des eaux usées</p>	
Catégorie	Unité	2015																		
Eaux usées industrielles traitées (Sotuba)	m3	504 000																		
Eaux usées des hôpitaux traitées (Point G)	m4	108 000																		
Eaux usées domestiques traitées (Mopti)	m5	134 911																		
Eaux usées domestiques traitées (Tombouctou)	m6	294 551																		
<p>Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p>																				
<p>7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p>	<p>7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité</p> <p>7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres</p>	<table border="1" data-bbox="640 1271 1501 1417"> <thead> <tr> <th>Ensemble</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Electricité (EDM)</td> <td>23,4</td> <td>24</td> <td>27,0</td> </tr> <tr> <td>Panneaux solaires</td> <td>21,2</td> <td>27,4</td> <td>31,6</td> </tr> <tr> <td>Groupe électrogène</td> <td>0,0</td> <td>0</td> <td>0,1</td> </tr> </tbody> </table>	Ensemble	2015	2016	2017	Electricité (EDM)	23,4	24	27,0	Panneaux solaires	21,2	27,4	31,6	Groupe électrogène	0,0	0	0,1	<p>Méconnaissance des sources alternatives</p>	<p>Favoriser l'adoption de sources alternatives</p>
Ensemble	2015	2016	2017																	
Electricité (EDM)	23,4	24	27,0																	
Panneaux solaires	21,2	27,4	31,6																	
Groupe électrogène	0,0	0	0,1																	

OBJECTIFS ET CIBLES ⁶⁵	INDICATEURS	Evolution et trajectoire				Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU	
		Torche à pile	51,1	44,6	39,1			
		Autres	1,3	3,6	2,2			
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie énergétique mondial	kWh/m2/jour				2017	Méconnaissance des sources alternatives	Favoriser l'adoption de sources alternatives
		Potentiel en énergie qui peut être fourni par le vent (éolienne), le solaire (photovoltaïque), l'eau (hydroélectricité), la biomasse (biocarburant), la chaleur de la terre (géothermie)				5		
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]		2013	2014	2015	2016	Faiblesse des capacités énergétiques	Renforcer les capacités énergétiques
		Consommations finale (Ktep)	3 195	3234	3740	5915		
		PIB (Milliards F CFA en prix constant)	5406,2	5925,3	7 747,7	8 302,3		
		Intensité Energétiq	0,6	0,5	0,5	0,7		
Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous								
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant						Non inclusivité de la croissance du PIB	Favoriser l'inclusivité de la croissance du PIB
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi				2017		Manque d'opportunités	Créer des opportunités qui propulsent le PIB
		Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi				-3,8		
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	Structure de l'emploi par type d'emploi et statut dans l'emploi (%)				2016	Fragilité de l'environnement	Renforcer l'environnement de l'emploi informel
		Emploi salarié non agricole				65,7		
		Homme				67,4		
		Femme				59,6		
		Emploi indépendant non agricole				99,5		
		Homme				99,5		
		Femme				99,5		
		Aide familial non agricole				99,7		
		Homme				99,1		
		Femme				100		
		Taux d'emploi informel selon le sexe (%) 2016				96,4		
		Homme				95,4		
		Femme				97,9		

OBJECTIFS ET CIBLES ⁶⁵	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU														
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap	En 2014, le taux de chômage au Mali était estimé à 8,2% ⁷⁵ . En 2017 ce taux est passé à 9,1% ⁷⁶ . Selon le sexe, les femmes souffrent plus durement du chômage que les hommes : 10,9% contre 8,0% de taux de chômage. Ainsi, le chômage touchait un peu plus de 580'000 personnes des deux sexes, à raison de 52% de femmes et de 48% d'hommes ; 32% d'urbains et 68% de ruraux. Le chômage frappe davantage les jeunes avec un taux de chômage de 14,9% pour les jeunes de 15-35 ans et 21,9% pour les jeunes de 15-24 ans.																
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation	Ce taux est de 12.5% pour l'ensemble des jeunes 15-40 ans alors qu'il était de 8.8% pour l'ensemble de la main-d'œuvre, jeune et non jeune.																
Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation																		
Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre																		
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses de consommation finale des ménages (% de croissance annuelle)</td> <td>5,1</td> </tr> </tbody> </table>		2016	Dépenses de consommation finale des ménages (% de croissance annuelle)	5,1	Manque de débouchés	Promouvoir des débouchés										
	2016																	
Dépenses de consommation finale des ménages (% de croissance annuelle)	5,1																	
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap																	
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	<p>La part des dépenses du personnel (salaire et les transferts sociaux) sur PIB courant au prix du marché.</p> <table border="1"> <caption>Données du graphique : La part des dépenses du personnel (salaire et les transferts sociaux) sur PIB courant au prix du marché.</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Part du PIB</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2011</td> <td>0,050</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>0,049</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>0,051</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>0,052</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>0,053</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>0,055</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Part du PIB	2011	0,050	2012	0,049	2013	0,051	2014	0,052	2015	0,053	2016	0,055		
Année	Part du PIB																	
2011	0,050																	
2012	0,049																	
2013	0,051																	
2014	0,052																	
2015	0,053																	
2016	0,055																	
Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables																		

⁷⁵ Source : ONEF

⁷⁶ EMOP 2017/18, INSTAT

OBJECTIFS ET CIBLES ⁶⁵	INDICATEURS	Evolution et trajectoire					Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU																								
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="640 240 1186 284">Répartition des ménages selon le type de logement dans le milieu urbain</th> <th data-bbox="1192 240 1297 284">2015</th> <th data-bbox="1304 240 1451 284">2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="640 289 1186 324">Appartement</td> <td data-bbox="1192 289 1297 324">15,0</td> <td data-bbox="1304 289 1451 324">9,9</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 329 1186 365">Maison individuelle ou villa</td> <td data-bbox="1192 329 1297 365">13,7</td> <td data-bbox="1304 329 1451 365">10,6</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 370 1186 406">Maison dans une concession</td> <td data-bbox="1192 370 1297 406">59,4</td> <td data-bbox="1304 370 1451 406">67,1</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 410 1186 446">Maison en bandes</td> <td data-bbox="1192 410 1297 446">9,1</td> <td data-bbox="1304 410 1451 446">8,9</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 451 1186 487">Pièces sans dépendance</td> <td data-bbox="1192 451 1297 487">1,8</td> <td data-bbox="1304 451 1451 487">1,8</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 492 1186 521">Autre</td> <td data-bbox="1192 492 1297 521">0,9</td> <td data-bbox="1304 492 1451 521">1,7</td> </tr> </tbody> </table>					Répartition des ménages selon le type de logement dans le milieu urbain	2015	2016	Appartement	15,0	9,9	Maison individuelle ou villa	13,7	10,6	Maison dans une concession	59,4	67,1	Maison en bandes	9,1	8,9	Pièces sans dépendance	1,8	1,8	Autre	0,9	1,7	Manque de formation	Renforcer les capacités des populations urbaines			
Répartition des ménages selon le type de logement dans le milieu urbain	2015	2016																														
Appartement	15,0	9,9																														
Maison individuelle ou villa	13,7	10,6																														
Maison dans une concession	59,4	67,1																														
Maison en bandes	9,1	8,9																														
Pièces sans dépendance	1,8	1,8																														
Autre	0,9	1,7																														
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables																																
12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	12.4.1 Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord 12.4.2 Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="640 579 997 625">Indicateur</th> <th data-bbox="1003 579 1113 625">Unité</th> <th data-bbox="1119 579 1239 625">2015</th> <th data-bbox="1245 579 1365 625">2016</th> <th data-bbox="1371 579 1501 625">2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="640 630 997 665">Quantité de déchets ménagers (Bamako)</td> <td data-bbox="1003 630 1113 665">M3</td> <td data-bbox="1119 630 1239 665"></td> <td data-bbox="1245 630 1365 665">1 022 000</td> <td data-bbox="1371 630 1501 665"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 670 997 706">Quantité de déchets municipaux collectés (Bamako)</td> <td data-bbox="1003 670 1113 706">M3</td> <td data-bbox="1119 670 1239 706"></td> <td data-bbox="1245 670 1365 706">613 200</td> <td data-bbox="1371 670 1501 706">828 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 711 997 779">Ménages desservis par la collecte des déchets municipaux (Bamako)</td> <td data-bbox="1003 711 1113 779">Nombre</td> <td data-bbox="1119 711 1239 779">124 326</td> <td data-bbox="1245 711 1365 779">179 617</td> <td data-bbox="1371 711 1501 779">158 118</td> </tr> </tbody> </table>					Indicateur	Unité	2015	2016	2017	Quantité de déchets ménagers (Bamako)	M3		1 022 000		Quantité de déchets municipaux collectés (Bamako)	M3		613 200	828 000	Ménages desservis par la collecte des déchets municipaux (Bamako)	Nombre	124 326	179 617	158 118	Faiblesse de mise en œuvre	Favoriser la mise en œuvre des accords				
Indicateur	Unité	2015	2016	2017																												
Quantité de déchets ménagers (Bamako)	M3		1 022 000																													
Quantité de déchets municipaux collectés (Bamako)	M3		613 200	828 000																												
Ménages desservis par la collecte des déchets municipaux (Bamako)	Nombre	124 326	179 617	158 118																												
Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions⁷⁷																																
Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité																																
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="640 1099 1165 1128">Indicateur</th> <th data-bbox="1171 1099 1281 1128">Unité</th> <th data-bbox="1287 1099 1501 1128">2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="640 1133 1165 1153">N= Territoire national (à l'exclusion des eaux de surface)</td> <td data-bbox="1171 1133 1281 1153">Km2</td> <td data-bbox="1287 1133 1501 1153">1 237 483,27</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 1157 1165 1177">X= Zone soumise à une dégradation sévère de la terre</td> <td data-bbox="1171 1157 1281 1177">Km2</td> <td data-bbox="1287 1157 1501 1177">632 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 1182 1165 1201">Y= Zone soumise à une dégradation modérée de la terre</td> <td data-bbox="1171 1182 1281 1201">Km2</td> <td data-bbox="1287 1182 1501 1201">320 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 1206 1165 1226">Z= Zone soumise à une dégradation légère de la terre</td> <td data-bbox="1171 1206 1281 1226">Km2</td> <td data-bbox="1287 1206 1501 1226">290 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 1230 1165 1250">Territoire national des terres sèches</td> <td data-bbox="1171 1230 1281 1250">Km2</td> <td data-bbox="1287 1230 1501 1250">632 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 1255 1165 1274">Territoire national touché par la désertification (= x+y+z)</td> <td data-bbox="1171 1255 1281 1274">Km2</td> <td data-bbox="1287 1255 1501 1274">1 242 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 1279 1165 1299">Pourcentage du territoire national touché par la désertification (= 100*(x+y+z)/n)</td> <td data-bbox="1171 1279 1281 1299">%</td> <td data-bbox="1287 1279 1501 1299">76,7</td> </tr> </tbody> </table>					Indicateur	Unité	2015	N= Territoire national (à l'exclusion des eaux de surface)	Km2	1 237 483,27	X= Zone soumise à une dégradation sévère de la terre	Km2	632 000	Y= Zone soumise à une dégradation modérée de la terre	Km2	320 000	Z= Zone soumise à une dégradation légère de la terre	Km2	290 000	Territoire national des terres sèches	Km2	632 000	Territoire national touché par la désertification (= x+y+z)	Km2	1 242 000	Pourcentage du territoire national touché par la désertification (= 100*(x+y+z)/n)	%	76,7	Faible capacité de récupération des terres	Renforcer les capacités de récupération des terres dégradées
Indicateur	Unité	2015																														
N= Territoire national (à l'exclusion des eaux de surface)	Km2	1 237 483,27																														
X= Zone soumise à une dégradation sévère de la terre	Km2	632 000																														
Y= Zone soumise à une dégradation modérée de la terre	Km2	320 000																														
Z= Zone soumise à une dégradation légère de la terre	Km2	290 000																														
Territoire national des terres sèches	Km2	632 000																														
Territoire national touché par la désertification (= x+y+z)	Km2	1 242 000																														
Pourcentage du territoire national touché par la désertification (= 100*(x+y+z)/n)	%	76,7																														

⁷⁷Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques

OBJECTIFS ET CIBLES ⁶⁵	INDICATEURS	Evolution et trajectoire					Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU																																			
		Pourcentage des terres sèches nationales touchées par la désertification (=100*(x+y+z)/d)	%	50,9																																							
		Territoire national non touché par la désertification (= n-(x+y+z))	Km2	23,4																																							
		Zone nationale de terre sèche non touchée par la désertification (= d-(x+y+z))	Km2	578 877,1																																							
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="636 378 1150 402">Indicateur</th> <th data-bbox="1150 378 1234 402">Unité</th> <th data-bbox="1234 378 1285 402">2014</th> <th data-bbox="1285 378 1402 402">2015</th> <th data-bbox="1402 378 1503 402">2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="636 410 1150 443">Superficie des aires fauniques</td> <td data-bbox="1150 410 1234 443">Km2</td> <td data-bbox="1234 410 1285 443">-</td> <td data-bbox="1285 410 1402 443">65664,5</td> <td data-bbox="1402 410 1503 443">90611,79</td> </tr> <tr> <td data-bbox="636 451 1150 483">Superficie terrestre totale</td> <td data-bbox="1150 451 1234 483">Km2</td> <td data-bbox="1234 451 1285 483">-</td> <td data-bbox="1285 451 1402 483">1241238</td> <td data-bbox="1402 451 1503 483">1241238</td> </tr> <tr> <td data-bbox="636 492 1150 516">Proportion de la superficie des forêts protégées (=100*1/2) 2</td> <td data-bbox="1150 492 1234 516">%</td> <td data-bbox="1234 492 1285 516">-</td> <td data-bbox="1285 492 1402 516">5,3</td> <td data-bbox="1402 492 1503 516">7,3</td> </tr> <tr> <td data-bbox="636 524 1150 548">Espèces animales menacées</td> <td data-bbox="1150 524 1234 548">Nombre</td> <td data-bbox="1234 524 1285 548">23</td> <td data-bbox="1285 524 1402 548">23,0</td> <td data-bbox="1402 524 1503 548">23,0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="636 557 1150 573">Toutes les espèces animales connues</td> <td data-bbox="1150 557 1234 573">Nombre</td> <td data-bbox="1234 557 1285 573">882</td> <td data-bbox="1285 557 1402 573">882</td> <td data-bbox="1402 557 1503 573">882</td> </tr> <tr> <td data-bbox="636 581 1150 597">Pourcentage des espèces animales menacées (=100*1/2) 2</td> <td data-bbox="1150 581 1234 597">%</td> <td data-bbox="1234 581 1285 597">2,61</td> <td data-bbox="1285 581 1402 597">2,61</td> <td data-bbox="1402 581 1503 597">2,61</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Unité	2014	2015	2016	Superficie des aires fauniques	Km2	-	65664,5	90611,79	Superficie terrestre totale	Km2	-	1241238	1241238	Proportion de la superficie des forêts protégées (=100*1/2) 2	%	-	5,3	7,3	Espèces animales menacées	Nombre	23	23,0	23,0	Toutes les espèces animales connues	Nombre	882	882	882	Pourcentage des espèces animales menacées (=100*1/2) 2	%	2,61	2,61	2,61	Unité	2014	2015	2016	Insuffisance dans la mise en œuvre des textes	Favoriser l'application des textes
Indicateur	Unité	2014	2015	2016																																							
Superficie des aires fauniques	Km2	-	65664,5	90611,79																																							
Superficie terrestre totale	Km2	-	1241238	1241238																																							
Proportion de la superficie des forêts protégées (=100*1/2) 2	%	-	5,3	7,3																																							
Espèces animales menacées	Nombre	23	23,0	23,0																																							
Toutes les espèces animales connues	Nombre	882	882	882																																							
Pourcentage des espèces animales menacées (=100*1/2) 2	%	2,61	2,61	2,61																																							
Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous																																											
Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser																																											

11.5 Bibliographie et documents consultés

1. Banque Mondiale : Renforcer la décentralisation budgétaire au Mali,
2. BIT : Croissance, emploi et politiques pour l'emploi au Mali, 2012
3. Carter Center : Rapport de l'Observateur Indépendant, 18/02/2019
4. Commissariat à la sécurité alimentaire, Janvier (2017), la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (TOM 2).
5. Commissariat à la sécurité alimentaire (Janvier 2017), le plan d'action de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (TOM 3).
6. Choguel K. Maïga et Issiaka A. Singaré : Les rébellions au Nord du Mali, Juin 2018
7. CRISIS Group : Mali central : la fabrique d'une insurrection ? Rapport Afrique N°238 | 6 juillet 2016
8. CRISIS Group : Narcotrafic, violence et politique au Nord du Mali Rapport Afrique N°267 | 13 décembre 2018
9. CPS : Annuaire national des statistiques de l'enseignement fondamental 2016-2017, CPS Education
10. DNP : Mali, Feuille de route nationale « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant
11. DNP-UNFPA : Rapport d'examen national des 5 ans de la mise en œuvre de la Déclaration 'Addis-Abéba sur la population et le développement au-delà de 2014, Juillet 2018
12. DNS : Annuaire statistique Système Local d'Information Sanitaire (SLIS), DNS, 2015 ; 2016 ; 2017
13. Jean Pierre Guengant, Phd : Baisse de la fécondité et développement socioéconomique au Mali, IRD, 2016
14. EDSM-V 2012-2013 : Enquête démographique et de santé, Instat, Mai 2014
15. EMOP, L'Etat de la gouvernance, de la paix et de la sécurité au Mali 2014, Instat, Décembre 2014
16. FERDI : Analyse de l'aide accordée aux pays du Sahel, Décembre 2018
17. Fondation IBRAHIM : Dix ans de gouvernance en Afrique 2006-2015, rapport 2016
18. François Güneward, Johana Baché, Valérie Léon, Bonaventure Sokpoh : La difficile gestion d'une crise complexe au Nord Mali, , Février 2015
19. FAO / PAM (Mars 2010), le Rapport sur le Commerce transfrontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.
20. Gouvernement Mali AGIR (2017), [Priorités résilience Pays \(PRP\)](#), plan stratégique 2018 – 2035.
21. Philippe Hugon : Afriques : entre puissance et vulnérabilité, A. collin 2016
22. INSTAT/UNICEF : Enquête Nationale Nutritionnelle Anthropométrique et de Mortalité rétrospective suivant la méthodologie SMART, Mali 2018
23. OCDE-Cahiers de l'Afrique de l'Ouest : Un atlas du Sahara-Sahel, Secrétariat du Club du Sahel, 2014
24. ONU Femmes : Les Femmes et les Filles dans le conflit au Mali, 2016
25. ONU Femmes : Genre et gouvernance au Mali, 2016
26. HCNLS : Cadre stratégique national de lutte contre le VIH et le SIDA(CNS 2017-2021)
27. INSTAT : Enquête Modulaire Permanente auprès des Ménages (EMOP), Instat, 2017
28. INSTAT : Enquête par grappe à indicateurs multiples (MICS), Instat, 2015
29. INSTAT : Enquête Nationale Anthropométrique et de Mortalité rétrospective suivant la méthodologie SMART, Mali, Instat, 2017
30. INSAT : Rapport sur la pauvreté à plusieurs dimensions au Mali, Novembre 2017
31. MATD : Document-cadre de la politique nationale de décentralisation 2015-2024
32. MAATP : Politique nationale de population, Novembre 2017
33. MINUSMA : Rapports annuels du Secrétaire Général des Nations Unies sur le Mali
34. Ministère des Finances : Plan d'élimination de la transmission du VIH de la mère-enfant du Mali (2015-2019), CT/CSLP, 2014
35. Ministère des Finances : Capital humain, éducation et formation professionnelle, CT/CSLP, Octobre 2018
36. Ministère des Finances : CREDD 2019-2023 et l'étude prospective Mali 2040, Document de travail
37. Ministère des Finances : Rapport de synthèse des travaux d'analyse structurelles, CT/CSLP, septembre 2018
38. Ministère des Finances : Le Mali à bâtir, Rapport de l'enquête diagnostic de la société malienne, CT/CSLP, Septembre 2018
39. Ministère des Finances : Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des ODD, CT/CSLP, Juillet 2018
40. Ministère de la solidarité et de l'action humanitaire (Mai 2016), la Politique National de Protection Sociale.
41. Ministère des Finances (2018), la Revue Stratégique Faim Zero.
42. MPFEF : Politique nationale genre (PNG) Mali 2011
43. ODHD /PNUD (2018), rapport national sur le développement humain.
44. ODHD /PNUD (2018), rapport intérimaire pour le suivi des ODD.
45. OCDE : Les régions maliennes de Gao, Kidal et Tombouctou, Perspectives nationales et Régionales, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Octobre 2015
46. ODHD (Janvier 2019), Situation de référence des ODD au Mali.

47. ODHD : Rapport sur le développement national Edition 2018 Partenariat Public-Privé et développement durable au Mali, Profil de pauvreté des 703 communes du Mali, 2018
48. ONEF : Enquête nationale sur les emplois auprès des ménages (ENEM 2016), Rapport principal, ONEF, Novembre 2018
49. OXFAM/SAVE THE CHILDREN/ACF (Décembre 2018), Sahel : Priorité à la Résilience et au Développement
50. MEFP : Politique nationale de la formation professionnelle, MEFP, 2009
51. MEFP : Projet de document-cadre de la politique nationale de l'emploi, MEFP, 2009
52. MINIUSMA : Priorité de relèvement et de développement dans les régions du nord du Mali, Mars 2016
53. OCHA : Bulletin humanitaire Mali, Novembre-Décembre 2018
54. République du Mali : Rapport National sur la mise en œuvre des ODD, Juillet 2018
54. FIDH : Rapport de la mission internationale d'enquête, Note sur la situation des femmes au Mali, Juillet 2016
55. MSAHRN : Synthèse des études sur le renforcement de la justice pénale au Mali, CILC, Mai 2014
56. MSAHRN : Politique nationale de protection sociale, MSAHRN, Juin 2015
57. MSHP/MTASH/MPFEF : Plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS) 2014-2023,
58. Ministère de la Santé : Plan stratégique de renforcement du système de la santé (PSN/RSS) 2009-2015
59. PAM : Analyse Intégrée du Contexte du Mali, 2017
60. UNHCR/PNUD/OIM : Stratégie des solutions durables pour les personnes déplacées, retournées et rapatriées mali, 2015-2019
61. Ministère de l'Economie et des Finances/OMS/PAM/UNICEF : Revue Stratégique Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition au Mali - Vers la Faim Zéro 2018
62. Ministère de l'Élevage et de la Pêche (Décembre 2011), Politique nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture au Mali.
63. Equipe Technique Analyse du chevauchement des privations multiples MODA (Octobre 2018), Privation multidimensionnelle et Pauvreté des Enfants au Mali
64. Ministère de l'économie et des finances / Fadimata HAIDARA (Septembre 2018), Chaînes de valeur, compétitivité des entreprises et industrialisation.
65. PNUD : Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique : moteurs, dynamismes et éléments déclencheurs, New York 2017
66. PNUD/ODHD, édition (2018), le rapport national sur le développement humain.
67. PNUD/ODHD : Profil de pauvreté des 703 communes du Mali, 2018
68. PAM/OMA (Février 2017), le rapport d'évaluation des marchés dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.
69. PNUD (Novembre 2017), le plan de contingence nationale.
70. PNUD New York : Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique : moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs, 2017
71. PNUD : Cadre d'appui du PNUD à la mise en œuvre de la Stratégie Intégrée des Nations Unies au Sahel : pour un développement humain inclusif, New York 2014
72. RAINCOURT et Mme Hélène CONWAY-MOURET : Rapport d'information sur la situation au Mali 2015-2016, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur l'aide publique au développement au Sahel
73. Résolution 2295, Secrétaire Général des Nations Unies, 2017
74. Résolution 2423, Secrétaire Général des Nations Unies, 2018
75. UNICEF : Les enfants non scolarisés et déscolarisés au Mali,
76. UNICEF : Les freins institutionnels et politiques affectant la scolarisation des filles au Mali (SCOFI)
77. UNICEF / WFP, les rapports SMARTS 2011, 2012, 2013, 2014, 2014, 2015, 2016 et 2017.